

Rapport de
Responsabilité
Sociale &
Environnementale

2023

Tarkett en bref

Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Depuis plus de 140 ans, nous nous engageons chaque jour dans la conception d'espaces de qualité. Nous donnons la priorité aux personnes et à la planète, en prenant en compte l'environnement et la santé des générations actuelles et futures dans notre approche Tarkett Human-Conscious Design®*.

Notre ambition est de conjuguer les attentes de chacun de nos clients avec les enjeux environnementaux, en réduisant notre empreinte carbone et en changeant la donne avec l'économie circulaire. En collaborant avec nos partenaires, nous créons des espaces de vie plus sains et sûrs pour que chacun puisse s'épanouir. En unissant nos forces, nous construisons des fondations plus solides, sur lesquelles nous pouvons tous nous appuyer pour les générations à venir. Ensemble, nous construisons le chemin vers de meilleurs revêtements de sol**.

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

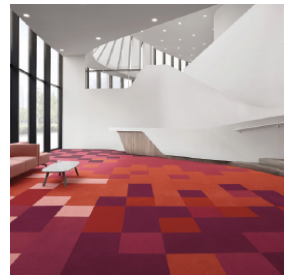
Nous offrons à nos clients l'un des plus larges portefeuilles de revêtements de sol et de surfaces sportives, et partageons avec eux notre expertise sur de multiples segments de marché.



Vinyle



Linoléum



Moquette



Parquet



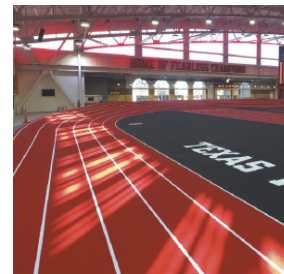
Stratifié



Caoutchouc & accessoires



Gazon synthétique



Pistes d'athlétisme



SANTÉ & SOINS AUX
PERSONNES ÂGÉES



EDUCATION



BUREAUX



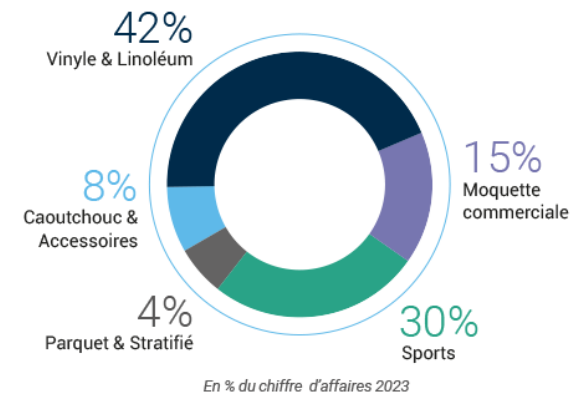
HÔTELLERIE



SPORTS



RÉSIDENTIEL

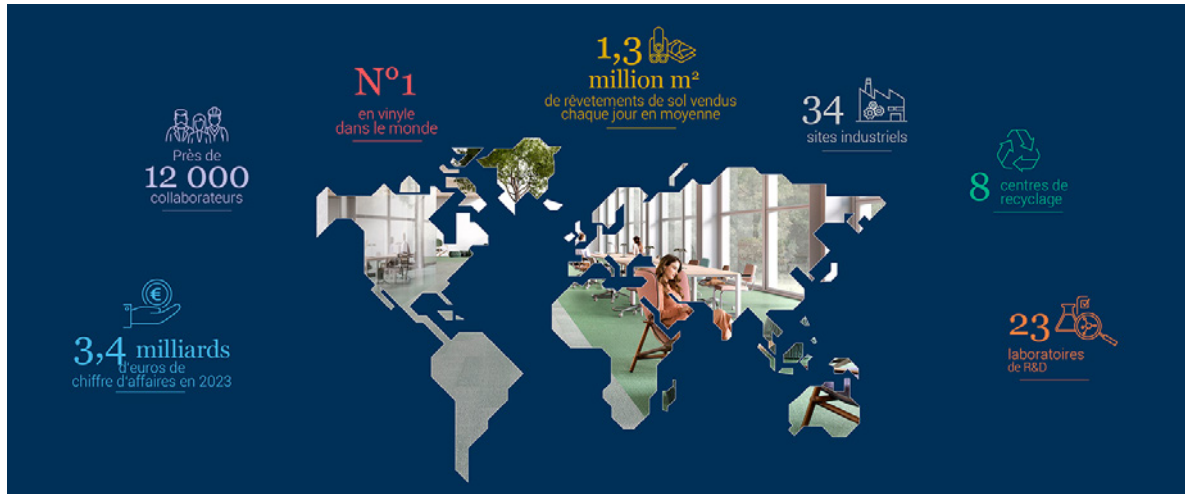


* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

** Together, we are building the way to better floors.

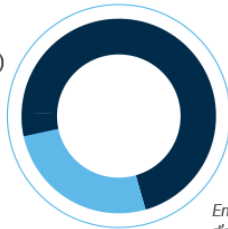
L'image de couverture du rapport RSE 2023 représente de la LVT (Luxury Vinyl Tile) « iD Click Ultimate 70 Chatillon Oak NATURAL ». Elle contient en moyenne 20% de contenu recyclé tout en étant 100% recyclable via le programme Tarkett ReStart®.

TARKETT DANS LE MONDE



UNE EXPOSITION ATTRACTIVE AUX MARCHÉS FINAUX

76%
Commercial
(Sport compris)



24%
Résidentiel

En % du chiffre d'affaires 2023

DES VENTES PORTÉES PAR LA RÉNOVATION

80%
Rénovation



20%
Construction neuve

FAIRE DES CHOIX ENGAGÉS. POUR LES PERSONNES ET LA PLANÈTE.

Tarkett Human-Conscious Design® est notre engagement pour accompagner les générations actuelles et futures. En créant des revêtements de sol et des surfaces sportives respectueux des personnes et de la planète. Chaque jour, nous oeuvrons autour de nos trois engagements :*

- Appréhender pleinement les enjeux de chacun.
- Faire des choix engagés. Pour les personnes et la planète.
- Etre aux côtés de nos partenaires. A chaque étape.

* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.



Eco-concevoir en appliquant les principes Cradle to Cradle®.



WE SUPPORT

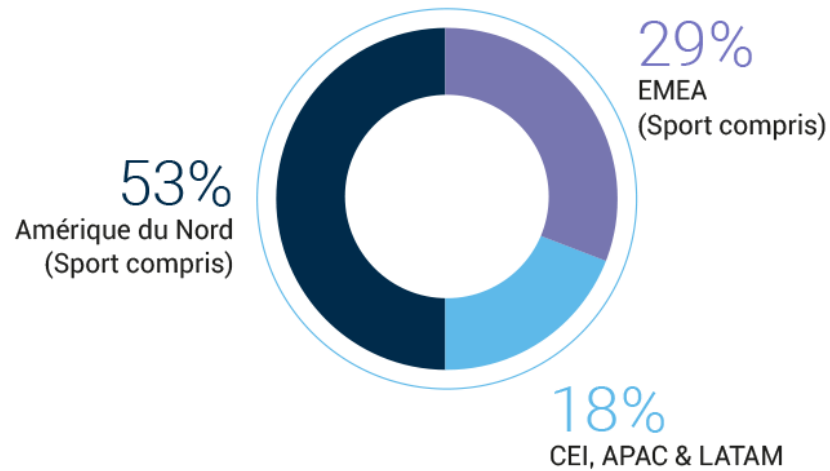
Respecter les 10 principes des Nations Unies.



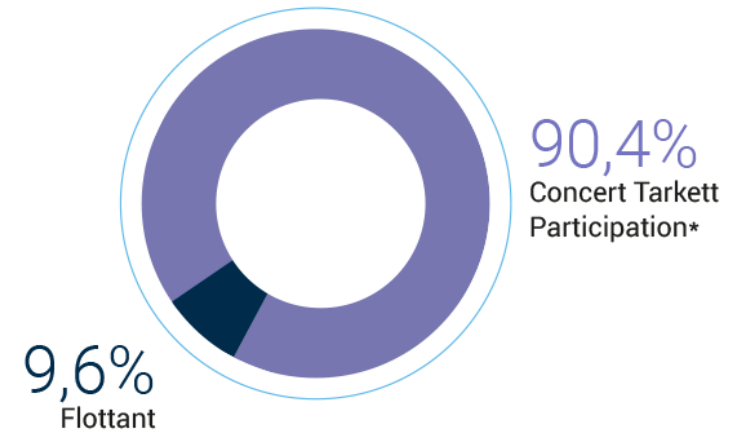
Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

Tarkett en chiffres

VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(31.12.2023)



RÉPARTITION DU CAPITAL
(31.12.2023)



Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT).

*Tarkett Participation, Société Investissement Deconinck (SID), Expansion 17 S.C.A. et Global Performance 17 S.C.A. (ces deux dernières sociétés faisant partie du groupe Wendel) ainsi que les membres du Conseil de surveillance de la Société liés à la famille Deconinck agissent de concert vis-à-vis de la Société depuis l'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Tarkett mise en œuvre en 2021.

Gouvernance

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 13 membres dont 3 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés et 2 censeurs.



Éric La Bonnardière
Président
Membre depuis 2015



Didier Deconinck
Vice-Président
Membre depuis 2001



Marine Charles
Membre depuis 2023



Julien Deconinck
Membre depuis 2014



Nicolas Deconinck
Membre depuis 2015



Françoise Leroy
Membre* depuis 2013



Tina Mayn
Membre depuis 2023



Didier Michaud-Daniel
Membre* depuis 2019



Sabine Roux de Bézieux
Membre* depuis 2017



Caroline Tith
Membre** depuis 2021



Philippe Willion
Membre** depuis 2024



Bernard André Deconinck
Censeur



Claude Ehlinger
Censeur

Comité d'audit, des risques et de la compliance :
- Françoise Leroy (Présidente)*
- Sabine Roux de Bézieux
- Julien Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :
- Didier Michaud-Daniel (Président)*
- Nicolas Deconinck
- Françoise Leroy*

Comité RSE & Innovation:
- Sabine Roux de Bézieux* (Présidente)
- Nicolas Deconinck
- Tina Mayn

* Membre indépendant

** Membre représentant les salariés désigné par le Comité Social et économique de Tarkett (CSE).

Gouvernance

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est dirigé par Fabrice Barthélemy, Président du Directoire. Cette équipe internationale et dotée d'un fort esprit entrepreneurial est composée de leaders expérimentés, ayant en commun l'intérêt et les valeurs du Groupe, tout en assurant une agilité opérationnelle grâce à une organisation décentralisée.



Fabrice Barthélemy

Président du Directoire



Eric Dalieri

Président Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports



Slavoljub Martinovic

Président Tarkett EMEA & LATAM



Stanislav Mitrović

Président Tarkett Europe de l'Est & APAC



Raphaël Bauer

Directeur Financier



Eline Cormont-Girardey

Directrice Juridique Groupe



Séverine Grosjean

Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Groupe



Arnaud Marquis

Directeur Développement Durable et Innovation Groupe



Carine Vinardi

Directrice Groupe de la R&D et des Opérations



Hervé Legrand

Directeur des Systèmes d'Information du Groupe

Le mot du Président du Directoire

"Je suis particulièrement fier que nous soyons le seul fabricant de revêtements de sol et de surfaces sportives à atteindre cette année à CDP un niveau de performance aussi élevé. Cela démontre notre leadership environnemental et notre capacité à élaborer une stratégie climatique appropriée qui se traduit par des actions concrètes."



Fabrice Barthélemy, Président du Directoire

Notre ambition est claire : être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus innovante, la plus durable, et offrant la meilleure expérience à nos clients et collaborateurs. En 2023, nous avons mis en œuvre des initiatives clés pour nos employés, nos clients et l'environnement.

Donner à nos équipes performantes les moyens de tenir notre promesse

La sécurité de nos employés constitue notre premier engagement. Nous renforçons continuellement notre culture de la sécurité par la mise en place d'évaluations, de procédures, de plans d'action et de formations. Nous devons continuer à nous améliorer en la matière mais je reconnais aussi les efforts et les actions déjà entrepris et qui nous aideront à atteindre notre objectif final : réduire le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt à 1,0 d'ici 2025.

L'engagement de nos équipes est un autre enjeu majeur. En 2023, la participation record de 89 % à notre enquête de satisfaction des employés nous a permis d'obtenir un retour d'information significatif. Pour faire de Tarkett une entreprise où il fait bon travailler, nous continuons à encourager la diversité et l'inclusion tout en responsabilisant nos équipes. Notre semaine annuelle de la diversité et de l'inclusion est un excellent témoignage de notre engagement en faveur d'un lieu de travail plus inclusif. En 2023, les femmes occupaient 29 % des postes de manager, ce qui est positif et nous rapproche fortement de notre objectif d'atteindre 30 % en 2025.

Offrir à nos clients une expérience de premier ordre grâce à des produits et services innovants

Nous sommes constamment à la recherche de moyens pour aider nos clients, distributeurs, installateurs, architectes, designers et utilisateurs finaux de nos produits à relever leurs propres défis, de manière simple et efficace :

- Nous proposons des revêtements de sol dont l'empreinte carbone est inférieure à la moyenne des produits équivalents du secteur, tels que nos nouvelles collections de dalles de moquette Desso, nos dalles en caoutchouc Johnsonite ou notre vinyle homogène iQ Natural.
- Nous avons lancé en 2023 les Green Building Cards dans la région EMEA, qui mettent en évidence les caractéristiques de durabilité de nos collections et en promouvant nos sélections circulaires, aidant ainsi nos clients à obtenir des certifications de construction durables.

Leader en matière de développement durable

Le développement durable est un pilier essentiel de notre stratégie Impact2027.

- En 2023, nos objectifs climatiques ont été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi).
- Nous avons formé 700 employés du marketing, des ventes et du développement durable à notre manifeste sur le développement durable intitulé "The way to better floors" afin de faciliter le dialogue avec les clients et les fournisseurs.
- Nous réduisons nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 sur l'ensemble de notre chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3)¹, ce qui implique de tripler l'utilisation de matériaux recyclés d'ici 2030 pour atteindre 30 % (contre 10 % en 2018).

Pour ce faire, nous :

- **Optimisons** la consommation d'énergie de nos usines et mettons en place des solutions d'énergies renouvelables, telles que des panneaux solaires, des chaudières à biomasse ou des contrats d'électricité renouvelable. En 2023, nous avons lancé un projet visant à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scope 1 et 2 de nos 15 usines les plus émissives. Globalement, nous avons continué à réduire nos émissions de GES scope 1 et 2 de nos activités de fabrication en 2023 (-47% vs 2019).
- **Augmentons** la part des matériaux recyclés en boucle fermée et en boucle ouverte, pour atteindre 18% en 2023 (+1% vs 2022).
- **Recyclons** les revêtements de sol post-installation et post-utilisation grâce à notre programme de collecte et de recyclage Restart[®], ainsi que le gazon artificiel grâce à un programme dédié de reprise des matériaux de remplissage en Amérique du Nord, qui a été renforcé par l'ouverture d'une nouvelle installation de régénération en Pennsylvanie (États-Unis).

Dans l'ensemble, nos émissions de la chaîne de valeur du scope 3² ont continué à diminuer en 2023 (-14 % par rapport à 2019). Ces engagements et ces efforts ont été reconnus par des parties prenantes externes. Tarkett a rejoint la liste des entreprises reconnues comme l'un des leaders européens en matière de climat, établie par le Financial Times et Statista. Par ailleurs, nous avons été classés au niveau de leadership "A-" en matière de performance climatique par le CDP. A ce sujet, je suis particulièrement fier que nous soyons le seul fabricant de revêtements de sol et de surfaces sportives à atteindre cette année à CDP un niveau de performance aussi élevé. Cela démontre notre leadership environnemental et notre capacité à élaborer une stratégie climatique appropriée qui se traduit par des actions concrètes.

Dans la mise en œuvre de notre plan stratégique, nous restons profondément attachés aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, ainsi qu'à notre contribution aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU à l'horizon 2030.

Pour atteindre nos objectifs ambitieux, nous devons relever plusieurs défis :

- Nous encourageons la transformation et la **vitesse**, et nous invitons nos partenaires à faire de même. Cette transformation exige la participation de tous.
- Aujourd'hui, tous les clients ne sont pas prêts à payer un **prix plus élevé** pour des solutions à faible empreinte carbone. Pire, nous sommes en concurrence avec des produits importés dont l'empreinte environnementale est plus élevée.
- Une meilleure **réglementation** sera essentielle pour encourager nos clients à retourner les matériaux en fin d'utilisation, plutôt que de les envoyer à l'incinération.

Je fais confiance à nos équipes pour relever ces défis et pour continuer à mener la transformation de notre industrie. Je suis vraiment fier de ce que nous avons accompli ensemble, et je suis très enthousiaste et optimiste quant à l'avenir de Tarkett.

[1] Cet objectif global est divisé en deux objectifs validés par le SBTi : Tarkett s'engage à réduire les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 ; et Tarkett s'engage également à réduire les émissions absolues de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement en fin de vie des produits vendus de 27,5 % dans le même laps de temps. Les limites des objectifs comprennent les émissions biogéniques liées à la terre et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

[2] Les émissions de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement en fin de vie des produits vendus, catégories qui représentent plus des deux tiers des émissions totales du scope 3.

Notre modèle d'affaires : nous voulons avoir un impact positif sur nos clients, nos équipes, la planète

Notre contribution pour un capital durable



Capital financier

- Coté à la Bourse de Paris (Euronext Paris)
- Concert Tarkett Participation (90,4%)
- Flottant (9,6%)



Capital industriel

- 34 sites de production dans 20 pays (Europe, Russie, Amérique du Nord, Serbie, Chine, Ukraine, Brésil, Mexique, Australie, Turquie, Emirats Arabes Unis)
- 8 centres de recyclage



Intellectual capital

- 139 familles de brevets actifs dans 42 pays
- 23 laboratoires R&D
- Tarkett Human-Conscious Design®
- Réseau d'experts internes et programmes (World Class Manufacturing,, Cradle to Cradle®, Talent Philosophy...)
- Partenariats scientifiques (universités, Environmental Protection Encouragement Agency - EPEA, fournisseurs...)



Capital humain, social et relationnel

- Employés : 11 700 dans 45 pays, représentant plus de 50 nationalités
- Clients diversifiés B2B2C dans plus de 100 pays (forces de ventes, showrooms...)
- Fournisseurs diversifiés, des producteurs mondiaux de matières premières stratégiques (PVC, plastifiants...) aux fournisseurs locaux
- Communautés locales : coopération étroite avec nos sites



Capital naturel

- Energie de sources renouvelables et non-renouvelables
- Eau
- Matières premières renouvelables (bois, jute, liège,...) et non renouvelables (fossiles et minérales), de sources vierges ou recyclées



Capital de gouvernance et conformité

- Directoire, Conseil de surveillance et 3 comités spécialisés (y compris RSE & Innovation)
- Comité Exécutif
- Code éthique et de conformité
- Procédure d'alerte
- Charte de déontologie boursière

La section 3.2.1 de la partie sur la gouvernance de la RSE décrit la manière dont Tarkett est organisée pour conduire le changement et atteindre ses objectifs de RSE

impact 2027

Mission : Créer des surfaces uniques qui améliorent la vie des gens et sont bonnes pour la planète.
Vision : Être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus innovante, la plus durable, et offrant la meilleure expérience pour nos clients et collaborateurs..

1. Responsabiliser nos équipes performantes

2. Offrir à nos clients une expérience de premier ordre
3. Créer des produits et services innovants
4. Être à la pointe en matière de développement durable

Nos valeurs : Engagement – Collaboration – Créativité – Bienveillance

Segments :

Une expertise reconnue dans des segments spécifiques, en rénovation et construction neuve



- Santé & Soins aux personnes âgées



- Education



- Bureau



- Hôtellerie



- Sports



- Résidentiel

Solutions :

Une offre complète et coordonnée de revêtements de sol et surfaces sportives



- Sols souples (vinyle, linoléum...)
- Moquette commerciale
- Parquet et stratifié
- Caoutchouc et accessoires
- Gazon synthétique et pistes d'athlétisme

Canaux :

Un service de proximité, adapté aux différentes catégories de clients et régions



- Distribution, bricolage et plateformes numériques en ligne
- Grands comptes, utilisateurs, gestionnaires de bâtiments
- Prescripteurs (architectes, designers), installateurs, maîtres d'œuvre

Nos parties prenantes :

Notre ambition : passer à une économie bas carbone et circulaire par un dialogue continu et une collaboration avec nos parties prenantes

- Clients, architectes, designers, installateurs et utilisateurs finaux
- Employés et autres travailleurs externes
- Fournisseurs, prestataires de services et partenaires commerciaux
- Actionnaires, investisseurs, prêteurs et la communauté financière
- Fédérations professionnelles, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques
- Pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Les principaux moyens de dialogue sont décrits dans la section 3.5 Dialogue avec des parties prenantes

La section 3.1.3 présente l'ambition du Groupe de placer ses parties prenantes au cœur de son modèle d'entreprise, en répondant à leurs attentes, ainsi que la manière dont la stratégie Impact2027 et les objectifs de RSE de Tarkett contribuent aux objectifs de développement durable de l'ONU.

et nos parties prenantes

Nos résultats : des performances durables malgré un contexte difficile

Démontrer la résilience du modèle économique de Tarkett

3 363 M€ Chiffre d'affaires (4. % croissance organique)	288 M€ EBITDA ajusté	8,6% Marge d'EBIDTA ajusté (% des ventes nettes)	23.3 M€ Résultat net (part du Groupe)	810 M€ Rémunérations	93 M€ Investissements	45 M€ Impôts sur les sociétés payées	0.2 M€ Soutien aux communautés locales (Tarkett Cares)
--	--------------------------------	---	--	--------------------------------	---------------------------------	---	---

Confirmer notre position solide mondiale

3^{ème} groupe mondial de revêtements de sol | **1,3 million** de m² vendus chaque jour dans plus de 100 pays | **N^o. 1** en revêtements vinyle

Maintenir les efforts pour protéger les équipes et développer les talents

3,28 taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t - # d'accidents de travail avec arrêt < & > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés <i>Objectif 2025 : 1,0</i>	29 % des postes de management occupés par des femmes <i>Objectif 2025 : 30%</i>	65 % des postes de management ouverts pourvus par un candidat interne <i>Objectif 2025 : 70%</i>	39 % des employés formés pendant l'année	96 % des employés permanents inscrits ont bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance »
--	---	--	---	--

Sécurité

Diversité

Mobilité interne

Formation et performance

Répondre aux attentes des clients et de la société avec des matériaux de qualité et des espaces sains

- Evaluer les matières premières (impact sur la santé et l'environnement) selon les principes Cradle to Cradle® (94%)
- Contribuer au bien-être par nos produits : qualité de l'air intérieur (99 % des revêtements de sol à faibles émissions de composés organiques volatils), espaces sains (96% de revêtements de sol utilisant des plastifiants sans phtalates), confort (visuel, acoustique, installation, maintenance...)
- Sélectionner des matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (69% - renouvelables, abondantes ou recyclées)

Soutenir une relance verte en répondant à l'urgence climatique et en développant une approche d'économie circulaire

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites de production pour être aligné avec l'Accord de Paris (-47% des émissions de scope 1 & 2 vs 2019, 44% énergies renouvelables) *Objectif 2030 : -50% des émissions Scope 1 & 2 de GES par rapport à 2019 & -30% des émissions Scope 1+2+3 de GES par rapport à 2019 (Scope 3 comprend les biens achetés et le traitement des produits vendus en fin de vie)*
- Passer à un modèle d'économie circulaire apportant une contribution positive au changement climatique, en utilisant davantage de matériaux recyclés (~154 000 tonnes, 18% des matières premières en volume) *Objectif 2030 : 30% (en volume) de matières premières recyclées*
- Recycler nos déchets de production en interne et externe
- Collecter des revêtements de sol via le programme ReStart® (~119 000 tonnes entre 2010 et 2023)
- Innover et éco-concevoir à l'aide de nouvelles technologies pour des produits bas carbone qui peuvent être démontés et recyclés
- Réaliser des économies d'eau (-61% m³ par rapport à 2010) en équipant les usines de circuit d'eau en boucle fermée (69%)

Favorisant la collaboration dans la chaîne de valeur et dans les communautés

- Promouvoir le développement durable dans la chaîne d'approvisionnement (programme « achats responsables », avec 39% des fournisseurs adhérant à notre code de conduite ou équivalent, éco-conception Cradle to Cradle®)
- Partager nos informations produits avec nos clients (Material Health Statements - MHS, Déclarations Environnementales de produits - EPD) dialogue dans 38 showrooms
- Soutenir les communautés locales via Tarkett Cares et l'implication des salariés
- Former les élèves et les professionnels aux métiers de solier ou aux techniques de pose via Tarkett Academy (60 000 personnes de 2012 à 2023)

La section 3.3 sur les risques et opportunités en matière de RSE décrit comment Tarkett contribue à relever les défis mondiaux

Sommaire

Ce document est un extrait du Document d'Enregistrement Universel (chapitre 3).

3.1	L'ambition et les engagements RSE de Tarkett	12
3.1.1	Le mot du Président du Directoire	12
3.1.2	Le modèle d'affaires de Tarkett	12
3.1.3	Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale	12
3.1.4	The Way to Better Floors* -Nos progrès en développement durable en 2023	15
3.2	Gouvernance de la RSE	18
3.2.1	Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett	18
3.2.2	Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste	22
3.2.3	Adhérer aux standards mondiaux	22
3.3	Risques et opportunités liés à la RSE	23
3.3.1	Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE	24
3.3.2	Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités	26
3.3.3	Gestion des risques	28
3.3.4	Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett	29
3.4	Devoir de diligence / Plan de vigilance	30
3.5	Dialogue avec les parties prenantes	31
3.6	Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires	35
3.6.1	Choisir les matériaux de manière consciente et transparente	36
3.6.2	Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative	43
3.7	Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire	49
3.7.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production	52
3.7.2	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval	57
3.7.3	Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes	71
3.8	Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients	72
3.8.1	Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur	73
3.8.2	Participer à la sécurité et au bien-être des personnes	76
3.9	Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés	79
3.9.1	S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire	80
3.9.2	S'engager dans les communautés locales	84
3.10	Développer notre capital humain	88
3.10.1	Développer une culture de la sécurité	89
3.10.2	Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs	93
3.10.3	Promouvoir la diversité et l'inclusion	96
3.10.4	Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents	98
3.10.5	Promouvoir le dialogue social	107
3.11	Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes	109
3.11.1	Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires	110
3.11.2	La prévention de la corruption	113
3.12	Rapport Social et Environnemental	114
3.12.1	Tableau de bord des indicateurs RSE	114
3.12.2	Note méthodologique du reporting RSE	122
3.12.3	Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF	133
3.12.4	Rapport d'Organisme Tiers Indépendant	137

Le mot du Président du Directoire

3.1 L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

3.1.1 Le mot du Président du Directoire

Le Mot du Président du Directoire est présenté dans les pages d'introduction de ce Document.

3.1.2 Le modèle d'affaires de Tarkett

Le développement durable est au cœur de tout ce que nous faisons chez Tarkett, de la conception de nos produits aux matières premières que nous utilisons, en passant par les façons de les recycler à la fin de leur cycle de vie. Le développement durable fait partie de notre ADN. En unissant nos forces à celles de nos clients, de nos fournisseurs et de nos autres partenaires et parties prenantes de la chaîne de valeur, nous construisons des fondations plus solides, sur lesquelles nous pourrons tous nous appuyer fermement, pour les générations à venir. Ensemble, chez Tarkett, nous construisons la voie vers de meilleurs sols. Cet état d'esprit se reflète dans notre modèle d'entreprise présenté dans l'introduction de ce Document, avec plus de détails sur notre engagement avec nos parties prenantes dans la Section 3.5 et sur l'identification et la gestion des risques et des opportunités en matière de RSE dans la Section 3.3.

3.1.3 Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Priorité à l'humain : les personnes qui vivent et jouent sur nos surfaces, les personnes que nous servons, les personnes que nous employons et les personnes dans les communautés où nous opérons. Tarkett s'engage à accorder la priorité aux personnes, ce qui implique de se soucier de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations), chacun se sentant habilité à apporter un large éventail de points de vue et de talents au travail au quotidien. Cela implique également de respecter leurs droits humains fondamentaux et de contribuer à faire de la planète un endroit où il fait bon vivre pour les générations actuelles et futures.

Nous créons des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir.

Conduire le changement pour lutter contre le changement climatique, développer une économie circulaire, innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes de qualité de l'air intérieur, sont les principaux moyens par lesquels Tarkett met en œuvre son engagement en faveur du *Tarkett Human-Conscious Design*[®] - une démarche faisant de l'humain une priorité.

En travaillant constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs connaissent et appliquent des pratiques et procédures de travail sûres, chaque jour et partout, Tarkett montre une fois de plus qu'il s'engage à faire de l'humain une priorité.

En nous engageant auprès des communautés locales et en les soutenant par le biais de notre programme Tarkett Cares, nous contribuons à améliorer la vie des personnes dans les communautés dans lesquelles nous sommes basées – tout en donnant la priorité à l'humain.

ImpacT2027

Toutes les entreprises, petites et grandes, ont un impact et un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, la conservation des ressources naturelles et la protection des écosystèmes de la planète au bénéfice de tous. C'est pourquoi Tarkett prend les devants vers de meilleurs sols en mettant l'accent sur l'économie circulaire et le changement climatique qui reste au cœur de son nouveau plan stratégique, ImpacT2027.

Ce nouveau plan stratégique présenté en 2022 guidera Tarkett jusqu'en 2027. Il est construit sur la conviction que Tarkett a un impact sur la vie des personnes, que nous devons agir maintenant pour enrayer le changement climatique et que l'expérience fait la différence. Ce nouveau cadre stratégique est le résultat d'un travail engagé par le comité exécutif, visant à clarifier notre vision, ce que notre avenir nous réserve et à définir des axes stratégiques pour les années à venir. Il est conçu avec une ambition claire pour Tarkett : être la plus facile, la plus innovante et la plus durable des entreprises de revêtements de sol et de surfaces sportives pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.

ImpacT2027 repose sur 4 piliers :

- > Donner à nos équipes performantes les moyens de tenir leurs promesses
- > Offrir à nos clients une expérience de premier ordre
- > Créer des produits et services innovants
- > Être à la pointe en matière de développement durable

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale est ancré dans notre stratégie et intégré dans toutes nos activités. Comme indiqué dans les sections suivantes du présent rapport, nous :

- > éco-concevons selon les principes du Cradle to Cradle® ;
- > nous approvisionnons en matériaux de manière responsable grâce à l'évaluation des matériaux par des tiers et à notre code de conduite des fournisseurs ;
- > garantissons l'excellence opérationnelle dans nos usines avec notre système de World Class Manufacturing (WCM) (en particulier la gestion de la sécurité et le management environnemental) ;
- > atténuons notre impact sur le climat dans nos usines et tout au long de notre chaîne de valeur ;
- > adoptons l'économie circulaire par la conception, l'utilisation, la récupération et le recyclage en fin de vie, notamment avec notre programme de collecte et de recyclage ReStart® ;

- > développons des produits pour une meilleure qualité de l'air intérieur et le bien-être des personnes ;
- > collaborons avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes, en apportant une réflexion éclairée grâce à notre approche *Tarkett Human-Conscious Design*® ;
- > promovons de la diversité et l'inclusion dans nos équipes et dans notre secteur ;
- > accompagnons le développement des employés grâce aux Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ;
- > menons nos affaires suivant des pratiques exemplaires en matière d'éthique et d'intégrité, conformément à notre code d'éthique, à notre code de conduite anticorruption et à notre politique de concurrence.

Chaque jour, nous nous efforçons de combiner ces éléments non seulement pour servir au mieux nos clients, mais aussi pour anticiper et répondre aux attentes et aux exigences de nos différentes parties prenantes : clients, architectes, designers, installateurs, utilisateurs finaux, employés, fournisseurs, investisseurs, ONG, autorités publiques et communautés locales.

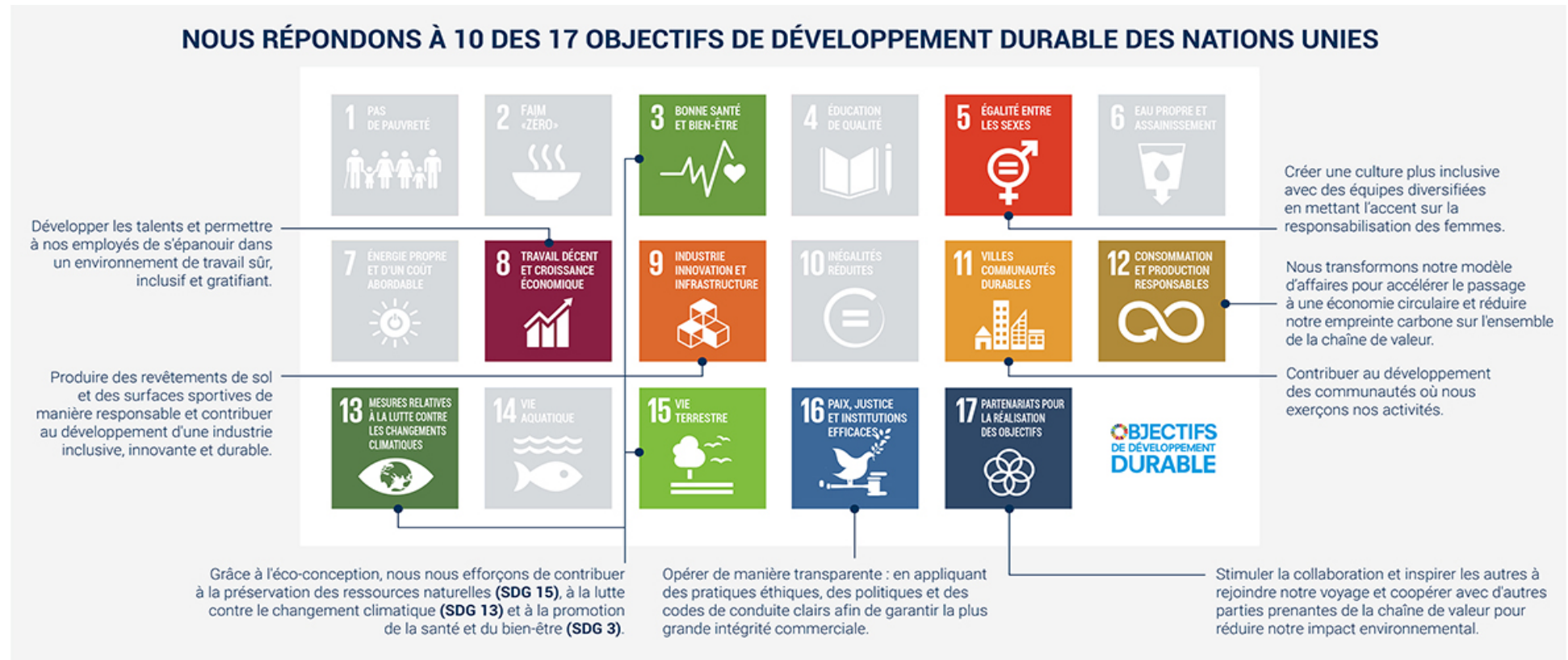
Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et alignés avec notre approche *Tarkett Human-Conscious Design*®

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable avec une série de 17 Objectifs de Développement Durable. Ce cadre définit un plan général pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous en encourageant les changements écologiques, sociaux et humanitaires au niveau local et mondial. Le plan d'action vise à aborder des questions clés dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement économique. Grâce à notre ambitieuse approche de la RSE mise en œuvre depuis 2010, Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

- > **Développer une économie circulaire pour les générations actuelles et futures** : la vision à long terme de Tarkett est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Tarkett construit une économie circulaire basée sur des programmes et des modèles d'affaires qui encouragent la reprise, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets (ODD 12).
- > **L'éco-conception des produits selon les principes du Cradle to Cradle®** : l'approche d'éco-conception de Tarkett suit la méthodologie indépendante et internationalement reconnue Cradle to Cradle® qui applique une démarche fondée sur la science pour mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire, avec une évaluation des matériaux réalisée par un tiers, l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency). La sélection des matériaux de qualité qui peuvent être recyclés à l'infini est une pierre angulaire de l'approche *Tarkett Human-Conscious Design*®. L'éco-conception signifie préserver les ressources naturelles (ODD 15), lutter contre le changement climatique (ODD 13), développer des produits qui contribuent à une meilleure qualité de l'air intérieur, une meilleure santé et un meilleur bien-être dans les espaces de travail, de loisirs et de vie (ODD 3).

- > **Produire des revêtements de sol et des surfaces sportives de manière responsable** : contribuer au développement d'une industrie inclusive, innovante et durable, avec des engagements sur la diversité et l'inclusion, l'efficacité de l'utilisation des ressources et le climat (ODD 9).
- > **Encourager la collaboration pour une économie circulaire** : inspirer les autres à nous rejoindre par l'éducation, la collaboration, la transparence et la communication (ODD 17).
- > **Soutenir les communautés** : contribuer au développement des communautés et territoires où nous opérons, et associer les différents acteurs, notamment nos fournisseurs, pour une chaîne de valeur responsable (ODD 11).
- > **Créer une culture plus inclusive** : constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients partout dans le monde, notamment en déployant un objectif concernant la diversité des genres (ODD 5) et la promotion de la conception pour la diversité.
- > **Développer les talents** : impliquer et engager chaque collaborateur, condition sine qua non pour la réussite de nos projets, en créant un environnement professionnel sûr, respectueux, inclusif et épanouissant (ODD 8).
- > **Opérer de manière transparente** : en appliquant des pratiques éthiques, des politiques et des codes de conduite clairs afin de garantir la plus grande intégrité commerciale sur des sujets tels que la prévention de la corruption, la conformité avec le droit de la concurrence et la confidentialité des données, ainsi que le respect des droits de l'homme (ODD 16).

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale



Les objectifs de développement durable à moyen et long terme de Tarkett

Tarkett s'est fixé cinq objectifs clés de développement durable à moyen et long terme :

- > Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Réduire les émissions absolues de GES de Scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019, et réduire les émissions absolues de GES de Scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement en fin de vie des produits vendus de 27,5 % dans le même délai¹.
- > Économie circulaire : Tripler la part des matières premières recyclées² de 10% en 2018 à 30% d'ici 2030.

- > La sécurité : Réduire le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail enregistrables [FR1t]³ pour l'ensemble du personnel à 1,0 d'ici à 2025.
- > Diversité : Porter à 30 % la proportion de femmes parmi les cadres et les cadres supérieurs d'ici à 2025
- > Talent : Augmenter la mobilité interne⁴ à 70% d'ici 2025

¹ La frontière de l'objectif comprend les émissions biogéniques terrestres et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

² Appelés aussi matières premières secondaires

³ Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou inférieur à 24 heures par million d'heures travaillées

⁴ Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne

The way to better floors* -Nos progrès en développement durable en 2023

3.1.4 The way to better floors* -Nos progrès en développement durable en 2023



Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire

MATÉRIAUX RENEUVABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS

69% de nos matières premières ne contribuent pas à la raréfaction des ressources

RESSOURCES RECYCLÉES

154 000

tonnes de matériaux recyclés dans la production

18% de matières premières d'origine recyclée

46% dans la production de moquette en EMEA
27% dans la production de vinyle en EMEA
Objectif Mondial 2030 : 30%

COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL

Près de **119 000**

tonnes de revêtements de sols collectées de 2010 à 2023 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® dans nos 8 centres de recyclage

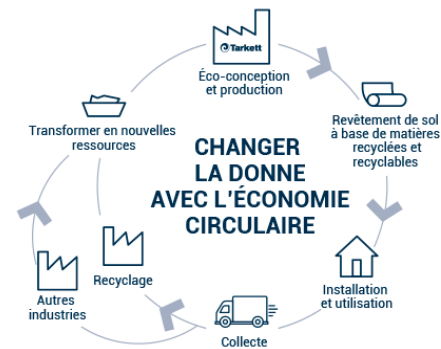
DÉCHETS DE PRODUCTION

13 usines sans aucun déchet envoyé en décharge

CONSOMMATION D'EAU

-61% vs 2010 (m³)

69% des usines équipées d'un système d'eau en boucle fermée



250 euros / tonne CO₂eq

C'est le prix fictif du carbone que nous appliquons pour évaluer l'impact de nos investissements sur notre empreinte carbone.

Fighting climate change



ÉNERGIE RENEUVABLE

13 usines achètent de l'électricité 100 % renouvelable

44% de notre consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-47% Scope 1 & 2 versus 2019

Objectif 2030 : -50% & -30% Scope 1+2+3 par rapport à 2019.

132 682 tonnes CO₂eq

(Scope 1 & 2) émises par les sites de production et les voitures de leasing en 2023

The way to better floors* -Nos progrès en développement durable en 2023



Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire



ÉVALUATION CRADLE TO CRADLE® DES MATÉRIAUX

94%

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

99%

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV) (10 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts)



ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN

96%

de nos solutions de revêtements de sol contenant du PVC sont sans phtalate¹ au niveau mondial (% de m² produits)



Respecter et développer nos équipes



SÉCURITÉ

3,28

Objectif 2025 : 1,0

taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t²)



DIVERSITÉ

29%

Objectif 2025 : 30 %

des postes de management occupés par des femmes



MOBILITÉ INTERNE

65%

Objectif 2025 : 70 %

des postes de management pourvus par un candidat interne



Soutenir les communautés locales et les initiatives mondiales



SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

900

initiatives locales, 3 800 jours de travail bénévole de la part de nos salariés et plus 1.2 million d'euros de dons de produit entre 2017 et 2023



PARTAGE D'EXPERTISE

60 000

professionnels et étudiants formés aux métiers du sol et aux techniques de pose de 2012 à 2023

S'engager avec notre chaîne de valeur pour promouvoir les solutions pour le climat et l'économie circulaire

Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

90% des fournisseurs sollicités ont effectué une évaluation RSE par un tiers (en dépense)

S'engager auprès des clients, des architectes, des designers et des utilisateurs finaux

38 showrooms dans 21 pays

¹ Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays

² Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées pour les employés *Vers de meilleurs revêtements de sol

The way to better floors* -Nos progrès en développement durable en 2023

La performance de Tarkett en matière de RSE et de notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

CDP Changement climatique, score : A-
« niveau de leadership »



> Tarkett divulgue son impact sur le changement climatique par l'intermédiaire de CDP, une organisation mondiale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de divulgation environnementale au monde. En 2023, plus de 23 000 entreprises - y compris des sociétés cotées en bourse représentant les deux tiers de la capitalisation boursière mondiale - ont communiqué des données environnementales par l'intermédiaire du CDP.

EcoVadis évaluation RSE : 77/100 – médaille d'or
(parmi les 2 % d'entreprises les mieux notées).



> EcoVadis évalue les politiques, les actions et les résultats en matière de RSE à travers 4 thèmes et 21 critères de RSE : environnement, travail et droits humains, éthique et approvisionnement durable. 100 000 entreprises dans 175 pays sont évaluées par EcoVadis. En 2023, nous avons progressé dans les quatre domaines et nous avons amélioré notre score par rapport à l'année dernière, passant de 74/100 à 77/100.

Pacte mondial des Nations unies



> En 2022, Tarkett a été l'une des 850 organisations de 80 pays à rejoindre le programme des adopteurs précoces qui soutient le rôle du Pacte mondial des Nations Unies dans l'application des nouvelles exigences en matière de communication des progrès. Au total, 15 000 entreprises dans 163 pays sont évaluées chaque année dans le cadre du Pacte mondial.

> Tarkett a rejoint le Pacte mondial en 2010, s'engageant à soutenir les 10 principes en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Tarkett avait atteint le plus haut niveau de maturité, le niveau avancé du Pacte mondial entre 2012 et 2021 (aucun niveau de reconnaissance n'est plus accordé depuis 2022.)

Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett

3.2 Gouvernance de la RSE

3.2.1 Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett

Surveillance de la RSE

Tarkett a un mode de gestion duale, avec un Directoire (exécutif) et un Conseil de surveillance (non exécutif), qui tous deux assurent la surveillance des risques et des opportunités liés au climat et à la RSE :

Le Président du Directoire de Tarkett est responsable de la supervision des questions liées au climat et des autres enjeux de la RSE au sein du Directoire et du Comité exécutif, et fait régulièrement des rapports au Conseil de surveillance.

En 2022, le Président du Directoire a préparé avec le Comité exécutif de Tarkett le nouveau plan stratégique quinquennal, Impact2027, avec une ambition claire pour Tarkett : être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle travailler.

Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé le nouveau plan stratégique, qui comporte un volet clairement axé sur le leadership en matière de développement durable, notamment sur le changement climatique et l'économie circulaire. Au cours des dernières années, le Conseil de surveillance a contrôlé le suivi et les progrès des actions et des objectifs existants sur les enjeux liés au climat (par exemple, la réduction de l'intensité des émissions de GES des usines et la transition vers une économie circulaire avec l'utilisation croissante de matières premières secondaires recyclées). En 2021, le Conseil de surveillance a créé un nouveau comité spécialisé, le comité RSE, pour l'aider à examiner les risques et les opportunités en matière de RSE, ainsi que la stratégie et les actions correspondantes. Ce comité a évolué en 2023 et est devenu le Comité RSE & Innovation, traitant de la stratégie d'innovation de Tarkett en plus des sujets de RSE. Le rôle de ce comité RSE et innovation comprend l'examen des éléments suivants :

- > des principaux risques et opportunités de Tarkett en matière de RSE ;
- > des engagements, de la stratégie et de la gestion interne du Groupe en matière de RSE ;
- > du reporting RSE du Groupe et de la communication RSE aux actionnaires et autres parties prenantes, notamment avec la revue du rapport annuel RSE de Tarkett ;
- > des notations obtenues par le Groupe auprès d'agences de notation extra-financière ou d'organismes indépendants de certification / labélisation.;
- > la feuille de route de Tarkett en matière d'innovation, destinée à atteindre l'objectif de l'entreprise, à savoir devenir la société la plus durable et la plus innovante dans le domaine des revêtements de sol et des surfaces sportives.

Pour se forger une opinion, le comité consulte le Président du Directoire, le Directeur du Développement Durable et de l'Innovation et d'autres cadres, le cas échéant, ainsi que le commissaire aux comptes du Groupe, désigné comme tiers indépendant pour la vérification de sa déclaration de performance extra-financière (rapport RSE). Il rend ensuite compte au Conseil de surveillance des observations faites dans le cadre de ses travaux.

Le Comité RSE & Innovation, qui s'est réuni deux fois en 2023, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de Tarkett en matière de développement durable et d'innovation. Il a examiné les impacts et les obligations introduits par la nouvelle directive sur le reporting en matière de développement durable des entreprises et par l'évolution de la directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises.

En outre, les deux autres comités spéciaux existants continuent à assister le Conseil de surveillance sur certains aspects de la RSE liés à leur domaine de responsabilité :

- > **Le Comité d'audit, des risques et de la conformité** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, qui intègrent les problématiques RSE.
- > **Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** détermine et revoit régulièrement les rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe, et vérifie notamment que les objectifs RSE ont été inclus dans les critères de rémunération variable. Par exemple, en 2023, comme les années précédentes, des objectifs spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1 & Scope 2) et d'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été inclus dans les critères LTIP pour tous les bénéficiaires des plans. Par ailleurs, les membres du Comité exécutif ont un multiplicateur de bonus annuel basé sur trois objectifs de RSE (émissions de GES Scope 1, 2 et 3 ; sécurité ; et diversité) qui s'appliquera pour la première fois au bonus annuel et aux résultats de 2023 ainsi que des objectifs RSE individuels en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett

Leadership et exécution

L'exécution de notre plan stratégique et de la stratégie RSE associée est supervisée par le Président du Directoire et le Comité exécutif, avec la participation des présidents des divisions (Sports & Amérique du Nord, Europe de l'Est & Asie, EMEA & LATAM Australie/Nouvelle-Zélande) et des Vice-Présidents Exécutifs / Directeurs Généraux des fonctions de support. Le Comité exécutif se réunit chaque mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et non financières du Groupe, notamment l'exécution du plan stratégique, y compris les objectifs en matière de sécurité, de mobilité interne, de climat et d'économie circulaire, et pour discuter des opérations commerciales et d'autres questions d'actualité en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). D'autres fonctions clés impliquées dans la conduite et l'exécution de notre plan stratégique et de la stratégie de RSE qui y est associée sont résumées dans le tableau ci-dessous.

FONCTION	RÔLES CSR CLÉS ET RESPONSABILITÉS
<p>Directeur de Développement Durable et de l'Innovation,</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer au comité exécutif les mises à jour nécessaires de la stratégie de développement durable. > Diriger la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement durable. Faire de Tarkett une référence en matière de lutte contre le changement climatique et dans l'économie circulaire, collaborer avec les Divisions pour intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et déployer des solutions d'économies circulaires pour nos clients. Gérer le processus d'innovation du Groupe, qui comprend des programmes pour l'économie circulaire et la création de nouveaux modèles économiques.
<p>Directrice Juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Superviser toutes les questions juridiques, de conformité et d'assurance pour le Groupe en étroite coordination avec les Divisions. > Veiller au respect de toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'au respect des codes de Tarkett sur l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale, en étroite coordination avec les services juridiques des divisions.
<p>Directrice des Ressources Humaines et de la Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Superviser le déploiement des Principes Directeurs de Tarkett en matière de gestion des talents. > Promouvoir la diversité et l'inclusion, la santé et le bien-être des employés, le développement de carrière et la mobilité interne. > Organiser le dialogue social, tel que le Comité d'Entreprise Européen du Groupe.
<p>Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer l'éco-conception des produits selon les principes du « Cradle to Cradle® », l'innovation et l'approvisionnement responsable. > Améliorer les performances opérationnelles du Groupe afin de renforcer la sécurité, la satisfaction des clients et la productivité, notamment en soutenant les équipes des divisions par le biais du système World Class Manufacturing de Tarkett.
<p>Directeur de l'information du Groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Accélérer la digitalisation de nos processus internes et de ceux qui sont en contact avec la clientèle en mettant à disposition des technologies efficaces et modernes, telles que <i>Modern Workplace</i>, les solutions en mode cloud et la business intelligence. > Maintenir des plateformes informatiques répondant aux besoins quotidiens des employés, des clients, des fournisseurs et des opérations. > Sécuriser Tarkett contre les menaces de cybersécurité.
<p>Directeur Financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Superviser la cartographie des risques de l'entreprise, leurs atténuations et le contrôle interne. > Examiner les plans d'entreprise et assurer le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques.
<p>Les Présidents des quatre divisions de Tarkett</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre la stratégie spécifique de la division en fonction des objectifs du Groupe et superviser le déploiement opérationnel. Ce travail est mené par les responsables du développement durable et les responsables des ressources humaines des divisions qui mobilisent des réseaux d'experts et de responsables locaux dans les usines ainsi que les réseaux de vente avec l'aide des fonctions de support du Groupe (Développement Durable, R&D et Opérations, RH, Juridique, Finances, Informatique).

Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett

Le Comité Développement Durable du Groupe

- > Le Comité est composé de responsables du développement durable des divisions de Tarkett, de responsables et d'experts de l'Audit interne, des Achats, des Opérations, de la Recherche et du Développement, des Finances, des Ressources Humaines et de la Communication. Le rôle du Comité, qui fait régulièrement des rapports au Comité exécutif, est de coordonner et de surveiller l'exécution de la stratégie de développement durable de Tarkett ; d'examiner l'adéquation de la stratégie et des objectifs de développement durable de Tarkett à la lumière des nouvelles évaluations des risques, des opportunités et de leur matérialité et du dialogue avec les parties prenantes internes et externes ; et de préparer des propositions pour le Comité exécutif afin de s'assurer que Tarkett est à la pointe du secteur en matière de changement climatique et d'économie circulaire. En 2023, le Comité s'est réuni sept fois notamment pour examiner les réglementations à venir et leurs impacts potentiels, coordonner le déploiement des connaissances en matière de développement durable auprès de nos employés, assurer un bon alignement entre les actions et les exigences du marché, vérifier les changements liés aux risques et aux opportunités en matière de RSE, et travailler sur les objectifs et plans d'action de Tarkett pour réduire continuellement notre impact environnemental.

Autres instances appuyant la mise en œuvre de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > L'équipe centrale des Ressources Humaines (« HR Core Team »), dirigée par la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe, est composée de cadres supérieurs des RH des divisions de Tarkett, de la Directrice de la Rémunération et des Avantages Sociaux du Groupe, de la Directrice de la Communication du Groupe et de la Directrice du Développement des Ressources Humaines du Groupe. L'équipe examine régulièrement l'exécution des actions liées au plan stratégique de Tarkett, les progrès de la stratégie de gestion des talents du Groupe ainsi que la mise en œuvre d'autres politiques et initiatives RH, telles que la mobilité interne, la diversité et l'inclusion, les avantages sociaux, le retour des enquêtes des employés, le dialogue social et Tarkett Cares. En 2023, l'équipe a concentré ses actions sur l'activation d'une culture de l'entrepreneuriat (former des leaders sur les piliers de la stratégie impactT, poursuivre la simplification et la digitalisation des processus RH grâce à Workday), l'engagement des équipes dans la réussite de Tarkett (mener l'enquête de feedback des employés, construire un plan de communication engageant, réactiver Tarkett Cares, promouvoir la diversité et l'inclusion, poursuivre le programme Tarkett Leadership), et la mise à disposition de ressources humaines percutantes (étendre la couverture de la Talent Review, déployer la nouvelle Employee Value Proposition, lancer le projet HR Upskilling afin de développer la communauté RH).
- > Le **Comité anti-corrupcion** du Groupe, créé en 2020, dirige le programme anti-corrupcion de Tarkett.

La gestion du programme d'innovation, mis en place en novembre 2019 et révisé en 2023, accélère l'innovation et renforce les synergies pour la réalisation de la stratégie ImpactT 2027. Le programme se concentre sur les priorités clés de Tarkett pour appuyer la stratégie ImpactT 2027. Les programmes spécifiques, dont l'un porte sur le climat et l'économie circulaire, sont dirigés par des responsables de programme mondiaux qui pilotent le travail et assurent l'appui aux divisions. L'avancement des programmes d'innovation est régulièrement examiné par le Comité exécutif par le Comité RSE et Innovation du Conseil de surveillance.

Communication de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > Les objectifs de la RSE, ainsi que les initiatives et les réalisations, sont régulièrement communiqués aux employés de l'entreprise, notamment par le biais de bulletins d'information internes, de nouvelles sur l'intranet, de séances d'information trimestrielles à l'intention des cadres et de formations. Les progrès et les défis sont également partagés avec les cadres supérieurs dans le cadre des présentations trimestrielles des résultats.
- > Notre engagement et nos résultats sont également **présentés aux actionnaires** lors de l'Assemblée Générale annuelle, ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes via nos différents supports (le Document d'enregistrement universel avec la déclaration de performance extra-financière / le rapport RSE annuel, notre brochure développement durable et le site Internet du Groupe Tarkett).
- > **Semaine du développement durable de Tarkett** : Tarkett a organisé des événements et des initiatives au niveau mondial et au niveau local dans les jours précédant la Journée mondiale de l'environnement de l'ONU (5 juin), afin de célébrer les réalisations, de préparer les actions futures et d'impliquer chacun dans la protection commune de notre planète. Le Directeur du développement durable et de l'Innovation de Tarkett a donné le coup d'envoi de la semaine avec une vidéo expliquant la feuille de route de Tarkett en matière de développement durable et la manière dont l'ensemble de l'entreprise est engagée dans cette transformation.
- > Des **programmes de formation ciblés sur le développement durable pour notre force de vente et nos équipes de marketing** afin qu'elles puissent communiquer et s'engager de manière plus efficace avec nos clients sur ces questions (voir section 3.10.4.2 Faciliter les programmes de formation et de développement professionnel).

Assurer la surveillance de la RSE, avec un leadership et une responsabilité dans l'ensemble de Tarkett

La rémunération liée à la performance en matière de RSE

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie de Tarkett, des objectifs associés et des autres politiques et actions de responsabilité sociétale de l'entreprise dépend en partie des incitations individuelles.

- > La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 & 2 et l'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été incluses dans **les critères du Long Term Incentive Plan (LTIP ou plan d'intéressement à long terme) 2020-2023, 2021-2024, 2022-2025 et 2023-2026**. Les objectifs relatifs aux émissions de GES et à l'économie circulaire font partie de la stratégie de Tarkett visant à assurer la transition vers une économie circulaire, un élément central de la réponse de Tarkett aux risques et opportunités liés au climat. Au total, quelque 181 à 240 cadres et dirigeants dans le monde, selon le plan, ont une partie de leur attribution de LTI liée à la réalisation de ces deux objectifs.

En outre, tous les membres du Comité exécutif ont :

- > un coefficient multiplicateur de la prime annuelle qui s'appliquera pour la première fois sur la prime annuelle et les résultats de 2023. Ce multiplicateur est basé sur trois objectifs : L'intensité carbone du Groupe en kgCO₂eq par tonne de produits finis fabriqués (scope 1, 2 et 3 pour les matières premières) ; la sécurité, avec l'objectif de taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail enregistrables (FR1t) (Groupe & divisions) ; et la diversité du Groupe à travers le pourcentage de femmes parmi les directeurs et au-delà. Ce multiplicateur aura un impact sur le paiement de la prime (-2% si au moins un des objectifs n'est pas atteint, +5% si tous les objectifs sont atteints, et +10% si tous les objectifs sont atteints et qu'au moins l'un d'entre eux est surperformant);

- > d'autres objectifs de RSE en fonction de leurs domaines de responsabilité qui ont une incidence sur leur rémunération variable ;
- > Au niveau des usines et des divisions, **les responsables de la santé, de la sécurité et de l'environnement** sont chargés du déploiement des plans d'action et des programmes sur la sécurité et la protection de l'environnement, y compris la stratégie de Tarkett en matière de climat. À ce titre, leurs objectifs personnels (et donc leur rémunération variable) peuvent inclure des objectifs de sécurité, des objectifs d'efficacité, des objectifs de réduction des émissions, des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, des objectifs de collecte du programme ReStart®, de gestion des déchets ou d'autres objectifs d'économie circulaire, en fonction de leurs rôles locaux spécifiques.
- > Au niveau de l'usine, certains responsables et opérateurs peuvent avoir leurs objectifs personnels liés au déploiement de la stratégie ImpacT2027 de Tarkett et à la mise en œuvre du programme de développement durable de Tarkett. Ce programme comprend des procédures et des actions visant à améliorer l'efficacité, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions, la réduction et le recyclage des déchets, ainsi que le signalement et l'analyse des incidents environnementaux. Certains responsables du réseau de vente peuvent également avoir leurs objectifs personnels liés au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett - un élément clé de la stratégie en matière d'économie circulaire et de climat de Tarkett.

Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

3.2.2 Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

Le processus de reporting des indicateurs de RSE / développement durable est géré et consolidé par la Direction du Développement Durable du Groupe avec le soutien des différentes fonctions concernées (notamment Finance, Opérations, RH, Juridique, Recherche & Développement...), des divisions et des sites. Le rapport RSE (Déclaration de Performance Extra-Financière), géré par la direction de la Communication & RSE, est intégré dans le Document d'enregistrement universel. Les indicateurs publiés et le rapport RSE sont audités par un organisme tiers indépendant (voir Section 3.12.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant).

Un processus de reporting détaillé, rigoureux et audité : Le processus de reporting est documenté dans un guide complet de reporting RSE, qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le reporting RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui est révisé chaque année, décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs au niveau local, et la consolidation des données au niveau du Groupe. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'audit interne et par un organisme tiers indépendant (voir Section 3.12.4 Rapport de l'organisme tiers indépendant).

3.2.3 Adhérer aux standards mondiaux

L'engagement de Tarkett, ainsi que le rapport RSE, les tableaux de bord des indicateurs, les objectifs 2020, 2025 et 2030 et le processus de reporting robuste, répondent aux exigences réglementaires européennes et françaises, et sont conformes et cohérents avec les attentes de **référentiels internationalement reconnus**

- > la Directive de l'Union Européenne et la réglementation française en matière de communication extra-financière « la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- > le Devoir de Vigilance et la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption ;
- > le Règlement européen sur la protection des données relatives à la vie privée (RGPD) ;
- > les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auprès duquel nous communiquons nos résultats afin d'être conforme au standard de niveau « *Advanced* » ;
- > les dix Objectifs de Développement Durables applicables (ODD) définis par les Nations Unies ;
- > le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) – voir la Section 3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF ;
- > la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) ;

Des tableaux de bord permettant de responsabiliser et de piloter la performance RSE à chaque niveau : Le Groupe suit des tableaux de bord, qui comprennent notamment les objectifs environnementaux et sociaux de Tarkett pour 2025 et 2030. En 2022, Tarkett a mis en place un nouvel outil de reporting RSE en ligne (Reporting 21) afin de faciliter davantage l'accès à tous les niveaux aux résultats et aux indicateurs clés de performance RSE. Cet outil facile à utiliser permettra la création et le suivi régulier de tableaux de bord sur des sujets RSE tels que la performance environnementale des usines, la sécurité des employés, la diversité et le développement. Les différentes entités pourront ainsi piloter leurs performances et concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités locales. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'action à la fois ambitieux et pragmatiques.

Des réunions de suivi sont également organisées conjointement à différents niveaux : Groupe, divisions, fonctions et sites, et au sein des "réseaux" spécifiques (Opérations, RH, etc.).

- > le questionnaire sur le CDP ;
- > le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les principes du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) Greenhouse Gas Protocol ;
- > la définition d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur ; l'objectif de réduction des Scope 1 & 2 étant conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, selon la méthodologie et les critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi) (objectif approuvé par la SBTi en décembre 2022) ;
- > les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits ;
- > les recommandations de l'AFEP-MEDEF, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de DPEF.

3.3 Risques et opportunités liés à la RSE

À notre échelle et avec nos moyens, notre ambition est d'avoir un impact positif sur nos clients, nos équipes et notre planète :

LES ÉVOLUTIONS DU MONDE	LES DÉFIS AUXQUELS TARKETT PEUT CONTRIBUER
<p>En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16%), contre une sur dix en 2022 (10 %), et près des deux tiers de cette population vivra dans les villes, selon les Nations Unies.</p>	<p>Augmentation de la population dans les villes et de la part des populations âgées, avec des attentes et des défis de qualité de vie (qualité de l'air intérieur, espaces sains, confort, acoustique, flexibilité et modularité des espaces, etc.).</p>
<p>La population mondiale de plus de 8 milliards d'habitants en 2023 et devant atteindre, selon l'ONU, 9,7 milliards de personnes d'ici 2050, la pression sur les ressources naturelles continuera d'augmenter et deviendra un problème encore plus critique à l'avenir. Le rapport 2019 « Global Resources Outlook » du « UNEP International Resource Panel » a constaté que l'utilisation des ressources mondiales a plus que triplé depuis 1970 pour atteindre 92 milliards de tonnes en 2017 et prévoit que, sans action, l'utilisation des ressources fera plus que doubler pour atteindre 190 millions de tonnes en 2060.</p>	<p>Raréfaction des ressources naturelles et gestion des déchets, enjeux qui remettent en question le modèle d'économie linéaire (sur la base de la production, de l'utilisation et de l'élimination d'un produit) et appellent au développement d'un modèle d'économie circulaire, où les déchets deviennent une ressource, et où un produit peut être réutilisé ou transformé en une nouvelle ressource. L'utilisation des principes d'éco-conception permet, d'une part, de sélectionner des matières premières abondantes et, d'autre part, de construire des produits facilement réutilisables ou recyclables.</p>
<p>Selon le GIEC des Nations Unies, les émissions de CO₂ doivent être réduites de 45 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2010 pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris, à savoir limiter la hausse des températures à 1,5 °C d'ici à la fin du siècle. Le PNUÉ a indiqué que le secteur du bâtiment et de la construction représente environ 37 % des émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie opérationnelle et aux processus (<i>Global Status Report for Buildings and Construction, 2022 UNEP Global Alliance for Buildings and Construction</i>), et le directeur exécutif du PNUÉ a appelé à une augmentation des matériaux biosourcés et recyclés et à une évolution vers la circularité dans le secteur du bâtiment et de la construction.</p>	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en diminuant notre consommation d'énergie et en utilisant des sources d'énergies renouvelables. Nous pouvons réduire, à la fois, nos émissions de gaz à effet de serre dans notre cycle de production, et les émissions tout au long de la chaîne de valeur, avec la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire, en utilisant plus de matériaux recyclés qui sont moins gourmands en énergie que l'extraction et la transformation de matériaux vierges, en augmentant la durée de vie de nos produits, en recyclant après usage au lieu de l'incinération qui émet plus de CO₂ et en limitant la distance nécessaire à la livraison avec des sites de production proches de nos clients. Le recyclage des déchets de revêtement de sol est essentiel pour réduire l'impact climatique. En plus d'économiser des matières premières vierges, il contribue de manière substantielle à éviter les émissions de GES, car il évite que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou incinérés.</p> <p>Nous pouvons également influencer le changement au niveau de notre chaîne de valeur en sélectionnant des fournisseurs qui ont une empreinte carbone plus faible, en sensibilisant nos clients et en leur offrant le choix de sélectionner nos produits ayant la plus faible empreinte carbone.</p>
<p>La société est en constante évolution, tout comme ses attentes, les Générations Y et Z vivant dans un monde hyperconnecté avec des préoccupations croissantes, notamment sur le climat et l'environnement, la diversité, l'éthique et l'importance d'avoir un impact positif sur la société, etc.</p>	<p>Jouer un rôle actif pour répondre aux défis sociétaux, tels que la réduction de l'empreinte carbone de nos produits et la construction d'une économie circulaire, le respect des valeurs éthiques et de conformité, la promotion de la transparence et de la proximité avec les communautés locales, ainsi que le développement et la diversité des talents. En résumé, être l'entreprise de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.</p>

En tant qu'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces de sport, Tarkett s'engage à apporter une contribution, à son échelle, aux transformations que ces défis imposent, qui représentent autant de risques que d'opportunités.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

3.3.1 Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Tarkett identifie les risques RSE principalement par le biais de notre **processus de cartographie des risques de l'entreprise**, qui est géré par le département d'Audit Interne et de Contrôle et qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables à nos activités. Cet exercice de cartographie, initié en 2011, est mis à jour tous les deux ans ou plus fréquemment en cas de changements importants. Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- > la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, parfois en collaboration avec des experts externes, interroge les membres du Comité exécutif et les collaborateurs clés occupant des postes stratégiques au niveau du Groupe et des divisions afin d'identifier les risques dans leur domaine ;
- > la qualification et la quantification des risques selon les éléments suivants : définition précise, causes possibles, évaluation des impacts (financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques ou de réputation) et le degré de maîtrise par le Groupe ;
- > l'examen et la validation de la cartographie des risques par le Comité exécutif et sa présentation au Comité d'audit, des risques et de la conformité, ainsi qu'au Conseil de surveillance.

En 2023, il n'y a pas eu d'évolution majeure dans la cartographie des risques de Tarkett. En 2020, compte tenu de l'émergence de certains risques et de la crise sanitaire mondiale, une revue approfondie de la cartographie des risques du Groupe avait été réalisée afin de réévaluer individuellement chaque risque et d'intégrer tout nouveau risque potentiel ou avéré.

Ce processus a permis d'ajouter le risque de pandémies à la liste des risques matériels de Tarkett. L'ensemble du processus a été réalisé par le biais de 25 entretiens avec des membres du Comité exécutif et d'autres responsables clés. Dans ce contexte, chaque risque a été examiné pour évaluer :

- > son occurrence sur une période récente ;
- > l'état et l'efficacité des mesures d'atténuation et
- > le niveau des impacts absolus et résiduels potentiels.

Le retour d'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

- > Notre Directeur du Développement Durable et de l'Innovation recueille régulièrement des informations sur **les risques et les opportunités lors de réunions avec les clients et les fournisseurs**, afin de mieux comprendre leurs priorités et d'aligner la stratégie de Tarkett en conséquence.
- > Sur les sites de production, **les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)** sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme World Class Manufacturing (qui inclut des audits de sites annuels par un tiers – ERM) et par le biais des systèmes de management santé-sécurité (ISO 45001), environnement (ISO 14001) et énergie (ISO 50001) en place sur la majorité de nos sites (voir la liste des certifications ISO des usines en annexe) ;
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, **une cartographie des risques RSE achats** couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ;
- > **Une cartographie spécifique au risque de corruption**, élaborée en 2017, conformément aux exigences de la Loi Sapin 2, a été revue et régulièrement mise à jour (voir Section 3.11.2 La prévention de la corruption) afin de répondre aux dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Gestion des risques & Gouvernance

Les risques relatifs au climat sont identifiés et évalués dans le cadre du processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (voir Section 6 Facteurs de risque et contrôle interne du Document d'enregistrement universel). Le facteur de risque spécifique « changement climatique et les dommages causés à l'environnement » est considéré comme matériel sur la base de l'évaluation par Tarkett de son niveau d'impact et de sa probabilité d'occurrence. D'autres risques relatifs au climat sont également pris en considération dans d'autres facteurs de risque matériels tels que les « indisponibilités, perturbations, dommages sur site » et les « déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ». La cartographie des risques prend en considération les opérations directes ainsi que les risques en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Le Comité exécutif a la responsabilité générale d'organiser et de superviser la gestion des risques, y compris la cartographie et l'évaluation des risques, l'atténuation des risques ainsi que le contrôle et l'audit interne. Chaque membre du Comité exécutif assure la mise en œuvre d'une surveillance, de contrôles et d'une atténuation des risques en continu dans son domaine de responsabilité.

En 2021, Tarkett a conclu un examen approfondi de l'impact de l'activité de Tarkett sur le climat et de l'impact du climat sur l'activité de Tarkett. Ce travail, qui a été entrepris avec l'aide de Carbone 4, une société indépendante de conseil en matière de climat, a conduit Tarkett à réviser son objectif climatique pour l'aligner sur l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Le travail a notamment inclus l'utilisation d'une analyse prospective quantitative basée sur des scénarios pour mesurer l'activité par rapport à différents scénarios futurs, l'identification des risques et des opportunités dans chaque scénario et l'évaluation de la résilience de l'entreprise. Les conclusions de cette cartographie des risques et opportunités liés à la double matérialité ont été présentées au comité RSE du Conseil de surveillance de Tarkett.

Taxonomie de l'UE

La taxonomie européenne est un système de classification, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables, dans le but d'aider l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le Pacte vert européen. La taxonomie de l'UE fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées pour savoir quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Les premiers actes délégués, adoptés en juin 2021, établissent une liste d'activités économiques dans les secteurs considérés comme les plus pertinents en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique et ayant donc le potentiel de contribuer de manière substantielle aux objectifs environnementaux de l'UE en matière de climat. L'examen des principales activités de Tarkett sur la base des codes NACE¹ (Nomenclature européenne des activités économiques) a révélé que la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives n'était pas couverte par ces Actes délégués sur le climat.

En 2023, Tarkett a analysé son éligibilité pour chacun des objectifs environnementaux nouvellement définis, conformément aux exigences publiées dans l'acte délégué le 27/06/2023 (EUR-Lex - C(2023)3851). Le groupe n'a pas identifié de ventes éligibles car ses activités ne sont pas considérées, au sens de la taxonomie, comme apportant une contribution substantielle à ces autres objectifs environnementaux. En outre, en raison de l'absence de ventes éligibles, les investissements liés aux activités contribuant aux ventes n'ont pas pu être qualifiés d'éligibles. En conséquence, les différentes actions menées pour réduire l'empreinte carbone des activités, des produits, des services et de l'activité de production du Groupe n'ont pas pu être qualifiées d'éligibles dans les indicateurs de dépenses d'investissement. Néanmoins, Tarkett reste fortement engagé à contribuer à l'atténuation du climat, entièrement aligné avec sa forte ambition climatique 2030 (Pour plus de détails sur notre ensemble d'engagements et d'actions, voir la section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion de l'environnement et une approche d'économie circulaire et voir les annexes associées à la taxonomie européenne à partir de la page 144).

La **cartographie des risques** de l'entreprise est également complétée par une évaluation de la probabilité de matérialisation de chaque risque au cours des cinq prochaines années afin de mieux qualifier l'importance des risques conformément au Règlement de l'UE sur les prospectus (UE 2017/1129) et aux lignes directrices des Autorités européennes des marchés et des valeurs mobilières publiées en 2019. La cartographie des risques a identifié 17 risques significatifs, qui sont présentés au chapitre 6 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2023, dont 5 risques ESG (Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires ; Changement climatique et dommages causés à l'environnement ; Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ; Qualité et sécurité des produits ; et Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés) et un certain nombre d'autres risques liés à l'ESG (par exemple, Santé, Sécurité et Sureté des personnes ; Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Évolution du marché des revêtements de sol ; Volatilité du prix des matières premières ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Évolution, complexité et interprétation des réglementations fiscales ; Systèmes d'information et Cybersécurité et Pandémie) qui sont également couverts dans le présent rapport RSE.

¹ C13.93 Fabrication de moquettes et tapis (y compris le gazon artificiel), C16.22 Fabrication de parquets assemblés, C22.19 Fabrication d'autres produits en caoutchouc, C22.23 Fabrication d'articles de construction en plastique pour la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives

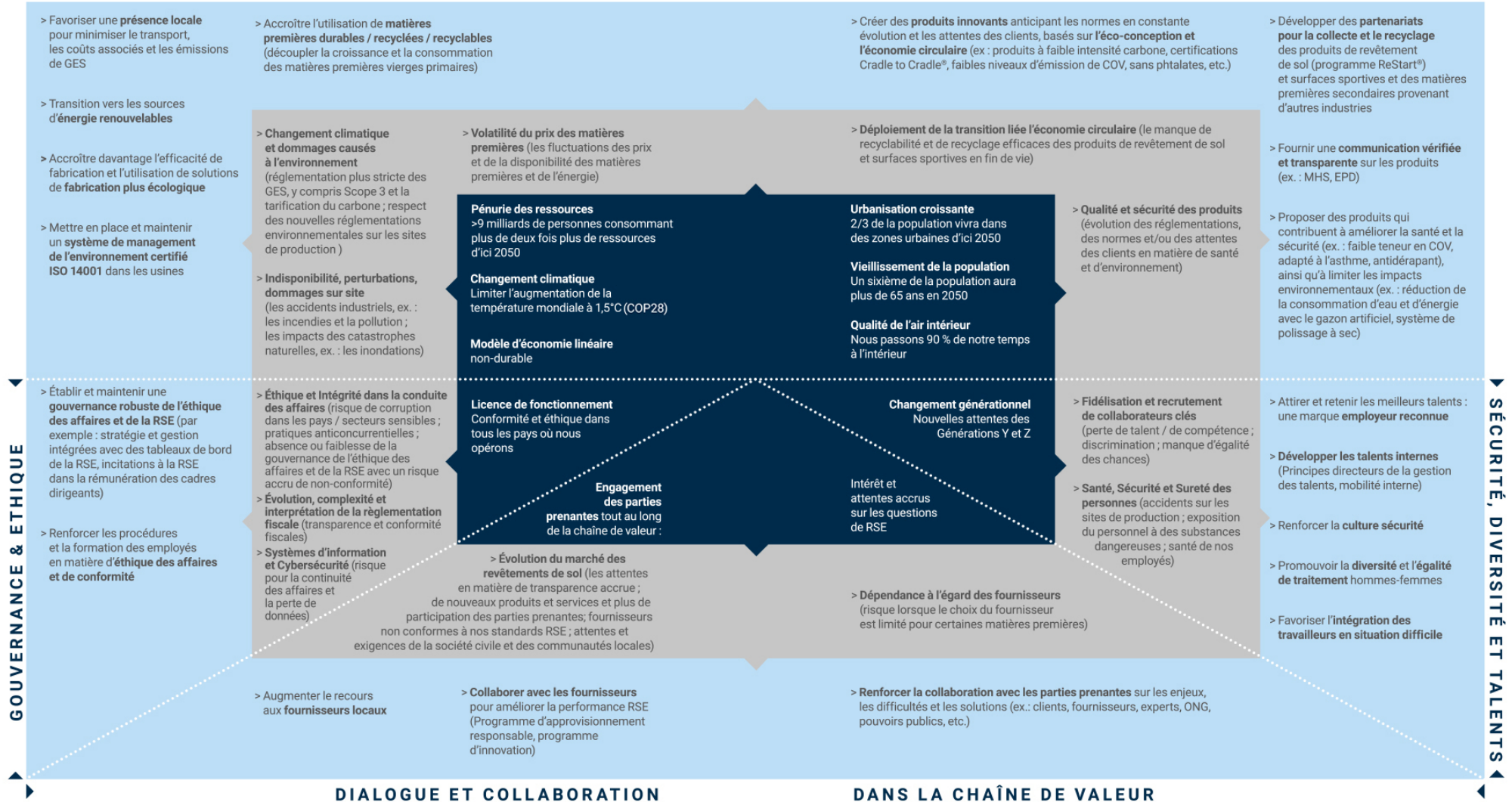
Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

3.3.2 Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

■ Défis mondiaux ■ Risques pour Tarkett ■ Opportunités pour Tarkett

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES USINES

L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES



Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

Les principaux défis mondiaux et les risques ESG et risques relatifs à l'ESG applicables à Tarkett (tels qu'identifiés par la cartographie des risques de Tarkett et d'autres initiatives d'identification et d'évaluation des risques décrites précédemment), ainsi que les opportunités qui en découlent, sont résumés dans l'infographique ci-dessus.

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Stratégie - risques et opportunités relatifs au climat

Les risques et les opportunités suivants relatifs au climat ont été identifiés par Tarkett comme matériels, soit à court (jusqu'à 2 ans), moyen (2-5 ans) ou long terme (5-20 ans) :

- > **Le risque posé par Tarkett sur le climat** par une croissance excessive des émissions de GES provenant des opérations (utilisation de combustibles fossiles et d'électricité achetée) et/ou des activités en amont et en aval associées à ses produits (c'est-à-dire les émissions de GES du cycle de vie des produits)
- > **Les risques posés par le changement climatique sur Tarkett sont principalement des risques de transition**, tels que :
 - La réglementation actuelle et émergente, y compris la future réglementation potentielle sur le suivi et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de type Scope 3, les futures taxes carbone, la responsabilité élargie des producteurs et le contenu minimum recyclé.
 - La technologie, par exemple l'accès à / le développement de la technologie nécessaire pour permettre à Tarkett de répondre à la demande croissante du marché des produits de revêtement de sol circulaire à faible teneur en carbone.
 - Les changements du marché, relatifs par exemple: aux risques/opportunités en aval des utilisateurs finaux qui préfèrent des produits de revêtement de sol alternatifs, en raison des questions relatives au climat ; à la volatilité des prix des matières premières avec les risques en amont et opérationnels de la disponibilité et des coûts des matières premières qui évoluent en raison des questions relatives au climat et de la transition vers une économie à faible intensité de carbone ; à la demande accrue de produits à faible intensité de carbone ; et aux exigences réglementaires et du marché de l'économie circulaire qui pourraient générer une demande accrue de produits de revêtement de sol circulaires / recyclés et recyclables.
 - La réputation, associée à la non-réalisation de nos objectifs relatifs au climat ou à la perte de confiance de nos clients dans les engagements de Tarkett.
- > **Les opportunités sont notamment :**
 - De réduire les coûts d'exploitation indirects grâce à l'efficacité de production, et notamment à des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'utilisation de matières premières recyclées ;
 - D'augmenter les revenus résultant de la demande accrue de produits à faible intensité de carbone qui sont recyclables et pour lesquels des solutions circulaires sont disponibles. Tarkett estime que l'adoption d'une approche d'économie circulaire en boucle fermée lui permettra de limiter les coûts des matières premières, de sécuriser l'approvisionnement en matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de répondre à la demande croissante des clients pour des produits responsables.

En 2023, Tarkett a réalisé une évaluation des effets financiers potentiels découlant de ses principaux risques et opportunités liés au climat. Pour quatre risques clés (restriction de l'utilisation de certaines matières premières, augmentation du coût des matières premières, introduction de taxes sur le carbone, changement de comportement des clients) et trois opportunités clés (utilisation de matières premières recyclées, amélioration de la production / de l'efficacité énergétique, développement de produits circulaires à faible teneur en carbone), Tarkett a estimé les coûts pour répondre aux risques / réaliser les opportunités (Opex / Capex), et l'éventail potentiel des impacts financiers (par exemple, en termes de coûts, de ventes nettes, de marge brute).

3.3.3 Gestion des risques

Notre approche systématique et intégrée de gestion des risques, intégrant désormais les risques RSE, repose sur les éléments suivants :

- > présentation de la mise à jour de la Cartographie des Risques de Tarkett au Comité exécutif ;
- > présentation régulière au Comité d'audit, des risques et de la conformité, qui a la charge de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, ainsi que la présentation des risques et opportunités RSE au Comité RSE ;
- > intégration de la revue des risques et des contrôles aux programmes de travail de l'audit interne.

La stratégie et les politiques RSE Groupe mises en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définies au niveau du Comité exécutif, puis déclinées au niveau des divisions et des fonctions, et enfin au niveau des sites / réseaux dans chaque pays. Différents programmes accompagnent le déploiement de ces politiques de RSE, tels que les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour l'éco-conception ; les Programmes d'innovation pour le climat et l'économie circulaire, et la santé et le bien-être; et ReStart® pour la collecte et le recyclage; ou les Principes directeurs de gestion des talents.

Nos politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux RSE, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2023, à savoir :

- > **Section 3.2** Gouvernance de la RSE, pour les risques et enjeux liés à la gouvernance ;
- > **Section 3.5** Engagement des parties prenantes, pour les risques et les enjeux liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.6** Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour les risques et enjeux relatifs aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.7** Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire, pour les risques et les enjeux liés au changement climatique;

- > **Section 3.8** Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients, pour les risques et les enjeux liés à l'impact de nos produits sur la santé et la sécurité
- > **Section 3.9** Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour les risques et les enjeux liés à nos fournisseurs et à nos activités au sein des communautés locales ;
- > **Section 3.10** Développer notre capital humain, pour les risques et les enjeux liés à nos employés ;
- > **Section 3.11** Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes, pour les risques et les enjeux liés à l'éthique des affaires et à la cybersécurité informatique.

Exemple

Focus sur notre système d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing (WCM)

WCM est le système d'excellence opérationnelle de Tarkett axé sur l'amélioration de la sécurité des collaborateurs, le renforcement du service client et de la qualité, la réduction de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement tout en optimisant la gestion des ressources, et l'amélioration de la performance industrielle. Il s'agit d'un outil essentiel pour gérer les risques tout en améliorant les performances au niveau de l'usine.

Le WCM est appliqué à l'échelle mondiale dans l'ensemble de Tarkett en utilisant une méthodologie qui a fait ses preuves basée sur des feuilles de route de maturité, une équipe centrale dédiée au niveau du Groupe, et des coordinateurs de division locaux qui aident à atteindre les objectifs définis par les équipes locales, par le biais du coaching, de la formation et du partage des meilleures pratiques. La réalisation d'évaluations WCM internes permet aux équipes de suivre les progrès des sites de production et de définir des plans d'action.

Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett




3.3.4 Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

L'analyse de matérialité permet d'identifier et préciser les enjeux RSE matériels pour Tarkett, c'est-à-dire les enjeux les plus importants au regard des activités du Groupe, de leur impact sur notre modèle économique et des attentes de nos parties prenantes.

En 2016, une enquête a été réalisée pour déterminer les sujets matériels pour Tarkett et nous assurer que notre stratégie RSE et nos objectifs étaient en phase avec eux. **Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes** (Section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes), en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette façon, nous nous assurons que nos actions, et nos priorités, sont adaptées pour répondre aux défis et opportunités matériels. Par exemple, nous constatons que les risques liés à l'environnement (mise en place de nouvelles normes pour limiter le réchauffement climatique et réduire l'utilisation des ressources fossiles) sont aujourd'hui considérés comme plus importants qu'en 2016.

La cartographie des parties prenantes a été complétée puis une enquête a été envoyée aux parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, ONG, associations professionnelles, experts, institutions de recherche et de formation, etc.) ainsi qu'aux parties prenantes internes (membres du Conseil de surveillance et du Comité exécutif, employés de Tarkett). L'enquête concernait des parties prenantes localisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Serbie, en Suède, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'enquête couvrait les sujets clés du référentiel GRI et des principes Cradle to Cradle®, organisés en cinq catégories : impacts environnementaux de la production, produits responsables, travail, droits humains et enjeux sociétaux.

Quatre sujets ont en particulier émergé de l'enquête 2016 et sont toujours considérés, **avec la réponse à l'urgence climatique**, comme faisant partie des sujets RSE les plus matériels pour Tarkett : la santé et la sécurité au travail, la santé et la sécurité liées aux produits et aux matériaux, l'impact environnemental des produits et l'utilisation responsable des matériaux et des ressources.

	 Impacts environnementaux de la production	 Utilisation responsable des matériaux	 Travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes, et ayant un impact sur les activités de Tarkett		Impact environnemental des produits Santé et sécurité des produits et matériaux Utilisation de matériaux sains	Santé et sécurité au travail Le travail des enfants (une priorité essentielle pour les parties prenantes externes, mais pas un risque potentiel pour les activités de Tarkett)
Autres thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes internes	Consommation énergétique Déchets de production	Principes Cradle to Cradle® Recyclabilité des produits	Développement des talents Lutte contre la corruption
Autres sujets d'importance identifiés (complémentaires)	Émissions atmosphériques provenant de la production Eaux usées provenant de la production Évaluation des fournisseurs sur des sujets environnementaux	Communication marketing transparente	Aide à l'emploi et au revenu Des fournisseurs respectant les droits de l'homme Travail forcé Diversité, égalité, non-discrimination, droit du travail

En comparant la matrice de matérialité avec notre cartographie des risques RSE, il est clairement visible que les sujets prioritaires et autres sujets d'importance identifiés par l'évaluation de la matérialité en 2016, ainsi que l'action sur l'atténuation du changement climatique, sont couverts par et cohérents avec l'identification de nos risques et opportunités RSE.

En 2024, nous prévoyons de réaliser une **double évaluation de la matérialité**, conformément aux exigences de la directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) et des normes européennes relatifs aux critères de développement durable (ESRS) qui l'accompagnent, afin de mettre à jour l'identification et l'évaluation des impacts, des risques et des opportunités liés au développement durable tout au long de notre chaîne de valeur (en amont, dans nos propres opérations, en aval).

3.4 Devoir de diligence / Plan de vigilance

En ligne avec les exigences de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, Tarkett établit et met en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes potentielles aux droits humains et aux libertés fondamentales, les effets préjudiciables sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan de vigilance couvre les opérations directes de Tarkett, ainsi que les activités de nos sous-traitants et fournisseurs avec lesquels Tarkett a une relation commerciale. Ce plan de vigilance est intégré dans la stratégie et les politiques RSE du Groupe, comme décrit ci-après.

Cartographie des risques

Notre processus d'identification et notre cartographie des risques RSE sont détaillés en Section 3.3 Risques et opportunités liés à la RSE. La cartographie des risques de Tarkett couvre de la façon suivante les risques relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE), ainsi qu'aux droits humains :

- > Au niveau du Groupe, les risques HSE sont identifiés et évalués par le Département de l'Audit et le responsable Conformité en collaboration avec la Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations et le Directeur de la Sécurité du Groupe.
- > Au niveau de nos sites de production, les risques HSE sont identifiés et évalués localement conformément au système WCM et à travers les systèmes de management en place sur la majorité de nos sites¹ : ISO 45001 pour les aspects santé et sécurité, ISO 14001 et ISO 50001 pour les aspects environnementaux et énergétiques. Les risques liés aux droits humains n'ont jusqu'ici pas été jugés significatifs pour les activités sur nos sites de production. Cependant, nous sommes conscients que les tendances géopolitiques actuelles pourraient générer de nouveaux risques (par exemple le risque d'esclavage moderne relatif aux populations vulnérables telles que les migrants), à identifier et à prendre en considération dès leur apparition.
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la majorité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, et inclut entre autres les risques HSE, et ceux liés à une potentielle atteinte aux droits humains (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

Procédures d'évaluation

Sur les sites de production, l'évaluation des risques HSE est réalisée en interne de manière continue par des experts HSE locaux en utilisant les conseils, les procédures et les méthodes fournis par le Groupe (voir Section 3.3.3 Gestion des risques). Par ailleurs, nos sites sont régulièrement audités par un tiers (ERM) en matière de conformité environnementale, et la majorité de nos sites sont sujets aux audits de suivi et de re-certification dans le cadre de l'ISO 45001, ISO 14001 et en plus, dans certains cas, ISO 50001.

¹ Voir la liste complète des certifications ISO des usines en annexe

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation par un tiers de la RSE de nos fournisseurs par EcoVadis, qui a commencé en 2019, s'est poursuivie en 2022 dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable. Les fournisseurs évalués sont sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE achats, parallèlement au déploiement du Code de Conduite Fournisseurs (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable). En 2023, Tarkett a continué à mener des audits sociaux et des audits sur les droits de l'homme réalisés par des tiers auprès de ses fournisseurs de dalles vinyle haut de gamme (*Luxury Vinyl Tiles - LVT*) en Chine et dans d'autres pays tels que le Vietnam. Dix audits sur l'éthique et six audits sur la traçabilité des produits/matériaux ont été menés en 2023.

Mécanisme d'alerte

La *Compliance Hotline* mise en place en 2018 et accessible depuis 150 pays, ainsi que l'*Ethics Hotline* aux États-Unis et au Canada, permettent d'alerter sur toutes infractions potentielles constatées ou observées au sein de Tarkett, en particulier afférentes aux droits humains, à l'environnement, à la santé et la sécurité (voir Section 3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Actions et dispositif de suivi

Les objectifs et actions / initiatives mises en place afin de prévenir les risques couverts par le devoir de vigilance, ainsi que les indicateurs clés de performance permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et leurs résultats, sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2023, à savoir :

- > Section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes, pour la gestion des risques liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur ;
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour gérer les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire, pour gérer les risques relatifs au climat ;
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients, pour gérer les risques relatifs aux effets de nos produits sur la santé ;
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour gérer les risques relatifs à nos fournisseurs ;
- > Section 3.10 Développer notre capital humain, pour gérer les risques liés à la santé et sécurité de nos employés ;
- > Section 3.11 Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes pour gérer les risques liés aux droits de l'homme, à l'éthique des affaires et à la conformité.



3.5 Dialogue avec les parties prenantes














Afin d'avoir un impact positif non seulement sur la vie quotidienne des personnes mais aussi sur les générations à venir, nous devons commencer par une compréhension profonde des personnes, celles qui créent avec nos produits, celles qui les utilisent et celles qui en prennent soin. Avoir une compréhension profonde de l'être humain est donc l'un des engagements clés de l'initiative Tarkett Human-Conscious Design®.

Tarkett reconnaît qu'un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de la chaîne de valeur et la communauté au sens large sont essentiels pour atteindre ses objectifs, à savoir servir au mieux ses clients et contribuer à relever les défis sociétaux. A cet égard, Tarkett s'engage de manière proactive avec les parties prenantes sur une grande variété de

sujets, tels que construire une économie circulaire, concevoir des espaces qui favorisent la diversité, la refonte du lieu de travail, la préparation des hôpitaux pour l'avenir ou les solutions durables pour les surfaces sportives.

Tarkett facilite ce dialogue et cet engagement au niveau local en créant dans chaque pays de multiples occasions de rencontrer, d'écouter, de partager, d'informer et d'apprendre avec toutes les personnes intéressées par les produits, services et activités de Tarkett. Le tableau suivant met en évidence les principales façons dont Tarkett engage le dialogue et la collaboration avec ses parties prenantes.

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an 5-12/an >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport
Clients, architectes, concepteurs, installateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> > Réseaux sociaux, internet, courrier électronique > Tarkett showrooms > Tarkett Academy & développement professionnel continu (CPD) > Outils de transparence : Material Health Statements (MHS®), certification « Cradle to Cradle® », Déclarations environnementales produits spécifiques (Environmental Product Declarations - EPDs), Green Building Cards, « Asthma and Allergy friendly® », et d'autres certifications de produits et outils d'information > Brochures et documentation sur les produits > Brochure développement durable de Tarkett > Tarkett ReStart® programme de collecte et de recyclage > Conférences, expositions, salons professionnels (physiques et virtuels) > Événements organisés par Tarkett (Cercles d'architectes) et webinaires > Tarkett Green Tours présentant notre approche et nos initiatives en matière de développement durable sur nos sites de production de Narni (Italie), Clervaux (Luxembourg), Ronneby (Suède), Sedan (France), Waalwijk (Pays-Bas) et Otradny (Russie) > Livres blancs > Évaluations des fournisseurs (telles que l'évaluation RSE d'EcoVadis) 		<p>3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9</p>
Employés, autres travailleurs, écoles et universités	<ul style="list-style-type: none"> > Groupes de travail multidisciplinaires > Intranet Tarkett-Inside & Workday > Communautés internes (par exemple, sécurité, environnement) > Groupes de ressources des employés > Salons de l'emploi et section "carrière" du site web de la société > Bulletins d'information internes « One Tarkett Expérience » > Journées / semaines thématiques (par exemple, Journée mondiale de la sécurité, Semaine du développement durable, la semaine de la diversité et de l'inclusion, Journée mondiale du climat, etc.) > Dialogue annuel sur les performances et le développement 		<p>3.10</p>

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an 5-12/an >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport
	<ul style="list-style-type: none"> > Enquêtes de satisfaction des employés > Webinaires internes > Réunion annuelle et conférences téléphoniques trimestrielles sur des sujets financiers, stratégiques et de RSE pour les cadres de direction > Dialogue social avec les représentants des travailleurs, comme le Forum Tarkett en Europe > Partenariats avec les écoles/universités locales 		
Fournisseurs, prestataires de services et autres partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> > Programme d'approvisionnement responsable : code de conduite des fournisseurs, évaluation RSE des fournisseurs, évaluation des matières premières > ReStart® programme de collecte et de recyclage > Programmes de recyclage de tierces parties (par exemple, Valobat en France, Carpet America Recovery Effort aux États-Unis, AgPR en Allemagne) > Partenariats et projets de collaboration en matière d'économie circulaire 		3.6, 3.7, 3.9
Actionnaires, investisseurs, créanciers et communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> > Sites web de Tarkett (https://www.tarkett-group.com) avec des informations dédiées sur la santé et le bien-être, le climat et l'économie circulaire, et la responsabilité sociale > Réponse aux questions sur les sujets ESG posées par les investisseurs, les créanciers, les conseillers en matière de procuration, les analystes et les agences de notation > Présentations aux créanciers et aux sociétés de gestion d'actifs > Conseil de surveillance et son comité spécialisé sur la RSE > Assemblée Générale annuelle des actionnaires > États financiers / Document d'enregistrement universel / Rapport RSE 	  	3.1, 3.5
Associations commerciales, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> > Associations commerciales et professionnelles du secteur (par exemple, European Plastics Converters, Fédération européenne du parquet, European Resilient Flooring Manufacturers' Institute - ERFMI, Vinyl Sustainability Council) > Instituts et experts scientifiques (par exemple, l'Institut d'innovation des produits Cradle to Cradle, l'Agence d'encouragement à la protection de l'environnement - EPEA et Carbone 4) > Projets sectoriels (par exemple, EU Circular Plastics Alliance, ERFMI Circular Economy Platform) > Think tanks (e.g. Globe EU Bee Group, Circular Sweden and Cireko in Sweden) > Projets de recherche 	  	3.5, 3.6, 3.7
Autorités publiques, organisations intergouvernementales, non gouvernementales et à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> > Conférences, webinaires et autres rencontres > Projets et initiatives de la profession (par exemple, les Green Building Councils, les organisations de lutte contre l'asthme et les allergies) > Consultations publiques (par exemple, la taxonomie européenne, le nouveau Bauhaus européen, les critères de durabilité de l'OCDE pour la conception des plastiques) > Projets public-privé (par exemple, Circular Flooring EU, EU Circular Plastic Alliance) > Participation aux travaux de normalisation (par exemple, certification Cradle to Cradle®, ISO TC323 sur la future norme ISO sur l'économie circulaire) 	  	3.5, 3.6, 3.7, 3.8
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> > Initiatives locales de Tarkett Cares > Fondation Tarkett > Visites guidées vertes de Tarkett et autres journées portes ouvertes d'usines > Parrainages locaux 	 	3.9

Focus: Tarkett Showrooms – un espace pour échanger avec Tarkett sur les revêtements de sol et Tarkett Human-Conscious Design®

Tarkett dispose de 38 showrooms sur un certain nombre de marchés, offrant un espace pour accueillir les clients, les architectes, les designers et d'autres personnes pour voir et toucher la gamme de solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives de Tarkett et pour échanger avec Tarkett sur des sujets allant de la conception et du choix des matériaux, à l'installation, l'entretien, la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, le recyclage après utilisation, et plus encore. Début de l'année 2023, Tarkett a ouvert un nouveau bureau et un showroom à Varsovie, en Pologne : sur plus de 900 mètres carrés, il permet de présenter notre gamme de produits et son potentiel créatif inégalé. En juillet 2023, Tarkett UK a ouvert son nouveau showroom, Tarkett Atelier, à St John's Street à Clerkenwell (Londres), en remplacement du précédent showroom de Great Sutton Street qui a fermé ses portes en décembre 2022. Ces showrooms ont rejoint nos showrooms existantes aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans toute l'Europe de l'Ouest et de l'Est (voir la liste complète des showrooms Tarkett en annexe).

Focus: La Semaine du Développement Durable de Tarkett pour mobiliser les équipes vers nos objectifs de développement durable

La 3e édition de la Semaine du développement durable de Tarkett a eu lieu entre le 29 mai et le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement) 2023. Différentes activités ont été organisées à travers le monde, dans nos bureaux et nos usines, avec un objectif commun : montrer comment chaque fonction contribue activement à notre ambitieuse feuille de route pour le développement durable à l'horizon 2030. La semaine a débuté par une vidéo sur la façon dont nous contribuons tous au développement durable chez Tarkett et sur la façon dont nous atteindrons notre ambitieuse feuille de route pour 2030. Nous avons également entendu nos collègues d'Inde, du Canada, des États-Unis, d'Allemagne, d'Australie, de France et de Russie grâce à leurs témoignages vidéo et à une table ronde animée avec notre partenaire Ikea, qui a montré comment nous agissons tous en faveur du développement durable.

De nombreuses initiatives ont été organisées localement au cours de la semaine :

- > À **Dalton (États-Unis)**, 20 employés se sont portés volontaires pour retirer les étiquettes des échantillons de LVT, transformant ainsi ce déchet en une ressource précieuse au lieu de l'envoyer dans une installation de valorisation énergétique. À la fin de la journée, les équipes ont envoyé environ 2 300 kg d'échantillons de LVT parfaitement recyclables à Avery Automats, un fabricant basé à Dalton qui peut utiliser nos échantillons de LVT comme matière première dans sa production.
- > Des ateliers de sensibilisation aux microplastiques ont été organisés à **Konz (Allemagne)** et à **Sedan (France)**.
- > À **Konz (Allemagne)**, un don a été fait pour la plantation de 100 nouveaux arbres et d'une prairie fleurie de 50 m².
- > À **Sedan (France)**, un atelier de fresque climatique a été organisé pour sensibiliser les employés au climat, et le tri des déchets a été réalisé en partenariat avec la société de services environnementaux Suez.

- > À **Mytisch (Russie)**, les employés ont planté des arbres (8 épicéas et 2 thuyas) autour de l'usine, tandis que l'action "Retournez les vieux papiers - sauvez les arbres" a permis de collecter 1 700 kg de papier à recycler.
- > À **Otradny (Russie)**, plusieurs initiatives ont été menées à bien : le projet « Des déchets de papier en échange de semis » a permis de livrer des vieux papiers (3 320 kg) et de planter des arbustes (15) et des fleurs (200) sur le terrain de l'usine ; le projet "Good caps" a permis de transférer le matériel collecté avec la participation des écoles ; un film historique sur les projets environnementaux mis en œuvre à l'usine au fil des ans a été projeté pour sensibiliser les employés à l'environnement ; un concours de dessins d'enfants sur le thème de la pollution de l'environnement par les déchets plastiques a été organisé pour sensibiliser la jeune génération ; et un Green Tour a été organisé pour les écoliers.
- > À **Orzechowo (Pologne)**, plus de 150 employés et leurs familles ont planté 2 500 plants de hêtre au cours d'une action bénévole de deux heures.
- > À **Narni (Italie)**, une action de plantation d'arbres intitulée « Plantons ensemble les racines de la durabilité » a été menée.

Focus: Evènements organisés par Tarkett en Amérique du Nord pour les architectes et les designers

En 2023, Tarkett North America a organisé plusieurs événements pour dialoguer avec les architectes et les designers :

- > En juin, Tarkett a accueilli des professionnels du design dans son showroom de Chicago Fulton Market (États-Unis) à l'occasion de ses **Design Days**, une exposition annuelle des dernières nouveautés en matière de produits commerciaux et de design, afin de partager la façon dont nous redéfinissons notre approche du design. Pendant trois jours remplis de conférences et d'événements inspirants, le showroom est devenu le Co.Lab™ : axé sur le pouvoir de la collaboration et de la communauté, il a accueilli une série de sessions éducatives, d'activités artistiques pratiques et de tables rondes avec certaines des voix les plus importantes de l'industrie du design. Les présentations du panel comprenaient des sujets tels que le partenariat pour créer une économie circulaire, et l'impact des matériaux sur l'équité sociale et la santé des communautés.
- > En septembre, Tarkett North America a organisé un **sommet sur le développement durable** à Park City, dans l'Utah (États-Unis). Les équipes de Tarkett issues de départements aussi divers que le développement durable, le design, les ventes, le développement de segments et de produits ont discuté avec 18 architectes et designers de premier plan. Des orateurs invités ont partagé leurs idées, et des discussions de groupe, des présentations et des discussions en petits groupes ont été organisées tout au long du sommet. Les discussions ont porté sur la déconstruction, la réutilisation des matériaux et la construction de matériaux sains.

Tarkett North America est également membre de panels et intervient régulièrement lors d'événements industriels, notamment au Resilient Flooring Covering Institute (RFCI), à l'International Interior Design Association (IIDA), à l'US Green Building Council et à l'Institut du vinyle.




Focus: Participation à des salons et des conférences

En 2023, Tarkett a participé à plusieurs salons et conférences afin de faciliter le contact avec des clients, des architectes et des designers :

- > Avec plus de 250 000 visiteurs professionnels venus du monde entier, le salon **BAU de Munich (Allemagne)** est le principal salon international semestriel consacré à l'architecture, aux matériaux et aux systèmes. Tarkett était présent avec un stand démontrant notre engagement en faveur de la circularité et du recyclage en fin de vie. La conception du stand était axée sur notre concept START/RESTART, soulignant notre dévouement à l'éco-conception et aux principes Cradle-to-Cradle®, ainsi que notre travail de pionnier dans la création de boucles circulaires grâce au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett.
- > Tarkett Brésil était présent à **ExpoRevestir à São Paulo (Brésil)**, le plus grand salon professionnel de notre segment en Amérique latine qui s'est déroulé en mars. Tarkett a renforcé sa position de leader sur le marché du vinyle, en lançant de nouveaux modèles de LVT nationaux, avec un stand de 300 m² consacré à l'innovation et à la durabilité. Pendant les quatre jours du salon, plus de 7 000 visiteurs sont passés par notre stand, dont des architectes, des revendeurs et des fournisseurs internationaux.
- > En octobre 2023, Tarkett Mexico a participé à la 33e édition de **l'Expo CIHAC à Mexico (Mexique)**, l'événement le plus important d'Amérique latine en matière de construction, d'ingénierie, d'architecture et de design, qui a rassemblé plus de 18 000 visiteurs.
- > En février les équipes de Tarkett UK & Ireland ont participé au **Workspace Design Show à Londres (Royaume-Uni)** avec leur stand 100% recyclable, "Made to be Remade". Le stand présentait les matériaux qui composent la collection primée de moquettes DESSO Origin, ainsi que le calculateur de carbone EMEA disponible sur les écrans afin que les visiteurs puissent mesurer leur impact sur la planète. Au total, 11 représentants de Tarkett UK ont participé à l'événement, qui a généré 261 contacts.
- > Tarkett a participé **au salon du meuble de Stockholm (Suède)** en février. Quatre stands ont été équipés de produits Tarkett tels que les dalles de moquette DESSO Recharge, la collection de vinyle homogène iQ Eminent ou le Lino OriginaleEssenza+. Les matériaux utilisés pour les différents stands étaient tous circulaires, reflétant l'engagement de Tarkett à construire « The Way to Better Floors ». En mars, nos équipes au Japon ont participé à l'édition 2023 du **salon Japan Shop**. Pendant quatre jours, elles ont accueilli 1 000 visiteurs à l'occasion de cet événement international consacré aux agencements et installations des magasins, avec notre stand Tarkett mettant en avant certaines de nos dernières innovations.
- > En juin 2023, Tarkett a participé à la **10e Conférence européenne sur l'ingénierie des soins de santé** qui s'est tenue à Paris (France). Cette conférence biennale est le plus grand événement de ce type en Europe et peut être considérée comme la plateforme la plus importante pour la discussion de sujets techniques spécifiques aux hôpitaux et de sujets de gestion associés. Tarkett a parlé du recyclage après usage de ses produits vinyliques homogènes, en présentant un cas concret qui s'est déroulé au Royaume-Uni, à l'University College London Hospital.
- > En Amérique du Nord, Tarkett a assisté en novembre à la **Healthcare Design Conference à la Nouvelle-Orléans (États-Unis)**, en participant à une session consacrée aux implications des matériaux sur l'équité en matière de santé. Cette session a exploré la manière dont l'accent mis sur les principes de conception saine, la sélection des matériaux, les normes de construction et les actions politiques peuvent avoir un impact positif sur les patients, les employés et la communauté.
- > Notre Directeur du Développement Durable et de l'Innovation a participé à la conférence virtuelle des parties prenantes **EcoVadis Sustain 2023** pour discuter de l'évolution vers un avenir à consommation nette zéro.

3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
<p>Volatilité du prix des matières premières</p> <p>Dépendance à l'égard des fournisseurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Sélection des matériaux dans le cadre du processus de développement des nouveaux produits (New Product Development Process - NPDP) > Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose/revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries > Diversification de notre portefeuille fournisseurs, et utilisation de fournisseurs locaux 	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)	69 %	69 %	70 %	85 %	3.6.1	 
<p>Qualité et sécurité des produits chimiques</p> <p>Evolution du marché des revêtements de sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation systématique des matériaux selon les critères Cradle to Cradle® (C2C) > Communication transparente sur la composition de nos produits par l'intermédiaire de fiches de déclaration produit (par exemple Material Health Statements) > Certifications Cradle to Cradle® de nos produits 	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®	94 %	95 %	97 %	-	3.6.1.	

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

3.6.1 Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Tarkett est engagé à mettre les personnes et la planète au premier plan, en appliquant l'approche *Tarkett Human-Conscious Design*[®] à l'éco-conception, au développement et à la production de ses produits pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en s'efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe. Cette approche permet également à Tarkett de communiquer en toute transparence à ses clients les impacts sur l'environnement et la santé sur toute la chaîne d'approvisionnement.

3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables pour préserver les ressources naturelles

Le choix de matériaux de qualité est l'un des piliers de notre approche d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle[®], avec l'objectif de respecter la santé des personnes, de préserver les ressources et de protéger l'environnement.

D'un point de vue environnemental, Tarkett s'efforce de préserver les ressources naturelles, en privilégiant les matériaux sains qui peuvent être recyclés et qui proviennent de sources abondantes (par exemple le carbonate de calcium), renouvelables (tels que le liège, le pin, l'épicéa, le chêne, le frêne, le noyer, l'érable, le hêtre et le bouleau) ou recyclées (incluant des déchets issus d'autres industries), afin que les matériaux utilisés dans nos produits ne contribuent pas à la raréfaction des ressources.

Tarkett privilégie l'utilisation de matériaux renouvelables chaque fois que cela est possible. C'est notamment le cas aujourd'hui pour les parquets, les stratifiés et les linoléums, ainsi que pour certaines surfaces sportives intérieures. Par exemple:

- > Tarkett produit des planchers en bois depuis 1886. La matière première bois provient de forêts situées à proximité de nos usines en Europe. La grande majorité de notre matière première bois (pin et épicéa) provient de forêts bien entretenues en Suède et en Finlande, où la croissance est supérieure à l'exploitation forestière. Le bois dur (chêne) provient principalement de Pologne, d'Ukraine et des Balkans. Tarkett prend soin d'utiliser une grande partie de la grume afin de bénéficier de son grain et de son motif pour la conception de sols magnifiques et distinctifs.
- > Le linoléum utilise également d'autres matériaux renouvelables tels que l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège.
- > Ces dernières années, Tarkett a étendu son utilisation de matériaux renouvelables, avec des plastifiants d'origine biologique désormais utilisés dans ses dalles de vinyle de luxe produites à Jacareí, au Brésil, et dans sa collection de revêtements de sol en vinyle homogène iQ Natural, produite à Ronneby, en Suède.

- > En 2023, Tarkett EMEA a lancé iD Evolution, une collection de dalles modulaires sans PVC composées à 64 % de minéraux provenant de deux ressources naturelles : la craie et la brucite.
- > Un autre exemple est le revêtement de sol en caoutchouc Eco Shell mis au point en Amérique du Nord, qui contient des restes de coquilles de noix provenant de la culture locale des noyers.
- > Pour les surfaces sportives extérieures, Tarkett FieldTurf propose une gamme croissante de couches de remplissage performantes à base de matériaux alternatifs d'origine renouvelable, comme PureFill, qui utilise des granulés de liège naturel et du sable, PureSelect, qui utilise des noyaux d'olive d'origine locale aux États-Unis et en Europe, et PureGeo, qui utilise de la tourbe de noix de coco et du liège. PureGrain, notre dernière offre lancée en 2023, est un matériau de remplissage 100 % végétal fabriqué entièrement à partir de maïs : provenant de la partie ligneuse de l'épi de maïs, il s'agit d'un sous-produit de la graine de maïs cultivé en France sans l'utilisation d'OGM. **L'utilisation d'une part toujours plus grande de matériau recyclé** est au cœur des objectifs de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire. Nous adoptons une approche holistique axée sur **le recyclage en boucle fermée** (collecte et recyclage des matériaux post-industriels et post-utilisation de Tarkett), le recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation d'autres industries ainsi que l'approvisionnement en matières premières à contenu recyclé) et la conception circulaire des produits (comment reconcevoir les produits et des processus de manière à favoriser la recyclabilité et à accroître l'utilisation de matériaux recyclés). Cela s'applique aussi bien aux revêtements de sol qu'aux surfaces sportives, avec par exemple plus de 35% de contenu recyclé dans certains revêtements de sol homogènes et hétérogènes, dalles de vinyle de luxe et, linoléum, plus de 60% dans certaines solutions de revêtement de sol en moquette, plus de 30% dans certains gazons artificiels et jusqu'à 60 % dans certaines couches de surfaces sportives d'intérieur.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Exemple

Lancement de produits recyclables avec davantage de contenu recyclé

Ces dernières années, nous avons lancé plusieurs nouveaux produits de revêtement de sol et de surfaces sportives qui contiennent davantage de matériaux recyclés et sont eux-mêmes recyclables. Voici quelques exemples :

- > Les sols de sécurité en vinyle Safetred Serenity sont fabriqués à partir d'environ 40 % de matériaux recyclés et sont entièrement recyclables dans notre usine du Kent, au Royaume-Uni.
- > Nos nouvelles collections de vinyles Elegance et Essence Rigid 55 fabriquées en Europe sont composées en moyenne de 30 % de matières recyclées.
- > La collection de rouleaux de vinyle ICONIK produite dans les usines de Clervaux (Luxembourg) et de Konz (Allemagne) contient jusqu'à 27 % de matières recyclées, dont 100 % des fibres PET utilisées dans le support textile proviennent de sources recyclées.
- > En Amérique du Nord, la collection LVT iD Latitude est fabriquée avec 45 % de contenu recyclé, tandis que la collection Color Pop est fabriquée avec 30 % de contenu recyclé pré-consommation.
- > Dans la région EMEA, DESSO Fuse Landscape est une collection de dalles de moquette entièrement recyclable, composée de fils d'origine 100 % recyclés et au global de 62,4 % de matières recyclées.
- > Inspired Nature est une collection de moquettes modulaires neutres en carbone commercialisée en Amérique du Nord : proposée sur le support ethos® Modular with Omniccoat Technology® de Tarkett, elle contient 48 à 64 % de contenu recyclé.
- > FieldTurf de Tarkett Sports propose des remplissages composés de matériaux recyclés, tels que le remplissage ProMax HydroFlex fabriqué en Allemagne, qui incorpore 30 % de polyéthylène recyclé provenant de terrains de gazon artificiel en fin de vie, et d'autres solutions de remplissage diverses fabriquées à partir de granulés de caoutchouc recyclés provenant de pneus qui auraient autrement été mis en décharge.
- > Les revêtements de sol intérieurs de Tarkett Sports, dotés de la toute dernière technologie Omnisport X3LT 3-tègrent une couche calandree contenant jusqu'à 60 % de matières recyclées.

Cas d'étude

Projet de gazon synthétique respectueux de l'environnement en partenariat avec l'université de St Andrews

Le gazon synthétique installé par FieldTurf à l'université de St Andrews (Royaume-Uni) est l'une des solutions durables les plus avancées technologiquement en Europe : Vertex Core Prime est conçu avec un noyau interne composé de 40 % de polyéthylène recyclé offrant une excellente résilience, combiné à une enveloppe extérieure souple en polyéthylène vierge pour une plus grande convivialité pour les joueurs. Le cœur de la fibre utilise du polyéthylène recyclé tandis que l'enveloppe extérieure de la fibre utilise des matières premières chimiquement recyclées certifiées ISCC+. Le système de gazon synthétique installé combine une technologie de fibre de pointe utilisant des composants recyclés, un remplissage naturel pour offrir des performances de jeu optimales et le terrain lui-même a été certifié pour la compensation carbone en vue de réduire l'impact carbone du projet.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

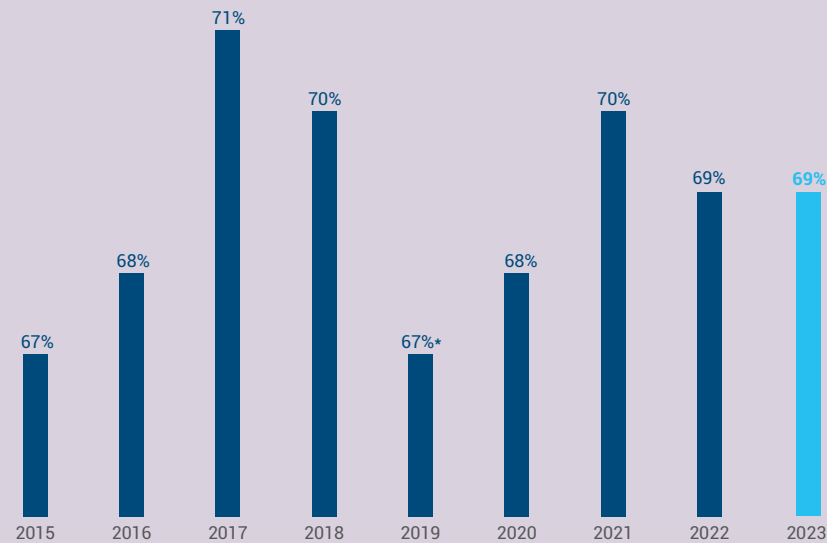
Zoom sur les indicateurs clés

Sélection des matières premières en vue de préserver les ressources naturelles

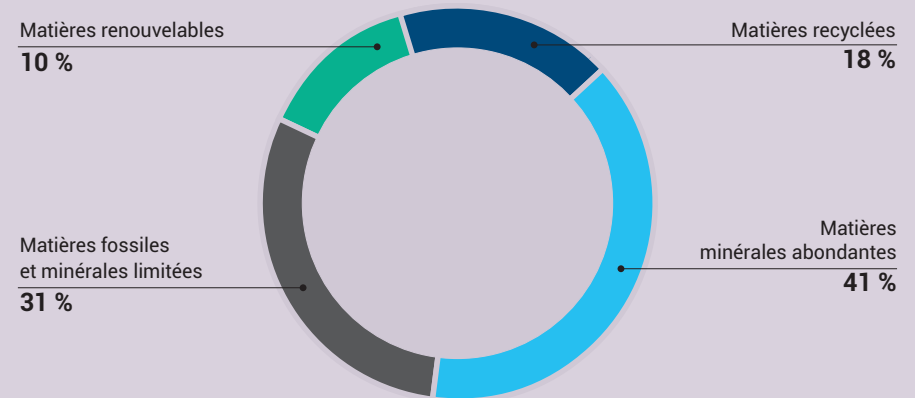
Tarkett a poursuivi son objectif de tripler la part de matières premières recyclées d'ici 2030 par rapport à 2018, en portant cette part à 18 % en 2023 contre 17% en 2022, 15% en 2021, 13% en 2020 et 12% en 2019 et 10% en 2018.

En 2023, la part de nos matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) est restée stable, l'augmentation des matières recyclées ayant compensé la diminution des matières renouvelables liée aux variations du mix produit global.

Part des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (%)



Répartition des matières premières utilisées en 2023 (%)



* Diminution de 2 % par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de la production de stratifiés en Allemagne

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Limiter les risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Chaque année, Tarkett procède à une évaluation de la dépendance de ses fournisseurs à l'égard de ses principales matières premières. Cette évaluation annuelle, par catégorie de matériaux et par usine, mesure le degré de flexibilité dont dispose Tarkett pour son approvisionnement. Le processus d'évaluation annuelle permet à Tarkett d'identifier et d'évaluer les risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et de hiérarchiser ses plans d'action afin d'accroître la flexibilité des fournisseurs. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de développer de nouvelles sources de matières premières renouvelables et secondaires (matériaux recyclés) pour remplacer les matières premières vierges, ce qui permet de diversifier les sources d'approvisionnement et de réduire sa dépendance à l'égard de ses fournisseurs .matières premières, réduisant encore sa dépendance à l'égard de fournisseurs spécifiques.

Utilisation responsable du PVC (polychlorure de vinyle)

Le PVC est une résine plastique composée à 57% de sel, largement utilisée dans l'industrie du bâtiment et de la construction, qui est polyvalente, durable et recyclable. Tarkett propose des solutions en PVC dans un certain nombre de segments tels que les lieux de travail, l'hôtellerie, les magasins, les soins de santé et l'éducation, où les propriétés d'utilisation supérieures telles que les cycles de vie prolongés (jusqu'à 30 ans), la résistance élevée à l'usure, les faibles coûts d'entretien, les conceptions attrayantes, la bonne hygiène et la facilité d'installation sont des éléments clés. Tarkett s'engage à utiliser le PVC (polychlorure de vinyle) de manière responsable et entretient depuis 2010 un dialogue transparent avec diverses parties prenantes sur le sujet, en définissant les conditions d'une conception et d'une production durables, de l'utilisation et du recyclage du PVC pour des applications à long terme telles que les revêtements de sol.

Il existe plusieurs façons de produire du PVC, chacune ayant une empreinte carbone très différente. Nous évaluons l'empreinte carbone du PVC de nos fournisseurs, en particulier dans la région EMEA et en Asie. Notre approche actuelle consiste à favoriser les fournisseurs qui utilisent des technologies de fabrication plus récentes ayant un impact moindre sur l'environnement ; à utiliser des matières premières et des additifs qui répondent à des normes élevées en matière de durabilité, de conception et de performance technique, conformément aux principes Cradle to Cradle® ; à promouvoir le recyclage des revêtements de sol contenant du PVC, notamment par le biais de notre programme ReStart® ; et à développer l'utilisation de plastifiants exempts de phtalates.

Par exemple, l'usine Tarkett de Clervaux, au Luxembourg, est certifiée EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Elle recycle les revêtements de sol en vinyle après leur installation et leur utilisation, collectés dans divers pays européens dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, ainsi que les déchets post-fabrication.

Par ce biais et d'autres actions, Tarkett soutient Recovynil et VinylPlus qui participent à la promotion de l'Alliance plastique circulaire de l'UE en faveur d'actions et d'engagements volontaires pour davantage de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés soient utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025. Recovynil contrôle et vérifie le recyclage des déchets de PVC et l'utilisation du PVC recyclé, en enregistrant la quantité de PVC recyclé en Europe grâce au programme de collecte de données et de contrôle RecoTrace™. Recovynil est le principal contributeur à l'objectif de recyclage VinylPlus® qui vise à recycler un million de tonnes de PVC par an d'ici 2030. En 2022, plus de 810 000 tonnes de PVC ont été recyclées, ce qui porte le total à 8,1 millions de tonnes depuis 2000. Recovynil est également l'un des membres fondateurs du programme de certification des installations de recyclage EuCertPlast, qui encourage la traçabilité et les normes élevées en matière de recyclage des plastiques.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

3.6.1.2 Evaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement

Tarkett est déterminée à construire le chemin vers de meilleurs revêtements de sol. Innover avec de bons matériaux et dépasser les normes de qualité de l'air intérieur grâce au Human-Conscious Design® de Tarkett, est au cœur de cet objectif et commence par la sélection de bons matériaux en appliquant les principes Cradle to Cradle®.

Tarkett travaille en étroite collaboration avec l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency faisant partie de Drees & Sommer), un institut de recherche fondé en 1987, **qui promeut la méthodologie de conception Cradle to Cradle®.** En utilisant cette méthodologie depuis 2010 pour toutes ses activités, Tarkett garantit non seulement la conformité aux exigences réglementaires de l'UE pour les substances chimiques selon REACH¹, mais va plus loin en permettant l'optimisation des produits, en remplaçant les matériaux par d'autres qui peuvent être recyclés, améliorant les caractéristiques sanitaires et environnementales des produits. Les résultats de ces évaluations de matériaux nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant nos spécifications avec nos fournisseurs. De plus, cela permet au Groupe d'avoir une connaissance précise des impacts sanitaires et environnementaux de ses produits, et de les partager en toute transparence, en communiquant aux clients les impacts environnementaux et sanitaires sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Avec 34 usines dans le monde et un pipeline actif de produits nouveaux et améliorés, il y a toujours de nouveaux matériaux que nous devons évaluer.

Zoom sur les indicateurs clés

Évaluations des matériaux sur le plan de la santé et de l'environnement

Afin de réaliser notre objectif d'utiliser des matériaux de qualité, bénéfiques pour nos clients et pour la planète, nous effectuons des évaluations de matériaux par une tierce partie. 94 % de nos matières premières (représentant plus de 5 000 matériaux) sont évaluées par une tierce partie (par l'EPEA) pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement sur la base des critères Cradle to Cradle®. En 2023 comme en 2022, un nombre plus important que la normale de nouvelles sources de matières premières ont été approvisionnées notamment pour l'activité de Tarkett en Russie en raison de l'impact du conflit en Ukraine sur la disponibilité des matières premières. Par conséquent, à fin 2023, Tarkett n'avait pas fini d'évaluer toutes ces nouvelles sources de matières premières, ce qui a entraîné une légère baisse de la part globale des matières premières évaluées (94 % contre 95 % en 2022).

Une transparence radicale avec les Material Health Statements (MHS®)

Tarkett a élaboré, en collaboration avec l'EPEA, la *Material Health Statement* (déclaration sur les caractéristiques sanitaires des matériaux) afin de répondre aux besoins de l'industrie du bâtiment de disposer d'informations plus précises, de favoriser la collaboration en matière de développement durable et d'aller au-delà de la réglementation en fournissant des informations claires et transparentes sur le profil sanitaire et environnemental des matériaux utilisés dans nos produits, y compris les risques potentiels. L'outil MHS® répond aux demandes croissantes de l'industrie du bâtiment pour des informations plus détaillées sur le contenu des produits, dont elle a besoin pour répondre efficacement à l'évolution de la réglementation et aux programmes de construction durable, ainsi qu'à l'intérêt croissant des parties prenantes pour les impacts de l'environnement bâti sur la santé et l'environnement.

Le développement de la MHS® a suivi la collaboration de Tarkett avec l'EPEA sur les travaux d'évaluation des matériaux. Il a d'abord été lancé en 2016 en Amérique du Nord, puis étendu à l'Europe en 2018. Au-delà d'une simple liste d'ingrédients, une MHS® décrit avec précision la composition d'un produit et fournit l'information relative à la concentration de ses composants (molécules chimiques), leur rôle dans le produit et les risques éventuels sur la santé et l'environnement en cas d'exposition à ces substances, notamment pour l'utilisateur de revêtement de sol et les poseurs de sol (pour plus de détails sur MHS®, voir le rapport RSE 2021 de Tarkett).

L'outil MHS® a été développé dans le but de promouvoir la transparence totale des produits, en mettant à disposition de nos clients des outils d'information faciles à lire et à comprendre. En Europe, la MHS® va plus loin que les exigences de la réglementation européenne REACH, en fournissant de manière proactive des informations sur toutes les substances présentes dans le produit. Les documents MHS® ont une durée de validité de 2 ans, ce qui permet de prendre en compte toute nouvelle connaissance sur les substances chimiques utilisées et offre la possibilité d'améliorer les performances sanitaires du produit en modifiant les recettes.

Tarkett n'hésite pas à se positionner en faveur d'une meilleure réglementation en matière de transparence. Par exemple, Tarkett a signé la lettre ouverte de l'ONG suédoise ChemSec à la Commission européenne, appelant à plus de transparence dans le cadre de la prochaine révision du règlement REACH - CLP. Tarkett s'est ensuite joint à la délégation de ChemSec pour une réunion avec le commissaire européen à l'environnement, partageant notre action sur la transparence avec les Material Health Statements®.

Depuis le lancement, Tarkett a publié des MHS® pour une large gamme de produits, notamment les revêtements de sol en vinyle, les dalles et planches en vinyle, la moquette, le linoléum et le caoutchouc. En 2023, nous avons travaillé à la mise à jour des MHS® existants ainsi qu'à l'établissement de nouveaux MHS® avec l'objectif à court terme de couvrir la plupart de nos gammes de revêtements de sol. A fin 2023, Tarkett compte 30 MHS® actifs ou en cours de renouvellement.

¹ REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) est un règlement de l'Union européenne, adopté pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent présenter les substances chimiques

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Nous utilisons également d'autres outils d'information et de transparence sur nos produits, selon les régions et les pays où nous opérons :

- > **Les déclarations environnementales de produits (EPD)** permettent de partager des informations détaillées et essentielles (par ex. les émissions de gaz à effet de serre) pour comprendre l'impact environnemental d'un produit donné tout au long de son cycle de vie, selon un cadre et un processus normalisé d'élaboration, de vérification et de communication. Elles sont très demandées par le marché en Europe, en particulier car elles permettent aux clients d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre des labels bâtiments durables (tels que LEED, BREEAM, DGNB, ou HQE). Des EPDs génériques sont réalisées par des associations professionnelles sur la base des informations consolidées des fabricants depuis 2013. En 2018 Tarkett a commencé à développer des EPDs spécifiques pour ses produits afin de fournir des informations plus précises et transparentes. En 2023, de nouvelles EPD spécifiques ont été publiées pour for iD latitude LVT, dalles en caoutchouc et Johnsonite Wall Base en Amérique du Nord ; pour Elegance et Essence Rigid LVT, iD Tilt modulaire PVC, et les nouvelles moquettes Desso dans la région EMEA ; et pour le modulaire LL8 LVT en Serbie. Dans l'ensemble, Tarkett a publié des EPD spécifiques pour ses revêtements de sol en vinyle, linoléum, stratifié, bois et moquette, ainsi que pour ses gazons artificiels européens. A fin 2023, Tarkett a publié plus de 50 EPD spécifiques pour ses produits.
- > **En France**, Tarkett continue de travailler à la révision de ses Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), suite au démarrage de la mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation environnementale du bâtiment « RE 2020 ». Les FDES révisées offrent un plus grand niveau de détail pour guider les praticiens de l'ACV, les architectes et les designers dans leur choix de produits de revêtement de sol Tarkett en fonction de l'ACV spécifique au produit.
- > **En Russie**, Tarkett utilise le programme d'écolabel « *Vitality Leaf* », un écolabel (type I) conforme à la norme internationale ISO 14024, et qui est membre du *Global Ecolabelling Network*. Tarkett a adhéré au programme en 2009, complétant ainsi la procédure de certification volontaire qui comprenait une analyse du cycle de vie complet des produits. Tarkett a reçu l'écolabel pour plusieurs de ses collections de vinyle et de stratifié. De plus, depuis 2015 Tarkett utilise l'écolabel EcoMaterial / GREEN BOOK pour les produits de l'industrie du bâtiment.

- > **En Serbie**, Tarkett a obtenu un écolabel (type I) pour son parquet puisque le produit et l'entreprise répondaient aux critères de réduction de la consommation de ressources, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de polluants dans l'environnement, de réduction de la production de déchets et de garantie de la recyclabilité du produit. Les produits de revêtement de sol de Tarkett en Amérique du Nord ont également été ajoutés en 2021 à la plateforme Design for Health™ de MindClick. Cette plateforme permet aux architectes et aux designers d'accéder au programme d'évaluation des critères de développement durable de MindClick (MSAP) qui évalue les impacts sociaux et environnementaux tout au long du cycle de vie du produit. Tous les produits de revêtement de sol Tarkett évalués ont obtenu le statut de "Leader".
- > **Tarkett Sports' Fieldturf** publie ses systèmes de gazon artificiel dans la bibliothèque Mindful MATERIALS. Cette plateforme regroupe des informations sur les impacts des produits sur la santé humaine et l'environnement, ce qui permet aux praticiens de trouver les produits qui répondent le mieux aux exigences de chaque projet ou client.
- > Depuis 2011, la plupart de nos produits en Europe disposent en outre d'un **système d'étiquetage environnemental**, qui précise le pourcentage de contenu recyclé, l'absence de plastifiants contenant des phtalates, ainsi que les émissions totales de COV. Le label permet également d'identifier les produits éligibles à notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Depuis 2016 ce système a également été étendu à la Chine.



Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

3.6.1.3 Obtenir des certifications pour les produits

Dans le cadre des évaluations de produits effectuées par l'EPEA, un organisme d'évaluation accrédité pour la norme de certification Cradle to Cradle Certified®, Tarkett a obtenu plusieurs certifications Cradle to Cradle®. La certification C2C - Cradle to Cradle Certified® valide la démarche d'écoconception sur la base de cinq critères : la santé des matériaux, la circularité des produits, la protection de l'air pur et du climat, la gestion de l'eau et des sols, et l'équité sociale. A chaque critère est attribué un score de Basique à Platine (du plus faible au plus élevé : Basique, Bronze, Argent, Or, Platine), et le critère ayant obtenu le score le plus faible détermine le score global.

Tarkett a fait partie des premiers fabricants de revêtements de sol à recevoir des certifications C2C niveau Or pour certaines catégories de produits. En 2019, trois produits de dalles moquettes AirMaster (Nazca, Salina and Tierra)® ont été certifiés C2C niveau Or. En 2022, l'ensemble de la collection Tarkett Lino a obtenu la certification Cradle to Cradle Certified® Silver ou Gold, dont la gamme Originale qui est le seul linoléum sur le marché mondial à être certifié Cradle to Cradle Certified® Gold. Tarkett a ainsi reçu le Red Dot Award for Product Design 2023 (un prix de renommée mondiale récompensant un design de haute qualité, fonctionnel, respectueux de l'environnement et suscitant des émotions) dans la catégorie Matériaux et Surfaces pour la collection Lino Originale. En 2023, Tarkett EMEA a lancé Grace, une collection de revêtements de sol en bois certifiée au niveau Argent pour Cradle to Cradle® et certifiée PEFC pour la sylviculture durable. Elle a également obtenu la certification Nordic Swan Ecolabel, car ce revêtement de sol présente une forte proportion de matériaux renouvelables, une bonne durabilité et répond aux exigences strictes concernant les produits chimiques nocifs pour la santé et l'environnement.

En 2023, Tarkett disposait de 17 certifications Cradle to Cradle® (C2C) couvrant un large éventail de catégories de produits, dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc et le bois. Trois de ces certifications C2C ont atteint le niveau Or. La liste détaillée des produits détenant des certifications C2C est fournie en annexe du rapport RSE.

Certains de nos produits détiennent également d'autres certifications, telles que **FloorScore®** pour la qualité de l'air intérieur ou **Living Product Challenge Imperative** en Amérique du Nord. Par exemple, la sous-couche de moquette ethos® Modular with Omnicoat Technology™ de Tarkett a obtenu la certification Living Product Challenge Imperative de l'International Living Future Institute (ILFI) et la certification Cradle to Cradle Certified® niveau Argent. Le Living Product Challenge (LPC) est une certification rigoureuse qui encourage les fabricants à utiliser des matériaux sains, à optimiser la composition chimique des produits, à créer des environnements qui favorisent le bien-être, à favoriser l'économie circulaire et à soutenir un monde juste et durable. Le LPC est organisé en sept domaines de performance appelés Pétales : Le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, les matériaux, l'équité et la beauté. Chaque Pétale a ensuite des exigences plus détaillées, appelées Impératifs. La certification des impératifs exige la réalisation d'au moins sept des vingt impératifs. En plus de la sous-couche de moquette ethos® Modular, notre collection de dalles de caoutchouc a aussi la certification ILFI LPC Imperative, les deux collections

étant en mesure d'atteindre douze des vingt impératifs. En Amérique du Nord, Tarkett est donc le premier fabricant de revêtements de sol à obtenir la certification LPC Imperative pour les produits de revêtement de sol à surface souple et résiliente. Tarkett Amérique du Nord propose également des solutions de revêtement de sol résidentielles et commerciales qui ont été certifiées Asthma & Allergy friendly® par l'Asthma and Allergy Foundation of America (voir section 3.8.1 Contribuer à des espaces sains et à la qualité de l'air intérieur).

En veillant à ce que Tarkett obtienne une série de certifications de tierces parties, elle aide les architectes, les concepteurs et les développeurs de projets à atteindre les normes les plus élevées en matière de construction écologique - qu'il s'agisse de LEED (international), BREEAM® (Royaume-Uni), HQE (France) ou DGNB (Allemagne).

Par exemple, en 2021, le stade Mercedes Benz des Falcons d'Atlanta (États-Unis), doté d'une surface de jeu FieldTurf, a été le premier stade de sport professionnel à obtenir la certification LEED niveau Platinum aux États-Unis.

En 2023, Tarkett a publié un livre blanc sur les certifications des bâtiments écologiques, afin de permettre aux architectes et aux concepteurs d'avoir une vue d'ensemble des différents systèmes de certification des bâtiments et de comprendre comment les revêtements de sol Tarkett peuvent contribuer à l'obtention de la certification. Parallèlement, Tarkett EMEA a lancé sa Green Building Card pour aider les clients à obtenir une certification de construction écologique.

Etude de cas

Les nouvelles "Green Building Cards" de Tarkett simplifient la sélection de produits durables pour les architectes et les designers.

En 2023, Tarkett EMEA a lancé ses Green Building Cards pour aider les architectes, les designers et les consultants à obtenir la certification de construction écologique. Les objectifs des Green Building Cards sont de communiquer les attributs de durabilité de nos collections, de promouvoir nos sélections circulaires en affichant l'empreinte carbone totale lorsque l'on considère le recyclage comme une étape de fin de vie, et de montrer la contribution de nos produits aux principaux systèmes de certification des bâtiments verts, notamment BREEAM, LEED et WELL. Fournissant des informations sur la circularité du produit (matériaux recyclés, recyclabilité, compatibilité ReStart®), l'empreinte carbone totale (ACV), la qualité de l'air intérieur (émissions de COV et de formaldéhyde) et l'absorption acoustique, entre autres, les Green Building Cards sont disponibles en deux éditions (adaptées respectivement aux produits commerciaux et résidentiels) pour 70 % du portefeuille de produits de Tarkett. 167 Green Building Cards ont été publiées lors du lancement en octobre 2023.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2 Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Tarkett est attaché aux principes de l'économie circulaire, un système régénérateur dans lequel les ressources utilisées sont continuellement réutilisées et recyclées, les émissions de carbone et les déchets sont minimisés, ce qui limite l'utilisation de matières premières vierges et l'impact sur notre planète. À ce titre, Tarkett soutient pleinement le "Pacte Vert pour l'Europe" de la Commission européenne, dans lequel l'économie circulaire est considérée comme l'un des principaux éléments constitutifs, réduisant la pression sur les ressources naturelles et agissant comme une condition préalable à la réalisation de la stratégie climatique 2050 de l'UE et à l'arrêt de la perte de biodiversité en promouvant le recyclage et en encourageant l'utilisation efficace de matériaux durables.

En 2023, la Commission de l'UE a adopté l'Acte Délégué sur la Taxonomie Environnementale établissant une nouvelle série de critères de taxonomie de l'UE pour les activités économiques apportant une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux non climatiques, à savoir : l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Les critères sont largement basés sur le rapport 2022 de la Plateforme sur la finance durable qui définit les quatre voies principales pour réaliser la transition vers une économie circulaire, à savoir : (i) conception et production circulaires ; (ii) utilisation circulaire ; (iii) valorisation circulaire ; et (iv) soutien circulaire. Tarkett développe et contribue activement à toutes ces voies, avec une conception et une fabrication qui adoptent déjà une approche circulaire, avec des produits conçus pour être durables à l'usage, avec des services de collecte et de recyclage des revêtements de sol

post-utilisation grâce au programme ReStart® de Tarkett, et avec des informations transparentes sur les produits, une collaboration active et des initiatives de sensibilisation.

Notre vision à long terme est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Pour y parvenir et devenir une entreprise véritablement circulaire, nous concevons et fabriquons des produits avec de plus en plus de matériaux recyclés et nous devons également construire des solutions circulaires en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs. En 2019, Tarkett s'est fixé un objectif ambitieux pour mener à bien cette démarche : que nos produits contiennent en moyenne 30% de matériaux recyclés en 2030, contre 10% en 2018. Pour atteindre cet objectif, deux voies principales s'offrent à nous :

1. **Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires**, soit en recyclant les déchets post-fabrication, qui ne peuvent pas être évités, issus de notre processus industriel, soit, plus important encore, en s'approvisionnant en matières recyclées auprès d'autres industries. Les matières premières secondaires sont des matériaux recyclés qui peuvent être utilisés dans les processus de fabrication à la place ou en complément des matières premières vierges. L'utilisation de matières premières secondaires présente un certain nombre d'avantages, notamment une plus grande sécurité d'approvisionnement, une réduction de la consommation de matières et d'énergie, une réduction des impacts sur le climat et l'environnement et une réduction des coûts de fabrication¹.
2. **Développer notre programme ReStart® pour collecter et recycler effectivement les revêtements de sol**, non seulement les chutes de pose, mais aussi après usage.

¹ Source: *Stratégie de l'UE pour les matières premières secondaires 2016*

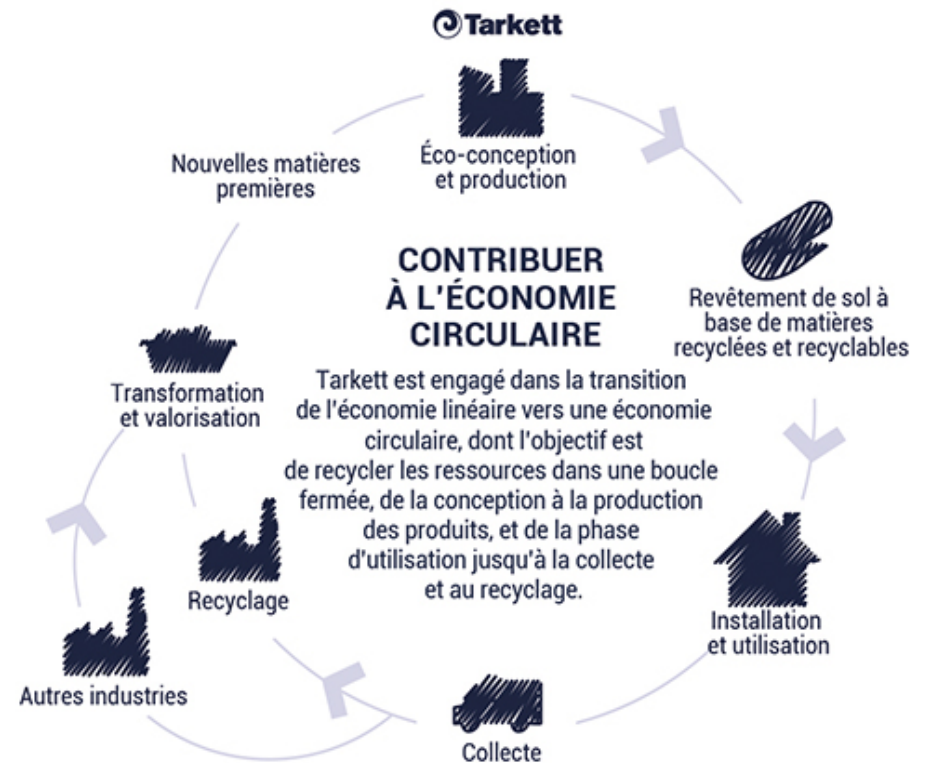
Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.1 Appliquer des principes, des méthodes et des outils pour concevoir une économie circulaire

Tarkett applique les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de ses produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits, jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin d'utilisation et la récupération des produits. La philosophie Human-Conscious Design® et la méthodologie d'éco-conception de Tarkett s'efforcent, dès la phase amont du processus de conception, d'intégrer différents aspects - économie, performance, respect de la santé et de l'environnement - tout au long des différentes étapes du cycle de vie du produit¹. Tous les impacts sur la santé et l'environnement sont étudiés et évalués et l'approche nécessite l'engagement de nombreuses fonctions au sein de l'entreprise : recherche et développement, marketing, approvisionnement, production et qualité, entre autres.

Notre processus de développement de nouveaux produits (NPDP) inclut des critères relatifs à la santé des matériaux, à l'impact sur le climat et à l'économie circulaire dès la phase de conception initiale. Ce processus encourage nos équipes à sélectionner des matières premières « de qualité » (c'est-à-dire définies positivement selon l'évaluation C2C sur la santé), à évaluer l'impact climatique des différentes matières premières et à s'assurer de la manière dont le produit sera désassemblé et recyclé en fin d'utilisation (c'est-à-dire éligible à la collecte post-installation et en fin d'utilisation dans le cadre de notre programme ReStart®, pour être ensuite recyclé dans l'un des centres de recyclage de Tarkett). Le respect des exigences du NPDP nous permet de garantir que nos produits obtiendront des scores élevés dans le cadre de différents programmes de certification de produits et de bâtiments.

Nous utilisons également l'analyse de cycle de vie (ACV), un des outils pour évaluer l'impact environnemental d'un produit. Cette méthode normalisée (ISO 14040 et ISO 14044) permet de connaître et de comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie ou en fin d'usage (mise en décharge, recyclage...) en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport. Notre division EMEA est équipée d'un logiciel dédié pour réaliser systématiquement des ACV et élaborer des déclarations environnementales spécifiques pour les produits depuis 2022. En 2023, ces outils ont été étendus aux divisions Tarkett North America et Sport. En 2023, des ACV nouvelles ou mises à jour ont été réalisées pour la LVT ModularT LL8 en Serbie ; pour les dalles en caoutchouc, les dalles en caoutchouc pour le sport, les marches d'escalier, les plinthes murales en caoutchouc et en PVC, et les dalles en vinyle de luxe iD Latitude en Amérique du Nord ; et pour plusieurs dalles de moquette (Desso Desert, Grezzo,) et LVT (iD tilt, Elegance Rigid, iD Click Ultimate 30,...) dans la région EMEA.



¹ Norme NF X 30- 264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.2 Travailler collectivement chez Tarkett pour une économie circulaire

Nos **équipes de R&D** repensent la conception et la formulation de nos produits, en cherchant à utiliser davantage de matériaux recyclés sans compromettre les performances techniques et visuelles. Notre programme mondial d'innovation, lancé en 2019, contribue à cet effort puisqu'il comprend un volet sur le climat et l'économie circulaire. Ensemble, ils réfléchissent aux moyens de concevoir des produits qui seront faciles à démonter et au développement de nouvelles technologies pour recycler les produits après usage.

> Par exemple, nous avons mis en place en Suède une solution interne pour **recycler tous les revêtements de sol vinyles homogènes Tarkett** produits à Ronneby (Suède) à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons à nos clients. Les équipes Tarkett de notre usine de Ronneby (Suède), où sont produits nos revêtements de sol homogènes en vinyle tels que iQ Surface, ont mis au point des techniques de recyclage des revêtements de sol homogènes en vinyle après usage, dans le cadre de nos efforts pour développer des solutions circulaires. Les équipes ont créé un processus personnalisé utilisant des produits chimiques à faible risque pour éliminer la colle et d'autres résidus du revêtement de sol usagé afin d'obtenir des granulés de vinyle propres qui peuvent être intégrés dans un nouveau revêtement de sol homogène. L'élément clé de la recherche est que les granulés offrent les mêmes propriétés et les mêmes performances que les matières premières vierges, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et d'avoir un impact moindre sur l'environnement, avec des émissions de gaz à effet de serre plus faibles sur l'ensemble du cycle de vie, par rapport à l'utilisation de matières premières vierges. En 2023, les équipes de Tarkett ont continué à sensibiliser les clients et les autres partenaires de la chaîne de valeur à cette nouvelle solution de recyclage. Cet effort engagé a permis de générer une quantité accrue de revêtements de sol post-utilisation collectés en vue d'un recyclage futur à Ronneby.

Nos **équipes d'achat** cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec plusieurs industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles. Nos équipes d'achat cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec plusieurs industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles.

- > Tarkett et l'entreprise environnementale suédoise Ragn-Sells ont poursuivi en 2023 leurs travaux sur le développement de **charges minérales à bilan carbone négatif** pour les revêtements de sol en vinyle. Le rôle principal d'une charge minérale est d'apporter du poids et du volume au revêtement de sol. Elle joue également un rôle important dans les propriétés mécaniques telles que la rigidité du produit. Tarkett utilise chaque année environ 100 000 tonnes de charges minérales pour les solutions de revêtement de sol en vinyle dans la région EMEA, dont 75 % de carbonate de calcium et 40 % d'origine recyclée. Le carbonate de calcium actuellement utilisé par Tarkett est déjà neutre en carbone¹, et le carbonate de calcium qui sera produit par Ragn-Sells devrait générer une empreinte carbone négative², car le calcium est extrait de tas de cendres en Estonie et le carbonate de calcium est produit à l'aide d'une technologie de capture du carbone. Ce partenariat d'innovation, annoncé en 2021, est une initiative à long terme, la production pilote devant être lancée en 2025 après la conception et la construction d'un futur site en Estonie par Ragn-Sells.
- > D'autres exemples incluent **l'approvisionnement en craie recyclée**, en PVB (Polyvinyl butyral) recyclé et en couches post-industrielles recyclées (pour plus de détails, voir la section 3.7.2.1 Utilisation de matières premières à faible teneur en carbone et des matières premières secondaires).

Nos **équipes de fabrication** s'adaptent pour créer et utiliser différents types de matières premières secondaires (déchets recyclés) tout en réalisant des performances d'efficacité et de qualité.

- > Par exemple, notre centre de recyclage de revêtements de sol en vinyle sur notre site de **Clervaux (Luxembourg)** recycle les revêtements de sol post-installation ainsi que les déchets post-fabrication pour produire des matières premières secondaires utilisées sur place pour produire des sous-couches. Ces sous-couches sont ensuite incorporées dans la production de revêtements de sol finis à Sedan (France) et Lenham (Royaume-Uni) ainsi qu'à Clervaux (voir également la Section 3.7.2.2 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer).

¹ Neutre en carbone signifie qu'un produit stocke autant de gaz à effet de serre qu'il en libère au cours de son cycle de vie

² Le carbone négatif signifie qu'un produit stocke plus de gaz à effet de serre qu'il n'en émet au cours de son cycle de vie

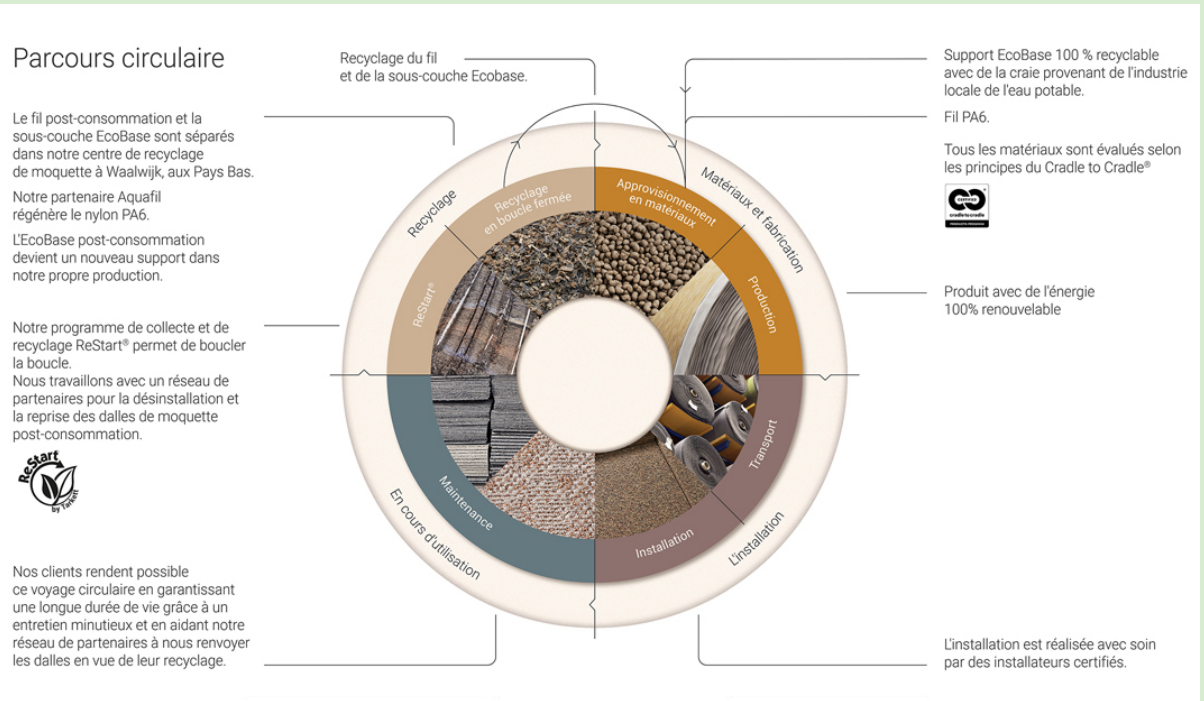
Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Exemple

Création d'une capacité interne de production de matières premières secondaires en partenariat avec le producteur de fil

L'installation de recyclage de moquettes de Tarkett à Waalwijk (Pays-Bas) permet à Tarkett de boucler la boucle des dalles de moquette commerciale avec du fil de polyamide 6 en Europe, en partenariat avec Aquafil. Le centre de recyclage est en mesure de séparer les deux principaux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette), qui peuvent ensuite être recyclés et transformés en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette.

Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95%. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de Polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré Econyl®. Tarkett s'approvisionne en fils de nylon PA6 et Econyl® auprès d'Aquafil depuis plus de dix ans et utilise par exemple Econyl® dans ses dalles de moquette Desso AirMaster. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées du recyclage en boucle fermée des dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits (EPD) pour les dalles avec sous-couches EcoBase®. Suite à l'analyse et à l'évaluation comparative par Tarkett des dalles de moquette fabriquées(1) en Europe et au Royaume-Uni, nous avons constaté que notre collection de dalles de moquette Desso Origin(2) avait l'empreinte carbone circulaire la plus faible[3].



[1] Sur la base de 19 dalles de moquette concurrentes dont les déclarations environnementales de produits (EPD) étaient disponibles sur Internet en mai 2022, dont le lieu de production se situe dans l'UE, au Royaume-Uni et en Norvège et dont le poids du produit est compris entre 600 et 699 grammes avec du fil de polyamide.

[2] Pour les dalles de moquette EcoBase avec fil PA6, selon l'EPD S-P-05827 vérifiée en externe et basée sur l'empreinte carbone totale (modules A-D) avec un scénario de recyclage circulaire en boucle fermée en fin de vie.

[3] Comparaison avec l'empreinte carbone totale (modules A à D) de chacun des concurrents avec un scénario d'incinération en fin de vie.

Nos équipes marketing et commerciales travaillent en collaboration avec la logistique pour développer et mettre en place des services de reprise et de recyclage au meilleur coût pour nos clients grâce à notre programme ReStart®.

- > Par exemple, en 2023, nous avons poursuivi notre collaboration avec IKEA pour la collecte et le recyclage des revêtements de sol usagés dans leurs magasins en Suède et dans plusieurs autres pays européens. Nous avons également travaillé avec un certain nombre de nouveaux clients pour fournir nos services de collecte et de recyclage ReStart®. (voir pour plus de détails la Section 3.7.2.3 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage).

Nos experts s'engagent également auprès de nos clients, des architectes et des designers, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des autorités publiques et des ONG, pour promouvoir une plus grande collaboration dans l'identification et l'expérimentation de solutions et dans la nécessité de développer un cadre politique et économique en faveur d'une économie circulaire.

- > Par exemple, nos équipes en Europe et en Amérique du Nord partagent leurs connaissances et leur expérience dans le cadre de diverses plateformes et conférences (pour plus de détails, voir la Section 3.6.2.3 Collaborer avec d'autres pour construire une économie circulaire).

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.3 Collaborer avec d'autres pour construire une économie circulaire

L'évolution vers une économie circulaire comporte de nombreux défis techniques, logistiques et économiques. Tarkett est convaincu que la meilleure façon de réaliser nos ambitions en matière d'économie circulaire et de surmonter la complexité de ces défis est de travailler avec d'autres organisations dans une approche collaborative.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des institutions telles que l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), et des entreprises et organismes spécialisés sur le sujet, telle que Veolia en France pour notre programme ReStart®, Carpet Recycling UK au Royaume-Uni, l'AGPR en Allemagne, un site de recyclage de revêtements de sol usagés en vinyle ; (dont Tarkett est l'un des quatre actionnaires fondateurs); ou encore Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association professionnelle favorisant le recyclage de moquettes et tapis dont Tarkett est membre fondateur.

En France, Tarkett est un membre fondateur de Valobat, un éco-organisme à but non lucratif pour le secteur du bâtiment. Valobat est l'une des quatre organisations de responsabilité du producteur accréditées par le gouvernement français pour appliquer la nouvelle réglementation sur la responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction. L'ambition de Valobat est de contribuer au développement de l'économie circulaire en France avec la collecte et le recyclage des matériaux de construction. La loi française de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et au développement de l'économie circulaire impose aux fabricants de produits et matériaux de construction d'organiser ou de déléguer la gestion de la collecte et du recyclage des déchets en fin de vie.

En 2023, les équipes de Tarkett ont continué à partager leur expérience et à s'engager avec diverses parties prenantes sur les défis et les opportunités, ainsi que sur les étapes pratiques, de la transition vers une économie circulaire :

Au **niveau européen**, nous sommes activement impliqués dans un certain nombre de différents forums pour partager notre expertise et notre expérience dans le but de promouvoir des solutions et des cadres qui aideront à une transition plus rapide vers une économie circulaire. Par exemple :

> Tarkett a participé en février 2023 à une table ronde au Parlement européen dans le cadre de **l'événement Globe EU**. Notre Directeur du Développement durable et des Affaires Publiques EMEA, ainsi que d'autres spécialistes de la Commission européenne, de l'industrie et de la communauté des ONG ont souligné l'importance d'adopter une approche systémique du recyclage et ont abordé les obstacles réglementaires, techniques et économiques à une transition vers le zéro déchet. L'événement était consacré à la place du recyclage chimique dans une économie circulaire. En mai, Tarkett a participé à un autre événement de Globe EU sur la gestion durable des produits chimiques. Tarkett est membre du **groupe Globe EU BEE**, qui rassemble des industries progressistes en matière d'environnement.

- > En décembre, Tarkett a co-organisé et animé un événement EU-Circular talk dans le cadre de **la plateforme de l'économie circulaire de la Commission européenne** pour l'échange de bonnes pratiques, d'études de cas, d'outils et de connaissances sur l'économie circulaire. L'événement a illustré la façon dont la nouvelle finance verte et la taxonomie de l'UE pour les activités durables peuvent avoir un impact sur les investissements dans le secteur de la construction. L'événement en ligne a rassemblé des universitaires, des représentants de la Commission européenne, des institutions financières, des opérateurs immobiliers et d'autres acteurs, fournissant de nouveaux modèles d'affaires circulaires pour décarboniser les projets de construction et de rénovation de bâtiments.
- > Tarkett a continué à soutenir le **Low-Carbon Circular Economy Advocacy Group d'Ecopreneur.eu**, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles, qui encourage l'économie circulaire en Europe.
- > Tarkett participe à la plateforme d'économie circulaire de l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (**ERFMI**), qui vise à développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol usagés. En novembre 2023, le directeur du développement durable et des affaires publiques de Tarkett pour la région EMEA a été élu président du comité exécutif de l'ERFMI lors de l'assemblée générale annuelle.
- > Nous participons à **l'Alliance circulaire des plastiques** (Circular Plastics Alliance) de l'UE et à l'European Plastics Converters (EuPC) par le biais de l'adhésion de Tarkett à VinylPlus, à l'European Carpet and Rug Association (ECRA) et à l'European Resilient Flooring Manufacturers' Institute (ERFMI).
- > Tarkett est membre de la **Multilayer Modular Flooring Association (MMFA)**, une organisation qui représente les principaux producteurs de revêtements de sol en Europe et leurs fournisseurs.

En France, dans le cadre de l'élaboration de la loi française sur l'industrie verte, l'**INEC** (Institut national de l'économie circulaire) a lancé en 2023 un groupe de travail dédié à la préparation et à la publication d'un livre blanc sur les propositions en faveur d'une économie circulaire. Dans le cadre de ce travail, Tarkett a présidé un atelier sur la nécessité d'aligner la réglementation française sur le cadre réglementaire de l'UE. Le rapport INEC résultant de ce travail a été présenté au ministère français de l'Environnement en juin 2023.

Tarkett France est partenaire d'**Upcyclea** sur leur plateforme de bâtiments circulaires qui fournit une bibliothèque de passeports circulaires et une banque numérique de matériaux permettant aux promoteurs immobiliers de sélectionner, suivre et tracer les produits de construction tout au long du cycle de vie du bâtiment. Tarkett a participé en avril 2023 à un webinaire organisé par Upcyclea sur la taxonomie européenne et l'économie circulaire.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

En 2023, **Tarkett France** devient également membre de **Cyneo**, filiale de Bouygues Construction dédiée au réemploi des matériaux de construction. Cyneo a pour objectif de faire progresser et de systématiser le réemploi des matériaux dans le bâtiment, à travers un premier centre technique francilien de stockage, de production, de mise en valeur des matériaux et de formation ; l'animation d'une communauté d'entreprises du réemploi via une plateforme numérique dédiée ; et une assistance technique, réglementaire et opérationnelle. Avec ce partenariat, l'objectif de Tarkett est de développer le réemploi des produits de revêtement de sol en complément du recyclage.

En France, les équipes de maîtrise d'œuvre environnementale de JLL (société immobilière) et les chefs de projet de Tétris (expert en conception et réalisation d'espaces professionnels) travaillent depuis 2022 avec Tarkett. A partir de projets réels et concrets, trois ateliers de co-construction ont été organisés pour identifier les meilleures approches de recyclage des revêtements de sol et définir un processus opérationnel simple à mettre en œuvre dans le cadre de projets de restructuration et d'aménagement. L'initiative s'est poursuivie en 2023 pour valider les hypothèses de départ, renouveler l'expérience sur de nouveaux projets et confirmer les résultats.

En Suède, les équipes de Tarkett ont organisé plusieurs événements au cours de la semaine Almedalen à Visby en juin 2023, dont un séminaire de haut niveau intitulé "La construction circulaire. Comment la politique et l'industrie peuvent-elles coopérer pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE? » Le panel de participants comprenait des représentants de l'industrie du recyclage, des politiciens et des sociétés immobilières de premier plan. Les questions suivantes ont été abordées : comment éviter la mise en décharge et l'incinération des plastiques, l'importance d'un bon diagnostic des matériaux et comment améliorer la réutilisation des matériaux. Une autre table ronde organisée par Tarkett avait pour thème "Comment construire des structures communes pour réutiliser les matériaux de construction et comment gérer les matériaux qui ne sont pas conformes au

Règlement européenne REACH". Les principaux points abordés ont été la nécessité d'améliorer la traçabilité des matériaux et la capacité de trouver des produits réutilisables et recyclables.

Au **Royaume-Uni**, Tarkett a publié son tout nouveau guide de spécification des produits durables à l'intention des architectes et des designers, qui facilitera les consultations avec les architectes et les designers pour discuter de leurs exigences en matière de durabilité.

Aux **États-Unis**, Tarkett participe aux travaux du **Vinyl Sustainability Council (VSC)** visant à promouvoir le recyclage post-consommation. Le Vinyl Sustainability Council (Conseil pour la durabilité du vinyle) a été créé afin de faire avancer les efforts de l'industrie du vinyle en ce qui concerne le développement durable et les enjeux de sensibilisation et de défis techniques en Amérique du Nord. Les membres du VSC travaillent ensemble au développement et à la mise en œuvre de meilleures pratiques et d'innovations conduisant à une amélioration continue dans l'ensemble de l'industrie, tout en faisant la promotion de ces réalisations auprès des principales parties prenantes.

Tarkett Amérique du Nord a également établi un partenariat avec le Cradle to Cradle Products Innovation Institute (C2CPII) afin de faire connaître à la communauté des architectes et des designers, en avril 2023, la présentation intitulée « Cradle to Cradle Certified : Powering the Shift to Healthy, Climate Positive, and Equitable Products » (*Certifié Cradle to Cradle : le passage à des produits sains, positifs pour le climat et équitables*). La présentation s'est concentrée sur la nouvelle version 4.0 de Cradle to Cradle Certified, couvrant des sujets tels que l'impact de l'industrie du bâtiment sur le climat, l'environnement et les personnes. Les participants ont été initiés à la nouvelle norme Cradle to Cradle Certified et ont appris comment ils peuvent utiliser la nouvelle norme pour optimiser la spécification des produits sur n'importe quel projet.






Exemple

La contribution de Tarkett aux travaux de normalisation sur l'économie circulaire

En 2019, l'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** a lancé un nouveau comité (**ISO/TC323**) pour travailler à l'**élaboration d'une norme sur l'économie circulaire**. Tarkett a contribué, en tant que membre de la délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), et a présidé la Commission AFNOR X30M sur l'économie circulaire pendant quatre ans à partir de 2019. En 2023, Tarkett a quitté la présidence de la Commission mais reste actif dans le domaine de la normalisation de l'économie circulaire au niveau de l'ISO. Tarkett suit notamment de près le développement de la norme sur les fiches de données de circularité des produits au niveau ISO/TC323, afin de s'assurer que les producteurs puissent développer des moyens communs de communiquer les caractéristiques environnementales des produits de manière normalisée et numérisée, sous la forme de passeports numériques de produits. Afin d'anticiper davantage l'évolution de la réglementation au niveau européen à cet égard, Tarkett dirige un groupe de travail du CENTC 350 sur le développement du contenu des passeports des produits de revêtement de sol. En outre, Tarkett collabore avec ERFMI et d'autres parties prenantes dans le cadre d'un projet H2020 CISUFLO qui comprend des résultats sur la structure potentielle facilitant l'accès numérique aux informations des passeports de produits.


3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités importants identifiés. Nos progrès dans la gestion de ces risques et opportunités sont suivis à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, avec nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Changement climatique et dommages causés à l'environnement	> Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations de Tarkett et sa chaîne de valeur	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1+12)	-18% vs 2019	-17% vs 2019	-	-30% vs 2019	3.7.1 & 3.7.2	
	> Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)							
	> Réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 : projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 1 + Scope 2 market-based)	-47% vs 2019	-41% vs 2019	-26% vs 2019	-50% vs 2019 ¹	3.7.1	
	> Réduction des émissions de GES Scope 3 : augmenter la part des matières premières recyclées pré et post-consommation, développer la reprise et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®)	Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 3 : catégories 1 + 12)	-14% vs 2019	-13% vs 2019	-	-27,5% vs 2019	3.7.2	
Volatilité du prix des matières premières	> Projets d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production	Intensité énergétique (kWh/m ²)	4,17 kWh/m ²	4,32 kWh/m ²	4,19 kWh/m ²	-	3.7.1.1.	
	> Développement des énergies issues de sources renouvelables sur les sites de production et de l'approvisionnement en électricité renouvelable	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	44%	43%	38%	-	3.7.1.2	
	> Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtements de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries	Pourcentage de matières premières d'origine recyclée ²	18%	17%	15%	30% en 2030	3.7.2.3	

¹ Objectif validé par le SBTi

² Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus. Ce ratio dépend du type de produit, par exemple il peut être supérieur à 60% pour certaines solutions de revêtement de sol en moquette.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> > Le processus de développement des nouveaux produits (NPDP) pour assurer la recyclabilité des nouveaux revêtements de sol > Collecte et recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtement de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries 	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart®	4 100 tonnes	3 000 tonnes	3 200 tonnes	-	3.7.2.2	  
Changement climatique et dommages causés à l'environnement Indisponibilité, perturbations, dommages sur site	<ul style="list-style-type: none"> > Programme World Class Manufacturing (WCM) > Processus de développement de nouveaux produits visant à utiliser des matières premières à faible empreinte carbone > Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 > Plans d'intervention d'urgence mis en place sur nos sites de productions > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM) 	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	76 %	82 %	82 %	-	3.4 3.7 Annexe	

Répondre à l'urgence climatique

195 pays ont signé l'accord de Paris lors de la conférence des Nations unies sur le climat COP 21 en 2015, s'engageant à maintenir les températures mondiales « bien en dessous » de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et à « s'efforcer de les limiter » à 1,5°C. En 2022, le sixième rapport d'évaluation (AR6) du GIEC sur l'atténuation du changement climatique a noté que toutes les voies modélisées au niveau mondial pour atteindre cet objectif impliquent des réductions rapides et importantes des émissions de GES dans tous les secteurs, et que les émissions nettes zéro de CO₂ provenant du secteur industriel sont difficiles mais possibles.

Tarkett reconnaît pleinement l'urgence climatique et a révisé en 2021 son objectif de réduire les émissions de GES du Groupe de 30% sur l'ensemble de la chaîne de valeur (d'ici 2030 contre 2019). Il s'agit d'un changement important car non seulement Tarkett s'engage à une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre, mais l'objectif inclut désormais les émissions en amont et en aval du scope 3¹, qui sont 10 fois supérieures aux émissions combinées des scope 1 et scope 2 de Tarkett.

Nous savons que ces objectifs climatiques sont difficiles à atteindre. Ils nécessitent des innovations importantes afin de réduire l'empreinte carbone de chaque produit, une collaboration avec les fournisseurs pour découvrir de nouvelles solutions, ainsi que des partenariats avec les clients pour assurer la collecte et le recyclage de nos sols et surfaces sportives en fin de vie.

Mais ces objectifs offrent également l'opportunité de mener la transition vers un avenir sans déchets et une économie circulaire.

Cette transition est encouragée et portée par l'Union européenne qui est à la pointe de l'action publique en poursuivant la mise en œuvre du Pacte vert européen. En 2021, la loi européenne sur le climat a été adoptée, fixant un objectif juridiquement contraignant de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

En 2023, Tarkett a poursuivi le suivi des actions concrètes visant à répondre à l'urgence climatique :

- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 résultants de nos activités de production par l'achat d'électricité renouvelable, l'utilisation d'autres énergies renouvelables telles que la biomasse et l'application d'autres techniques de management environnemental comme l'efficacité énergétique ;
- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 3, notamment par l'éco-conception des produits afin de réduire l'empreinte carbone, d'augmenter le contenu recyclé et d'anticiper le recyclage en fin de vie ; mais aussi par l'engagement avec nos fournisseurs, afin de réduire les émissions de GES associées à la production de matières premières, et avec nos clients afin de construire une économie circulaire avec la collecte et le recyclage après utilisation ;

- > en évaluant l'impact des investissements sur la consommation d'énergie et sur l'empreinte carbone par le biais de notre processus d'approbation des investissements qui applique un prix fictif du carbone de 250 euros/tonne CO₂e et
- > en suivant les progrès réalisés par rapport à notre nouvel objectif de réduction de 30% de nos émissions combinées de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019. Cela inclut un objectif spécifique de réduction des émissions de GES de scope 1 et de scope 2 de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019, ce qui est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C. Les nouveaux objectifs ont été établis en 2021, selon la GHG Protocol et la méthodologie et les critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi)², avec l'aide de Carbone 4, un important cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique.

En 2023, Tarkett a rejoint la liste des entreprises reconnues comme l'un des leaders européens en matière de climat, établie par le Financial Times et Statista. Cette reconnaissance est le résultat de notre ambitieuse feuille de route 2030 sur le climat, à laquelle nous travaillons chaque jour.

En novembre 2023, en amont de la COP28, Tarkett a signé, aux côtés de 60 dirigeants de grandes entreprises françaises, une déclaration collective appelant à l'accélération de la transition écologique. Publiée dans le célèbre journal français "La Tribune", cette déclaration visait à envoyer un signal fort autour de l'engagement collectif des grandes entreprises en faveur de la transition écologique, et constitue un autre témoignage de l'engagement de Tarkett à répondre à l'urgence climatique.

En Europe, Tarkett a lancé en 2022 un nouveau calculateur de carbone facile à utiliser, offrant aux clients, tous secteurs confondus, une transparence encore plus grande sur l'empreinte carbone des collections de revêtements de sol de Tarkett. Basé sur des informations vérifiées par des tiers, disponibles sur les EPD (Déclaration Environnementale de Produit), le Calculateur Carbone prend en compte les émissions pour chacune des étapes du cycle de vie du produit : l'extraction des matériaux, le transport, l'énergie consommée dans le processus de fabrication, les étapes d'utilisation et de fin de vie, y compris le scénario de recyclage. Ces informations peuvent aider les clients, les architectes, les concepteurs et les entrepreneurs à prendre des décisions d'achat en connaissance de cause et à voir les avantages du recyclage après utilisation par rapport à l'incinération ou à la mise en décharge, ce qui constitue un argument convaincant en faveur du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett.

¹ Les émissions de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus, des catégories qui représentent plus des deux tiers des émissions totales du scope

² Les objectifs de réduction des émissions de GES de Tarkett ont été validés par l'initiative indépendante Science-Based Target Initiative (SBTi) en décembre 2022.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

3.7.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

Tarkett encourage les techniques de management environnemental dans ses usines à travers le monde par le biais de la certification ISO 14001, avec des conseils, des procédures et des méthodes environnementales supplémentaires fournis par l'équipe de Développement Durable du Groupe, conformément au système WCM. L'équipe du Développement Durable du Groupe et les responsables environnementaux des usines veillent à ce que des mesures appropriées soient prises, conjointement avec le suivi des indicateurs de performance clés, afin de gérer les risques et opportunités environnementaux identifiés. Le réseau environnemental partage les progrès réalisés sur les indicateurs clés de performance, l'analyse des incidents environnementaux (par exemple, les accidents de pollution locale ou les quasi-accidents), ainsi que le partage et la reproduction des bonnes pratiques.

Les conseils, procédures et méthodes en matière d'environnement, fournis par le Groupe, couvrent : la conformité environnementale ; l'évaluation et l'atténuation des dangers et risques environnementaux (toutes les formes de pollution potentielle - air, eau, sol, bruit...) ; la gestion des incidents environnementaux (avec analyse des causes racine) et des situations d'urgences ; la manipulation et la gestion des produits chimiques ; la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets (avec analyse de la consommation), le suivi et le reporting environnemental ; et la formation environnementale.

À la fin de 2023, 88% de nos usines de revêtements de sol (hors surfaces sportives) **disposaient d'un système de management environnemental certifié ISO 14001**. Les usines de surfaces sportives FieldTurf de Tarkett à Calhoun (États-Unis) et Prestons (Australie) sont également certifiées ISO 14001.

Un objectif central et de longue date du management environnemental de Tarkett a été et reste de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées. Tarkett a atteint son premier objectif fixé en 2013, à savoir réduire l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GHG) (Scope 1 & 2 kgCO₂eq/m²) de 20% d'ici 2020 par rapport à 2010, en annonçant une réduction de 27% en 2020. En 2019, Tarkett a annoncé un nouvel objectif de réduction de l'intensité de ses émissions de GES de 30% supplémentaires d'ici 2030 par rapport à 2020. En 2021, Tarkett a révisé cet objectif pour réduire les émissions absolues de GES de scope 1 et de scope 2 de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019, s'alignant ainsi sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C.

Tarkett applique les solutions suivantes pour atteindre ces objectifs :

- > améliorer l'efficacité énergétique grâce aux modifications et optimisations de nos procédés de fabrication ;
- > développer la production d'énergies renouvelables sur site (par exemple biomasse, géothermique, solaire) ;
- > acheter 100 % d'électricité à faible teneur en carbone (renouvelable ou nucléaire).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

Zoom sur les indicateurs clés

Changement climatique

En 2023, les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 de Tarkett ont baissé de 10 % grâce à la croissance continue de l'approvisionnement en électricité renouvelable et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

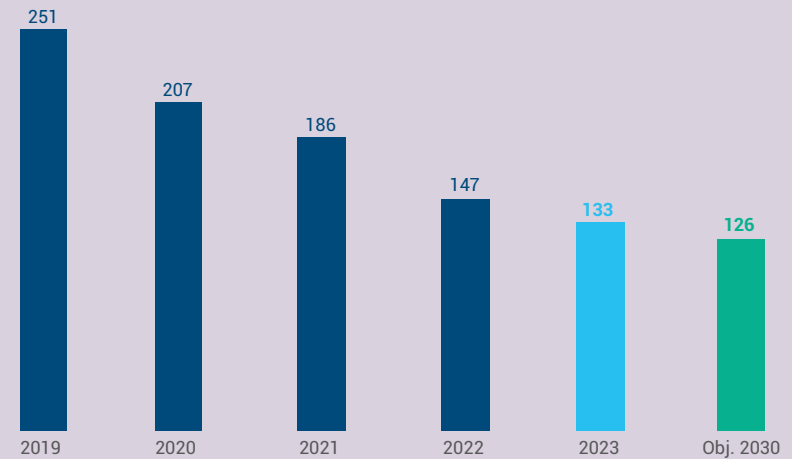
L'intensité des émissions de GES du Scope 1 et du Scope 2 (émissions de GES, associées à la consommation d'énergie de production, par mètre carré de produit fabriqué, l'exclusion du leasing automobile) en 2023 a atteint 0,53 kgCO₂éq/m², ce qui représente une réduction de 12,5 % par rapport à 2022.

Progrès dans la réduction des émissions de GES Scope 1 + Scope 2 - Objectif SBTi

Les émissions absolues de GES Scope 1 et Scope 2 provenant de la combustion de fuel, de la consommation d'électricité et de vapeur achetée sur nos sites de production et de la location de voitures en 2023 sont en baisse de 47 % par rapport à 2019 à 132 682 tCO₂éq, ce qui correspond à une réduction de 118 423 tCO₂éq. Cela équivaut aux émissions annuelles de GES de plus de 66 000 voitures¹.

[1] Basé sur une voiture de taille moyenne à moteur à essence parcourant 10 000 km par an et émettant 0,17819 kgCO₂e/km (DEFRA 2023)

Emissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO₂eq)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

3.7.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Tarkett s'est engagé à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire les coûts. Toutes les usines suivent et rapportent leur consommation d'énergie chaque mois, elles cartographient et analysent la consommation et mettent en œuvre des mesures d'économie d'énergie qui comprennent l'efficacité énergétique dans les processus de production (récupération de chaleur, remplacement des équipements, optimisation des processus, refroidissement...) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments (chauffage, éclairage, isolation...).

Les conseils, procédures et méthodes en matière d'environnement permettent de développer la capacité de l'usine à éviter toute source de gaspillage, y compris à atteindre une plus grande efficacité énergétique. Les représentants de la division et du réseau environnemental de l'usine partagent les bonnes pratiques et encouragent la mise en œuvre de plans d'action visant à réduire la consommation d'énergie et à atteindre une plus grande efficacité énergétique. Depuis 2011, la certification ISO 50001 reconnaît l'engagement des entreprises pour une meilleure maîtrise de l'énergie. Fin 2023, tous les sites européens de Tarkett qui emploient plus de 250 personnes sont certifiés ISO 50001. Indépendamment des systèmes de certification, certains de nos sites de production appliquent déjà des pratiques qui répondent à des normes similaires aux normes ISO. Cela nous permet d'avoir notre propre retour d'expérience et d'identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

En 2023, la majorité de nos sites de production ont vu leur activité diminuer avec le ralentissement économique mondial. Malgré ce contexte, les équipes locales sont restées mobilisées pour optimiser leurs processus de fabrication et améliorer l'efficacité énergétique, afin de réduire leur consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué. Par exemple :

- > Sur notre site de **Bačka Palanka (Serbie)**, nous avons mis en place une nouvelle chaudière à biomasse de 3MW qui a été mise en service en octobre 2023 et sera pleinement opérationnelle en 2024. Cette nouvelle chaudière permettra de réduire notre consommation de gaz naturel de 4,6 GWh par an, entraînant une réduction annuelle des émissions de GES d'environ 640 tCO₂eq.
- > Sur notre site de **Sedan (France)**, des investissements ont été réalisés dans de nouveaux refroidisseurs permettant une régulation plus précise des besoins de refroidissement ainsi que la récupération de la chaleur perdue qui est utilisée pour chauffer plusieurs parties de l'installation (ateliers et entrepôt de matières premières). La récupération de la chaleur perdue par les refroidisseurs est soutenue par des certificats d'économie d'énergie cofinancés par le gouvernement local français. Ces économies d'énergie, qui sont mises en œuvre par le biais d'un nouveau contrat de performance énergétique, se traduisent par une réduction de 80 % de la consommation de gaz fixe. Cette initiative a été reconnue en interne comme l'un des projets les plus performants qui contribuent à faire de Tarkett une entreprise prospère, à l'occasion de la cérémonie 2023 Tarkett Celebrates ! qui s'est déroulée lors de la réunion de direction 2023 de Tarkett qui s'est tenue à Barcelone en janvier 2023.

- > Sur notre site de **Jaslo (Pologne)**, l'installation de chauffage central a été modernisée pour passer de la vapeur (générée par le charbon) au gaz naturel. Ce changement entraîne une diminution des émissions de GES du scope 2 (plus d'achat de vapeur), qui est partiellement compensée par une augmentation des émissions de GES du scope 1 (résultant de la combustion du gaz naturel). Globalement, la réduction nette des émissions de GES est estimée à un peu plus de 200 tCO₂eq par an.
- > Aux **États-Unis**, Tarkett a été reconnue par le ministère américain de l'énergie (DOE) pour s'être engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'au moins 50 % en dix ans, dans le cadre du Better Climate Challenge du DOE. Tarkett collabore avec le DOE pour partager les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions de carbone, le DOE fournissant une assistance technique, des opportunités d'apprentissage entre pairs et une plateforme permettant à Tarkett de démontrer son engagement à faire partie de la solution au changement climatique.
- > Sur notre site de **Jacareí (Brésil)**, Tarkett a investi en 2018 dans une nouvelle technologie de dalles en vinyle de luxe (LVT) afin d'abandonner l'externalisation de la production en Asie au profit de solutions locales. La première ligne LVT a été un succès, ce qui a conduit à l'investissement dans une deuxième ligne LVT en 2023 pour répondre aux besoins croissants de production de 2023 à 2027, avec la stratégie de changement technologique pour la migration des volumes des presses à chaud existantes vers la nouvelle technologie. Outre l'augmentation de la capacité de production, la nouvelle technologie permet de réduire de 59 % la consommation d'énergie et de 83 % les émissions de gaz à effet de serre.

Zoom sur les indicateurs clés

Efficacité énergétique

L'intensité énergétique (consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué) a diminué de 3,6 % en 2023 pour atteindre 4,17 kWh par m² (contre 4,32 kWh/m² en 2022, 4,19 kWh par m² en 2021, 4,00 kWh/m² en 2020, 4,09 kWh/m² en 2019 et 4,05 kWh/m² en 2018). La poursuite du déploiement des mesures d'économie d'énergie a permis de limiter l'impact de la tendance générale du marché à privilégier les produits plus modulaires qui nécessitent plus d'énergie pour leur production par rapport aux produits en rouleaux. Les équipes locales, avec le soutien du programme World Class Manufacturing de Tarkett continuent d'identifier et à mettre en œuvre des solutions pour réaliser des économies d'énergie. En 2023, 19 usines ont vu leur intensité énergétique s'améliorer, comme la production de vinyle à Jacareí au Brésil (-45 %) et à Florence West aux États-Unis (-21 %) et la production de gazon artificiel à Auchel en France (-27 %) et à Calhoun aux États-Unis (-22 %).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

3.7.1.2 Développer les énergies renouvelables

Développer l'utilisation de sources d'énergies renouvelables sur nos sites représente une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de Tarkett et notre impact sur le climat. Dans ce domaine, différentes initiatives sont déployées pour produire et utiliser des énergies renouvelables :

- > **Les déchets de bois issus de notre production sont utilisés comme biomasse** pour la production d'énergie dans sept de nos usines : Hanaskog et Ronneby (Suède) ; Narni (Italie) ; Orzechowo (Pologne) ; Kalush (Ukraine) ; Bačka Palanka (Serbie) et Mytishchi (Russie). La même consommation d'énergie utilisant le gaz naturel émettrait 12,1 kt CO₂eq plus d'émissions de GES du scope 1 équivalant à 9 % du total des émissions de GES des scopes 1 et 2 en 2023.
- > **L'énergie solaire est produite et consommée** sur nos sites de moquette de Dendermonde (Belgique) et de Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de linoléum de Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique produite sur place; à notre usine Tarkett sports à Prestons (NSW - Australie), où la usine est équipée de 660 panneaux solaires produisant 100% de ses besoins en électricité ; et à notre usine près de Clervaux (Luxembourg), où 2 200 panneaux solaires ont été installés sur le parking de l'usine.

En complément des actions sur site, Tarkett encourage également l'utilisation de sources d'énergies vertes produites par des tiers, telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, ou en achetant par exemple de l'électricité certifiée renouvelable.

Dans l'ensemble, en 2023, 13 usines de Tarkett ont acheté de l'électricité 100 % renouvelable. L'usine de revêtements de sol souples de Tarkett à Konz (Allemagne) a été la dernière à atteindre ce statut, en obtenant un contrat d'électricité renouvelable avec des certificats de garantie d'origine pour deux ans (2023-2024). Les 12 autres usines sont situées à Jaslo et Orzechowo (Pologne), Ronneby (Suède), Abtsteinach (Allemagne), Chagrin Falls et Middlefield (États-Unis), Narni (Italie), Dendermonde (Belgique), Waalwijk (Pays-Bas), Bačka Palanka (Serbie), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). En outre, la deuxième usine de Tarkett en Russie, à Mytishchi, tire une partie de son électricité de sources renouvelables (énergie éolienne) et 3 autres usines (Clervaux au Luxembourg, Hanaskog en Suède et Dalton aux États-Unis) disposent de certificats d'électricité renouvelable qui couvrent une partie de leur consommation d'électricité. Collectivement, cela permet d'éviter quelque 132 kt CO₂eq par an d'émissions de gaz à effet de serre (base 2023 pour ces usines), soit l'équivalent de 100 % des émissions totales de GES des scopes 1 et 2 en 2023.

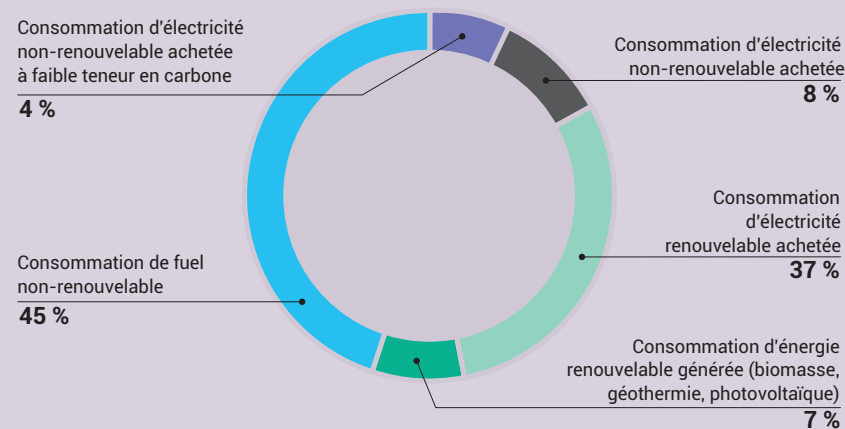
En plus de développer l'utilisation des énergies renouvelables, Tarkett cherche d'autres solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. L'un de ces exemples consiste à remplacer les systèmes de chauffage à combustible fossile par des systèmes électriques ou alimentés par la biomasse. Ces dernières années, avec la mise en œuvre de la nouvelle technologie LVT, l'usine de Tarkett à Jacareí (Brésil) a changé la source d'énergie de sa presse à chaud, passant du gaz naturel à l'électricité, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées. L'usine utilise de l'électricité 100 % renouvelable provenant de sources hydroélectriques, solaires et éoliennes.

Zoom sur les indicateurs clés

Énergies renouvelables

La part d'électricité renouvelable a augmenté de 3 points pour atteindre 77 % (contre 74 % en 2022 et 65 % en 2021 et 41% en 2020). La part des autres énergies renouvelables, dans le mix énergétique de Tarkett, telles que la biomasse, est également restée stable à 7 %, conduisant à une part globale d'énergies renouvelables à 44,1% en 2023, en hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2022 (42,6 %). Dans l'ensemble l'utilisation de la biomasse, des biocarburants et l'achat d'électricité d'origine renouvelable permettent d'éviter l'équivalent de quelque 144 kt CO₂eq d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond à 109 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 de Tarkett en 2023. La part des énergies à faible intensité de carbone (énergies renouvelables et électricité d'origine nucléaire) a légèrement augmenté pour atteindre 48 % en 2023 (contre 47 % en 2022).

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (%)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) et minimiser notre impact environnemental sur nos sites de production

3.7.1.3 Réduire la consommation d'eau

Conscient de l'enjeu majeur que représente la préservation de cette ressource vitale, Tarkett gère dans le cadre de sa stratégie environnementale l'eau de manière responsable sur ses sites de production depuis de nombreuses années, même s'il n'y a aucun risque apparent de pénurie d'eau sur nos sites. Tarkett a réalisé d'importantes économies d'eau grâce à la mise en place de systèmes de réutilisation de l'eau en circuit fermé, à des changements de procédés, à l'optimisation et à une bonne maîtrise générale. La consommation d'eau est contrôlée et rapportée chaque mois, l'intensité de l'eau étant calculée et discutée dans le cadre de tableaux de bord environnementaux. Comme pour la gestion et l'efficacité énergétique, les conseils, procédures et méthodes environnementales permettent de développer la capacité des usines à gérer l'eau de manière responsable. Les

usines Tarkett assurent également le traitement approprié des eaux usées, en particulier lorsque celles-ci peuvent contenir des composés dangereux, soit par un traitement des eaux usées sur site, soit par un traitement externe effectué par des prestataires de services spécialisés. Les eaux usées déversées dans les installations de Tarkett sont régulièrement contrôlées afin de garantir leur conformité aux exigences locales.

En 2023, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur nos sites de production, par exemple :

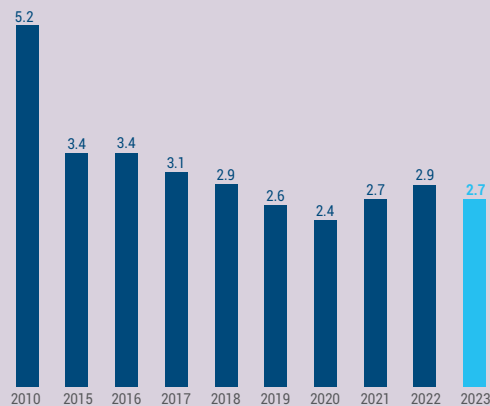
- > La nouvelle technologie LVT mise en œuvre à Jacarei (Brésil), avec l'investissement dans une deuxième ligne LVT en 2023, permet de réduire de 52 % l'utilisation de l'eau.

Zoom sur la consommation d'eau

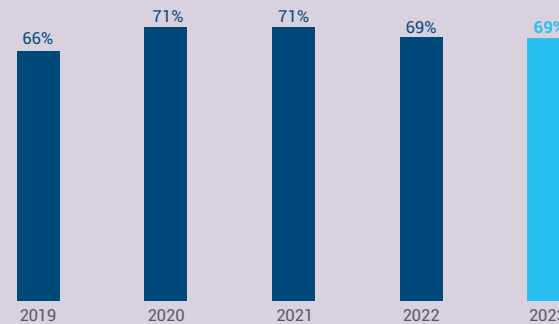
En 2023, la consommation totale d'eau a diminué par rapport à 2022 (0,63 million de m³ en 2023, contre 0,67 million de m³ en 2022, 0,71 million de m³ en 2021, 0,63 million de m³ en 2020, et 0,73 million de m³ en 2019). L'intensité hydrique, mesurée par la consommation d'eau par m² de produit fabriqué, a diminué de 7 % (2,7 l/m² en 2023, comparé à 2,9 l/m² en 2022, 2,7 l/m² en 2021, 2,4 l/m² en 2020, et 2,6 l/m² en 2019). L'une des principales solutions pour réduire l'intensité et la consommation d'eau consiste à équiper nos sites industriels qui utilisent de l'eau dans leur processus industriel d'un système d'eau en boucle fermée.

Tarkett considère qu'un système est entièrement en boucle fermée lorsque 98 % ou plus de l'eau consommée est réutilisée. À ce jour, la mise en œuvre de systèmes d'eau en boucle fermée et d'autres solutions d'efficacité de l'eau a permis de réaliser 61 % d'économies d'eau (par rapport à 2010) et d'améliorer considérablement l'intensité hydrique (-49 % l/m² par rapport à 2010). La proportion de sites utilisant des systèmes d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de fabrication est restée inchangée en 2023 (69 %).

Intensité de consommation d'eau (l/m²)



Part des sites ayant mis en place un circuit d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de production (%)



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Certaines de nos solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives contribuent en outre à réduire la consommation d'eau et de produits chimiques **pendant la phase d'utilisation de nos produits**.

Par exemple, notre gamme de revêtements de sol en vinyle iQ bénéficie d'une technologie unique de restauration de surface avec nettoyage par polissage à sec, permettant d'éliminer les petites rayures, et les traces d'usure de surface sont éliminées sans utiliser de produits chimiques ou d'eau, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur et à des économies d'eau importantes.

L'utilisation de nos gazons synthétiques en remplacement de la pelouse naturelle pour les terrains de sport élimine la nécessité d'arroser et d'appliquer des engrais chimiques. Sur la base d'une irrigation moyenne de 2 millions de gallons (environ 7 500 m³) par saison et de quelque 8 000 terrains de Fieldturf actuellement utilisés, cela équivaut à une économie annuelle de 16 milliards de gallons d'eau (60 millions de m³).

De même, le traitement polyuréthane TopClean xp™ de nos surfaces Omnisports réduit le nettoyage et l'entretien en simplifiant le processus et en éliminant même la nécessité d'appliquer des cires ou d'autres traitements de surface. Cela limite la consommation d'eau et de détergents et réduit les budgets d'entretien et de nettoyage.

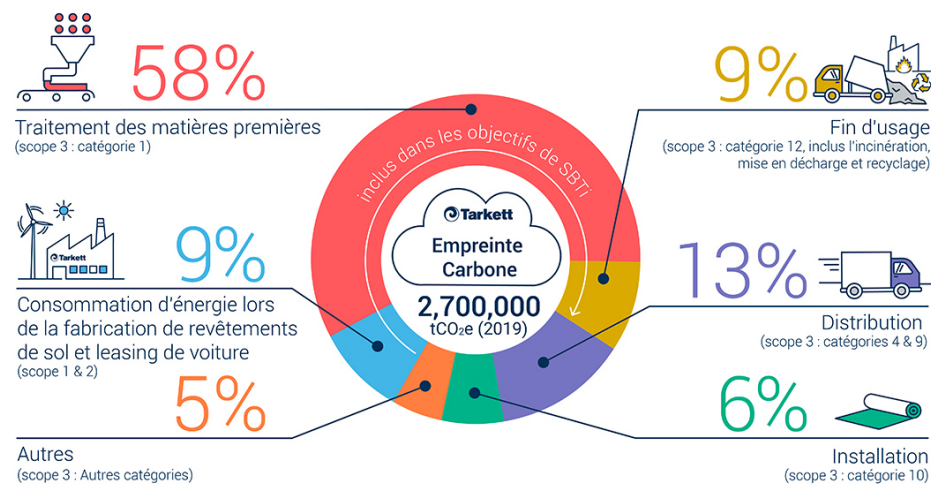
3.7.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Tarkett accélère ses efforts dans les domaines où il peut avoir le plus d'impact pour réduire l'empreinte carbone de ses produits. Grâce à l'évaluation détaillée des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 3), nous avons constaté que la plus grande opportunité de réduction réside dans l'éco-conception des produits, avec des efforts pour augmenter le contenu recyclé et d'autres matériaux à faible teneur en carbone. De plus, la conception en vue de la recyclabilité, associée au développement de la collecte et du recyclage des revêtements de sol après leur installation et leur utilisation, permet à la fois d'éviter les émissions de gaz à effet de serre en fin de vie et de nous aider à nous procurer davantage de matières premières secondaires recyclées.

Nos émissions de GES Scope 3 de la chaîne de valeur

Tarkett a révisé son inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 3 en 2021 grâce à des données d'activité plus récentes et à des méthodologies améliorées, et dans le cadre du processus de soumission d'un objectif scientifique à l'initiative Science-based Target (SBTi). L'inventaire révisé, préparé conformément aux critères de l'initiative SBTi et au "GHG Protocol - Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard", a utilisé des données d'activité plus récentes pour calculer les émissions de GES de la chaîne de valeur pour les années de référence 2019 et 2021. Cette méthodologie révisée a ensuite été utilisée pour mettre à jour l'inventaire des GES du Scope 3 pour 2022 et 2023.

L'inventaire complet des GES du Scope 1-3 pour l'année de référence 2019 est résumé dans le graphique ci-dessous, avec une ventilation pour les principales catégories du Scope 3 (voir le rapport RSE 2022 de Tarkett pour l'inventaire détaillé de 2019, catégorie par catégorie).



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

L'objectif climatique (Science-based target) de Tarkett inclut les émissions de GES du Scope 3 provenant des biens et services achetés (catégorie 1) et du traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 12), catégories qui représentent plus des deux tiers des

émissions totales du scope 3. Par conséquent, seules les émissions de GES de ces deux catégories sont mises à jour chaque année et font l'objet d'un suivi détaillé et de plans d'action de réduction.

Scope 3 Émissions de GES pour les catégories 1 (biens et services achetés) et 12 (traitement en fin de vie des produits vendus)

SCOPE 3 CATEGORIE	ÉMISSIONS DE GES (MILLIERS DE TONNES DE CO2E)		
	2023	2022	BASE YEAR 2019 ¹
Categorie 1: Biens et services achetés (transformation des matières premières)	1 369	-	1 589
Categorie 12: Traitement fin de vie des produits vendus (fin d'utilisation des revêtements de sol et des surfaces sportives, y compris l'incinération, la mise en décharge et le recyclage).	224	-	260

Limiter l'impact des transports en amont et en aval

La distribution (transport en amont, catégorie 4, et transport en aval, catégorie 9) a été estimée représenter 13 % de l'inventaire total des émissions de GES de Tarkett en 2019 (346ktCO₂eq). Ces émissions n'ont pas été incluses dans notre objectif climatique (SBT) du Scope 3, car dans notre feuille de route sur le climat nous avons choisi de donner la priorité aux émissions liées aux produits en amont et en aval (catégories 1 et 12). En 2023, nous n'observons aucun changement significatif dans cette évaluation. Par conséquent, nous ne surveillons pas en détail les émissions de GES provenant de la distribution au niveau du groupe et nous n'avons pas établi de plan d'action spécifique de réduction des GES à l'échelle du groupe pour les émissions liées à la distribution. Cependant, Tarkett

limite les transports en amont et en aval en partie grâce à sa présence sur les marchés locaux et en partie grâce à des initiatives locales. Par exemple, dans la région EMEA, Tarkett a investi dans un système de gestion des transports (TMS) dans le but de mieux comprendre les flux de transport afin d'identifier les opportunités d'optimisation. En Europe de l'Est, Tarkett mesure les émissions de transport en amont et en aval dans le cadre d'un effort visant à mieux identifier les opportunités de réduction du Scope 3. En Amérique du Nord, l'usine de Tarkett à Chagrin Falls a mis en œuvre un projet d'optimisation du camionnage qui a permis d'économiser 223tCO₂eq par an (calculées à l'aide de l'outil de l'Environmental Defense Fund). Par ailleurs, dans certaines localités, les usines de Tarkett ont accès au transport ferroviaire (par exemple, à Otradny en Russie).

¹ L'année de référence 2019 a été retraitée en 2024 - voir la note méthodologique pour plus de détails.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Limiter l'impact pendant la phase d'utilisation

Comme expliqué ci-dessus, les émissions de GES liées à la phase d'utilisation de nos produits ne sont pas incluses dans notre inventaire de GES ou dans notre objectif climatique (SBT). Néanmoins, nous nous efforçons de développer des traitements de surface qui réduisent la consommation d'eau et d'énergie lors du nettoyage de nos solutions de revêtement de sol.

Par exemple, les collections vinyl Tapiflex, Acczent Excellence Premium et iQ, et les collections Linoleum xf et xf² contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits grâce à des traitements de surface qui limitent les rayures et l'apparition d'usure, retardant ainsi les opérations de nettoyage en profondeur qui sont très gourmandes en énergie et en eau.

Les revêtements de sol et les surfaces sportives de Tarkett étant construits pour durer, ils contribuent également à limiter les émissions de GES liées au remplacement des produits. Par exemple, la collection Starfloor Click Ultimate 55 de Tarkett est dotée de la technologie Rigid-Core Construction, qui offre une plus grande résistance et durabilité. Le Linoléum de Tarkett présente une finition de surface spéciale qui réduit l'effort d'entretien et augmente également le cycle de vie, qui, s'il est correctement entretenu, peut durer plus de 20 ans. Les revêtements de sol Omnisports sont très résistants, conçus pour offrir des surfaces durables et pour réduire les coûts d'entretien. La construction unique du produit est faite de feuilles calandrées solides, lourdes et denses qui rendent la surface résistante aux indentations et aux impacts.

Notre stratégie et nos leviers de décarbonisation pour réduire les émissions de GES Scope 3 de notre chaîne de valeur

Pour atteindre notre objectif de réduction des GES Scope 3, nous devons augmenter la part des matériaux à faible teneur en carbone / recyclés dans nos produits et veiller à ce que nos produits soient recyclés en fin de vie (et non incinérés ou mis en décharge). À cette fin, nous avons identifié trois voies principales :

1. Acheter davantage de matériaux recyclés ou à faible teneur en carbone provenant de l'extérieur dans nos produits, y compris des matières premières secondaires issues d'autres industries (voir section 3.7.2.1) ;
2. Optimiser le recyclage interne des déchets post-fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives Tarkett (voir section 3.7.2.2) ;
3. Collecter et recycler (en interne) les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et post-utilisation (voir section 3.7.2.3).

Un autre levier de décarbonisation est de réduire la quantité de matières premières dans nos produits / le poids de nos produits. Pour les revêtements de sol, l'accent est mis sur les dalles de vinyle de luxe qui ont un poids élevé comparé à d'autres catégories de produits.

Pour les pelouses artificielles, nous envisageons de réduire, voire d'éliminer le remplissage. En 2022, FieldTurf a lancé PureField Ultra, le système de gazon synthétique sans remplissage de FieldTurf, conçu pour répondre aux performances techniques du niveau Qualité FIFA sans remplissage. Urbansoccer a choisi cette solution en France pour une installation intérieure.

Travailler sur ces leviers nous permet de développer des produits à faible empreinte carbone circulaire :

- > Les nouvelles collections de dalles de moquette DESSO Fuse Landscape et DESSO & Patricia Urquiola ont une faible empreinte carbone circulaire (du berceau au berceau avec un scénario de recyclage circulaire en boucle fermée) de respectivement 0,91 et 1,03 kg CO₂eq/m².
- > Les dalles en caoutchouc de Johnsonite font désormais l'objet d'une nouvelle déclaration environnementale de produit (EPD) spécifique au produit, qui montre que notre empreinte carbone du berceau à la sortie d'usine pour les dalles en caoutchouc est jusqu'à 20 % inférieure à celle des produits équivalents dans l'industrie.
- > Notre vinyle homogène iQ Natural avec la collecte ReStart® de Tarkett et le recyclage post-utilisation a une teneur en carbone intrinsèque inférieure de 60 %¹ (c'est-à-dire moins d'émissions de GES pour les étapes du cycle de vie du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie), par rapport aux sols vinyles homogènes moyens² qui sont incinérés avec récupération d'énergie.
- > Le Linoléum 2,5mm de Tarkett est négatif en carbone du berceau à la sortie d'usine avec -0,585 kg CO₂eq/m² sans compensation.

¹ Les émissions générées lors des phases de production des matériaux et de construction (A1-5) ainsi que les émissions de carbone associées aux phases de post-utilisation (C1-4), où iQ Natural est collectée et recyclée par le biais du programme ReStart® de Tarkett et où le sol moyen du secteur est incinéré avec récupération d'énergie. Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en "carbone") associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment (y compris les émissions initiales, les émissions en phase d'utilisation et les émissions en fin de vie). Source : "Bringing embodied carbon upfront" World Green Building Council 2019 ReStart® de Tarkett et où le sol moyen du secteur est incinéré avec récupération d'énergie. Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en "carbone") associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment

² EPD 2019 d'ERFMI pour les revêtements de sol homogènes en chlorure de polyvinyle

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.2 Utilisation de matières premières à faible teneur en carbone et de matières premières secondaires

L'augmentation du contenu recyclé des produits Tarkett se fait par le biais du **recyclage en boucle fermée** (collecte et recyclage interne des déchets de Tarkett des revêtements de sol et des surfaces sportives post-fabrication, post-installation et post-utilisation - voir les sections 3.7.2.2 et 3.7.2.3) ainsi que par le biais du **recyclage en boucle ouverte**, en obtenant des matériaux recyclés d'autres industries comme alternative aux matières premières vierges.

Nos équipes cherchent à se procurer des matières premières secondaires afin de réduire notre exposition à la volatilité des prix des matières fossiles et d'atteindre nos objectifs en matière de climat et d'économie circulaire. Nous nous approvisionnons en **matériaux recyclés auprès de différents partenaires dans différentes industries**

Parmi ceux-ci (voir le rapport RSE 2021 de Tarkett pour plus de détails) :

- > Les fibres Econyl® d'Aquafil, une société italienne, qui sont composées de fils de nylon 100% régénérés à partir de déchets de nylon pré et post-consommation, tels que les filets de pêche usagés, les déchets textiles et les déchets de fibres usagées de nos moquettes Desso®
- > Craie recyclée provenant d'une société de distribution d'eau potable aux Pays-Bas, utilisée dans nos sous-couches de moquette EcoBase® en remplacement des sous-couches de moquette traditionnelles à base de bitume. Notre sous-couche de moquette Desso EcoBase® certifiée Cradle to Cradle® de niveau Or contient au moins 75 % de craie, dérivée de déchets de craie recyclés. De 2014 à 2023, nous avons utilisé plus de 133 000 tonnes de craie recyclée pour nos dalles de moquette.
- > Les déchets de poudre de verre ou de marbre recyclés pour être utilisés dans nos sous-couches de moquette Ecobond et comme matériau de remplissage dans nos revêtements de sol en vinyle hétérogène.
- > Les déchets de films de couches-culottes recyclés pour être utilisés dans le remplissage ProMax pour le sport.
- > Les déchets post-fabrication de matériaux d'absorption des chocs automobiles recyclés dans les sous-couches de terrains de sport

- > Le butyral de polyvinyle recyclé post-utilisation (PVB) provenant du verre de sécurité feuilleté (dans les pare-brise des voitures, les bâtiments, les panneaux solaires), qui est utilisé dans les sous-couches des moquettes en Amérique du Nord. Aux États-Unis, Tarkett incorpore du PVB recyclé post-utilisation dans son ethos® Modular avec Omnicoat Technology™, une solution de sol à surface souple de haute qualité composée de matériaux sains et sûrs, dont 33 % de PVB recyclé post-consommation. De 2004 à 2023, nous avons réutilisé environ 44 200 tonnes de films PVB provenant de 45,3 millions de pare-brise. L'empreinte carbone du PVB recyclé est 25 fois inférieure à celle du PVB vierge.

L'un des principaux enjeux des initiatives visant à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés est de tracer la composition précise des matériaux que nous incorporons dans nos processus de fabrication, et de garantir leur qualité sanitaire et environnementale. Outre le recyclage de nos propres produits, nous ne travaillons qu'avec des partenaires capables d'assurer cette traçabilité et de garantir un niveau de qualité constant et conforme à notre cahier des charges.

Zoom sur les indicateurs clés

Matériaux recyclés

En 2023, nous avons utilisé un peu plus de 154 000 tonnes de matériaux recyclés^[1] comme alternative aux matériaux vierges, ce qui représente près de 18 % des matières premières utilisées. Notre objectif est de tripler la part de 10 % que nous avons en 2018 pour atteindre 30 % d'ici 2030. L'utilisation de ces matériaux recyclés a permis d'éviter environ 188 000 tonnes d'émissions de CO2e par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges. Cela équivaut aux émissions annuelles de GES de plus de 105 000 voitures^[2].

(1) Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets (incinération ou mise en décharge) ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus
 (2) Sur la base d'une voiture moyenne à essence parcourant 10 000 km par an et émettant 0,17819 kgCO2e/km (DEFRA 2023)

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Les matières premières renouvelables, comme les matières premières secondaires recyclées, représentent une solution à faible teneur en carbone et un moyen de limiter les émissions de GES liées au cycle de vie des revêtements de sol. Tarkett utilise diverses matières premières renouvelables, telles que le bois dans les parquets et les sols stratifiés ; l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège dans les sols en linoléum ; des plastifiants d'origine biologique dans les dalles de vinyle de luxe et les sols homogènes en vinyle ; et le liège, les noyaux d'olive, la tourbe de coco ou la rafle de maïs dans les remplissages FieldTurf (voir la section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement en matériaux durables pour préserver les ressources naturelles).

Dans notre usine de stratifiés de Mytishchi (Russie), deux de nos quatre fournisseurs de panneaux de fibres à haute densité (HDF) ont un contenu recyclé (constitué de déchets de bois transformés) compris entre 7 % et 38 % dans leurs panneaux HDF.

Tarkett a lancé en 2020 le premier sol au monde à utiliser du PVC bio-attribué certifié par la Table ronde sur les biomatériaux durables (RSB). Notre sol vinyle homogène iQ Natural, qui utilisait déjà un plastifiant biosourcé, a été le premier produit à être lancé en utilisant un vinyle bio-attribué - BIOVYN™ - substituant 100 % des matières premières fossiles par de la biomasse renouvelable (voir le rapport RSE 2020 de Tarkett pour plus de détails).

Au cours des dernières années, notre usine brésilienne de Jacareí a mis en œuvre de nouvelles lignes de dalles de vinyle de luxe (LVT) qui utilisent une technologie de plastifiant biosourcé ainsi que plus de 60 % de PVC recyclé dans la couche centrale.

Dans nos usines de revêtements de sol souples de Clervaux (Luxembourg), Sedan (France), Lenham (Royaume-Uni) et Konz (Allemagne), le PVC GreenVin a été acheté en 2023 à la place du PVC Vinnolit produit de manière conventionnelle : fabriqué à l'aide d'énergie renouvelable, le PVC GreenVin a une empreinte carbone de 25 % inférieure à celle du PVC Vinnolit. Sur la base des quantités achetées, cela a permis d'économiser environ 6 000 tCO₂eq en 2023.

Exemple

En Amérique du Nord, deux collections Tarkett récompensées par des Green Good Design® Awards

Tarkett a reçu le prix Green Good Design® pour deux de ses collections : Les collections Inspired Nature et LinoFloor xf2 & LinoWall xf2. Green Good Design® est un programme international qui récompense les nouveaux produits, les bâtiments et les projets de construction et de planification qui ont fait avancer une réflexion exceptionnelle et inspiré des progrès plus importants vers un univers plus sain et plus durable. Le programme est organisé par le Chicago Athenaeum : Museum of Architecture and Design, et le Centre Européen d'Architecture, d'Art, de Design et d'Etudes Urbaines.

- > Inspired Nature est une collection de moquettes modulaires neutres en carbone. Les options modulaires de la collection sont proposées sur le support ethos® Modular avec Omnicast Technology® de Tarkett. Certifié Argent Cradle to Cradle®, ethos ne contient pas de PVC, est fabriqué avec du film PVB provenant de pare-brise et de verre de sécurité recyclés, et contient 48 à 64 % de matières recyclées.
- > Les collections LinoFloor xf2 et LinoWall xf2 sont neutres en carbone du "berceau à la sortie d'usine". La collection a été fabriquée à partir de matériaux biosourcés et rapidement renouvelables (huile de lin, colophane de pin, farine de bois et de liège et jute) à Narni (Italie). L'usine de Narni fonctionne avec 100 % d'électricité renouvelable, 34 % d'énergie autogénérée, un système d'eau en circuit fermé à 100 % et 0 % de déchets de production mis en décharge.

Afin d'encourager l'achat de matériaux à faible teneur en carbone, Tarkett a développé en 2022 et déployé en 2023 une méthodologie d'**achat de matériaux à faible teneur en carbone**, la méthodologie MOOD, qui signifie "Measure, Optimize, Optimize further, Disrupt" (mesurer, optimiser, optimiser davantage, perturber). Cette méthodologie et ce cadre commun ont été conçus par l'équipe Développement Durable de Tarkett et par l'équipe Achats de Tarkett. Cette méthodologie fournit des lignes directrices aux acheteurs pour qu'ils demandent des mesures de GES à leurs fournisseurs ("Measure") : les fournisseurs sont invités à fournir l'analyse du cycle de vie (ACV) du produit, en partageant soit l'EPD (Environmental Product Declarations) certifiée du produit, soit le PCF (Product Carbon Footprint). La méthodologie MOOD exige également que les fournisseurs soient interrogés sur : l'optimisation industrielle susceptible d'avoir un effet positif sur l'empreinte carbone, telle qu'un mix énergétique à faible teneur en carbone, des économies d'énergie, une augmentation de la productivité ("Optimize") ; la transformation en profondeur de la

fabrication du produit, si le fournisseur explore d'autres sources d'approvisionnement en matières premières et voies de production ("Optimize further") ; ou s'ils peuvent offrir des alternatives aux produits ("Disrupt"). L'équipe des achats de Tarkett prend en compte les transformations à venir et les progrès déclarés par les fournisseurs dans la sélection des fournisseurs et des matériaux.

En 2023, grâce à la collecte de données spécifiques auprès de nos fournisseurs clés, Tarkett a pu améliorer l'évaluation de l'empreinte GES de ses matières premières et déterminer les matières premières les plus impactantes. Grâce à l'approche MOOD, Tarkett est également en mesure d'identifier et d'évaluer la contribution potentielle des produits plus durables que les fournisseurs peuvent offrir et de déterminer quelle technologie pourrait soutenir notre objectif de réduction des GES pour 2030.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.3 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer

Dans nos opérations, nous nous engageons tout d'abord à éviter la production de déchets dangereux et non dangereux. Deuxièmement, lorsque des déchets sont produits, Tarkett cherche à les gérer de manière responsable, avec par ordre de préférence leur réutilisation, leur recyclage interne ou externe ou leur incinération externe avec récupération d'énergie. L'envoi des déchets en décharge est toujours la dernière option, lorsqu'aucune autre solution viable n'est disponible. Dans tous les cas, Tarkett veille au respect des exigences locales en matière de gestion et d'élimination des déchets, et notamment à la manipulation et à l'élimination appropriées de tout déchet dangereux. L'équipe de Développement Durable du Groupe, conjointement avec les représentants du réseau environnemental des divisions et des usines, alignés sur le système WCM, aident les usines à développer leur capacité à atteindre ces objectifs, à analyser leurs flux de déchets, à comprendre les causes des déchets générés, à identifier et à mettre en œuvre des plans d'action appropriés pour réduire les déchets provenant des opérations, à appliquer la hiérarchie réduire - réutiliser - recycler - valoriser et à suivre et rendre compte des volumes de déchets dangereux et non dangereux.

Les initiatives de recyclage chez Tarkett ont commencé dès 1957, avec le recyclage de la production de vinyle à l'usine de Ronneby (Suède). Actuellement, 18 usines retraitent et recyclent en interne leurs déchets de post-fabrication en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets pour un recyclage, une valorisation ou une élimination externe et permettent d'utiliser la matière dans la production à la place de la matière première vierge.

Lorsque les déchets post-fabrication ne peuvent pas être recyclés et utilisés sur place, ils sont parfois transférés vers un autre site de Tarkett qui dispose d'installations et de la capacité nécessaires pour les traiter et les réincorporer dans la production. Par exemple, notre centre de recyclage de Clervaux (Luxembourg) a reçu plus de 7 700 tonnes de déchets de post-fabrication et de produits semi-finis pour recyclage en 2023 en provenance d'autres usines de Tarkett de Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni).

Dans nos usines de fabrication de parquet, les déchets de sciure sont récupérés et utilisés comme combustible de biomasse pour le chauffage ainsi évitant les combustibles fossiles ou la biomasse d'origine externe. La récupération et l'utilisation des déchets de sciure comme source d'énergie renouvelable est également mise en œuvre à Hanaskog (Suède), Orzechowo (Pologne), Mytishchi (Russie), Kalush (Ukraine) et Bačka Palanka (Serbie).

Lorsque les déchets de production ne peuvent pas être recyclés sur place ou sur d'autres sites de Tarkett ni valorisés en interne, Tarkett les envoie alors pour un recyclage et une utilisation externe, ou pour une valorisation dans d'autres industries. Ceci s'applique aux autres déchets industriels générés (tels que les métaux, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) qui sont triés et envoyés de préférence pour un recyclage ou une valorisation externe, l'élimination en décharge étant le dernier recours.

Exemple

DESSO X RENS - Redonner une nouvelle vie à des dalles de moquette mises au rebut

Nos équipes EMEA ont lancé DESSO X RENS, une approche ludique de la réutilisation des matériaux en collaboration avec le cabinet de recherche en design néerlandais Studio RENS. DESSO X RENS comprend des dalles de moquette mises au rebut provenant de nos gammes les plus utilisées. Cette collection illustre notre engagement à concevoir des dalles de moquette en tenant compte de la circularité. DESSO X RENS est livré avec le support EcoBase 100 % recyclable, qui contient en moyenne 80 % de craie recyclée provenant de l'industrie locale de l'eau potable. En fin de vie, les dalles de moquette peuvent être entièrement recyclées en une nouvelle matière première dans notre usine de Waalwijk, aux Pays-Bas.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

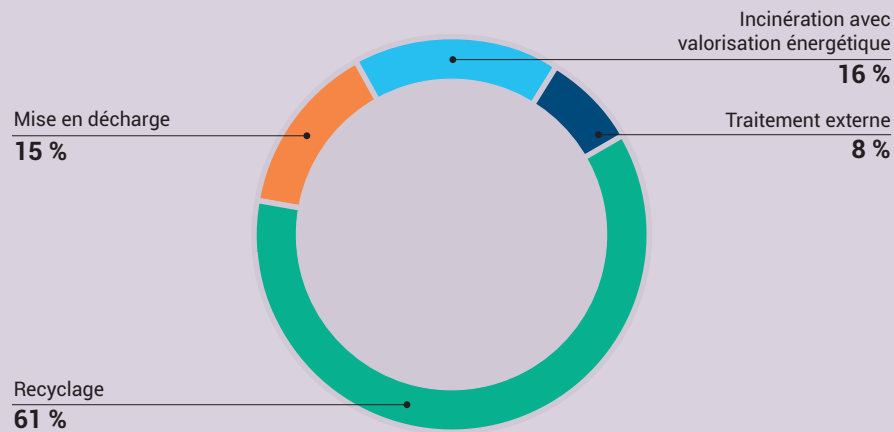
Zoom sur les déchets industriels

Déchets

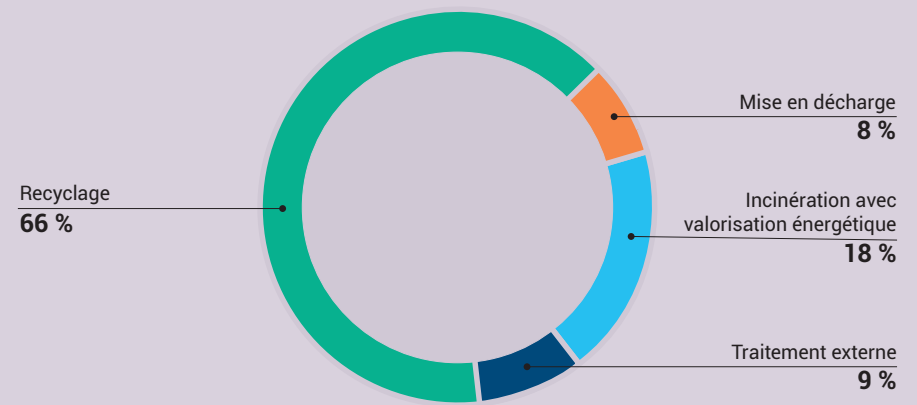
61 % de l'ensemble des déchets de nos usines (y compris les déchets relatifs à la production ainsi que les déchets de bureau et de cantine) sont effectivement recyclés, avec 13 usines ne mettant aucun déchet en décharge en 2023. 13 autres usines ne mettent aucun déchet industriel en décharge, seuls les déchets des bureaux et des cantines étant envoyés à la décharge.

En 2023, la quantité de déchets mis en décharge a diminué 11 % pour atteindre 9 k tonnes en 2023 (contre 10 k tonnes en 2022 et 24 k tonnes en 2021). Cela est dû en partie à la poursuite de la réduction des déchets mis en décharge dans l'une de nos usines américaines (-25 % par rapport à 2022). L'une des lignes de production de cette usine a été transférée vers notre usine au Mexique. L'usine américaine continue de peser sur les résultats globaux, car elle représente 54% des déchets du Groupe mis en décharge (principalement des déchets de revêtement de sol non dangereux). Si l'on exclut cette usine, nous avons recyclé 66% de nos déchets en 2023.

Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%)



Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%) - excluant un de nos sites en Amérique du Nord



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.4 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage

Au-delà du recyclage de nos déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post fabrication, Tarkett investit dans une autre voie, celle de l'utilisation croissante de matières premières secondaires, avec pour objectif à plus long terme d'intensifier la collecte et le recyclage en circuit fermé des revêtements de sol et des surfaces sportives post-installation et post-utilisation. Cette voie est plus difficile, étant donné la logistique, les obstacles techniques du recyclage des produits après utilisation et la nécessité de s'engager avec de multiples parties prenantes. Toutefois, Tarkett reste convaincu qu'il s'agit d'une solution clé pour réaliser la vision de Tarkett selon laquelle, à l'avenir, tous les revêtements de sol seront recyclés, ce qui permettra à Tarkett de devenir une entreprise véritablement circulaire.

Exemples

Le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives post-utilisation est une solution clé pour éviter les émissions de GES du Scope 3 liées au traitement en fin de vie des produits vendus.

En 2021, nous avons évalué le potentiel d'émissions de GES évitées¹ grâce au recyclage de nos produits. Cette approche considère que les déchets sont utilisés comme matières premières remplaçant les matières premières vierges/fossiles au lieu d'être incinérés, évitant ainsi les émissions liées à la fois à la production de matières premières vierges et à l'incinération des revêtements de sol usagés.

Revêtement de sol vinyle homogène

Tarkett a relevé le défi du recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène post-utilisation grâce au développement en interne d'une technologie innovante. Le revêtement est granulé, lavé plusieurs fois pour éliminer les résidus et la colle, séché et réintroduit en toute sécurité dans notre chaîne d'approvisionnement. La matière première est utilisée dans la production de nouveaux revêtements de sol homogènes Tarkett dans notre centre de recyclage et de production de Ronneby (Suède). Par exemple, le recyclage de 1 m² de déchets de revêtements de sol vinyles homogènes iQ post-utilisation permet d'économiser 11,8 kgCO₂eq*.

Revêtement de sol en vinyle hétérogène

Tarkett collecte les chutes propres post-installation ou les revêtements de sol post-utilisation, les envoie à l'un de nos partenaires de tri dédiés avant de les déchiqueter et de les granuler pour en faire des matières premières de haute qualité. Ces matériaux sont utilisés dans la production de nouveaux revêtements de sol hétérogènes dans notre centre de production de Sedan (France). Par exemple, le recyclage de 1 m² de déchets de revêtements de sol en vinyle Acczent Excellence Genius en pose libre post-utilisation permet d'économiser 12,4 kgCO₂eq*.

Dalles de moquette

Tarkett traite les dalles de moquette usagées collectées dans son centre de recyclage de Waalwijk (Pays-Bas) en produisant deux flux de matériaux : le fil et le sous-couche. Le fil est recyclé par son partenaire Aquafil en fil de nylon Econyl® régénéré qui sera utilisé dans la production de nouvelles dalles de moquette EcoBase® avec le sous-couche EcoBase®. Le recyclage de 1 m² de déchets de dalles de moquette EcoBase® post-utilisation permet d'économiser 10,0 kgCO₂eq*.

Revêtement de sol en linoléum

Nous collectons les chutes de pose propres ou les revêtements de sol en linoléum post-utilisation et les renvoyons à notre usine de Narni (Italie) en vue de leur recyclage. La toile de jute est facilement séparée et utilisée sur place comme combustible thermique, tandis que la pâte de linoléum provenant des chutes d'installation est micronisée en matières premières de haute qualité et utilisée pour produire du nouveau linoléum Tarkett. La pâte de linoléum provenant des sols post-utilisation est micronisée pour devenir un matériau de remplissage pour le nouveau linoléum Tarkett ou d'autres produits. Le recyclage de 1 m² de déchets de revêtements de sol en linoléum post-utilisation permet d'économiser 5,4 kgCO₂eq*.

* par rapport à un scénario de fin de vie avec 100% d'incinération

¹ Les avantages climatiques du recyclage des déchets de revêtements de sol - Tarkett 22 septembre 2021 v2.0

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Développer des capacités et des solutions pour le recyclage des déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives

Au fil des ans nous avons investi et développé notre capacité de recyclage des chutes d'installation de revêtements de sols et des revêtements usagés dans nos propres procédés de fabrication, ce qui a nécessité le développement d'unités de recyclage sur site.

Au total, Tarkett compte **huit centres de recyclage** de revêtements de sol Restart sur ses sites de production à travers le monde : Ronneby (Suède), Clervaux (Luxembourg), Waalwijk (Pays-Bas), Narni (Italie), Jaslo (Pologne), Dalton (US), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). Il existe en plus trois centres de recyclage FieldTurf pour les surfaces sportives, dont un en Europe, à l'usine d'Abtsteinach (Allemagne), et deux aux États-Unis (Oregon et Pennsylvanie). Le centre de recyclage situé au Luxembourg, sur le site de Clervaux, est certifié EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Le système de certification EUCertPlast, cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Éco-innovation, met l'accent sur la traçabilité des matières plastiques (tout au long du processus de recyclage et de la chaîne d'approvisionnement) et sur la qualité du contenu recyclé dans le produit final. Le centre de recyclage de Clervaux traite à la fois les déchets post-fabrication provenant d'autres sites européens de Tarkett et les matériaux de revêtement de sol ReStart® collectés post-installation et post-utilisation. Le sous-couche produit à partir de ce matériau recyclé est utilisé sur plusieurs sites de fabrication de revêtements de sol en vinyle en Europe et sur la ligne de production de vinyle de Clervaux.

L'usine de production de fibres et de remplissage de gazon artificiel Morton Extrusionstechnik de Tarkett Sports à Abtsteinach (Allemagne) et l'usine de production de gazon artificiel de Tarkett FieldTurf à Auchel (France) ont toutes deux obtenu la certification « ISCC Plus » en 2021 ainsi que la déclaration relative au développement durable « ISCC Plus » pour le gazon artificiel FieldTurf. Cette certification, indique à la fois l'origine et la proportion de matériaux recyclés, offrant ainsi la garantie que le plastique est effectivement fabriqué à partir de matériaux recyclés. Elle fait suite à la certification EuCertPlast que Morton Extrusionstechnik a obtenue en 2020 pour le recyclage du gazon artificiel post-consommation. La certification, basée sur la norme européenne EN 15343 : 2007 relative au recyclage et à la traçabilité des matières plastiques, confirme l'utilisation par l'usine d'au moins 15 % de gazon synthétique post-consommation dans la production du remplissage ProMax HydroFlex de FieldTurf.

Ces actions sont au cœur du **programme SuReTec™** (*Sustainable Recycling Technology* - technologie de recyclage durable) de FieldTurf, qui fait partie de la stratégie de développement durable « Sustain the Game » de FieldTurf. SuReTec™ est le programme de FieldTurf visant à appliquer les technologies de recyclage des plastiques en interne et en externe, avec l'objectif ultime de créer un gazon circulaire. SuReTec™ s'appuie sur le recyclage chimique utilisant l'huile de pyrolyse à bilan massique en provenance de matières plastiques en fin de vie post-consommation et sur le recyclage mécanique transformant les déchets plastiques en nouvelles matières premières secondaires afin de réduire la quantité de plastiques vierges utilisés pour fabriquer du gazon artificiel et du

remplissage. Le programme soutiendra également le traitement en fin de vie, le recyclage du gazon en fin de vie pour l'utiliser comme nouveaux composants dans de nouveaux systèmes de gazon, ainsi que le développement de gazon artificiel à partir d'un seul polymère pour faciliter le recyclage. Plusieurs terrains de sport ont déjà bénéficié de ce nouveau gazon synthétique en plastique recyclé, comme le stade Matmut, qui accueille le Lou Rugby à Lyon (France) et le terrain du TSG 1899 Hoffenheim en Allemagne, en plus du projet de l'université de St Andrews décrit dans la section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables pour préserver les ressources naturelles.

Tarkett Sports collecte et récupère également le gazon synthétique et le remplissage des terrains usagés. Dans l'Oregon, aux États-Unis Tarkett dispose d'une installation qui récupère les matériaux de remplissage des terrains usagés dans le cadre du programme « Infill Take Back ». Le gazon récupéré est acheminé vers le site où les granulats de caoutchouc et les matériaux de remplissage en sable sont séparés du gazon synthétique. Les matériaux de remplissage sont ensuite lavés et mis en sac pour être réutilisés. En 2023, l'installation a régénéré 8,5 millions de livres (3 860 tonnes) de matériau de remplissage pour les réutiliser dans de nouveaux projets. La partie du gazon synthétique est souvent réutilisée dans des applications collectives ou résidentielles.

Au cours du deuxième trimestre 2023, une nouvelle installation de régénération des matériaux de remplissage à la pointe de la technologie a été mise en service en Pennsylvanie (États-Unis) pour desservir le marché du gazon synthétique sportif du nord-est des États-Unis. L'installation est conçue pour collecter et traiter les anciens terrains de sport synthétiques et récupérer, nettoyer et séparer le sable et le matériaux de remplissage en caoutchouc pour les réutiliser sur de nouvelles surfaces. L'installation a recyclé plus de 3,5 millions de livres (1 590 tonnes) de produits en 2023. En outre, tous les tapis de gazon post-consommation qui sont traités sont collectés et envoyés à une tierce partie pour être recyclés en lambourdes plastiques.

Aux États-Unis, le gazon usagé peut être utilisé pour fabriquer le Greenboard, une technologie innovante qui combine des plastiques recyclés à base de polymères mixtes provenant de gazon usagé recyclé pour en faire un panneau composite renforcé et durable à partir des fibres 100% recyclées, destiné à l'installation de gazon synthétique. Sinon, grâce à un processus exclusif de recyclage du matériau en un mélange de polyéthylène et de polypropylène de meilleure qualité, la moquette peut être transformée en divers produits tels que des planches à clous, des jardinières et des bancs publics.

Tout en développant la capacité de traiter et de recycler des volumes croissants de revêtements de sol et de surfaces sportives, nous continuons également à mener des recherches et à faire des essais sur de nouvelles techniques de recyclage dans le but de mettre au point des solutions techniquement et économiquement viables pour recycler davantage de produits en fin de vie. Par exemple, nous opérons en Suède une solution développée en interne pour **recycler les revêtements de sol en vinyle homogène** de Tarkett fabriqués à partir de 2011, (pour plus de détails, voir la Section 3.6.2.2 Travailler collectivement chez Tarkett pour une économie circulaire).

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Exemple

Trouver des solutions techniques pour construire une économie circulaire - recyclage de vieux revêtements de sol en PVC (chlorure de polyvinyle) en fin de vie

Tarkett est un membre actif et un promoteur du projet européen « Circular Flooring », qui vise à développer le recyclage respectueux de l'environnement des revêtements de sol en PVC post-consommation. Le projet est géré par le consortium Circular Flooring, composé de onze entreprises et instituts de recherche d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne et de Grèce, et dirigé par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV de Freising (Allemagne). Le projet est axé sur la récupération d'un composé de PVC à partir de revêtements de sol en PVC post-consommation et sur la séparation des plastifiants caducs afin de créer un matériau recyclé pour la fabrication de nouveaux revêtements de sol en PVC. Les revêtements de sol en PVC souple en fin de vie contiennent potentiellement des « anciens plastifiants » qui ne peuvent plus être utilisés aujourd'hui pour des raisons de protection des consommateurs (exigences REACH de l'UE) et qui ont entre-temps été remplacés dans l'UE par des alternatives plus sûres. Une technologie à base de solvants appelée CreaSolv® a été mise au point pour séparer les anciens plastifiants, permettant ainsi de conserver des ressources utiles dans l'économie circulaire. Le processus de recyclage CreaSolv® convertit également les anciens plastifiants en plastifiants conformes à REACH.

Les sept premiers jalons du Circular Flooring ont été accomplis au cours des années précédentes, comprenant : l'échelle pilote pour le recyclage des déchets de revêtements de sol en PVC est justifiée ; le processus CreaSolv® pour les revêtements de sol circulaires customisé ; la mise au point d'une voie d'hydrogénation pour les plastifiants existants ; le développement d'éventuelles formulations de PVC ; la conception de l'usine de démonstration de revêtements de sol circulaires est finalisée et réalisable avec le budget prévu pour le projet ; la décision prise sur la formule haute performance pour les revêtements de sol circulaires en PVC ; la viabilité économique confirmée.

Depuis 2021, les travaux ont porté sur la construction d'un prototype d'usine de recyclage du PVC CreaSolv® à l'Institut Fraunhofer de Freising (Allemagne), qui devrait être opérationnel en 2024. L'objectif du projet européen Circular Flooring, est de développer la faisabilité technique et commerciale de ce processus de recyclage des revêtements de sol en PVC à l'échelle industrielle, évitant ainsi que des ressources utilisables (PVC, plastifiants) soient mises en décharge ou incinérées, réduisant les émissions de CO₂ et contribuant aux objectifs européens d'économie circulaire et de neutralité climatique..

Collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés : le programme ReStart®

Tarkett est engagé dans la construction d'une économie circulaire, notamment par la collecte et le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives usagés. ReStart® est le programme phare de Tarkett pour la collecte et le recyclage des déchets de revêtements de sol qui répond à un double objectif :

- > augmenter la collecte des revêtements de sols de Tarkett post-installation et post-utilisation (ou dans certains cas en provenance d'autres fabricants), afin d'obtenir un volume croissant de matières premières secondaires et limiter le besoin de ressources vierges, développant ainsi un modèle circulaire avec des produits de qualité et économiquement viables ; et
- > proposer à nos clients une solution responsable, économique et circulaire pour contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du monde, à la protection de l'environnement et pour éviter l'incinération ou la mise en décharge.

L'appropriation par les clients d'un service de collecte et de recyclage ReStart® simple et financièrement avantageux est essentielle pour atteindre ces objectifs. Nous invitons activement nos clients à rejoindre notre programme de reprise et de recyclage ReStart® qui les aide à gérer leurs déchets de revêtements de sol tout en contribuant à la mise en œuvre d'une économie circulaire. Alors que les maîtres d'ouvrage incluent de plus en plus la gestion des déchets de chantier dans leurs appels d'offres, ReStart® permet aux clients de Tarkett de s'inscrire simplement à notre programme local de reprise et de recyclage des revêtements de sol.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

À la fin de l'année 2023, le programme ReStart® est proposé dans 29 pays à travers le monde. Il existe sous plusieurs formes en Europe (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, France, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche, Suisse, Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Hongrie), au **Brésil**, en **Inde**, en **Malaisie**, en **Australie** et en **Amérique du Nord**.

En **Europe**, nous collectons principalement les chutes de pose de vinyle et les dalles de moquette post-utilisation :

- > Pour les revêtements de sol en vinyle, Tarkett fournit des big-bags et organise la collecte des matériaux post-installation ou post-utilisation (actuellement pour les revêtements homogènes post-consommation installés depuis 2011) qui sont envoyés à nos centres de recyclage de Clervaux (Luxembourg) ou de Ronneby (Suède). En France, nous utilisons également le réseau PVC Next exploité par Kalei pour le recyclage d'autres types de revêtements de sol en vinyle post-consommation. Ils sont envoyés en Allemagne à l'AGPR (Association pour le Recyclage des Revêtements de Sol en PVC). Sur chaque marché, nous développons des solutions pratiques et trouvons les bons

partenaires locaux pour la collecte et le tri afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables, comme Veolia en France, Krujs aux Pays-Bas, Belcyco en Belgique et Verhoek en Allemagne. Une fois dans nos centres de recyclage, les matériaux sont contrôlés avant d'être traités et réintégrés dans notre processus de production. Dans quelques années, nous nous attendons à ce que les sols en vinyle post-utilisation soient le principal contributeur aux volumes de ReStart®, et en 2023, nous avons fixé des objectifs de volume EMEA pour la collecte des revêtements de sol homogènes post-utilisation. Le défi a été bien accueilli par les réseaux de vente de la région EMEA où le programme ReStart® est actif, et l'objectif interne de 89 tonnes a déjà été dépassé au milieu de l'année. À la fin de l'année 2023, 137 tonnes de matériaux homogènes post-utilisation avaient été collectées dans la région EMEA.

- > Pour les moquettes, Tarkett fournit un support pour faciliter la collecte sur site, puis les revêtements de sol sont envoyés à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) pour y être recyclés.
- > Nous reprenons également le linoléum pour le recycler sur notre site de Narni (Italie)
- > Tarkett Sports Europe propose également un programme ReStart® pour les gammes Omnisports et Linosports.

Exemple

Tarkett multiplie les projets ReStart® de collecte et de recyclage de revêtements de sol à travers l'Europe avec une solution positive pour le climat et pour les clients

En 2023 Tarkett a réussi à convaincre plus de clients de rejoindre l'économie circulaire grâce à son programme ReStart® de collecte et de recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation. L'adhésion de nouveaux clients a été obtenue grâce à la pédagogie et aux efforts continus de ses équipes à travers l'Europe pour proposer et livrer une solution simple. Les collaborations existantes ont également été poursuivies et renforcées en 2023. En voici quelques exemples :

- > **La collaboration réussie avec IKEA** s'est poursuivie : onze reprises ont été effectuées dans des magasins IKEA en République tchèque, en Suède, en Norvège, en Finlande, au Danemark, en Lituanie, en Roumanie et en Espagne en 2023. Depuis la première expérience de reprise des matériaux post-utilisation d'IKEA Stockholm en 2020, plus de 150 tonnes (correspondant à 50 000 m²) ont été collectées dans plus de 25 reprises de magasins IKEA dans 13 pays d'Europe (ce qui a permis d'éviter un total de 500 tonnes d'émissions de CO₂).
- > En Suède, 8 000 m² de linoléum post-utilisation provenant des bureaux de l'église d'Uppsala ont été collectés et recyclés, ce qui a permis d'éviter 33 tonnes d'émissions de CO₂.
- > En Suède, lors de la rénovation d'un bureau de 50 000 m² à Stockholm, 70 % des dalles de moquette ont pu être réutilisées par le propriétaire, et 2 000 m² ont été collectés et recyclés par Tarkett, ce qui a permis d'éviter près de 12 tonnes d'émissions de CO₂.
- > Au **Royaume-Uni**, Tarkett a entamé une collaboration ReStart® avec Swift, un fabricant de caravanes et de camping-cars qui installe des revêtements de sol souples. Au cours des cinq premiers mois de la phase pilote, nous avons collecté 11 tonnes de matériaux auprès de cette entreprise. Les résultats sont encourageants et il est possible de passer à l'échelle supérieure et d'augmenter à l'avenir la quantité de matériaux récupérés.
- > Au **Royaume-Uni**, nous avons collecté en mai 2023 55 palettes équivalant à 18,9 tonnes de dalles de moquette usagées dans les bureaux de la Nationwide Building Society à Bournemouth.
- > En **République Tchèque**, trois grands sacs de chutes ont été collectés pour être recyclés lors de la reconstruction de l'école Praskova à Opava.
- > En **Norvège**, nous avons entamé une collaboration avec Elkjøp Nordic pour collecter leurs vieilles dalles de moquette provenant de leurs projets de rénovation.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

En Russie, un projet pilote ReStart® a été lancé en interrogeant les canaux d'installation et de distribution sur leur intérêt pour la collecte en vue du recyclage des chutes de revêtements de sol en vinyle après leur installation. L'un de nos partenaires de distribution de longue date (qui fournit aux clients des services supplémentaires pour la découpe des produits, ce qui lui permet d'accumuler des chutes de revêtements de sol) s'est montré intéressé, et nous avons commencé à recevoir les premiers envois en juin 2023. Nous avons collecté xx tonnes de produits résidentiels souples en 2023, en vue d'étendre le projet aux produits rigides-LVT à l'avenir.

Au Brésil, Tarkett reprend les matériaux post-installation des dalles composites en vinyle, des dalles en vinyle de luxe, ainsi que des revêtements de sol résilients homogènes et hétérogènes des clients proches de notre site de Jacaré, pour les recycler dans notre usine de fabrication et les incorporer dans la fabrication d'une nouvelle base LVT nationale. Le projet ReStart® a débuté par une phase pilote en 2018, avec une modeste quantité de 2,8 tonnes de matériaux recyclés et la participation de cinq revendeurs. Grâce à des efforts concentrés en matière de communication et de promotion du programme, nous avons été en mesure d'accroître l'engagement parmi les nouveaux participants. En 2023, nous avons assisté à une croissance significative, avec une participation active de 27 revendeurs et 5 installateurs. Nous avons collecté plus de 37,6 tonnes de revêtements de sol post-installation en 2023, dépassant ainsi l'objectif fixé de 30 tonnes. Cette croissance continue a attiré l'attention des médias, ce qui a conduit à une invitation pour une interview dans le célèbre journal économique brésilien, "Valor Econômico", qui a mis en évidence notre initiative sur la couverture de son édition imprimée du 21 août 2023.

En Australie, Tarkett a collaboré avec des entrepreneurs de revêtements de sol pour collecter les chutes de vinyle dans le cadre de son programme de reprise ReStart®. À ce jour, plus de 15 tonnes de chutes de vinyle homogènes et de fins de rouleaux ont été granulées, ce qui a permis d'éviter leur mise en décharge. L'équipe locale a également continué à travailler avec les autorités australiennes et suédoises pour obtenir les licences d'exportation appropriées, afin que les matériaux granulés puissent être renvoyés à notre usine de recyclage de Ronneby (Suède). En Australie occidentale, Tarkett a de nouveau travaillé avec Malco flooring sur la deuxième phase du projet des bureaux de William St Perth, où ils ont détourné 8 000 m² supplémentaires de dalles de moquette de la décharge, en récupérant des dalles réutilisables.

En Amérique du Nord, le programme existe depuis la fin des années 90 pour la collecte et le recyclage des dalles de moquette et a été étendu aux revêtements de sol en vinyle en 2010. La collecte et recyclage ReStart® a été et reste encore principalement post-utilisation plutôt que post-installation. L'enjeu est de développer des solutions logistiques, notamment en trouvant les bons partenaires logistiques, pour collecter et recycler en plus grand volumes les produits post-utilisation, ainsi que les petites quantités de déchets de revêtements de sol post-installation, tout en réintroduisant des matériaux dans des produits existants. En 2023, Tarkett Amérique du Nord a commencé à envoyer les dalles en vinyle de luxe (LVT) retournés ou abandonnés collectés dans le cadre du programme ReStart® à Avery Automats, une entreprise basée à Dalton, en Géorgie, qui utilise ces LVT dans le processus de fabrication de ses tapis automobiles. Cette collaboration permet de recycler 100 % du LVT collecté et de ne plus l'envoyer dans une usine de valorisation énergétique.

En Inde, Tarkett a recyclé 19 000 m² de rouleaux de moquette usagés (fabriqués par un autre fabricant) pour Caggemini à Bangalore et Hyderabad, en Inde. Les revêtements de sol collectés ont été expédiés à notre centre de recyclage partenaire (RecycleKaro) pour y être triés et recyclés. Le fil de moquette a été séparé du sous-couche, créant ainsi deux flux principaux de matériaux qui ont été recyclés et transformés en matières premières secondaires pour d'autres industries : les déchets de vinyle et les sous-couches de moquette sont utilisés dans les industries de l'automobile et de la construction, tandis que le fil de moquette est utilisé pour fabriquer des sacs en papier recyclé. Nous avons ensuite fourni à Caggemini nos dalles de moquette Tarkett comme nouveau sol, et nous avons compensé les émissions de carbone générées pendant la production par des crédits du fonds carbone.

En 2023, Tarkett a lancé le programme ReStart® en **Malaisie**, dans le cadre duquel nous collecterons des moquettes usagées qui seront utilisées comme combustible pour l'industrie du ciment, en tant qu'alternative durable à l'énergie fossile.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Recycler, recouvrir et réutiliser le gazon artificiel et réutiliser les matériaux de remplissage - le « Goal zero » de FieldTurf

Les équipes FieldTurf de Tarkett multiplient les initiatives et les essais dans le cadre de son programme « Goal zero » visant à détourner 100% des déchets de chantier et de production des décharges d'ici 2025 en Amérique du Nord. En 2023, 46 projets ont été menés à bien, permettant de récupérer de vieux gazons artificiels, de les détourner des décharges et de recycler 146 tonnes de plastique (322 700 livres). FieldTurf étend ses partenariats avec les installations de recyclage pour pouvoir recycler les gazons artificiels récupérés en fin de vie. FieldTurf travaille également avec ses clients pour prolonger la durée de vie de leurs terrains en réutilisant les matériaux deremplissage, réduisant ainsi leurs coûts et leur empreinte carbone. En 2023, Tarkett a estimé que 53,8 millions de livres (24 400 tonnes) de caoutchouc et de sable de remplissage ont été réutilisées en Amérique du Nord.

Par exemple, dans le Connecticut (États-Unis), FieldTurf a utilisé tous ses programmes de fin de vie (objectif zéro pour le recyclage des déchets de chantier et régénération par remplissage pour recycler le gazon en fin de vie) dans le cadre d'un projet de remplacement d'un terrain de sport synthétique FieldTurf existant à l'école secondaire de New Haven. Cela a permis de détourner et de recycler entièrement tous les matériaux qui auraient traditionnellement fini dans une décharge.

Zoom sur les indicateurs clés



Le programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol

De 2010 à 2023, Tarkett a collecté 118 900 tonnes de revêtements de sol (récupération post-installation et post-utilisation de revêtements de sol vinyle, linoléum ou moquette). En 2023, 4 100 tonnes de chutes d'installation et de revêtements de sol usagés ont été collectées dans le cadre du programme ReStart®, ce qui représente une augmentation encourageante par rapport à la moyenne de 3 100 tonnes collectées annuellement au cours des cinq dernières années.

De bons progrès ont été réalisés en Europe grâce à l'engagement continu de notre réseau de vente qui encourage les clients à rejoindre notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Les revêtements de sol post-installation et post-utilisation ont été collectés dans le cadre de nombreux projets fournissant des matériaux à recycler dans notre centre unique de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, nos centres de recyclage de vinyle en Suède et au Luxembourg, et notre centre de recyclage de linoléum en Italie. Ces quatre centres de recyclage européens ont vu la quantité de matériaux collectés par ReStart® augmenter de 22 % en 2023 par rapport à 2022. Le recyclage des sols vinyles homogènes post-usage est essentiel pour Tarkett et représente aujourd'hui déjà un tiers du volume total collecté, les volumes devant augmenter considérablement dans les années à venir.

En Amérique du Nord, Tarkett a réactivé son programme ReStart en 2023 et a réussi à détourner environ 1,5 million de livres (690 t) de revêtements de sol post-utilisation vers le recyclage, à la fois en interne et avec des partenaires de recyclage externes.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Notre expérience de ces dernières années nous a permis de comprendre et de mieux appréhender les défis et les opportunités de développement de l'économie circulaire sur le terrain. Voici un résumé de certains des défis que nous avons identifiés et des initiatives que nous prenons pour les surmonter.

Défis	Solutions potentielles / Initiatives Tarkett
<p>1. Les anciens revêtements de sol post-utilisation ne sont pas compatibles en tant que matière première secondaire pour les produits de revêtement de sol de nouvelle génération</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Recherche d'autres applications pour les revêtements de sol et les surfaces sportives recyclés > Développer des technologies et des procédés industriels pour faciliter le recyclage des revêtements de sol en vinyle et des moquettes après usage > La plupart des produits de la génération actuelle de Tarkett sont mieux conçus et adaptés au recyclage à l'avenir > Le processus de développement de nouveaux produits de Tarkett comprend des étapes de vérifications pour assurer la conception en vue du recyclage des futurs produits
<p>2. Difficultés techniques et limites de capacités pour recycler les anciens produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le centre de recyclage des moquettes de Tarkett aux Pays-Bas > Recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène en Suède > Des essais de recyclage de parquet en bois massif en Suède et Norvège > Soutien au projet européen Circular Flooring pour accroître le recyclage des anciens revêtements de sol en PVC > Recyclage de gazon synthétique en Allemagne dans le centre de recyclage de Tarkett certifié par une tierce partie > Développement de produits, tels que le Greenboard fabriqués à partir de gazon recyclé
<p>3. Manque de structure et d'incitations pour promouvoir le recyclage et obstacles liés à l'utilisation de matières premières secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Tarkett s'engage dans un dialogue pour partager ses expériences et ses défis avec les autorités publiques afin de promouvoir un cadre réglementaire plus favorable au recyclage. > Tarkett encourage ses clients à rejoindre son programme de collecte et de recyclage ReStart®

Éco-concevoir le système de pose du revêtement de sol pour une dépose facile et un recyclage efficace

Tarkett cherche à intégrer dès la conception du produit l'étape de la dépose facile permettant à terme une collecte, un tri et un recyclage plus efficaces. Au-delà du seul revêtement de sol, l'enjeu est de concevoir des « systèmes » de sols comprenant produits, méthodes de pose et de dépose, facilitant la récupération des revêtements de sol en fin d'usage tout en permettant la séparation des différentes couches et matériaux.

Par exemple, les gammes de vinyle modulaire, telles que les gammes de dalles en vinyle de luxe iD Click, sont dotées d'un système de clic unique qui permet une installation flottante, sans besoin d'adhésifs, ce qui permet de poser le revêtement de sol très rapidement et de le retirer facilement. Les nouvelles collections de vinyles rigides Essence / Elegance 55 " fabriquées en Europe ", lancées en 2023, sont dotées de systèmes de verrouillage " smart click " similaires, permettant une installation rapide, éliminant le besoin de colle, et facilitant ainsi également la dépose.

En Amérique du Nord Tarkett dispose de la gamme modulaire ProGen™, un revêtement de sol qui est imperméable et résistant aux chocs, au trafic et à un usage intensif, tout en étant facile à installer et déposer grâce au mécanisme de verrouillage rapide. Les dalles de moquette Quick-Fix (réalisées en partenariat avec Velcro®) et les produits Tape+ / Tape offrent des solutions pour que les moquettes puissent être installées, réinstallées et recyclées facilement, sans endommager la

surface du revêtement de sol. En 2023, Tarkett a lancé son premier linoléum à pose sans colle, le nouveau Tarkett Lino Loose-Lay. La technologie de pose libre offre la possibilité d'une installation plus rapide, réduit le risque de pollution de l'air intérieur en éliminant le besoin de colle, et est finalement facilement démontable, ce qui est idéal pour la reprise et le recyclage.

Pour les sports en salle, Tarkett propose Greenlay™, une méthode de pose libre pour les surfaces Omnisports. Avec seulement 2 % des surfaces collées, la récupération en fin de vie est facilitée, permettant à la surface d'être facilement enlevée, reprise par le programme ReStart® de Tarkett et recyclée.

Réutilisation des revêtements de sol et des surfaces sportives

Dans certaines circonstances spécifiques, les revêtements de sol et les surfaces sportives usagés peuvent potentiellement être réutilisés avant d'être mis hors service et envoyés au recyclage. Tarkett étudie les moyens de faciliter la réutilisation des matériaux, lorsque leur qualité et leur état le permettent et qu'ils répondent aux exigences de l'organisation concernée. En Europe, Tarkett travaille au développement de solutions pour les dalles de moquette afin d'offrir une option de « réutilisation » en plus du programme de collecte et de recyclage Tarkett ReStart®. Un projet pilote a été lancé au Benelux et dans les pays nordiques. FieldTurf a également développé des solutions dans certaines zones géographiques pour permettre aux clients de réutiliser le gazon artificiel enlevé ou de réutiliser les matériaux de remplissage.

Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes

3.7.3 Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes

Tout en se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 de Tarkett à travers des pratiques de management environnemental, d'éco-conception, d'engagement des fournisseurs et d'économie circulaire, Tarkett répond également à la demande des clients pour des produits qui contribuent aux normes de certification des bâtiments écologiques avec des produits Cradle to Cradle Certified® et avec des solutions supplémentaires de compensation partielle ou totale du carbone pour les émissions restantes.

Sur notre **marché européen**, Tarkett a lancé en 2021 son **programme Carbon Conscious** donnant la possibilité aux clients de contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie des produits grâce au projet VCS (Verified Carbon Standard) de la réserve de biodiversité Tambopata-Bahuaja de « REDD+ Business Initiative ». Tarkett réduit d'abord les émissions de carbone grâce à des processus rigoureux de conception et de fabrication des produits, puis propose de contrebalancer les émissions restantes grâce au programme Carbon Conscious, avec des crédits carbone vérifiés en externe. Cette démarche s'ajoute à la proposition du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, qui permet de recycler les déchets de revêtements de sol après leur installation et leur utilisation en nouvelles matières premières secondaires, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tarkett compense déjà les émissions de gaz à effet de serre pour certains autres produits afin d'obtenir un niveau de certification dans le cadre de la certification des produits « Cradle to Cradle Certified® ». Par exemple, les 3 produits « Cradle to Cradle Certified® » de niveau Or de Tarkett (les dalles de moquette teintes dans la masse Desso Ecobase® PA6 et les sous-couche de dalles de moquette Desso EcoBase® ; et les revêtements de sol en linoléum) doivent compenser 50% des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Tarkett obtient le nombre requis de crédits carbone par le biais du Projet de Réserve de Biodiversité REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja. Le projet est validé par le Verified Carbon Standard (VCS) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB).

En Europe, Tarkett a lancé le programme de compensation carbone FieldTurf auprès de ses clients afin qu'ils puissent également choisir de compenser 100% des émissions de CO₂eq résultant de la production de leur terrain en gazon synthétique. Les émissions de GES sont compensées par des crédits carbone provenant du projet REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve.



En 2023, Tarkett a retiré 937 crédits carbone du projet REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve.

En **Amérique du Nord**, Tarkett Sports s'est associé à la **fondation Carbonfund.org** pour proposer aux clients de FieldTurf un programme de compensation carbone. En utilisant le calculateur d'intensité de surface exclusif de FieldTurf, qui totalise les émissions potentielles de gaz à effet de serre (GES) d'un projet, les clients peuvent désormais choisir de compenser 100% des émissions de CO₂eq. Le programme est actuellement disponible sur des projets en Amérique du Nord pour une majorité de systèmes FieldTurf. Les compensations volontaires sont fournies par le programme de certification de produits Carbonfree® de la fondation Carbonfund.org, qui compense les émissions en finançant des projets d'énergie renouvelable, de foresterie et d'efficacité énergétique validés et vérifiés par des tiers qui soutiennent une transition à faible émission de carbone pour la planète. FieldTurf reste d'abord engagé dans une approche de réduction, en s'efforçant continuellement de trouver des moyens de réduire les émissions, de réduire son impact sur l'environnement en s'approvisionnant en matériaux de qualité pour les processus de fabrication et en étant parmi les premiers à mettre en place des installations de fabrication à zéro émission.

L'usine de fabrication de moquettes et le centre de recyclage de Tarkett à Waalwijk, aux Pays-Bas, est la première usine de Tarkett à compenser ses émissions de GES du Scope 1 provenant de la consommation de gaz naturel. Ce résultat a été obtenu en 2021 par l'achat de crédits carbone équivalents aux émissions directes de GES provenant de la consommation de gaz naturel pour le chauffage et la production. Les émissions sont compensées par des certificats de réduction vérifiée des émissions (VER) qui sont liés à un investissement spécifique dans des projets d'énergie durable dans les pays en développement. 2 817 tonnes de CO₂ ont été compensées par ces certificats VER en 2023.

3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Qualité et sécurité des produits)	> Sélection et évaluation des matériaux dans le cadre du NPDP afin de développer des produits à faibles niveaux d'émissions de COV	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV	99%	99%	99%	3.8.1	
	> Utilisation de technologie de plastifiants sans phtalate pour nos revêtements de sol en vinyle	Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate ¹	96% ²	96%	95%	3.8.1	

¹ Excepté contenu recyclé pour certains produits.

² A fin 2023, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie, en Ukraine et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate.

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

3.8.1 Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Des revêtements de sol à faibles émissions de COV

La volonté de Tarkett est de concevoir des produits qui contribuent à créer des espaces intérieurs sains et à préserver la qualité de l'air intérieur selon la démarche *Tarkett Human-Conscious Design*[®]. L'enjeu est d'autant plus important pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes allergiques ou asthmatiques. Une étude internationale a révélé que 14% des enfants souffrent d'asthme¹ et il est largement rapporté que c'est une cause majeure d'absentéisme scolaire. Il a également été constaté que la productivité peut augmenter lorsque la qualité de l'air intérieur s'améliore². Dans l'ensemble, aujourd'hui, les individus passent 90% de leur temps à l'intérieur.

Parmi les facteurs de pollution de l'air intérieur figurent les Composés Organiques Volatils (COV), des gaz émis à température ambiante par des produits chimiques présents dans tous les produits, des peintures, vernis et colles aux produits d'entretien quotidiens. Depuis 2011, Tarkett est un pionnier du développement de revêtements de sol à faibles, voire extrêmement faibles, émissions de COV dans la quasi-totalité de ses gammes de produits. Tarkett propose des produits avec des niveaux d'émissions de COV totaux de 10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts. Cet effort a été reconnu par plusieurs certifications :

- > Le vinyle modulaire Starfloor Click a été recommandé par l'**association suédoise contre l'asthme et l'allergie** en 2015.
- > **Tarkett Amérique du Nord** propose des solutions de revêtements de sol résidentiels et commerciaux qui ont été **certifiés *asthma & allergy friendly*[®] par La Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies** (Asthma and Allergy Foundation of America – AAFA) (toutes les gammes de vinyle FiberFloor[®] ainsi que d'autres produits tels que iD Latitude, Acczent, plusieurs gammes de stratifiés et un revêtement de sol souple avec Powerbond[®] RS). Pour qu'un revêtement de sol soit certifié *asthma & allergy friendly*[®], les tests indépendants de l'AAFA doivent montrer que le sol est facile à nettoyer et a une faible capacité à retenir les allergènes. Le processus de certification implique de tester non seulement le produit lui-même, mais aussi la méthode d'installation et le processus de nettoyage recommandé en tant que système complet afin de s'assurer qu'aucun matériau nocif n'est introduit lors de l'installation ou du nettoyage du sol.
- > En 2020, Tarkett a obtenu le label « **Allergy UK Seal of Approval** » pour deux nouvelles gammes de produits, les gammes de revêtements de sol Omnisport de Tarkett pour les espaces de loisirs et de sport, Tarkett, qui rejoignent les gammes de linoléum qui ont reçu en 2018 le label de l'association britannique Allergy UK, qui est valable dans plus de 135 pays ;

- > Certaines gammes vinyle et linoléum produites en **Europe** font l'objet d'un audit usine régulier par **Eurofins (un réseau international de laboratoires réalisant des analyses sur les produits de consommation)** afin de s'assurer que les produits fabriqués ont de faibles, voire très faibles émissions de COV (labels Tarkett « Indoor Air Quality Gold » et « Indoor Air Quality Platinum »).
- > Les collections LVT Color Pop et Even Plane sont certifiées FloorScore[®] pour leur faible impact sur la qualité de l'air intérieur. Développée avec le Resilient Floor Covering Institute (RFCI), FloorScore[®] est la norme de certification de la qualité de l'air intérieur la plus reconnue pour les matériaux de revêtement de sol dur, les adhésifs et les sous-couches.
- > En 2023, nous avons lancé au Japon notre nouvelle gamme de revêtements de sol stratifiés à très faible teneur en formaldéhyde, qui a été conçue pour répondre aux limites d'émission rigoureuses du Japon, ce qui équivaut à une classification Super E0.

Exemple

Asthma & Allergy friendly[®] Powerbond RS[®] de Tarkett Amérique du Nord remporte le 2023 Product Greenstep Award'

L'Allergy Standards Limited (ASL), une société de certification mondiale indépendante, et l'Asthma and Allergy Foundation of America (AAFA), la principale association de patients souffrant d'asthme et d'allergies ont désigné le revêtement de sol Powerbond RS[®] de Tarkett comme étant certifié *asthma & allergy friendly*[®] - le premier revêtement de sol souple au monde à recevoir cette désignation. Powerbond RS[®] est un revêtement de sol souple hybride, ce qui signifie qu'il combine l'aspect et le toucher d'une moquette avec la durabilité et la facilité d'entretien d'une surface souple. Fabriqué avec un sous-couche imperméable à cellules fermées et installé avec des coutures soudées chimiquement, Powerbond RS[®] constitue une barrière contre l'humidité d'un mur à l'autre afin de prévenir les moisissures. En outre, la faible hauteur des poils permet d'éliminer facilement la poussière et les allergènes : lors de tests, 95 % des allergènes ont été éliminés efficacement par un simple passage à l'aspirateur à sec. Powerbond RS[®] est fabriqué avec peu de COV, y compris son adhésif pré-appliqué, et ne contient pas d'orthophtalates. Tous les motifs Powerbond RS[®] sont protégés par Eco-Ensure, un produit chimique anti-salissures breveté, sans fluor, qui assure une protection et une élimination accrues des salissures et qui est certifié Platine Cradle to Cradle[®]. En septembre 2023, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Dalton (Géorgie, États-Unis), le Powerbond RS[®] de Tarkett Amérique du Nord a remporté le 2023 Product Greenstep Award - organisé par le magazine Floor Covering Weekly.

¹ International Study of Asthma and Allergies in Childhood (ISAAC), 2007

² "Estimates of Improved Productivity and Health from Better Indoor Environments". 1997 William J. Fisk et Arthur H. Rosenfeld

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Des revêtements de sol sans phtalate

Les phtalates sont principalement utilisés dans l'industrie des matières plastiques, pour conférer à celles-ci une certaine flexibilité. L'impact potentiel sur la santé humaine de certains phtalates de ce groupe de produits chimiques fait l'objet d'un débat scientifique et apparaît régulièrement dans l'actualité réglementaire et grand public, notamment à travers les travaux des agences sanitaires d'évaluation des substances pour la santé et l'environnement (ANSES en France, et EFSA au niveau européen) ; au niveau de l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques), dans le cadre des évolutions des réglementations REACH et CLP¹ ; ou dans les campagnes d'information des associations de protection de la santé et de l'environnement.

Dès 2010, Tarkett a proactivement recherché des alternatives aux plastifiants avec phtalates en collaboration avec ses fournisseurs. Nous avons considérablement investi dans la recherche et le développement et avons ainsi été capables de modifier nos formules et nos procédés afin de fabriquer des revêtements vinyles avec une technologie de plastifiants sans phtalate. Ces plastifiants alternatifs peuvent être utilisés dans les jouets des jeunes enfants et les récipients alimentaires, qui répondent aux normes sanitaires les plus strictes. La technologie des plastifiants sans phtalates a été introduite par Tarkett en Amérique du Nord en 2010 et en Europe en 2011, puis progressivement déployée en Ukraine et en Serbie depuis 2016, et ensuite sur notre site d'Otradny en Russie en 2019 et 2020. En 2022, nos équipes de Jacaréi, au Brésil, ont travaillé avec leur fournisseur local, avec le soutien de notre équipe de R&D au Luxembourg, à la mise au point d'une couche d'usure sans phtalates pour nos dalles vinyles de luxe (LVT) produites localement. Il s'agissait du dernier obstacle à franchir pour parvenir à une production sans phtalates des dalles LVT au Brésil, ce qui avait été difficile car il n'existe pas de fabricants locaux des alternatives sans phtalates couramment utilisées. L'usine avait déjà adopté des plastifiants biosourcés dans sa production, mais le défi, qui a maintenant été relevé, était d'obtenir des couches d'usure sans phtalates.

A fin 2023, 96 % de notre production mondiale de vinyle utilise une technologie de plastifiant sans phtalate (excepté contenu recyclé pour certains produits). Les 4 % restants concernent la production de vinyle dans notre usine de Russie.

Sur certains sites, nous pouvons aussi utiliser des contenus recyclés en complément des matières premières vierges pour certains produits qui peuvent alors contenir des traces de plastifiants avec phtalate. Depuis, fin 2019, nos sites européens produisent 100% de revêtements de sol en vinyle sans phtalate, contenu recyclé inclus. C'est également le cas en 2023, à Farnham, Florence West et Chagrin Falls en Amérique du Nord ; à Mexico au Mexique ; à Kalush en Ukraine ; à Bačka Palanka en Serbie ; à Pékin en Chine ; et à Jacarei au Brésil.

L'industrie des revêtements de sol suit de plus en plus notre exemple au bénéfice des clients et utilisateurs : ainsi en Amérique du Nord, certaines chaînes de distribution de bricolage, de rénovation et de décoration, comme Lowe's, Menards et Home Depot, ont fait évoluer leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs en excluant les produits avec phtalates.

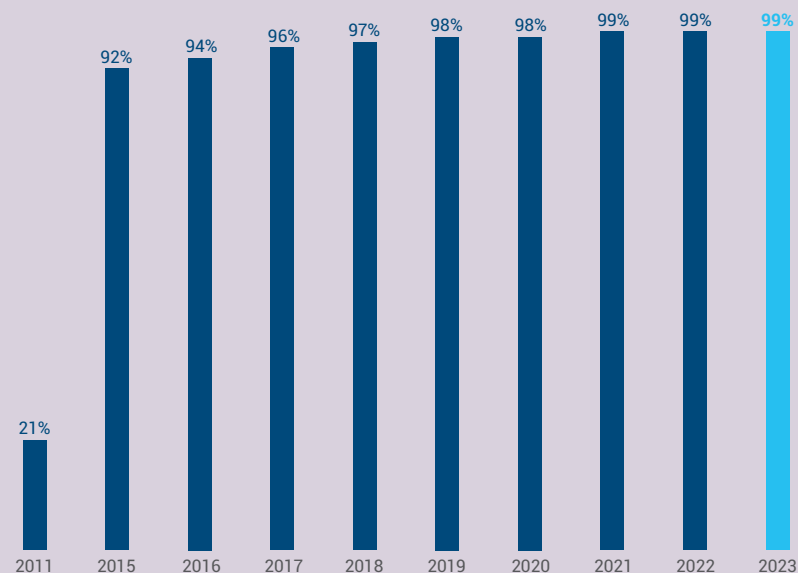
¹ REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Zoom sur les indicateurs clés

Qualité de l'air intérieur

Tarkett contribue à la santé et au bien-être de ses clients avec des revêtements de sol qui contribuent à la qualité de l'air intérieur. En 2023, 99 % de nos revêtements de sol ont de faibles émissions de COV totaux (<100 µg/m³). Le pourcentage restant s'explique par un petit volume de moquettes et de revêtements de sol en caoutchouc.

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV



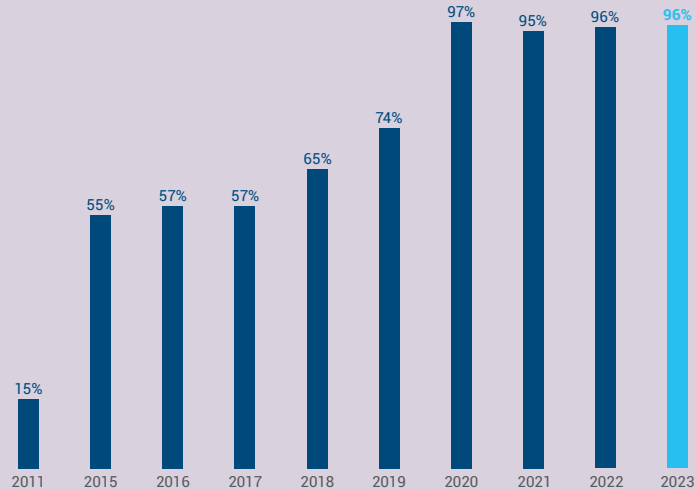
Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Zoom sur les indicateurs clés

Revêtements de sol sans phtalate .

Toutes les usines **produisent 100% de revêtements de sol en vinyle sans phtalate**, à l'exception d'un petit volume de revêtements de sol en vinyle produits dans notre usine en Russie. De plus, notre revêtement de sol en moquette était également à 100% sans phtalates en 2023. A fin 2023, 100% de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, Mexico, au Brésil, en Ukraine, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiants sans phtalate. Pour l'ensemble de l'année 2023, au niveau mondial, cela signifie que 96 % des volumes sont sans phtalates (vs 96 % en 2022, 95% en 2021, 97% en 2020, 74% en 2019, 65% en 2018 et 57% en 2017). Ces résultats reflètent les efforts importants déployés ces dernières années pour déployer la technologie des plastifiants sans phtalates au Brésil, en Russie, en Ukraine et en Serbie, en tenant compte du fait que le déploiement dépend également de la disponibilité de plastifiants de remplacement (en volume et en qualité).

Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate



Des revêtements de sol retenant les particules de poussière

Tarkett a développé des dalles de moquettes qui retiennent les particules de poussière : la dalle de moquette Desso AirMaster® associée à la gamme de sous-couches EcoBase® est conçue selon une technologie brevetée qui retient quatre fois plus de particules fines de poussière que les moquettes classiques ; les fines particules de poussière sont piégées par les fils spéciaux de la moquette jusqu'à ce qu'il soit temps de passer l'aspirateur, contribuant ainsi à la qualité de l'air intérieur. Depuis 2015, ce produit est le premier au monde à être certifié GUI (*Gesellschaft für Umwelt- und Innenraumanalytik*) Gold Plus Label, le niveau de certification le plus élevé accordé par GUI, l'institut indépendant allemand leader dans les analyses de la qualité de l'air. Le label Gold Plus a été attribué pour les performances élevées sur trois autres critères de test : l'aptitude aux personnes allergiques, la capacité importante de fixation des poussières fines et les propriétés de faibles émissions de composés organiques volatils (COV).

Participer à la sécurité et au bien-être des personnes

3.8.2 Participer à la sécurité et au bien-être des personnes

Concevoir pour la sécurité

Tarkett s'engage à garantir et à améliorer la sécurité de ses produits grâce à son approche Tarkett Human-Conscious Design®. Pour nos surfaces sportives, la sécurité des athlètes a toujours été et sera toujours la première priorité de Tarkett. FieldTurf et Beynon Sports, nos sociétés de terrains et de pistes d'athlétisme, s'engagent à améliorer les performances et la sécurité par le biais de la recherche et de l'innovation, en cherchant continuellement de nouvelles façons de réduire le risque et la gravité des blessures sportives. Cet accent mis sur la sécurité a conduit à un certain nombre d'innovations et d'améliorations visant à réduire les blessures, tant sur le terrain que sur la piste d'athlétisme.

En outre, le système de gestion de la qualité du groupe Tarkett, dont 82% des usines sont certifiées ISO 9001, garantit l'application stricte de procédures destinées à assurer la qualité et la sécurité des produits, tant lors de leur installation que de leur utilisation. De la conception à l'installation sur le site du client, le système de gestion de la qualité de Tarkett garantit la conformité des produits à toutes les normes et réglementations applicables, quel que soit le pays où le produit sera utilisé. Pour effectuer ces contrôles, Tarkett s'appuie sur la compétence de ses laboratoires internes et de laboratoires indépendants certifiés. Le système de gestion de la qualité est placé sous la responsabilité du directeur de la qualité du groupe, qui rend compte au vice-président exécutif de la R&D et des opérations, membre du comité de direction de Tarkett. Ce système intègre les évaluations des risques liés à la sécurité des produits, la surveillance, les enquêtes sur les incidents et le retour d'information des utilisateurs finaux.

En plus de garantir la sécurité générale de ses revêtements de sol et de ses surfaces sportives, Tarkett propose également des solutions de revêtement de sol améliorées pour des applications spécifiques (par exemple, des revêtements antidérapants pour les trains, les bus, les avions, les pièces humides, les écoles, les établissements de soins de santé,...). Pour ces applications spécifiques, tous les produits sont validés et contrôlés conformément aux normes et réglementations spécifiques en vigueur (par exemple, la norme IMO relative à la réaction au feu, applicable au secteur maritime, ou le test d'inflammabilité verticale FAR 25.853 pour l'aviation). Tarkett fournit des détails sur toutes les normes et spécifications pertinentes pour chaque produit par le biais de la « fiche technique » du produit.

En Australie, Tarkett éduque et informe ses clients sur la résistance au glissement dans les environnements où les surfaces de revêtement de sol sont mouillées ou contaminées dans le cadre d'une utilisation normale. Elle propose aux architectes des formations de développement professionnel continu (CPD) sur le thème du glissement et du bien-être, qui sont alignées sur les exigences de l'AIA (Architects Institute of Australia). Tarkett Australie a également publié un livre blanc spécifique intitulé « Relever le niveau de sécurité : Un guide de la résistance au glissement dans les spécifications des revêtements de sol » (Raising the Safety Floor: A Guide to Slip Resistance in Flooring Specification), qui fournit un guide concis sur les revêtements de sol de sécurité, les exigences et les tests de résistance au glissement durable, et les considérations de conception pertinentes relatives aux spécifications des revêtements de sol.

Dans les zones à haut risque d'infections nosocomiales, telles que les salles d'opération, les laboratoires médicaux et les salles blanches, les sols doivent répondre aux normes d'hygiène les plus strictes afin de garantir le contrôle des infections et la propreté de l'air. A cette fin, nos revêtements de sol fournissent des surfaces hermétiques avec un minimum de joints, et sont résistants aux tâches et aux produits chimiques. Ils empêchent également les décharges électrostatiques, permettant de réduire significativement le risque de dysfonctionnement des équipements ou d'inconfort au cours d'interventions chirurgicales. Nos solutions, incluant plusieurs produits vinyles homogènes de notre gamme iQ et nos sols en linoléum prévenant l'électricité statique, offrent ainsi des options durables et faciles à entretenir qui répondent aux exigences d'hygiène et de sécurité du secteur de la santé.

Tarkett a également développé des solutions de revêtements de sol en vinyle antidérapants et sans joints, spécialement conçues pour renforcer les conditions de santé et de sécurité dans les salles de bains (« système pour salles d'eau »).

Exemple

Les collections de revêtements de sol iQ Granit Specialty revitalisées offrent des solutions coordonnées pour les espaces les plus exigeants

Le revêtement de sol homogène iQ de Tarkett est spécialement conçu pour les environnements les plus exigeants dans les domaines de la santé, des sciences de la vie et de l'éducation. Dans les environnements cliniques où le contrôle des infections est une priorité, la flexibilité supérieure d'iQ permet d'obtenir des détails intégraux, faciles à recouvrir, sans fissures, afin de respecter le protocole de contrôle des infections. Tous les produits iQ sont scientifiquement conçus pour prévenir la propagation des infections, simplifier l'entretien et la maintenance et améliorer la qualité de l'air intérieur grâce aux caractéristiques suivantes : surface continue et ininterrompue avec joints thermosoudés ; résistance supérieure aux rayures ; facile à nettoyer avec des nettoyants neutres ; résiste au poids de lourdes charges roulantes ; résistant aux produits chimiques et antidérapant ; restauré en permanence avec un simple polissage à sec. Les solutions iQ Granit Specialty offrent une sécurité et des performances avancées - du contrôle de l'électricité statique à l'atténuation des risques de glissade et de chute, en passant par l'adoucissement de l'acoustique.

Participer à la sécurité et au bien-être des personnes

Concevoir pour les soins de santé

En 2022, Tarkett en Europe a publié un Guide de la conception des établissements de santé afin d'aider les concepteurs à faire le bon choix de couleur. Le guide intègre les dernières informations tirées du livre blanc publié par Tarkett en 2021 et intitulé « Quels enjeux pour l'hôpital de demain »¹. Ce livre blanc souligne l'importance pour les hôpitaux de devenir des espaces qui responsabilisent les patients. L'étude menée en réponse à la pandémie de Covid-19 a constaté une augmentation de la demande de soins de santé en raison d'une population croissante de personnes âgées, de la menace de futures pandémies et du changement climatique, et d'une pénurie de personnel médical.

Ces initiatives s'appuient sur les plus de 70 ans d'expérience de Tarkett dans la fourniture de solutions de revêtement de sol au secteur qui contribuent à améliorer l'hygiène hospitalière. Depuis des décennies, Tarkett s'est engagé à développer des solutions de revêtement de sol innovantes en pensant aux personnes : les patients, le personnel médical et les agents de nettoyage. En 2013, Tarkett a pris la décision de ne plus utiliser d'antimicrobiens sur ses sols et de promouvoir plutôt des normes élevées de nettoyage et des procédures de contrôle des infections avec une utilisation appropriée des désinfectants. Ce mouvement pionnier était fondé sur le risque inhérent à l'utilisation excessive d'antimicrobiens, pouvant conduire à une résistance aux antimicrobiens. Tarkett continue, à travers son approche Tarkett Human-Conscious Design®, à soutenir la communauté des soins de santé dans le développement et le déploiement des meilleurs protocoles de nettoyage et de désinfection avec un impact minimal sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, en limitant la surutilisation des biocides et des désinfectants.

Concevoir pour les soins aux personnes âgées

Grâce à des recherches approfondies sur le terrain, à des entretiens avec le milieu des soins aux personnes âgées et à des années d'expertise en matière de solutions de revêtement de sol, nous avons élaboré des recommandations claires sur ce que le bon choix de revêtement de sol dans les maisons de soins peut apporter au bien-être des résidents. Par exemple, Tarkett a publié un livre blanc intitulé " Concevoir pour la démence (2019) " (*Designing for Dementia*, en anglais) et s'est associé aux créateurs de VR-EP (Virtual Reality-Empathy Platform), un outil de réalité virtuelle approuvé par les principaux experts en matière de conception adaptée à la démence (voir le rapport RSE 2021 de Tarkett pour plus de détails). Notre objectif est de soutenir ceux qui conçoivent et gèrent les établissements de soins pour personnes âgées, afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes concernées. Cela signifie aider les résidents à se sentir à l'aise et chez eux, préserver leur autonomie et leur indépendance et limiter les facteurs qui peuvent entraîner de l'anxiété ou de la confusion. C'est aussi aider les personnels soignants à mieux exercer leur métier et aider les propriétaires et gestionnaires d'établissements à maîtriser leur budget afin que leurs établissements continuent à offrir le meilleur service possible.

Notre collection de sols de sécurité en vinyle Safetred Serenity est accréditée par le DSDC (Dementia Services Development Centre) et se prête parfaitement aux environnements intégrant la démence et la diversité neurologique.

Concevoir pour une éducation positive et inclusive

Ces dernières années, l'éducation a connu un changement majeur, avec l'évolution des styles d'enseignement et une plus grande clarté sur les styles d'apprentissage individuels que jamais auparavant. Les intérieurs des établissements d'enseignement doivent être mis à jour pour refléter cette évolution et offrir la meilleure expérience d'apprentissage aux élèves, tout en aidant les enseignants. C'est dans cette optique que Tarkett a lancé son guide de conception pour l'école (Education Design Guide) en mars 2023, afin d'ouvrir le débat sur l'école du futur. Le Guide se penche sur la nécessité d'une conception flexible, modulaire et dynamique, qui répond également au bien-être des utilisateurs de tous âges et préserve la planète en utilisant des matériaux durables et bénéfiques pour la santé. L'un des messages clés du guide est que la conception doit placer les apprenants au centre en offrant une variété d'espaces pour aider les étudiants à apprendre de différentes manières et promouvoir l'apprentissage actif. Cette observation ne s'applique pas seulement aux salles de classe, où il est essentiel de permettre aux élèves de passer sans heurt d'une activité individuelle à une activité de groupe ou à une activité en classe entière. Les couloirs, les coins tranquilles, les salles de sport, les bibliothèques et les cafétérias devraient tous être réaffectés à la création d'espaces permettant aux élèves de se rassembler, de socialiser, de former des groupes d'étude ou de trouver un peu de calme pour travailler seuls.

En outre, le Guide combine l'expertise acquise au cours des dernières années par le biais d'entretiens avec des experts internationaux et des étudiants, et le travail développé avec l'experte en couleurs Marion Lamarque. Grâce à cette expertise, Tarkett souhaite inciter les autres à réfléchir à la manière dont la couleur peut être utilisée pour favoriser certaines émotions, par exemple en utilisant des couleurs qui favorisent la concentration ainsi que celles qui instaillent un sentiment de calme ou qui contribuent à la productivité d'un groupe. La couleur peut également être utilisée pour obtenir des avantages fonctionnels tels que l'aide à l'orientation grâce au contraste et à la signalisation, l'augmentation de la durée d'attention et la réduction de la fatigue oculaire. Ces principes sont appliqués dans les projets auxquels Tarkett contribue. Par exemple, en 2023, le nouveau lycée d'Aizenay (France), équipé de revêtements de sol Tarkett, a ouvert ses portes après deux ans de construction. Les couleurs de chaque espace de l'établissement ont été soigneusement sélectionnées pour assurer le bien-être des élèves : des couleurs neutres pour les salles de classe, favorisant la concentration des élèves ; des couleurs différentes pour les escaliers, facilitant l'orientation ; et des couleurs vives pour les salles de travail, créant une identité.

En 2022, les équipes nord-américaines de Tarkett ont lancé "Discovery", une nouvelle collection conçue pour aider les architectes, les concepteurs et les gestionnaires d'installations à créer des espaces éducatifs inspirants pour chaque apprenant. Discovery comprend deux options de surfaces souples et une dalle de vinyle de luxe (LVT) coordonnée, toutes conçues en fonction des besoins des étudiants et des éducateurs. Le résultat est une collection qui combine des tons neutres sereins et des couleurs vives pour encourager la curiosité, l'imagination et la perspective chez tous les types d'apprenants.

¹ Quels enjeux pour l'hôpital de demain - https://media.tarkett-image.com/docs/WP_WHITEPAPER_HEALTHCARE_FR.pdf.

Participer à la sécurité et au bien-être des personnes

Exemple

Autisme et éducation inclusive - Comment utiliser les sols, les motifs et les couleurs pour créer un environnement adapté aux autistes

En septembre 2023, l'EMEA a lancé la troisième phase de sa campagne de sensibilisation à l'éducation, consacrée aux défis de l'inclusion à l'école. Selon l'Organisation mondiale de la santé, un enfant sur cent est atteint de TSA (trouble du spectre autistique) dans le monde, et la prévalence de l'autisme a augmenté de 24 % depuis 2000. Les équipes marketing de la région EMEA ont identifié les défis particuliers auxquels sont confrontés les élèves autistes et ont mené une étude sur la manière dont les environnements d'apprentissage peuvent être adaptés à leurs besoins. La plupart des personnes autistes présentent des déficits de traitement sensoriel, souvent associés à des problèmes d'hypersensibilité (auditive, visuelle, tactile) lorsqu'elles sont confrontées à un environnement inadapté. Il est alors nécessaire d'adapter l'environnement, notamment en réduisant les distractions sonores et visuelles, en instaurant une routine et des rituels, et en créant une zone de confort.

L'étude fournit des lignes directrices sur la manière d'utiliser les sols, les motifs et les couleurs pour répondre aux besoins d'un environnement adapté aux autistes, en séquencant les espaces pour les rendre logiques et prévisibles (zonage des sols, codes de couleur, signalisation), en réduisant les stimuli sensoriels (bruit, éblouissement, distraction visuelle) et en permettant aux élèves de recalibrer leurs sens (transitions douces, espaces de répit).

Concevoir pour la diversité

Les équipes de Tarkett en Amérique du Nord ont continué à collaborer en 2023 avec HOK, un cabinet mondial de conception, d'architecture, d'ingénierie et de planification, pour aider les clients et les designers à mieux comprendre les employés neurodiverses et leurs besoins uniques en matière d'environnement de travail. La neurodiversité fait référence aux variations du cerveau humain concernant la sociabilité, l'apprentissage, l'attention, l'humeur et d'autres fonctions mentales, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur la façon dont une personne peut interagir avec son environnement physique. En 2023, Tarkett et HOK ont élaboré un nouveau guide sur le bien-être cognitif et sensoriel pour aider les designers de lieux de travail et les stratèges à créer des environnements qui permettent à tous les employés de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Concevoir pour améliorer l'éclairage et l'acoustique




Tarkett a développé des produits de revêtement de sol qui contribuent à améliorer l'éclairage et l'environnement acoustique des bâtiments, par exemple :

- > La moquette Desso Light Reflection Master® a la capacité d'améliorer la luminosité des murs intérieurs et des plafonds jusqu'à 14 %, ce qui permet de réduire l'éclairage artificiel jusqu'à 10 %.
- > La moquette Desso SoundMaster® peut améliorer l'isolation des bruits d'impact jusqu'à +10 dB¹ par rapport aux moquettes standard.
- > Notre nouvelle LVT Even Plane offre une absorption acoustique 30 % supérieure à ce qu'exigent les normes de construction.
- > Notre revêtement de sol vinyle homogène iQ Granit Acoustic réduit les bruits d'impact de 15 dB, tandis que notre nouvelle collection de rouleaux de vinyle ICONIK offre des performances acoustiques élevées allant jusqu'à une réduction de 21 dB.
- > Tarkett Lino Loose-Lay offre un grand confort acoustique avec une réduction du bruit allant jusqu'à 14 dB.

¹ Une réduction du niveau sonore de 10 dB est ressentie par l'ouïe humaine comme une division du bruit par deux

3.9 Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Evolution du marché des revêtements de sol	<ul style="list-style-type: none"> > Programme d'approvisionnement responsable > Implication des fournisseurs dans la sélection et l'évaluation des matériaux, et dans l'approche Cradle to Cradle® 	Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	39%	42%	35%	3.9.1	
		Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, identifiés comme les plus à risque), qui ont effectué l'évaluation RSE par un tiers	90%	80%	84%		
	<ul style="list-style-type: none"> > Tarkett Academy > Tarkett Cares > Soutien à des projets de développement dans le monde entier 	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (valeurs des dons produits, financiers et des heures des salariés)	222 k€	208 k€	103 k€	3.9.2	

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

3.9.1 S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

La volonté de Tarkett de passer à un modèle d'économie circulaire, fondé sur les principes du Cradle to Cradle®, dépend nécessairement de l'engagement et de la coopération des différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, nous nous engageons avec des fournisseurs avec lesquels nous pouvons développer de véritables partenariats et nous cherchons également à développer des relations commerciales à long terme avec des entreprises qui partagent nos valeurs éthiques.

3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

Depuis 2011, nous avons engagé nos principaux fournisseurs de matières premières à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), qui couvrent les thèmes des droits humains, des conditions de travail, de la lutte contre la corruption et du respect de l'environnement.

Sur la base de cette action, nous avons développé et lancé en 2018 un programme plus large d'approvisionnement responsable afin de nous engager davantage auprès de nos fournisseurs et de garantir et promouvoir des bonnes pratiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur trois piliers principaux :

- > S'approvisionner en matériaux sains et durables ;
- > S'assurer que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique, dans le respect des droits humains et en assurant un traitement équitable et sûr de la main-d'œuvre;
- > S'assurer que les fournisseurs gèrent leurs opérations dans le souci d'une responsabilité environnementale.

Avec ce programme, Tarkett vise à aligner ses fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis sur ses propres ambitions et objectifs en matière de développement durable, à s'assurer que les risques environnementaux et sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement sont correctement évalués et à améliorer progressivement les performances de ses fournisseurs en matière de développement durable grâce à des plans d'action convenus.

Dans certains domaines spécifiques, Tarkett encourage l'approvisionnement durable par le biais de programmes de tierces parties. Ainsi et concernant l'approvisionnement en bois, nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs de bois certifiés FSC® (Forest Stewardship Council®) et/ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), ce qui permet d'améliorer la gestion durable des forêts et le respect des droits humains tout au long de la chaîne de valeur. Depuis la fin des années 1990, dans la région EMEA, nous maintenons chaque année notre certification de la chaîne de contrôle qui couvre aujourd'hui 2 sites de production et plusieurs entités de distribution et pour laquelle plus de 60 % de notre bois est certifié FSC® (FSC® C008972) ou PEFC (PEFC/05-35-125). En Amérique du Nord, sur la gamme ClutchCourt en bois d'érable, utilisée pour la fabrication des terrains de basket, nous proposons une version du produit certifiée FSC®.

En Italie, notre usine de fabrication de linoléum à Narni a obtenu la certification de responsabilité sociale SA 8000 en 2016 qui a été renouvelée en 2022.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

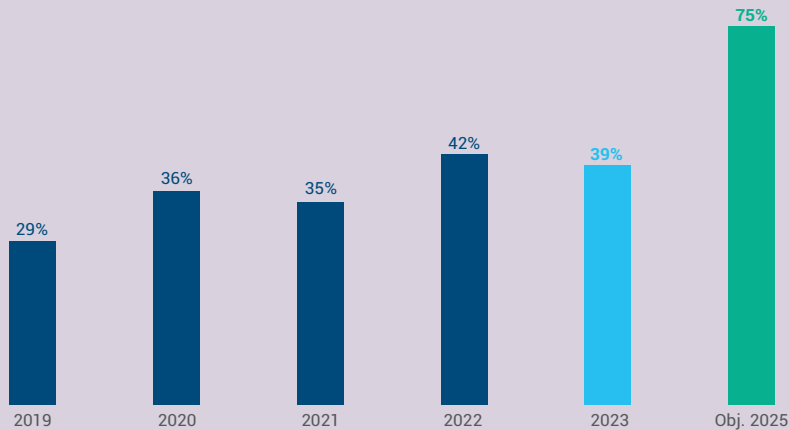
Zoom sur les indicateurs clés

Approvisionnement responsable

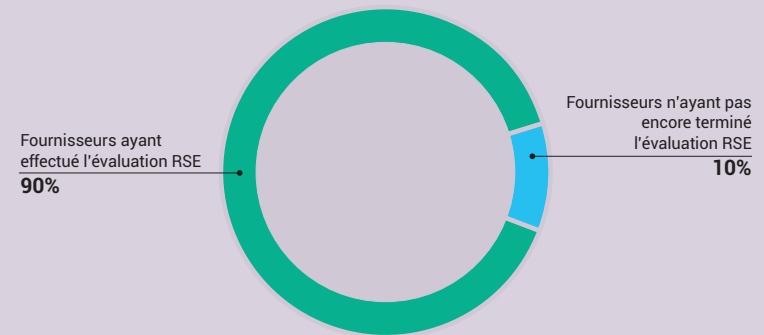
En 2023, 39 % de nos fournisseurs (en termes de dépenses) ont adhéré à notre Code de conduite ou équivalent. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2022 (42%) en raison des variations dans la production de Tarkett et de la répartition des achats, ce qui se traduit par une plus grande proportion de dépenses auprès des fournisseurs qui n'ont pas encore adhéré au Code de conduite. Tarkett prévoit de faire adhérer un plus grand nombre de ces fournisseurs à l'avenir. Le Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett pour un approvisionnement responsable souligne l'importance de la collaboration pour construire une économie circulaire avec des matériaux de bonne qualité, créant des espaces plus sains et plus beaux. Il énonce les exigences que Tarkett impose à ses fournisseurs, notamment les normes fondamentales internationales du travail telles que définies par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et toutes les lois nationales et/ou locales applicables.

Outre l'adhésion des fournisseurs au Code de conduite de Tarkett en matière d'approvisionnement responsable, nous demandons également aux fournisseurs identifiés comme présentant le plus de risques de procéder à une évaluation RSE par un tiers. En 2023, 90 % des dépenses effectuées auprès des fournisseurs auxquels il a été demandé de réaliser une évaluation RSE par une tierce partie (administrée par EcoVadis) ont complété cette évaluation.

Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable



Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, identifiés comme les plus à risque), qui ont effectué l'évaluation RSE par un tiers



S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

Notre **programme d'approvisionnement responsable**, comprend les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques RSE des achats couvrant la majorité de nos fournisseurs** a été réalisée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement. Elle nous a permis d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en fonction des catégories d'achats, des pays d'implantation, de la flexibilité de notre panel de fournisseurs et de notre volume d'achats. Cette cartographie des risques constitue le point de départ de notre programme d'approvisionnement responsable, qui vise à limiter les risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement et à encourager et accompagner les fournisseurs dans l'adoption de pratiques plus responsables. La cartographie des risques a été mise à jour en 2023 pour tenir compte de l'intégration de nouveaux fournisseurs.
- > **Le Code de conduite Fournisseurs de Tarkett pour l'approvisionnement responsable** fournit un ensemble d'exigences claires et communes relatives aux trois piliers du Programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et vise à promouvoir l'amélioration continue. Il est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et comprend des attentes en matière de responsabilité sociale concernant l'esclavage moderne, le travail des enfants, la liberté d'association, la discrimination, la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement. Le Code de Conduite a été publié sur le site Internet de Tarkett et traduit en 15 langues. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de Conduite ou de démontrer leur adhésion à des normes équivalentes.
- > **Intégration des exigences sociales et environnementales dans les contrats des fournisseurs**, par le respect des attentes de Tarkett telles que définies dans le Code de conduite pour un approvisionnement responsable des fournisseurs de Tarkett et le respect des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.
- > **L'évaluation et le contrôle des fournisseurs** par une évaluation détaillée de la RSE des fournisseurs. Sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE des achats, nous avons lancé en 2019 une évaluation RSE plus détaillée par un tiers des fournisseurs considérés comme présentant le plus de risques en matière de responsabilité sociale. Après le déploiement initial de cette action, nous avons continué à solliciter des évaluations RSE par une tierce partie pour les fournisseurs les plus importants. L'objectif de l'évaluation de la responsabilité sociale des fournisseurs, administrée par EcoVadis, est de mesurer le niveau de gestion (politique, actions et résultats) dans quatre domaines : environnement, travail et droits humains, éthique et achats durables. Les fournisseurs sont notés sur 100, sur la base de leurs réponses à un questionnaire et sur la base des pièces justificatives qu'ils fournissent. Leur score reflète le niveau de maturité de l'entreprise en matière de développement durable et le risque correspondant

pour Tarkett. Les fournisseurs qui ont déjà rempli le questionnaire pour d'autres clients peuvent partager leur évaluation directement avec Tarkett, ce qui leur évite de suivre un processus distinct. En fonction du résultat de l'évaluation, le fournisseur sera considéré comme étant soit conforme aux exigences de performance de Tarkett en matière de développement durable, soit nécessitant une amélioration ou soit non conforme. Tarkett est conscient que le respect de son Code de conduite peut nécessiter un processus d'analyse des écarts, de planification des mesures correctives, de formation de la direction et des collaborateurs, de renforcement des capacités et d'autres mesures. Pour cette raison, les fournisseurs non conformes se verront accorder un an pour démontrer qu'ils ont réalisé suffisamment de progrès. Ces fournisseurs, ainsi que les fournisseurs nécessitant des améliorations, seront réévalués pour mesurer les progrès. Les fournisseurs jugés conformes seront réévalués tous les trois ans. À fin 2023, 90 % des fournisseurs les plus critiques (en termes de dépenses d'achat, parmi ceux qui ont été sollicités) avaient réalisé l'évaluation RSE.

- > **Des capacités des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales** est assuré par la plateforme d'évaluation RSE des fournisseurs, car celle-ci permet à ces derniers d'identifier les principaux enjeux sociaux et environnementaux de leur activité, de mesurer leur degré de maturité en termes de politiques, d'actions et de performances, notamment par rapport à leurs pairs, et de leur fournir une analyse pratique des faiblesses pour faciliter l'élaboration de plans d'action visant à améliorer leur performance.
- > **Des systèmes d'alerte** sont en place via notre *Compliance Hotline* et notre *Ethics Hotline* (voir Section 3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Garantir le succès du déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett

En vue d'accompagner et de promouvoir le déploiement rapide de ce programme, Tarkett a détaillé une procédure en matière d'approvisionnement responsable, a fourni divers outils de communication et a mis en place une formation dédiée à l'intention de ses acheteurs et responsables des achats. Par exemple, en 2023, des sessions de formation spécifiques (comprenant une mise à jour du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett, la manière d'intégrer un fournisseur, de réaliser une évaluation et de suivre les progrès du fournisseur sur la base de la plateforme Ecovadis) ont été dispensées aux acheteurs mondiaux, de la région EMEA, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Nord (à la fois pour les nouveaux arrivants et comme remise à niveau pour les acheteurs déjà formés précédemment). Ces outils permettent de situer le contexte, d'expliquer les enjeux et objectifs de Tarkett et d'exposer les procédures à suivre. Les actions individuelles et les progrès liés au déploiement du programme sont passés en revue avec les acheteurs dans le cadre de leur dialogue annuel sur les performances et le développement (PDD), les responsables de catégorie du Groupe ayant des incitations liées à leurs primes personnelles.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

Exemple

Évaluer les risques RSE des fournisseurs

Une première évaluation des risques des fournisseurs en matière de RSE a été réalisée en 2018. L'évaluation prend en compte l'activité du fournisseur (basée sur la classification internationale par type d'industrie - CITI - de l'ONU), le pays où le produit est fabriqué (ou le service fourni), les dépenses de Tarkett et son interdépendance avec le fournisseur. Un risque global de sourcing est défini pour chaque fournisseur avec la pondération suivante :

- > 70% de risque RSE global avec : 50% en fonction de la catégorie d'activité et 50% en fonction du risque pays
- > 30% de risque lié à la passation de marchés (lié aux dépenses de Tarkett avec le fournisseur et à son interdépendance)

Le risque qui en résulte est alors évalué sur 6 niveaux, de très faible (niveau 1) à sévère (niveau 6).

Tarkett a actuellement retenu les services d'EcoVadis, une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, afin de réaliser la cartographie de nos risques RSE achats

Leur méthodologie couvre 21 critères répartis en 4 thèmes : environnement, conditions de travail équitables & droits humains, éthique des affaires (incluant la corruption), et achats responsables. Elle repose sur des standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, l'UNGC et la norme ISO 26000, et utilise une base de données exhaustive couvrant plus de 100 000 entreprises, 190 catégories d'achats et 175 pays.

3.9.1.2 Collaborer avec les fournisseurs pour atteindre nos objectifs d'éco-conception

Pour atteindre le premier pilier de **notre programme d'approvisionnement responsable**, à savoir l'approvisionnement en matériaux sains et durables, nous nous engageons et collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières dans le développement et l'évaluation de nouveaux matériaux, conformément aux principes du Cradle to Cradle® (C2C) ou lorsque nous avons besoin de données pour l'analyse du cycle de vie de nos produits (voir pour plus de détails la Section 3.6.1.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement).

Comme décrit dans la Section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenable, Tarkett développe son approvisionnement en matières premières secondaires, en matériaux à base de ressources renouvelables et en autres matériaux abondants.

Tarkett ne limite pas son champ de recherche uniquement à son produit. Dans une démarche holistique, nous nous intéressons également à l'ensemble du « système », c'est-à-dire à l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement pendant la phase d'installation, d'utilisation et d'entretien. Dans le cadre de notre engagement Cradle to Cradle® (C2C), nous cherchons ainsi à développer des partenariats avec d'autres industriels engagés dans cette même démarche afin de pouvoir recommander des solutions complètes C2C produits, pose et entretien.

En Amérique du Nord, par exemple, Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les adhésifs que nous fournissons sont évalués et possèdent un certificat C2C Material Health.

S'engager dans les communautés locales

3.9.2 S'engager dans les communautés locales

3.9.2.1 Contribuer à l'économie locale

La nature des activités de Tarkett, son développement par acquisition d'entreprises locales et la structure décentralisée du Groupe contribuent au développement de l'activité économique locale. Tarkett vend ses produits dans plus de 100 pays et est présent dans le monde entier à travers ses 34 sites industriels, ses réseaux commerciaux et antennes locales, ainsi que ses centres de recherche et de design. La fabrication des produits est ainsi répartie dans 20 pays (Suède, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Turquie, Emirats Arabes Unis, États-Unis, Canada, Mexique, Brésil, Chine et Australie), implantée au cœur des zones de commercialisation, afin de servir notre clientèle très fragmentée et diversifiée.

Tarkett noue des relations avec les acteurs locaux, notamment les architectes, les designers, les installateurs, les sous-traitants et les distributeurs, tout en respectant les cultures locales : à sa manière, Tarkett est français en France, américain aux États-Unis et chinois en Chine. Tout en bénéficiant d'une présence mondiale, le Groupe a toujours cherché à ancrer ses activités localement, en privilégiant la qualité et la pérennité des relations avec ses clients, afin d'offrir un service de proximité. Nous adaptons notre offre de produits ainsi que les caractéristiques techniques, en particulier les designs (couleurs, motifs, formats, matières), aux goûts et aux habitudes locales de nos clients et aux réglementations locales. En complément de nos sites de production, nous établissons un réseau de distribution solide, pour garantir à nos clients locaux les livraisons et les volumes nécessaires de manière rapide et efficace. Des sites de production locaux en Chine ou au Brésil, aux centres de distribution et de services clients en Russie, en passant par une forte présence en Amérique du Nord et en Europe, le réseau Tarkett représente un choix pertinent pour de nombreux projets d'installations de sols dans le monde, tant pour des clients locaux que pour des grands comptes internationaux.

3.9.2.2 Partager l'expertise à travers la Tarkett Academy

La Tarkett Academy forme les professionnels et les futurs soliers (poseurs de revêtement de sols) aux techniques de pose des revêtements de sols. Ces formations sont dispensées par la Tarkett Academy situés dans neuf pays (Brésil, France, Pologne, Suède, Russie, Serbie, Australie, États-Unis et au Royaume-Uni) dans les centres dédiés de la Tarkett Academy ainsi que chez les clients et dans d'autres lieux tiers. Ces formations sont destinées aux jeunes professionnels comme aux installateurs expérimentés. Les sessions peuvent durer de quelques heures à une semaine, et portent, entre autres, sur la pose et l'entretien des revêtements de sol.

> **L'Académie Tarkett en France** (« Tarkett Formation »), créée dès 1993 dans l'usine de Sedan, forme des professionnels ou futurs professionnels aux techniques de pose des revêtements de sol en vinyle, linoléum, bois et moquette. Tarkett Formation travaille en permanence avec les représentants syndicaux de notre branche pour maintenir une certification officielle nationale de poseur (« Certification Soliers Niveau 4 »), qui reconnaît les compétences de nos stagiaires sur le territoire national. Après préparation et réalisation d'audits, Tarkett Formation Sedan a été reconnue par le gouvernement français comme un centre de formation agréé (« Centre de Formation d'Apprentis » - CFA), habilité à délivrer les certifications officielles françaises de poseur. À ce jour, onze jeunes étudiants ont été formés dans notre CFA pour obtenir la certification. Afin d'accroître notre présence locale, Tarkett Formation collabore et passe des contrats avec trois autres CFA indépendants, en leur fournissant le matériel et le soutien nécessaires pour leur permettre de dispenser une formation adéquate, avec à ce jour onze jeunes étudiants supplémentaires formés. Enfin, Tarkett Formation a organisé des sessions de formation pour 86 employés de nos clients afin d'accroître leurs compétences.

> **L'Académie de formation Tarkett pour le Royaume-Uni** et l'Irlande a ouvert ses portes en avril 2023, lors d'une journée de lancement de produits à laquelle ont participé les responsables de produits et de catégories ainsi que l'ensemble de l'équipe commerciale du Royaume-Uni et de l'Irlande. L'académie Tarkett pour le Royaume-Uni et l'Irlande est basée à @SYR, un grand spécialiste du nettoyage et de l'entretien, et est divisée en deux parties : la première est la zone d'exposition des produits, où nos produits sont présentés dans leurs segments respectifs. La seconde partie est la zone de formation à l'installation, où nous disposons à la fois de baies et d'une zone d'installation commerciale ouverte pour permettre aux installateurs et aux entrepreneurs de développer et de maintenir leurs compétences dans notre secteur. Conçue pour les partenaires souhaitant améliorer leurs compétences en matière d'installation et d'entretien des revêtements de sol, l'installation met l'accent sur une formation complète permettant de manipuler efficacement les produits de revêtement de sol Tarkett dans divers environnements. Une session d'installation concernant le linoléum a été organisée au troisième trimestre 2023, en partenariat avec un fabricant de sous-plancher présent au Royaume-Uni et en Irlande, contribuant ainsi à compléter l'ensemble du système - revêtement de sol et sous-plancher.

S'engager dans les communautés locales

- > **L'Académie de formation de Ronneby en Suède** (Tarkett Expertise Center - TEC) fournit des services de formation et de démarrage dans le monde entier. En février 2023, le TEC a organisé une formation sur le contrôle statique des revêtements de sol en vinyle à Colombo, au Sri Lanka. Après une session théorique, les 10 stagiaires ont participé à la formation sur le chantier, y compris le démarrage de l'installation pour la zone de 6500 m² à couvrir. Les participants ont reçu un diplôme de formation et l'équipe de Ronneby a suivi le projet jusqu'à la fin de l'installation. En décembre, trois sessions de formation d'une journée sur la pose et l'entretien des revêtements vinyles Tarkett ont également été dispensées à 90 participants à Mumbai, Bangalore et New Delhi (Inde).
- > En 2023, la **Tarkett Academy en Pologne** a organisé des formations à la pose de LVT avec des fabricants de produits chimiques, ainsi que des formations sur des chantiers existants dans les domaines du revêtement mural et de la pose de PVC. Nous avons également poursuivi notre coopération avec l'Association polonaise des poseurs de sols, avec laquelle nous organisons des formations conjointes pour les installateurs.
- > En **Amérique du Nord**, nous avons continué à promouvoir nos programmes de certification d'installation en 2023, qui couvrent les revêtements de sol souples (vinyle et linoléum) et les surfaces souples (en mettant l'accent sur notre moquette Powerbond). La certification exige que les participants passent un test écrit et un test pratique. Pour mieux promouvoir nos programmes, nous avons organisé des sessions de « formation des formateurs » avec certains des formateurs syndicaux d'Amérique du Nord, ce qui permet au syndicat de nous aider à promouvoir nos programmes. Nous avons également ajouté nos vidéos d'entretien et d'installation à notre chaîne Tarkett You Tube, et nous continuons à créer et à enrichir notre bibliothèque de vidéos. Notre équipe d'assistance technique en ligne renvoie souvent nos clients à des vidéos spécifiques pour démontrer des techniques qui les aideront sur le terrain.
- > Au **Brésil**, nous avons développé un programme de formation spécifique en partenariat avec Leroy Merlin, destiné à former sa main-d'œuvre. Il a été personnalisé à 100 % pour répondre aux besoins spécifiques de ce public, en se concentrant sur l'installation.
- > En mars 2023, aux **Émirats Arabes Unis**, plus de 70 installateurs ont participé à la troisième formation à l'installation de Tarkett Moyen Orient en association avec Janser & Mapei, organisée dans les locaux de notre partenaire Messara Trading.
- > En **Russie**, la formation des installateurs est dispensée directement dans les quatre académies Tarkett (Golitsyno, Otradny, Ekaterinburg, Novosibirsk), ainsi que par le biais de formations et d'événements extérieurs avec des partenaires (vendeurs, distributeurs, installateurs, constructeurs) et pour des groupes d'influence tels que les architectes. Un système de gestion de l'apprentissage (LMS) « Tarkett Academy » a été lancé sur la plateforme informatique « Equio » en 2021 et est accessible aux employés des points de vente, des distributeurs et des partenaires dans les pays d'Europe de l'Est. Le LMS, qui comprend 59 programmes de formation avec des vidéos et des présentations, a été utilisé par plus de 5 000 personnes depuis son lancement en août 2021. Les meilleurs utilisateurs sont récompensés par des cadeaux et des excursions en usine. Des formations au métier de poseur de sol sont également dispensées dans six régions au sein de neuf écoles professionnelles à travers la Russie. Dans ce cadre, des concours régionaux et un championnat russe « Professionnels de la pose de sols » sont organisés.

Zoom sur les indicateurs clés



De 2012 à 2023, Tarkett a formé plus de 60 000 professionnels et étudiants aux métiers du sol et aux techniques de pose dans les centres Tarkett Academy du monde entier, dont 8 241 personnes en 2023

S'engager dans les communautés locales

3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares

Tarkett Cares est le programme de volontariat et de soutien aux communautés locales de Tarkett, qui incarne l'approche de Tarkett visant à faire passer les personnes au premier plan. Lancé en 2016, le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés de Tarkett et des entités de Tarkett aux initiatives locales qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté et à répondre à ses besoins. Tarkett Cares est un programme flexible qui apporte un soutien de différentes manières, correspondant à nos valeurs d'entreprise et à nos engagements en matière de développement durable :

- > le **volontariat** : Tarkett encourage chaque employé à consacrer jusqu'à 2 jours par an sur son temps de travail à une initiative de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales et partager ainsi son temps et son expertise, sur la base du volontariat. Cela peut se faire individuellement ou en équipe ;
- > la **donation** : les entités de Tarkett peuvent également soutenir les initiatives locales par le biais de donations de matériaux, de produits ou financières, et en impliquant leurs employés dans ces projets.

Au cours des sept dernières années, Tarkett a contribué à plus de 900 initiatives locales. Les employés de Tarkett ont effectué plus de 3 800 jours de travail volontaire pour les communautés, tandis que Tarkett a fait don de plus d'1,2 million d'euros de revêtements de sol et de surfaces sportives à des projets destinés aux communautés locales. Chaque année les initiatives locales sont nombreuses et variées : participation à la construction ou l'embellissement d'espaces de vie, amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations locales, partage de compétences et développement des talents, encouragement de l'esprit d'entreprise ou encore protection de l'environnement. Pour les équipes Tarkett, ces initiatives fondées sur le bénévolat offrent des moments forts de partage de valeurs communes, notamment les valeurs de générosité, solidarité, mais aussi d'esprit d'équipe au service des autres.

Zoom sur les indicateurs clés



- > 2 jours de volontariat possibles pour tous les employés pour des initiatives de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales ;
- > plus de 80 initiatives à l'échelle mondiale

- > 499 salariés ont participé en 2023
- > 280 jours de travail, correspondant à xxx heures de travail ;
- > 20 520 m² de revêtements de sols en don ;
- > Une valeur totale de plus de 222 k€ (valeurs des dons produits et financiers et des heures des salariés).

En 2023, Tarkett Cares a continué à soutenir les initiatives de nombreuses communautés :





- > La division Tarkett **EMEA** a organisé une campagne de dons interne après le tremblement de terre dévastateur qui a eu lieu en Turquie en février 2023. Pour chaque euro donné par les employés de Tarkett, la division Tarkett EMEA a versé un euro supplémentaire. Au total, 30 000 € ont été collectés lors de cette campagne et reversés à deux associations recommandées par les équipes de Tarkett Turquie : Ahbap, un mouvement caritatif et une organisation non gouvernementale, et AKUT, une association de recherche et de sauvetage.
- > Au **Royaume-Uni**, tout au long de l'année 2023 les équipes de Tarkett ont participé à plusieurs initiatives Tarkett Cares. En août, l'équipe Tarkett a participé au Manchester Bus Pull organisé par la Greater Manchester Mayor's charity, ce qui a permis de récolter 720 livres sterling pour cette organisation caritative qui œuvre pour mettre fin au sans-abrisme dans la ville. En septembre, les équipes de Tarkett UK ont organisé un nettoyage de plage à Herne Bay (Kent) dans le cadre de l'initiative Million Mile Clean gérée par Surfers Against Sewage, une organisation caritative qui protège les océans, les plages et la faune du littoral britannique. 18 kg de déchets ont été collectés lors de cet événement, principalement des petits objets en plastique. Le même mois, les équipes du bureau d'Ashford ont participé à la marche de 30 miles de Dementia UK. Les équipes du Royaume-Uni et de l'Irlande ont également organisé plusieurs événements de collecte de fonds, recueillant par exemple 300 livres sterling pour le Red Nose Day, une campagne de collecte de fonds visant à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer un avenir sain à tous les enfants, et 237 livres sterling pour l'organisation caritative MacMillan Cancer Support. Nous avons également établi un partenariat avec The Samaritans, une organisation caritative locale visant à apporter un soutien affectif à toute personne en détresse émotionnelle, luttant pour s'en sortir ou risquant de se suicider, en leur fournissant gratuitement nos solutions de revêtement de sol.
- > En **France**, notre usine de Sedan a organisé un événement Octobre rose, au cours duquel plus de 500 euros ont été collectés et reversés à l'ONG "Femmes Relais 08" qui lutte contre l'isolement et l'exclusion des femmes. L'usine a également fait don de 1 000 m² de revêtement de sol au festival de musique Cabaret Vert, organisé en août à Charleville-Mézières, à 20 km de Sedan.
- > Plusieurs usines de Tarkett organisent ou participent à des campagnes de don du sang : en octobre un don du sang a été organisé au sein de l'usine de Sedan, 34 employés ont donné leur sang ; à **Narni**, 10 employés ont participé à une campagne locale de don du sang.

S'engager dans les communautés locales

- > Aux **Pays-Bas**, l'équipe de Waalwijk HR & Payroll s'est rendue dans une maison de repos pour personnes âgées afin d'aider bénévolement à nettoyer les fauteuils roulants et les déambulateurs des résidents. L'événement a également été organisé comme un événement social, avec un orchestre jouant après le déjeuner. Un autre jour, dix employés de différents services ont participé à une marche en fauteuil roulant avec café et thé pour les personnes âgées. Notre équipe de vente a participé à un après-midi de préparation de crêpes pour la Villa Pardoës, une organisation qui propose des vacances et des activités aux enfants malades et à leurs familles. Nous collaborons également avec JINC, une fondation qui se bat pour les enfants qui grandissent dans des quartiers défavorisés : grâce aux collaborations de JINC avec les écoles, nous participons à des événements tels que la formation à la candidature, le patron d'un jour (où un étudiant est le patron de Tarkett à Waalwijk pendant une journée), des stages de courte durée et le mentorat.
- > En **Belgique**, notre usine de Dendermonde parraine un institut local pour personnes handicapées.
- > En **Russie**, les équipes ont participé en janvier et en juin à des activités dans un centre de cancérologie situé à Balashikha (région de Moscou), dont la collecte de fonds, l'achat de jouets et la présentation de jouets par des bénévoles déguisés en super-héros. En janvier, six employés de Tarkett ont en outre participé à diverses activités dans un refuge pour animaux situé à Nekrasovka (région de Moscou), notamment la collecte de fonds, l'achat de nourriture, l'alimentation, le toilettage et les promenades avec les chiens, ainsi que la réalisation de quelques réparations dans le refuge.
- > En **Allemagne**, pour chaque visiteur du stand Tarkett à la foire BAU de Munich et chaque like sur les chaînes "DACH SoMe" pendant la foire, Tarkett a fait don de cinq minutes de temps de plantation à une organisation caritative qui aide à préserver et à replanter des herbiers marins en Méditerranée : le projet MANAIA, fondé par un biologiste marin et soutenu par la célèbre Fondation allemande pour la protection de la mer. Avec cette campagne, nous voulons contribuer à la préservation des herbiers marins, qui constituent un puits de carbone efficace et un habitat marin important. À la fin du salon, Tarkett a fait don de 15 000 minutes au projet.
- > À **Hanaskog (Suède)**, Tarkett a entamé en 2022 une collaboration avec la municipalité d'Östra Göinge et l'école maternelle d'Agneberg. Une zone de terrain a été identifiée, désormais connue sous le nom de forêt Tarkett, une vaste prairie située juste à côté de l'usine. En 2022, nous avons planté 300 chênes et autant de bouleaux, et en 2023, la zone a été clôturée pour la protéger des animaux pendant la croissance. En 2024, nous prévoyons de construire et d'installer des hôtels à abeilles et de planter des fleurs de prairie adaptées aux abeilles afin d'aider les insectes, dont l'habitat naturel a disparu en raison des changements environnementaux, à trouver un foyer et un endroit où s'abriter.
- > À **Ronneby (Suède)**, Tarkett a fait un don au programme de sciences naturelles. L'objectif de ce programme est d'offrir aux étudiants la possibilité de visiter les journées Berzelius, une réunion annuelle où les lycéens des pays nordiques intéressés par la chimie peuvent se rencontrer et échanger des idées. Des chercheurs du monde universitaire et de l'industrie dans tous les domaines de la chimie sont invités à donner des conférences sur leurs recherches, leur situation professionnelle et la valeur de l'enseignement scientifique.
- > En **Serbie**, 35 employés de Tarkett ont planté 2 500 jeunes chênes dans la forêt de Poloj, près de Bačka Palanka.
- > À **Jaslo (Pologne)**, nous avons organisé une journée portes ouvertes pour les employés et leurs familles, au cours de laquelle des ateliers écologiques ont notamment été organisés pour les enfants. Lors de ces ateliers, les participants ont pris part à des activités telles que la plantation de buissons et de fleurs mellifères, la préparation de nichoirs à insectes et de pendentifs à senteurs écologiques.
- > En **Australie**, Tarkett a fait don de produits de revêtement de sol pour la rénovation du bâtiment du Bayside Community Information & Support Service (Victoria), qui aide les membres de la communauté en cas de besoin ou de crise, et pour la rénovation du logement des parents de l'hôpital pour enfants de Randwick (Nouvelle-Galles du Sud), utilisé par les parents qui s'occupent de leur enfant pendant un traitement.
- > En **Amérique du Nord**, le partenariat entre Tarkett Sports et Good Sports se concentre sur le "Better Tomorrow program", une initiative visant à aider les enfants à "entrer dans le jeu" en leur fournissant des ressources essentielles. Lancé en 2021, ce programme soutient la diversité et l'accessibilité des sports pour les enfants d'Amérique du Nord, en particulier ceux qui vivent dans des communautés où les besoins sont importants. Grâce à cette collaboration, Tarkett Sports a pu amplifier son message et aider les enfants à entrer dans le jeu, notamment par le biais du programme Equip-A-Kid, qui génère des dons permettant de fournir de l'équipement pour toute une série de sports populaires. En 19 ans, Good Sports a collecté plus de 95 millions de dollars de dons, aidant ainsi plus de 9,3 millions d'enfants dans les 50 États américains et à Porto Rico.

3.10 Développer notre capital humain

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Objectif 2025	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies	
Santé, Sécurité et Sureté des personnes	<ul style="list-style-type: none"> > Programme World Class Manufacturing (WCM) > Système de Management de la Santé et la Sécurité certifié ISO 45001) > Aménagement du temps de travail et initiatives en faveur du bien-être des salariés 	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 45001	61 %	70%	68%	-	3.10.1	 	
		Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t) ¹ pour tous les employés	3,28	3,36	2,56	1,0	3.10.2		
Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés	<ul style="list-style-type: none"> > Politiques antidiscriminatoires > Favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes > Emploi des personnes en difficulté (handicapés, chômage de longue durée, migrants) > Systèmes d'alerte professionnelle 	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	29 %	27%	26%	30%	3.10.3	 	
		<ul style="list-style-type: none"> > Marque employeur reconnue > Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents > Revue de Développement et Performance > Programmes de formation et de développement professionnel, ex : Manager@Tarkett > Mobilité interne > Enquête interne de satisfaction 	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	39 %	45%	44%	-		3.10.4
			Pourcentage des employés permanents inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	96 %	93%	-	-		3.10.5
		Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	65 %	54%	63 %	70%			
		Taux d'absentéisme (employés)	3,2 %	3,6%	4,4%	-			
		Taux de rotation du personnel permanent	19 %	21%	21%	-			

¹ Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

Développer une culture de la sécurité

Donner à nos équipes performantes les moyens d'être la société de revêtements de sol et de surfaces sportives la plus facile, la plus innovante et la plus durable pour laquelle et avec laquelle il est possible de travailler.

Dérivée de la stratégie Impact 2027, notre stratégie en matière « People » (personnel) repose sur trois priorités stratégiques : Favoriser une culture entrepreneuriale ; impliquer les équipes dans le succès de Tarkett ; et fournir des ressources humaines ayant un impact.

Nos objectifs sont d'accroître notre capacité à accélérer notre développement et de renforcer notre capacité à servir au mieux nos clients en étant « One Tarkett, Agile and Performance-driven » (Un Tarkett, Agile et mené par la performance), avec trois actions prioritaires :

- > renforcer nos pratiques de Gestion des Talents afin de disposer des meilleurs talents aux postes clés et améliorer les performances et la rapidité ;
- > renforcer l'engagement des employés grâce à une communication interne attrayante et à une expérience positive pour les employés ; et
- > mettre en place une marque employeur attractive, « Floorish your future »

Notre stratégie « People » se traduit par des objectifs concrets et globaux et par des priorités des divisions en matière de ressources humaines avec des plans d'action détaillés, tandis qu'un tableau de bord des indicateurs de ressources humaines de Tarkett a été élaboré pour suivre les progrès et mesurer les performances.

3.10.1 Développer une culture de la sécurité

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe Tarkett considère la sécurité comme sa priorité numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Tarkett en matière de culture de sécurité.

Les procédures et les standards de sécurité de Tarkett comprennent notamment :

- > L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité dans chaque usine, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- > la fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;
- > les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- > les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- > le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents ; et
- > des inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité.

Les procédures de sécurité sont traduites dans les langues locales, avec des panneaux de sécurité, des avertissements et des symboles utilisés sur le lieu de travail pour améliorer la compréhension et la sensibilisation de tous. Des formations sur les risques en matière de santé et de sécurité, les règles et les bonnes pratiques de Tarkett sont régulièrement dispensées aux employés et aux sous-traitants travaillant sur les sites de Tarkett, les visiteurs étant également informés des principales règles et comportements en matière de sécurité.

Les employés bénéficient, conformément aux exigences légales locales, de contrôles de santé réguliers et, le cas échéant, un comité mixte de santé et de sécurité est mis en place.

Le Comité exécutif de Tarkett est résolument investi dans la sécurité, soutenant et surveillant de près les actions visant à renforcer les mesures de sécurité et à mobiliser tous les employés autour de la sécurité. Les principales actions en cours comprennent :

- > **Pacte pour la sécurité** : Les 100 leaders du Groupe ont signé un Pacte pour la sécurité en décembre 2018 : « La sécurité est notre engagement premier. A chaque instant. Partout ». Chaque année, les employés de Tarkett participant à notre journée mondiale de la sécurité signent un engagement de sécurité, renouvelant ainsi leur engagement.
- > **La Journée mondiale de la sécurité** : Une Journée mondiale de la sécurité est organisée chaque année dans toutes les usines, tous les entrepôts et bureaux de Tarkett dans le monde, suite à la première journée de ce type en décembre 2018. En 2023, la sixième Journée mondiale de la sécurité a eu lieu la première semaine de novembre avec un message vidéo, traduit en 18 langues, de la Directrice R&D et Opérations, du Directeur de la Sécurité du Groupe et les Directeurs des Opérations des principales divisions où ils ont réitéré l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. L'objectif de la Journée mondiale de la sécurité est de renforcer la culture de la sécurité, la sensibilisation aux risques, le respect des procédures et des règles de sécurité et de donner aux employés les moyens d'identifier et de signaler les zones de risque pour eux-mêmes et pour leurs collègues. L'objectif de l'édition 2023 dans les usines était de continuer à faire progresser le déploiement des voies piétonnes dans nos entrepôts et les normes d'intervention de maintenance en toute sécurité dans nos usines. Ce fut également l'occasion de continuer à améliorer le déploiement des 5S par le biais d'ateliers et de promouvoir le signalement des événements « peu bruyants » (tels que les actes dangereux et les conditions dangereuses) par les cadres et les opérateurs. Dans les bureaux, l'accent a été mis sur le système 5S et sur les risques de trébuchement ainsi que sur la conduite sûre. Le système 5S (5S signifie *Sort, Set in order, Shine, Standardize & Sustain* - Trier, Mettre en ordre, Faire briller, Standardiser & Maintenir) est un système qui permet d'organiser les espaces de manière à ce que le travail puisse être effectué de manière efficace, effective et sûre, en mettant chaque chose à sa place et en gardant le lieu de travail propre, ce qui permet aux individus de faire leur travail plus facilement sans perdre de temps et sans risquer de se blesser.

Développer une culture de la sécurité

- > **Plan d'action pour la sécurité** : Un plan d'action rigoureux dans chaque usine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques spécifiques aux lignes de production de Tarkett. Ce plan est suivi au niveau du Comité exécutif. En 2023, le plan d'action s'est concentré sur la mise en œuvre de la norme sur les interventions de maintenance en toute sécurité et sur le suivi du déploiement de la norme sur la sécurité des piétons. En parallèle, l'accent a été mis sur l'importance d'appliquer l'approche préventive des « enseignements tirés » (*lessons learned*) après tous les accidents, les entités de Tarkett étant tenues d'analyser la présence du même risque dans leurs usines et de planifier des contre-mesures adéquates.
- > **Procédures et règles de sécurité** : La fonction de sécurité mondiale, placée sous la responsabilité de la Directrice R&D et Opérations, définit les règles, la stratégie et les objectifs en matière de sécurité et élabore les standards de sécurité du Groupe. En 2023, Tarkett a continué à appliquer son approche globale du « Triangle d'or » aux standards de sécurité mondiale : définir de bons standards, les rendre faciles à suivre et les contrôler régulièrement pour les améliorer. En 2023, l'équipe de sécurité mondiale a déployé le troisième standard de sécurité du Groupe sur la sécurité des interventions de maintenance tout en surveillant le déploiement du deuxième standard de sécurité du Groupe concernant l'interaction entre les piétons et les véhicules. Le premier nouveau standard de sécurité du Groupe lancé en 2020 sur les « quais de chargement » est désormais pleinement déployé. Ce standard a défini les exigences minimales qui doivent être mises en œuvre dans toutes les usines pour limiter les risques d'accidents sur les quais de chargement.
- > **Formation à la sécurité** : Apprentissage organisationnel continu à tous les niveaux, avec un accent mis en 2023 sur les "Droits et devoirs des managers". Cette nouvelle formation aide les managers de tous les niveaux à comprendre leurs responsabilités et ce qu'ils peuvent attendre de leurs équipes en matière de sécurité. Auparavant, la formation était axée sur la qualité de l'analyse des causes racines et des contre-mesures après tout événement de sécurité, sur l'évaluation des risques d'incendie et des risques ergonomiques, et sur le système 5S sur le lieu de travail. En 2023, l'usine de Sedan a mis en place un cours de formation à la sécurité en réalité virtuelle, qui devrait à l'avenir devenir la norme dans la région EMEA. Soixante employés de l'usine ont suivi cette formation à la sécurité en réalité virtuelle en 2023.
- > **Mesures d'incitation à la sécurité** : Tous les responsables des opérations concernés par le dialogue annuel sur les performances et le développement (DDP) ont des critères de sécurité inclus dans leur prime. Cela concerne les managers, les chefs de service et, dans certains cas, les superviseurs de ligne.

- > **Évaluations de la sécurité** : Chaque usine procède à une auto-évaluation de la gestion de la sécurité qui est examinée par le Groupe dans le cadre de l'évaluation annuelle des usines WCM. En outre, des experts en sécurité du Groupe et des divisions visitent régulièrement les usines pour leur apporter un soutien et une formation continue, mais aussi pour observer comment elles mettent en œuvre les standards de sécurité et les meilleures pratiques du Groupe. La plupart des usines sont visitées chaque année, en fonction des priorités et des besoins en aide des usines. Les usines sont également auditées régulièrement dans le cadre de leur certification ISO 45001 et les assureurs mondiaux de Tarkett effectuent également des audits périodiques qui incluent les aspects de sécurité dans le cadre de leur attention aux risques d'incendie.
- > **Le suivi en matière de sécurité et le partage des bonnes pratiques** : Chaque mois, une téléconférence sur la sécurité est organisée : les derniers chiffres globaux sur la sécurité sont partagés, les incidents du mois précédent sont discutés, ainsi que les contre-mesures, les actions et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. La réunion est destinée aux responsables de la sécurité et aux directeurs d'usine, mais elle est également ouverte aux responsables d'entrepôt et à toute personne intéressée de l'usine. En 2023, l'accent a été mis sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre pratique du standard de maintenance du Groupe et du système 5S.

L'enjeu de renforcer la culture de la sécurité, de former et de responsabiliser chaque employé pour avoir un comportement sûr à tout moment, dans toutes les situations, n'est pas limité aux usines, mais applicable pour tous les employés du Groupe (dans les entrepôts, les bâtiments administratifs et pour le réseau de vente). Les règles de sécurité pour les réseaux de vente et les bureaux, élaborées en 2019, sont régulièrement communiquées. Elles définissent les comportements obligatoires et recommandés pour les employés des réseaux de vente et des bureaux, couvrant les visites de sites industriels, la manipulation d'échantillons, la conduite, le travail dans les entrepôts et les bureaux. Par exemple, en 2023, l'organisation commerciale de Tarkett en Amérique du Nord a organisé une formation à Solon qui a permis de sensibiliser les employés à la prévention et à la protection en cas de fusillade (of Active Shooter Prevention & Protection), avec le soutien des instructeurs du FBI. Les opérations commerciales de Tarkett North America, ainsi que Calhoun Sports, ont également lancé des comités de sécurité dirigés par la production et dominés par les employés afin d'impliquer davantage nos employés dans le processus de sécurité qui a un impact sur leur travail.

Développer une culture de la sécurité

En plus des initiatives ci-dessus, Tarkett poursuit les mesures déjà mises en œuvre à différents niveaux de l'organisation, notamment :

- > **La Direction générale est informée immédiatement après chaque accident**, puisque les directeurs d'usine informent directement le Président du Directoire de Tarkett, la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, la Directrice R&D et Opérations, le Directeur de la Sécurité du Groupe et le Président de la division correspondante.
- > **Les résultats sécurité (incluant les risques incendie) sont suivis et discutés au Comité exécutif** du Groupe, ainsi qu'au **Conseil de surveillance**.
- > Ils sont également **présentés et commentés auprès des cadres dirigeants** en introduction aux présentations d'informations trimestrielles («Quarterly Information Sessions»), ainsi qu'au séminaire annuel des cadres dirigeants (*Top 100*).
- > **Le thème de la sécurité est également évalué par tous les employés** lors de l'enquête interne réalisée tous les deux ans et est inclus dans le feedback 360° des managers. En 2023, 85% des employés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des efforts déployés pour assurer la sécurité/sûreté.

- > **Le développement des compétences en matière de sécurité** et d'une culture de la sécurité sur les sites de production est un axe majeur du soutien du WCM sur la sécurité, par le biais de mesures complémentaires : application du triangle d'or, visites et évaluations fréquentes des pratiques de nos sites, dialogue ouvert et continu entre les managers et les employés sur les risques et les comportements de sécurité aux postes de travail, mise en œuvre de bonnes pratiques.
- > **L'animation d'un réseau mondial d'experts sécurité** assure le partage d'expérience entre les usines, et favorise les échanges sur l'identification et la réduction des risques, les conclusions des audits et les résultats des mesures testées et mises en place sur le terrain. Ce réseau permet également de relayer les actualités et les informations sécurité auprès des usines.
- > Après chaque incident ou accident, une **analyse rigoureuse des causes principales** («root cause analysis») est effectuée. Des plans d'action sont ensuite élaborés et déployés. Des alertes de sécurité résumant les causes de l'incident, ses résultats et les actions correctives mises en œuvre pour éviter qu'il ne se reproduise sont systématiquement préparées et partagées avec tous les sites.

À la fin de 2023, 61% des sites de production du Groupe avaient obtenu la certification pour la norme ISO 45001 en matière de santé et de sécurité.

Développer une culture de la sécurité

Exemple

Comment les usines Tarkett placent toujours la sécurité au premier plan - une sélection d'études de cas pour 2023

- > Les équipes de **BačkaPalanka (Serbie)** ont automatisé le système d'emballage LVT avec un système karakuri, un mécanisme d'automatisation inventé au Japon et basé sur des principes physiques - sans aucune source d'énergie électrique, pneumatique ou hydraulique. Le nouveau système automatisé, tout en augmentant la capacité de production, réduit les risques de sécurité d'un tiers, en éliminant notamment le levage de charges lourdes, ce qui améliore l'ergonomie.
- > Dans le cadre d'un projet visant à stabiliser et à améliorer les performances de la ligne LVT de **l'usine de Clervaux (Luxembourg)**, la sécurité a été au centre des préoccupations : après une analyse des risques, nous avons hiérarchisé et mis en œuvre des actions correctives et nous nous sommes concentrés sur la protection des zones à risque, là où les opérateurs sont les plus exposés. Nous sommes ainsi passés de 64 risques initialement identifiés à 0 à la fin du projet. Ce résultat a été obtenu en renforçant les mesures de protection et en limitant les interactions avec les chariots élévateurs, ainsi qu'en mettant en œuvre une approche structurée et un suivi quotidien.
- > Dans notre **usined'Orzechowo (Pologne)**, le nettoyage des défauts sur le produit fini était la dernière opération manuelle du processus de production de la ligne de parquet Super Rustic. Cette action entraînait un risque élevé pour la sécurité des opérations ainsi qu'une baisse de la productivité. Pour remédier à cette situation, notre équipe d'Orzechowo a commencé à développer un processus automatisé de nettoyage des planches Super Rustic en 2021. La nouvelle automatisation, qui a été mise en place en mars 2023, génère un processus reproductible et sûr, améliorant la productivité du processus de nettoyage, tout en offrant un environnement de travail plus sûr.
- > Le processus d'audit des normes de sécurité de Tarkett est l'un des nombreux moyens utilisés par le groupe pour s'assurer que les opérateurs respectent les normes les plus strictes en matière de sécurité sur le lieu de travail. L'une des mesures prises à **l'usine d'Auchel (France)** consistait à augmenter le nombre d'audits, ce qui a été fait avec plus de 300 visites effectuées chaque année à l'usine. D'autres actions clés visant à développer une culture de la sécurité à Auchel ont consisté à rendre chaque employé responsable de l'identification de son domaine d'amélioration et des comportements correctifs, à impliquer la direction à chaque étape du processus par des promenades hebdomadaires dans l'usine et à mettre en place un processus d'apprentissage continu.
- > L'événement Brazil Compliance Award, qui s'est tenu en avril 2023 à São Paulo, est une célébration des bonnes pratiques et des contrôles légaux adoptés par des organisations dans tout le Brésil. Plus de 4 000 entreprises ont concouru pour ce prix, et **Tarkett Brésil** a reçu le premier prix d'excellence pour la conformité en matière de sécurité et de santé.

Zoom sur les indicateurs clés

Sécurité

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail enregistrables (FR1t) pour l'ensemble des employés de Tarkett est resté stable à 3,28 avec 69 accidents enregistrables en 2023 (contre 3,36 en 2022, 2,56 en 2021, 2,62 en 2020 et 2,19 en 2019). L'objectif de Tarkett, fixé en 2019, est de réduire ce taux de fréquence à 1,0 d'ici 2025. Cet indicateur (FR1t) mesure le nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail, par million d'heures travaillées.

En appliquant les normes de sécurité de Tarkett et en garantissant un niveau élevé de culture de la sécurité, plusieurs usines de Tarkett atteignent l'objectif souhaité de zéro accident enregistrable.

À la fin de l'année 2023, au Royaume-Uni, l'usine de vinyle de Tarkett à Lenham avait passé 115 mois sans accident enregistrable. En Europe, les usines Tarkett de Konz et de Narni ont respectivement atteint 80 et 78 mois consécutifs sans accident enregistrable. En Europe de l'Est, l'usine de Kalush en Ukraine et l'usine de vinyle de Bačka Palanka en Serbie ont respectivement passé 63 et 45 mois sans accident enregistrable. En Australie, l'usine de Tarkett à Prestons est restée 58 mois sans accident enregistrable. La communication et le maintien d'une sensibilisation constante à la sécurité ont été la clé de ces résultats et de l'instauration d'un environnement de travail sûr. Les règles de sécurité sont expliquées aux opérateurs et si quelqu'un s'en écarte, les responsables ont des entretiens individuels pour clarifier tout point. Les employés sont également encouragés à donner leur avis et à faire des suggestions pour améliorer la sécurité de l'environnement de travail.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

3.10.2 Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Tarkett accorde de l'importance à ses employés et respecte leurs besoins en matière de bonnes conditions de travail saines et sûres et de rémunération équitable. Tarkett s'engage à respecter les réglementations locales sur les conditions de travail et à se conformer aux pratiques du marché en matière de rémunération et d'avantages sociaux.

Santé au travail

Les risques de maladies professionnelles, telles que l'exposition à des matières dangereuses, les troubles musculosquelettiques, etc. sont identifiés et atténués par les usines qui suivent les procédures et les lignes directrices du programme WCM et le système de management de la santé et de la sécurité certifiés ISO 45001 déployé sur nos sites de production. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés de Tarkett est de 0,05 avec 1 cas en 2023 (comparé à 0 en 2022, aucun cas n'ayant été signalé, contre 0,26 avec 5 cas en 2021, 0,10 avec 2 cas en 2020, 0,27 avec 6 cas en 2019 et 0,13 avec 3 cas en 2018).

En 2023, Tarkett a mené davantage d'évaluations des risques ergonomiques avec une procédure d'évaluation des risques améliorée qui qualifie les activités comme présentant un risque ergonomique élevé ou faible. Au cours de l'année, des essais se sont également poursuivis avec de nouvelles technologies pour aider les tâches des opérateurs. Suivant l'exemple d'Otradny en 2022 Tarkett a déployé plusieurs projets de mise en œuvre de cobots pour aider les travailleurs à effectuer des tâches répétitives lourdes, réduisant ainsi les troubles musculosquelettiques liés au travail. Un cobot est un robot collaboratif conçu pour être utilisé dans un espace partagé où humains et robots opèrent en étroite proximité. Tarkett teste également différents modèles et solutions d'exosquelettes industriels dans quelques usines. Les exosquelettes aident les travailleurs en soutenant le corps et en facilitant le levage ou d'autres mouvements, contribuant ainsi à limiter les troubles musculosquelettiques. Dans tous ces essais, Tarkett évalue soigneusement les risques et les avantages pour la santé et la sécurité des employés.

Plusieurs de nos usines et bureaux offrent des vaccins antigrippaux gratuits aux employés qui le souhaitent. C'est par exemple le cas à Sedan (France), Narni (Italie), Jaslo (Pologne) et au siège mondial de Paris La Défense.

Déployer le filet de sécurité de Tarkett « Tarkett's Safety Net »

Suite à un examen mondial des avantages sociaux des employés en 2018, Tarkett a décidé de mettre en place un programme mondial pour garantir des prestations minimales dans l'ensemble des pays sur les frais d'hospitalisation et l'assurance vie. Le bilan a confirmé qu'il n'y avait pas d'infractions aux réglementations locales, mais a identifié une opportunité dans certains pays d'améliorer les prestations minimales pour les employés relatives aux frais d'hospitalisation et aux indemnités en cas de décès. Ce programme, appelé « Tarkett Safety Net », a débuté en 2019 et a été progressivement mis en œuvre. Le niveau minimum demandé d'un an de salaire de base en cas de décès était effectif pour 53% du total des employés à la fin de 2018. Fin 2023, plus de 90% des employés dans le

monde sont désormais couverts par ce minimum, y compris dans les pays comptant un nombre important d'employés comme la Serbie ou la Russie. Le déploiement de la couverture hospitalisation progresse également de manière satisfaisante. Le programme a été présenté et discuté par Tarkett avec les représentants des travailleurs, le cas échéant, dans chaque pays.

Par exemple, notre **usine de Mytishchi (Russie)** est en train de cartographier, de comparer et de compléter progressivement son programme d'aide aux employés. Ce programme comprend une assurance maladie et accident, des examens médicaux périodiques, ainsi qu'un accompagnement et des initiatives en matière de santé et de bien-être, telles que des audits ergonomiques pour les nouveaux postes de travail, la gestion de la santé des travailleurs postés, un centre de remise en forme propre à l'usine et une initiative bihebdomadaire « Happy hours » axée sur la communication et la gestion du stress.

En **Amérique du Nord**, Tarkett dispose d'un programme d'assistance aux employés qui fournit des services de soutien aux employés par le biais de la Carebridge Corporation.

Temps de travail

Tarkett respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires ou des heures de travail atypiques et les congés. Tarkett développe des dispositifs dans chaque pays pour s'adapter aux exigences locales et aux pratiques du marché en matière d'heures de travail et de congés et, le cas échéant, les négocie avec les représentants des travailleurs.

L'organisation du travail sur les sites du groupe varie en fonction du cadre réglementaire du pays et des besoins spécifiques de chaque site de production. Une grande partie de l'organisation du travail est établie par la négociation collective et des accords ont été signés dans des domaines tels que le temps de travail, le travail à temps partiel et le travail à distance.

Aux États-Unis, où les congés payés ne sont pas imposés par les autorités fédérales ou les états, Tarkett prévoit 10 jours de congés payés pour les dates de fêtes nationales ainsi qu'un système souple de congés payés. Le congé payé (*Paid Time-Off* PTO) combine les vacances, les congés de maladie et le temps personnel en une seule banque de jours à utiliser lorsque les employés prennent un congé payé. Les employés ont ainsi la possibilité de profiter de leur temps libre pour équilibrer leur vie. Il reconnaît que les employés ont des besoins divers en matière de temps libre et prévoit une approche flexible de ce dernier. Les employés sont responsables de la gestion de leurs propres heures de PTO, ce qui leur permet de constituer des réserves suffisantes en cas de maladie, de rendez-vous, d'urgence ou d'autres situations nécessitant un congé. En 2022, Tarkett Sports Amérique du Nord a modifié l'horaire de ses équipes de fabrication en ajoutant une équipe pour permettre aux employés de travailler 3 à 4 jours par semaine dans le cadre d'une semaine de travail normale. Cette mesure toujours applicable en 2023, visait à aider davantage les employés à équilibrer leur temps de travail et leur temps personnel.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

En **France**, Tarkett respecte les nouvelles obligations du code du travail autorisant les salariés réservistes à bénéficier d'un droit d'absence pour des activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. En 2023, aucun employé n'a demandé à bénéficier de ce droit.

Politiques et pratiques en matière de travail flexible

En 2023, Tarkett a continué à faciliter les modalités de travail hybrides et flexibles en capitalisant sur l'expérience acquise pendant la pandémie, où la nécessité de maintenir des opportunités de lien social et de collaboration en équipe avec une présence physique a été reconnue. La préférence est donnée aux solutions développées localement, en s'appuyant le cas échéant sur les cadres existants, et en prenant pleinement en compte les conseils et les règles des autorités locales. Par exemple :

- > En **Amérique du Nord**, Tarkett a lancé en juin 2022 un programme de travail flexible conçu pour permettre aux responsables et à leurs équipes d'établir des modalités de travail qui favorisent un fort esprit d'équipe, équilibrent à la fois la technologie et les interactions en personne, répondent aux besoins de nos clients, améliorent l'engagement des employés et contribuent à retenir et à attirer la meilleure équipe. Tarkett Amérique du Nord a continué de suivre et d'itérer cette politique en 2023, en créant et en déployant des boîtes à outils pour améliorer la collaboration à distance et au bureau et, dans certains cas, en améliorant les espaces de travail collaboratifs (par exemple, dans le centre de services de Dalton)
- > En **Amérique du Nord**, **Tarkett Sports** a mis en place sur l'ensemble de ses sites une nouvelle politique d'horaires de travail flexibles où il est demandé aux employés de travailler au bureau deux fois par semaine ou 8 jours par mois, y compris une présence les jours de permanence un ou deux jours par mois. L'objectif de cette nouvelle politique est de responsabiliser davantage les employés et d'attirer les talents et, de manière générale, d'améliorer l'engagement des employés et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- > En **France**, le télétravail à raison de deux jours par semaine s'est généralisé parmi les employés du siège mondial de Tarkett à Paris - La Défense, suite à l'accord collectif signé avec les représentants des travailleurs en 2021.
- > À **Narni (Italie)**, des horaires de travail flexibles (y compris les pauses déjeuner), le travail intelligent (maintenu après la pandémie de Covid à la demande des employés) et le travail à temps partiel sont proposés aux employés en fonction de leurs besoins familiaux et autres.
- > En **Australie**, Tarkett a adopté un régime de travail flexible pour tous les employés travaillant sur le site de Baulkham Hills, avec trois jours au bureau et deux jours à domicile.

D'autres solutions hybrides, combinant à la fois le travail au bureau et le travail à distance ont été mises en œuvre sur d'autres sites, tels que l'usine de Tarkett à Sedan en France et dans d'autres pays (Pour plus de détails, voir le rapport RSE 2021 de Tarkett).

Promouvoir l'activité physique, le sport et le bien-être

Les entités locales de Tarkett s'efforcent de fournir un environnement de travail agréable qui assure le bien-être de tous les employés, d'encourager les employés à pratiquer des activités physiques et de créer des occasions de se réunir lors de moments sociaux plus informels pour le plaisir et le bien de tous.

Plusieurs initiatives ont été lancées en 2023 pour soutenir les employés souffrant de troubles mentaux :

- > En **Serbie**, nous avons commencé à utiliser la plateforme Resilient, qui peut soutenir les employés dans différents aspects de la santé mentale grâce à des contenus utiles sur le stress au travail, les compétences professionnelles, le bien-être financier, la communication et les aspects privés essentiels tels que le partenariat et la famille. Outre des contenus vidéo et écrits, la plateforme propose des webinaires en ligne et des consultations psychologiques individuelles avec les employés.
- > À **Waalwijk (Pays-Bas)** et à **Dendermonde (Belgique)**, nous avons lancé un programme d'assistance aux employés disponible pour tous les employés et les membres de leur famille en Belgique et aux Pays-Bas, offrant un soutien 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour des questions d'ordre mental, financier ou pratique.
- > À Paris - **La Défense (France)**, nous avons organisé une conférence sur le bien-être mental à l'occasion des Semaines de la santé mentale (du 9 au 22 octobre 2023). Des sujets tels que la gestion du stress et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été abordés lors de cette conférence, en donnant des exemples pratiques de la manière dont ces deux aspects peuvent être gérés au quotidien. 83 employés de Tarkett ont assisté à cette conférence.
- > En **Amérique du Nord**, le mois de mai 2023 a vu l'organisation du Mois du Bien-Etre : tout au long du mois, nous avons offert aux employés des occasions d'apprendre, d'accéder à des ressources et de s'engager activement avec des spécialistes pour répondre à leurs besoins en matière de bien-être. En coordination avec cette initiative, nous avons lancé Minds Matter, un nouveau groupe de ressources pour les employés (ERG) créé pour aider à réduire la stigmatisation autour de la santé mentale sur le lieu de travail et pour fournir un espace sûr à ceux qui recherchent des ressources pour en savoir plus sur les soins disponibles par le biais des programmes d'aide aux employés, des avantages sociaux et des ressources extérieures.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

De nombreuses initiatives ont été organisées dans le monde entier en 2023 pour encourager les employés à pratiquer des activités physiques :

- > En **France**, l'usine de Tarkett à Sedan accorde des subventions au club d'athlétisme local et au club de tennis local. Ces subventions facilitent l'adhésion et la participation des employés de Tarkett à différents événements sportifs. En octobre 2023, cinq employés de Tarkett Sedan ont participé aux "Foulées Roses", une course organisée dans le cadre d'Octobre Rose ; sept employés de Tarkett ont couru le semi-marathon Sedan-Charleville ; et neuf employés ont assisté à un cours de pilates organisé dans la salle d'exposition de l'usine.
- > Les salariés de Tarkett en **France** ont été invités à participer à l'Aventure Kiplin, un jeu ludique basé sur le team-building et l'activité physique quotidienne, dont l'objectif est de lutter contre la sédentarité et de redynamiser les équipes. 17 équipes (de cinq employés chacune) se sont défiées et ont parcouru un total de 7 533 km en 16 jours. En octobre, plus de 30 collaborateurs de Tarkett Sports Europe et du siège français de Tarkett se sont retrouvés à Vincennes près de Paris pour participer aux différentes manifestations (courses et marches) proposées par Odyssea en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Les salariés du siège de Tarkett à Paris La Défense ont d'ailleurs accès à un centre de remise en forme.
- > A **Hanaskog (Suède)**, nous avons inauguré en 2023 le Tarkettslingan, un sentier pédestre de 5 km qui va de l'usine à la fantastique zone forestière de Hanaskog et qui peut désormais être réservé pour nos réunions « Walk and Talk ». Cette initiative favorise la créativité tout en renforçant le bien-être de nos employés en augmentant le mouvement pendant le travail sédentaire. Depuis 2022, nous proposons également à nos employés des vélos à prix réduit afin de les encourager à garer leur voiture et à prendre leur vélo pour se rendre au travail. En 2023, nous avons participé à l'inauguration d'une nouvelle piste cyclable, allant des villes voisines à Hanaskog et Tarkett, qui permet de se rendre plus facilement et en toute sécurité au travail à vélo.
- > A **Ronneby (Suède)**, nous avons un Tarkett Freetime / Activity Club géré par les employés qui organise des activités de bien-être tout au long de l'année. Ce club propose des activités telles que le spinning, le padel, le golf, des matchs de hockey, etc. Il assure également l'entretien de notre propre salle de sport, ouverte à tous les employés de l'usine.
- > A **Waalwijk (Pays-Bas)**, nous avons organisé une semaine de la vitalité, au cours de laquelle des déjeuners sains ont été proposés, des promenades ont été organisées pour tous ceux qui le souhaitent et une plate-forme sportive a été mise à disposition pour promouvoir le sport. Pour les employés qui ont commencé à s'inscrire à un club de sport pendant cette semaine, Tarkett a payé les trois premiers mois à titre d'encouragement.
- > En **Russie**, dans notre usine de Mytishchi, une petite salle de sport accessible à tous les employés a été ouverte, proposant des cours de yoga hebdomadaires et des compétitions régulières de tennis de table. Une journée de la famille a également été organisée à l'usine pour environ 80 employés et les membres de leur famille. Un certain nombre d'activités ludiques et d'excursions dans l'atelier et les entrepôts ont été organisées au cours de cette journée.
- > En **Serbie**, un concours de pêche annuel est organisé près de l'usine de Tarkett à Bačka Palanka. En 2023, plus de 100 employés ont participé à cet événement en plein air qui a permis de socialiser dans un environnement naturel extérieur agréable.
- > En **Amérique du Nord**, plus de 25 employés de Tarkett ont participé aux événements Race for Cure dans nos bureaux de Solon et Dalton. Dans certaines zones, des supports à vélos ont été installés pour promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre au travail et en revenir. Au cours de l'été, lors d'une journée "All-In", les employés ont été encouragés à se rassembler à l'extérieur, loin de leur espace de travail, pour jouer et s'amuser. Enfin, des employés sélectionnés ont reçu des points par le biais de notre plateforme de reconnaissance Awardco pour acheter des articles liés au bien-être et à la forme physique.
- > **TarkettSports au Canada et FieldTurf USA** disposent d'une aire de jeu extérieure et Tarkett Sport's Canada d'une ligue de hockey. Le bureau de Tarkett Sports à Montréal, au Canada, est équipé d'un support à vélo pour faciliter l'utilisation d'un vélo pour se rendre au travail et organise également des défis de pas Fitbit.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

3.10.3 Promouvoir la diversité et l'inclusion

Nous pensons que la constitution d'équipes diversifiées nous permet d'être plus créatifs et plus compréhensifs dans les solutions que nous proposons à nos clients et partenaires dans le monde entier, plus attractifs pour les nouvelles générations qui aspirent à s'enrichir de cette diversité, plus ouverts et inclusifs dans la manière dont nous travaillons ensemble pour la réussite de Tarkett. Notre ambition est de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations).

La Diversité et l'Inclusion sont l'un des cinq piliers des Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents de Tarkett à. Ils se définissent comme la création d'un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées. Dans l'enquête de satisfaction des employés de 2023, 73 % des employés ont indiqué que chacun est traité de manière équitable, indépendamment de ses antécédents ou de ses caractéristiques personnelles (une légère progression par rapport à 2021), et 77 % ont indiqué qu'ils sont à l'aise pour exprimer leurs opinions, même si elles sont différentes de celles des autres.

Les principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité sont intégrés au Code Éthique de Tarkett et aux politiques de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur les mette en pratique au quotidien. Ces principes couvrent notamment les sujets de l'égalité hommes / femmes, le respect du handicap, la diversité des âges, les droits et allocations de maternité, ainsi que la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion.

Tarkett se montre sensible au principe de la diversité et de l'inclusion, et défend l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En 2020, conformément au code de gouvernance révisé d'AFEP-MEDEF, Tarkett a proposé au Conseil de surveillance un nouvel **objectif de 30% de femmes parmi les cadres et dirigeants d'ici 2025**. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil de surveillance a approuvé l'objectif proposé qui s'applique à une population de plus de 1 500 responsables, y compris les cadres dirigeants de Tarkett.

Tarkett entend atteindre cet objectif en renforçant son plan d'action sur la diversité des genres, qui comprend l'analyse comparative, la fixation d'objectifs locaux, le développement du vivier de talents féminins, l'augmentation de notre attractivité pour les candidates et la sensibilisation de nos équipes. Nous suivons nos progrès en contrôlant la part des femmes parmi les différentes catégories de cadres et la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate.

En mars 2023, à l'occasion de la **Journée internationale de la femme**, notre Directrice des Ressources Humaines et de la Communication a réuni certains des talents de Tarkett dans le monde entier pour discuter de ce que cela signifie d'être une femme dans l'industrie des

revêtements de sol. En juin, à l'occasion de la **Journée internationale de la femme ingénieur**, des témoignages de femmes ingénieurs de Tarkett à travers le monde ont été partagés pour rappeler à quel point la diversité et l'inclusion sont essentielles pour la performance et la durabilité des entreprises. En 2023, Tarkett a également rejoint le **European Network for Women in Leadership (WIL Europe)**, un programme qui donne aux femmes de plusieurs pays l'opportunité de travailler en réseau, d'évoluer dans leur carrière et de préparer leur avenir : grâce à ce partenariat, nous avons envoyé six femmes des équipes EMEA, Europe de l'Est et Corporate au programme Women Talent Pool, un programme d'un an avec différents contenus d'apprentissage, notamment des cours en ligne, des sessions de mentorat et un événement de réseautage mondial.

La deuxième **semaine de la diversité et de l'inclusion** de Tarkett s'est déroulée en avril 2023 et a mis l'accent sur la sensibilisation interculturelle. La semaine a été marquée par une vidéo de lancement de notre Président du Directoire, des témoignages de collègues qui rencontrent et embrassent la diversité et le multiculturalisme au quotidien, et un webinaire intitulé « Sensibilisation interculturelle ». Les équipes locales se sont impliquées en organisant des événements attrayants dans le monde entier :

- > Au **Brésil**, les équipes ont participé à une session de formation sur la communication inclusive, et les employés ont été encouragés à concevoir une affiche où ils partagent ce qu'ils aiment dans leur travail chez Tarkett.
- > Aux **Pays-Bas**, les équipes ont parlé de la diversité et de l'inclusion, ainsi que des différentes nationalités qui les composent. Un déjeuner d'inspiration de deux heures avec un consultant externe a également été organisé pour permettre aux cadres d'échanger sur la diversité et l'inclusion.
- > En **Belgique**, nous avons réuni des employés de différentes équipes pour qu'ils fassent connaissance et nouent des liens. Et pour couronner leur semaine, ils ont pu déguster des plats traditionnels de pays du monde entier.
- > En **Suède**, nous avons organisé une visite de notre usine de Hanaskog pour les futurs employés potentiels, en ciblant les femmes ayant immigré en Suède, les étudiants en ingénierie et le secteur industriel.
- > En **Pologne**, notre usine de Jaslo a décidé d'attirer l'attention sur le travail des femmes à des postes jusqu'ici occupés par des hommes. Une courte vidéo intitulée « Women in operations » a été créée, montrant le travail de collègues féminines dans l'ingénierie de production, la gestion et les postes de spécialistes. Un concours intitulé « La tolérance et le respect sont la meilleure voie » a également été organisé, dans le but de prévenir la discrimination et d'enseigner aux enfants la tolérance et l'ouverture d'esprit. Le concours s'adressait aux enfants de tous nos employés.
- > En **France** (au siège de Paris - La Défense), des ateliers sur la diversité et l'inclusion ont été organisés, ainsi que des séances d'initiation aux langues étrangères, des quiz sur la culture et l'entreprise, et des séances d'apprentissage de la langue des signes française.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

Inspiré de la pédagogie de la Fresque du Climate, la Fresque de la Diversité est un atelier d'intelligence collective destiné à faire prendre conscience des mécanismes cognitifs à l'œuvre en matière de discrimination, à découvrir des approches visant à les réduire, à débattre de leur portée et de leurs limites, tout en acquérant un vocabulaire commun pour engager un dialogue constructif et faire émerger une société plus inclusive et plus pacifique. La Fresque de la diversité a été déployé **en France et au Luxembourg**, avec plusieurs ateliers organisés à Paris - La Défense, Auchel et Clervaux. Au total, environ 40 employés de Tarkett ont participé à ces ateliers de la Fresque de la diversité en 2023.

Zoom sur les indicateurs clés

La parité entre hommes et femmes

Plusieurs indicateurs nous permettent de suivre la part de femmes managers dans l'entreprise.

Tout d'abord, dans la population générale des managers, la part des femmes à la fin de 2023 a augmenté de 2 points de pourcentage pour atteindre 29%, avec 451 femmes sur 1538 managers (contre 27% en 2022, 26% en 2021 et 2020 et 27% en 2019, 2018 & 2017). Tarkett vise à porter cette part à 30% d'ici 2025 en mettant davantage l'accent sur le déploiement d'actions spécifiques et le suivi de nouveaux paramètres, tels que le suivi de la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate (35 % en 2023, 34 % en 2022, 30 % en 2021 et 31 % en 2020).

Depuis 2021, Tarkett a adopté une approche légèrement différente afin de suivre la part des femmes cadres supérieurs, en se basant sur le grade du poste occupé par la personne. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre mondiale de l'approche de classement, ainsi que du Global Job Catalog en 2020 et du déploiement de Workday.

A ce titre, Tarkett distingue deux autres populations managériales :

- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés (Président du directoire et Comité exécutif)** : En 2023, il n'y a pas eu de changement, la part est donc restée à 30%.
- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés, les cadres dirigeants (executives), et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (senior directors et directors)** : En 2023, 25% de ce groupe de 205 individus sont des femmes (contre 27% en 2022 et 26% en 2021).

Enfin, le Conseil de Surveillance est encore aujourd'hui composé de quatre femmes et cinq hommes (soit 44,44% de femmes), conformément aux exigences françaises (articles L.22-10-21 et L. 225-69-1 du Code de Commerce).

En France, Tarkett calcule et publie chaque année, conformément à la législation sur l'égalité Femmes – Hommes (La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), **l'Indice d'égalité salariale Femmes-Hommes** pour ses trois entités juridiques. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les sexes, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires.

En 2023 :

- > En 2023, Tarkett (les équipes corporate en France) a obtenu un score de **98/100** (vs 95 en 2022, 96 en 2021 et 92 en 2020), Tarkett France (les équipes des activités de revêtements de sol en France) **a obtenu un score de 88/100** (vs 88 en 2022, 90 en 2021 et 87 en 2020).
- > Le score de FieldTurf France ne peut pas être calculé pour 2023 car le seuil d'effectifs n'a pas été atteint. Pour mémoire, les scores de FieldTurf étaient de 91/100 en 2021, 92/100 en 2020.

Ces résultats démontrent l'engagement de Tarkett et la poursuite de ses efforts en matière d'égalité des genres et notamment d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France. Depuis plusieurs années, une partie du budget d'augmentation en France est réservé à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Au **Portugal**, la Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi (CITE) a décerné à Tarkett le « Label égalité salariale » 2023 pour ses bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Au-delà de la diversité des genres, Tarkett est également attentif à d'autres aspects de la diversité et de l'inclusion. Par exemple, dans certains pays, Tarkett a une main-d'œuvre vieillissante et se concentre donc localement sur le recrutement de jeunes candidats. À cet égard, en **France, notre usine de Sedan** a développé des partenariats avec des universités locales pour aider à accroître la visibilité et la connaissance des possibilités de stages et d'apprentissage à Tarkett, alors que l'usine cherche à accroître la diversité générationnelle avec de jeunes employés. En 2023, l'usine a accueilli 6 apprentis

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

La division **Tarkett en Amérique du Nord** a continué à développer son programme d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) en 2023. Tarkett Amérique du Nord dispose de trois groupes de ressources pour les employés (ERG). Ces groupes sont des groupes volontaires, dirigés par les employés, qui visent à favoriser un lieu de travail diversifié et inclusif en rassemblant des individus sur la base d'intérêts communs, d'antécédents ou de facteurs démographiques tels que le sexe, la race ou l'ethnicité. L'ERG Équité, Fierté, Inclusion, Célébration (*Equity, Pride, Inclusive, Celebrate* - EPIC) est un groupe qui comprend des personnes de couleur travaillant sur plusieurs sites de Tarkett en Amérique du Nord. La mission de l'EPIC est de fournir un environnement de travail équitable où les employés de couleur peuvent être soutenus et façonner activement la culture inclusive de Tarkett. Un autre ERG est Connect, un groupe de femmes professionnelles dont la mission est de s'attaquer aux écarts entre les genres, avec la participation de plus de 100 femmes sur l'ensemble des sites de Tarkett en Amérique du Nord. L'objectif de Connect en tant que groupe est d'offrir aux femmes une communauté de confiance et de sécurité où elles peuvent être authentiques sans craindre la critique ou le jugement. En 2023, Tarkett Amérique du Nord a créé un cours de formation pour les cadres intitulé « Apportez le meilleur de vous-même : le rôle d'un leader dans la création d'équipes hautement performantes ». Le cours examine, entre autres, l'importance de la diversité, la façon de reconnaître les préjugés, les stratégies pour créer une culture d'intégration qui favorise les équipes performantes, et la façon d'accéder au soutien en tirant parti des trois ERG. Plus de 150 dirigeants ont suivi cette nouvelle formation en 2023.

En **Australie**, la journée de l'harmonie (*Harmony Day*), organisée en mars 2023, a été l'occasion de célébrer les différentes origines culturelles et ethniques dans les équipes de Tarkett Australie.

3.10.4 Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents

Les 11 700 employés de Tarkett sont un atout essentiel et les principaux acteurs de la réalisation de nos objectifs, pour avoir un impact positif. Bien que Tarkett se soit constitué sur la base de nombreuses acquisitions, le sentiment d'appartenance au Groupe est très fort. Il est le fruit d'une politique de Ressources Humaines qui a permis de préserver à la fois l'esprit entrepreneurial sur le terrain et les avantages d'un groupe international.

Pour accompagner encore davantage la croissance de Tarkett et le développement des talents, nous avons renforcé notre gestion des Ressources Humaines et le développement des talents en établissant clairement en 2020 des **Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents**, qui reposent sur cinq grands piliers :

1. Diversité et inclusion : Créer un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi **des personnes en situation de handicap** au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine. En 2023, la part de salariés Tarkett déclarés handicapés était de 1 %.

Tarkett s'emploie à faciliter l'**intégration des employés handicapés** dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes à l'échelle locale. Par exemple, à **Clervaux (Luxembourg)**, nous travaillons avec un organisme d'Etat pour aider à l'adaptation des postes de travail pour les salariés handicapés. A **Sedan (France)** nous avons un partenariat avec CapEmploi, une agence pour l'emploi spécialisée autour de l'emploi des professionnels handicapés. En novembre, notre usine de Sedan a participé pour la quatrième année consécutive à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en organisant un Duo Day. Le Duo Day, événement promu par le gouvernement français, donne l'occasion à une personne handicapée de découvrir une entreprise en passant du temps avec un employé, afin de découvrir son rôle et l'entreprise. Le salarié comme la personne handicapée en ressortent plus riches, le salarié avec un regard différent sur l'insertion et la personne handicapée un pas de plus dans son projet professionnel. Au total, en quatre ans, l'usine a accueilli 10 travailleurs handicapés lors des Duo Days.

Notre **usine de Hanaskog en Suède** a continué à coopérer avec les initiatives gouvernementales visant à faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée, notamment des immigrants (pour plus de détails, voir notre rapport RSE 2020). En **France**, 14 personnes (chômeurs de longue durée / en difficulté d'insertion professionnelle) ont eu au moins un contrat temporaire dans notre usine de Sedan en 2023, dans le cadre de notre politique de réinsertion professionnelle.

2. Habilitation : Mener l'appropriation et obtenir des résultats

3. Engagement : Créer une expérience positive pour les employés qui illustre nos valeurs

4. Excellence : Attendre et permettre une haute performance durable

5. Esprit de croissance : Se concentrer sur l'apprentissage et la croissance continus

Ces principes se concentrent sur la manière d'entretenir les talents en favorisant systématiquement la mobilité interne, en recrutant à l'extérieur des candidats à haut potentiel, en encourageant toujours la diversité des talents ; en développant nos collaborateurs, en attendant et en permettant des performances élevées avec des objectifs ambitieux et un feedback régulier ; en promouvant l'apprentissage continu et en anticipant les évolutions de carrière.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

L'équipe mondiale des talents, composée du responsable de l'apprentissage et du développement du groupe, du directeur du développement des ressources humaines du groupe et des directeurs des talents de nos divisions **EMEA - Amérique latine - Australie et Nouvelle-Zélande, Europe de l'Est et Asie et Amérique du Nord**, a continué à échanger régulièrement en 2023 avec des réunions bihebdomadaires et des réunions supplémentaires sur des sujets spécifiques si nécessaire. En 2023, l'équipe a concentré ses travaux sur :

- > Le cycle des personnes (les campagnes d'évaluation des performances, de fixation des objectifs, d'évaluation des talents et de plans de succession) afin de continuer à améliorer les compétences de nos dirigeants pour mener ces campagnes, et d'étendre la couverture et la qualité de l'évaluation des talents.
- > L'engagement des employés, avec l'enquête de satisfaction des employés menée en 2023.
- > Le projet « upskilling » (montée en compétence) des ressources humaines pour guider les RH dans l'évaluation des compétences, définir les spécifications des modules de formation sur l'engagement des employés et la gestion des performances, et concevoir/offrir ces formations à la communauté des RH.

L'un des outils utilisés pour favoriser les talents est constitué par les **sept traits de leadership entrepreneurial de Tarkett** : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se. Ces sept traits sont inclus dans l'outil d'évaluation de la performance annuelle (pour tous les employés non cols bleus), avec des exemples fournis des comportements correspondants attendus à chaque niveau de l'organisation. De plus, un guide pour la communauté des ressources humaines est disponible pour aider à la compréhension et à l'application des traits, ainsi qu'un autre guide spécifique pour aider les responsables et les professionnels des ressources humaines à mieux identifier les sept traits dans le processus de recrutement.

Un autre outil est l'enquête de feedback à 360° (« **360-feedback** ») qui a été lancée en 2019. Elle permet d'analyser la manière dont les managers incarnent les traits de leadership ainsi que la diversité, l'inclusion et le développement durable, et de les accompagner à identifier les domaines de développement et pour initier des plans d'action avec l'appui d'un Coach RH neutre. Le processus de feedback inclut le retour d'information des collègues, des membres de l'équipe, des managers et d'autres personnes concernées. À ce jour 263 managers ont bénéficié de ce processus. Chaque manager est débriefé par un coach RH pour l'aider à identifier les principaux domaines de développement et à rédiger les premiers plans d'action.

Exemple

Notre proposition de marque employeur convaincante pour les employés - Flourish your future - inspirée par Tarkett Human-Conscious Design®



En 2022, Tarkett a présenté sa marque employeur actualisée pour les employés, intitulée "Flourish your future". Elle résume qui nous sommes, ce que nous offrons et ce que nous défendons. Elle s'appuie sur nos valeurs - collaboration, créativité, engagement et bienveillance - et sur notre modèle de leadership.

La proposition de valeur pour les employés a été conçue pour appuyer notre stratégie impact2027, en créant une expérience significative pour les équipes et les candidats de Tarkett selon trois principes.

1. Une culture de l'esprit entrepreneurial. Le respect et la confiance : Nos équipes apportent des contributions importantes pour réussir. Nous favorisons un environnement de travail où l'esprit entrepreneurial est encouragé, où les membres de l'équipe sont respectés et où la diversité de pensée est un moteur essentiel de notre réussite.
2. Des choix conscients. Pour les personnes et la planète : Pour contribuer à un monde plus durable, nous innovons en permanence et encourageons nos équipes à faire des choix réfléchis concernant nos produits et nos activités. Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes tout en préservant l'environnement.
3. Avec vous. À chaque étape du parcours : Votre épanouissement professionnel et votre bien-être sont notre priorité absolue. Lorsque vous vous épanouissez dans votre environnement de travail, vous apprenez davantage et réalisez davantage de choses, contribuant ainsi à l'innovation et à la performance. Nous vous accompagnons à chaque étape, en vous apportant le soutien dont vous avez besoin pour progresser, développer et faire évoluer votre carrière.

Le déploiement de la marque employeur s'est poursuivi en 2023, avec le déploiement de sites web locaux contenant les nouveaux messages de la marque employeur, et des réunions avec la communauté RH pour partager les résultats et les bonnes pratiques en termes de communication sur la marque employeur. Hanaskog (Suède) et la région LATAM ont été particulièrement actives pour tirer parti de notre nouvelle marque employeur en interne et en externe (par exemple, sur LinkedIn). En France, l'équipe RH s'est associée à Welcome to the Jungle, un portail pour les jeunes générations au travail, afin d'accroître la visibilité de Tarkett sur le marché de l'emploi français. Les divisions Tarkett Amérique du Nord et Tarkett Sports ont également rendu les messages de la marque employeur plus locaux afin de les adapter à leur culture et aux actions spécifiques sur lesquelles elles souhaitent mettre l'accent.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

Tarkett a développé plusieurs programmes de stages et de recrutements avec les meilleures universités, écoles de commerce et écoles d'ingénieurs sur nos différents sites dans le monde entier :

- > À Clervaux (Luxembourg), nous avons conclu un partenariat avec l'École des mines de Nancy, qui prévoit la participation de Tarkett à des journées professionnelles et à des conférences organisées par l'école, ainsi que l'organisation de visites d'usines pour les étudiants.
- > Narni (Italie) a également établi, ces dernières années, des partenariats avec 4 universités, une académie spécialisée et 5 écoles secondaires, offrant des stages réguliers. Les responsables locaux donnent des cours sur la qualité, la sécurité, l'environnement et la stratégie des ressources humaines dans les écoles et les étudiants ont la possibilité de visiter l'usine.
- > Wiltz (Luxembourg) dispose d'un programme permettant de prendre des étudiants en doctorat sur des sujets de recherche spécifiques tels que la résistance à l'usage de différents traitements de surface ou l'interaction entre les revêtements de sol et la lumière.
- > À Hanaskog (Suède), nous avons établi des collaborations avec plusieurs écoles, qui comprennent la participation à des salons professionnels, l'organisation de visites d'étude à l'usine et l'offre de stages.
- > À Dendermonde (Belgique), nous avons conclu un partenariat avec Youca (*Youth for Change and Action*), une organisation qui encourage les jeunes à œuvrer pour une société durable et équitable, ainsi qu'un partenariat avec l'université des sciences appliquées d'Odisee, qui propose des stages aux étudiants.
- > À Jasło (Pologne), nous avons établi une coopération avec l'Université de technologie de Rzeszów et l'Académie nationale des sciences appliquées, en proposant des stages, en participant à des conférences et en organisant des journées portes ouvertes pour les étudiants. Nous avons également poursuivi notre coopération avec l'Office du travail pour la mise en place de stages professionnels.
- > D'autres usines Tarkett de la région EMEA ont développé des programmes similaires, comme Sedan (France), Ronneby (Suède), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni).
- > L'usine FieldTurf de Tarkett à Calhoun (US) s'engage avec divers lycées et collèges locaux en offrant aux étudiants des opportunités de travail saisonnier pour développer des compétences avec des horaires à temps partiel pour faciliter les horaires scolaires et professionnels.
- > En Asie, nous travaillons en partenariat avec l'EDHEC Business School depuis plus de quatre ans pour rechercher des candidats à des stages et à recruter à Hong-Kong pour notre équipe de marketing. La plupart des candidats viennent de l'étranger (par exemple, de France), ce qui permet aux équipes de Hong-Kong et aux candidats de bénéficier d'un apprentissage interculturel.

Tarkett organise la revue et le développement continu des talents à l'aide des processus clés suivants :

- > **Les entretiens relatifs au plan de développement individuel** : Les entretiens de développement ont lieu tout au long de l'année et sont généralement menés en même temps que l'évaluation des performances et la revue de mi-année. C'est l'occasion pour les managers et leurs équipes de passer un temps précieux ensemble pour engager un dialogue constructif et attentif.

- > C'est une opportunité pour les managers et leurs équipes de passer un moment privilégié lors d'une discussion constructive et attentive. Du point de vue de l'entreprise, cela nous permet de comprendre les objectifs de carrière de nos employés, la manière de les aider à atteindre ces objectifs et d'évaluer leurs progrès. Depuis 2021, la revue annuelle et le processus de définition des objectifs pour les cols blancs sont réalisés à l'aide de la plateforme Workday. Des plans de développement peuvent également être établis à l'aide de Workday. Les progrès en matière de développement durable sont également encouragés par la définition et la revue des objectifs individuels, ainsi que par un parcours d'apprentissage structuré sur des sujets liés au développement durable, avec différents niveaux en fonction du poste. En 2023, une nouvelle présentation et plusieurs fiches ont été élaborées pour aider les cadres et les employés au cours de ce processus, et la communauté des RH a été formée à la gestion des performances dans le cadre du projet d'amélioration des compétences des RH (Upskilling - projet de montée en compétences). Nous avons également continué à tirer parti de l'apprentissage en ligne sur les entretiens de carrière et de l'atelier conçu sur ce thème avec les cadres.
- > **La revue des talents** est un processus annuel ascendant structuré qui vise à évaluer le potentiel des employés dans l'ensemble de l'organisation, à combler les lacunes en matière de compétences et à prendre des décisions éclairées sur le développement des talents, le plan de succession et la planification de la main-d'œuvre. Notre évaluation des talents est pleinement intégrée à nos stratégies de gestion des talents et de ressources humaines, car elle aide notre organisation à aligner nos effectifs sur nos objectifs commerciaux, à identifier les futurs dirigeants et à assurer un vivier de talents pour nos postes clés. Grâce à l'examen des forces et des faiblesses de nos équipes, nous sommes en mesure de définir des plans de développement qui soutiennent leur évolution de carrière et les préparent à leur prochaine étape professionnelle tout en garantissant les besoins à long terme de l'entreprise. La revue des talents implique des membres de la direction et de l'équipe des ressources humaines lors de réunions régulières au cours desquelles les changements organisationnels anticipés sont examinés en fonction des besoins et de l'environnement commercial de l'entreprise et en tenant compte des compétences, du potentiel et des objectifs de développement de carrière des employés. Elle concerne principalement la population des "cols blancs", notamment les cadres et les experts.
- > **La matrice de compétences WCM** a pour objectif d'identifier et de développer les compétences clés pour la mise en œuvre du WCM et la réalisation des objectifs industriels. Des programmes structurés de formation WCM sont déployés dans les usines en fonction des priorités qui y sont définies, dans le but de développer le potentiel de croissance de tous les employés, qu'ils soient cadres supérieurs ou ouvriers. Un projet d'évaluation de la matrice des compétences WCM a été initié en 2022 et déployé en tant que pilote en 2023 dans les divisions EMEA, Europe de l'Est et Amérique du Nord de Tarkett. Pour une population ciblée d'équipes de direction d'usine, chaque individu pouvait effectuer une auto-évaluation à l'aide de la matrice de compétences WCM et identifier les domaines WCM sur lesquels concentrer leur développement. Les individus peuvent également enrichir leur évaluation avec celle de leurs responsables. Cette évaluation des compétences a été utilisée pour soutenir la préparation des plans de développement individuels et pour identifier le développement potentiel de nouveaux programmes de formation. Plus de 380 personnes ont été impliquées dans ce projet

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

pilote, et nous avons réalisé un retour d'expérience avec un panel de participants afin de pouvoir améliorer le projet pilote. En 2023, l'équipe WCM a également lancé plusieurs modules en rapport avec la matrice de compétences WCM : WCM Onboarding, Planifier-Faire-Vérifier-Agir/Rapport d'une page, Gestion de la cartographie de la chaîne de valeur, Équipement efficace, et Gestion des machines et de l'amélioration continue.

> **Le renforcement des compétences** avec une approche méthodologique qui part du contexte de l'entreprise, formalise les compétences requises et les niveaux de qualification associés pour atteindre les objectifs de l'entreprise, évalue les compétences actuelles pour identifier les besoins de développement et crée ensuite un plan d'action tel qu'un programme de formation pour favoriser le renforcement des compétences. Cette approche a été utilisée dans le domaine de l'informatique, avec 31 personnes impliquées dans les équipes chargées de l'infrastructure et de la cybersécurité. L'analyse a permis d'identifier certains besoins de développement en termes de compétences non techniques et techniques, à la suite de quoi trois formations ont été mises en place : Travailler à travers les cultures, Parcours de communication (pour développer une communication efficace), et Résolution de problèmes (en tirant parti de l'approche WCM pour adopter un état d'esprit d'amélioration continue). Nous avons également utilisé

l'approche de renforcement des compétences avec la communauté des RH pour mieux comprendre les compétences à développer parmi les partenaires commerciaux, les gestionnaires et les directeurs des RH. 57 personnes ont été évaluées, ce qui a permis d'identifier le besoin de développer davantage la communauté des RH sur l'engagement des employés et la gestion des performances. Des programmes de formation ont été mis en place en conséquence sur ces sujets.

Zoom sur les indicateurs clés

La Revue de Développement et de Performance

En 2023, 96 % des employés permanents inscrits ont effectué une revue de performance et de développement (ou équivalent) au cours de l'année. Les employés présents dans l'entreprise trois mois avant le lancement du processus de revue annuelle de performance et de développement sont inscrits. En 2023, cela représentait 5 908 employés, dont un total de 5 668 ont complété le bilan.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.2 Faciliter les programmes de formation et développement professionnel

Tarkett encourage chaque employé à définir un plan de développement personnel : une feuille de route pour guider le développement de carrière individuel avec des objectifs à court et long terme. Les employés élaborent leur plan en tenant compte des commentaires de leurs collègues, de leurs coéquipiers et des RH, en s'appuyant sur l'entretien annuel d'évaluation et sur les discussions relatives aux plans de développement pour compléter leur plan. L'approche applique le modèle 70:20:10 à l'élaboration du plan d'action, qui reconnaît et favorise l'importance de l'expérience sur le lieu de travail (70%) et des interactions avec les autres (20%), en plus de la formation formelle (10%).

Nous voulons également nous adresser à l'ensemble de nos collaborateurs en utilisant des fonctionnalités plus modernes notamment les vidéos, le contenu numérique interactif en ligne et les webinaires. Depuis 2020, Tarkett a investi dans un système de gestion de l'apprentissage, **Workday Learning**, qui stimule l'apprentissage, la rétention des talents et l'engagement des employés. Workday Learning permet une approche d'apprentissage mixte, à travers des contenus présentiels et numériques. Les programmes de formation sont développés pour répondre aux besoins de l'entreprise, en mettant l'accent sur l'apprentissage continu et le développement personnel. Une grande partie du **contenu de la formation est désormais rendue accessible via la plateforme Workday Learning** de Tarkett, ce qui rend la formation encore plus accessible et plus facile à organiser et à suivre.

En 2023, nous nous sommes principalement concentrés sur le développement et la mise à jour de cours mixtes avec Workday Learning, mélangeant des contenus d'apprentissage gérés par la plateforme et des sessions en présentiel ou des sessions numériques en direct. Par exemple :

- > Le **programme Gestion de projet Fondamentaux** a été actualisé pour l'adapter à la nouvelle approche d'apprentissage mixte (y compris le travail préalable, la lecture préalable et l'évaluation en ligne) et à l'évolution du contexte de Tarkett (ajusté à l'approche WCM).
- > Le **programme Parcours d'apprentissage Impact** est un nouveau programme destiné à soutenir le déploiement de notre nouvelle stratégie et à inspirer nos dirigeants sur nos piliers stratégiques en partageant les bonnes pratiques et les perspectives du marché. Il s'agit d'un programme de 14 mois, chaque trimestre se concentrant sur un pilier stratégique, apportant différentes perspectives par le biais de webinaires avec des intervenants externes, et de podcasts/tables rondes avec des dirigeants internes. Plus de 250 dirigeants sont invités à participer chaque mois, avec une participation moyenne de 55 % pour les événements numériques en direct (webinaires et tables rondes).

Nous avons également continué à développer l'utilisation de **LinkedIn Learning** et lancé quatre LinkedIn Challenges (contenu de 30 minutes ouvert pendant trois semaines, avec une moyenne de 55 participants par challenge) sur la priorisation de la charge de travail et l'efficacité, l'agilité culturelle, le bien-être et la collaboration ; et plusieurs LinkedIn Learning Paths (contenu d'apprentissage d'1h30 disponible à tout moment) pour les managers (écouter en tant que coach, coacher les nouveaux employés, avoir des conversations difficiles) et pour tous les employés (développer votre intelligence émotionnelle, la pensée créative et l'innovation).

En **Amérique du Nord**, les ressources de LinkedIn Learning sont mises à la disposition des dirigeants, des employés des services clients, de l'informatique et des ressources humaines pour un accès à la demande afin de soutenir leur développement professionnel. L'accent est également mis sur le développement de la force de vente, avec plus de 160 employés bénéficiant soit d'un module de formation à la vente pour les nouveaux embauchés, soit d'ateliers de formation continue pour les responsables de comptes existants. Un processus de coaching de carrière est disponible pour aider les individus à définir leur parcours professionnel. Un programme de leadership de première ligne est adapté à nos superviseurs et directeurs de fabrication, formant plus de 100 personnes dans le cadre d'un programme de neuf mois sur le leadership, la sécurité et la gestion du cycle de vie des produits.

Dans la division **Europe de l'Est et Asie de Tarkett**, nos équipes RH ont continué à enrichir les cours de formation en ligne disponibles sur Workday. En 2023, l'effort a principalement porté sur l'augmentation de l'utilisation des cours de formation récemment mises à disposition, par le biais de différentes méthodes telles que les jeux d'entreprise et les programmes de leadership par mentorat.

Les programmes formels de formation et de coaching restent un élément clé pour aider nos employés à se développer et à livrer notre capacité à accélérer notre développement et renforcer notre orientation centrée sur le client. Tarkett a continué à fournir un large éventail de contenus de formation et de coaching, assurant des formations sur des sujets essentiels tels la connaissance des produits, le développement durable, la santé et la sécurité, le travail à distance et la conformité, ainsi que le développement du leadership :

- > En 2022 Tarkett a lancé son nouveau **programme de leadership**. Le programme, parrainé par le Président du Directoire de Tarkett et réalisé en collaboration avec Turningpoint (un cabinet international de coaching et de développement du leadership dédié au développement du leadership des cadres supérieurs et des hauts potentiels), offre de nouvelles opportunités de développement aux dirigeants de Tarkett en mettant l'accent sur de nouveaux outils et de nouvelles façons de diriger des équipes. Le programme se déroule sur huit mois avec des activités en ligne à distance et un séminaire résidentiel hors site. Les dirigeants participant au programme sont soutenus tout au long de leur parcours par des coachs exécutifs de Turningpoint. Une première cohorte de 14 dirigeants a suivi le programme en 2022. Sur la base des commentaires de cette première cohorte, le programme a été enrichi d'une meilleure évaluation du travail en équipe et renforcé par un module sur la communication efficace et inspirante. Une deuxième cohorte de 15 leaders a terminé le programme en 2023, et une troisième cohorte de 15 autres a donné le coup d'envoi d'un nouveau cycle en décembre 2023.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

- > Tarkett s'est réinvesti en 2022 dans son populaire programme d'apprentissage **Manager@Tarkett**, après avoir interrompu son utilisation au plus fort de la pandémie. Le programme, qui a été développé pour la première fois il y a plus de 10 ans, a été mis à disposition sous forme de cours et, pour la première fois, sous forme numérique dans toutes les régions, à l'exception de l'Amérique du Nord où il existe un programme de formation managériale alternatif. Le programme couvre les principes fondamentaux de la culture managériale de Tarkett et contribue à la mise en œuvre efficace de notre stratégie et à la réalisation de nos objectifs. Le format numérique se compose de huit webinaires d'une demi-journée et d'une formation en classe de quatre jours. Dans les deux cas, une courte session d'introduction et une enquête post-formation permettent de mesurer l'impact de la formation. Au total, 72 cadres de toutes les divisions (plus de 5 % de la population, sans compter l'Amérique du Nord) ont suivi la formation en 2023.
- > **En Europe de l'Est et en Asie** Tarkett a conçu et lancé en 2023 un **programme de mentorat**, dont l'objectif principal est de faciliter le transfert de connaissances, d'améliorer le partage des pratiques entre les différentes divisions, d'élargir les perspectives tant pour les mentors que pour les mentorés, et d'apporter un soutien aux employés dans leur développement de carrière. Nous avions neuf mentorés, accompagnés de neuf mentors issus de différentes divisions. Pendant plus d'un an, les paires de mentors et de mentorés ont construit des relations en gardant à l'esprit les éléments fondamentaux suivants : la confiance, le respect mutuel, l'orientation et le soutien qui profitent aux deux parties. Dans cette pratique, le mentor tire satisfaction de sa contribution à la croissance d'un autre professionnel, tandis que le mentoré acquiert des connaissances et des conseils précieux pour progresser dans sa carrière. Parmi les autres programmes de formation mis en œuvre en Europe de l'Est et en Asie en 2023, citons : un programme de mentorat spécifique à Tarkett d.o.o. (Serbie), qui comprenait 20 paires de mentors/mentorés, et qui a contribué de manière significative au partage des connaissances et de l'expérience ; « Tarkett-ize yourself ! », un programme destiné à 30 jeunes employés de Tarkett d.o.o. (Serbie), dans le but de développer des compétences non techniques, de participer à des activités de renforcement de l'esprit d'équipe et de partager des opinions et des expériences concernant le travail chez Tarkett ; « Gpedia », une plateforme de micro-apprentissage sur mesure disponible pour environ 250 employés de vente à Galerija Podova (Serbie) ; et un programme de formation d'une journée dispensé à 27 personnes des équipes de vente par un coach externe sur le thème « Redefining Excellence » (Redéfinir l'excellence).
- > **En Amérique du Nord**, Tarkett a conçu et animé un **programme de leadership** en sept parties, d'une durée de six mois, axé sur le développement de près de 100 dirigeants de premier niveau. Ce programme comprenait des outils et des ressources permettant aux dirigeants d'appliquer les compétences acquises sur le terrain. En outre, chaque dirigeant a bénéficié d'un appel de coaching sommatif avec le formateur, son chef et son partenaire commercial RH. Nous avons également animé près de 200 sessions individuelles sur l'efficacité des équipes, dans huit fonctions différentes des activités de revêtements de sol et de sport en Amérique du Nord, afin d'aider les équipes à mieux

comprendre, communiquer et travailler plus efficacement ensemble. Pour permettre aux managers d'offrir à leurs nouveaux employés une expérience d'intégration de classe mondiale et d'assimiler et d'engager les nouveaux employés au sein de Tarkett, nous avons formé l'équipe RH et certains leaders en Amérique du Nord sur des outils et des ressources mis à jour (y compris des listes de contrôle, un plan d'intégration de 90 jours, un guide de communication et d'autres modèles utiles). Nous avons également développé et animé un atelier d'orientation pour les RH.

- > Des **formations sur la conformité** sont régulièrement organisées, axées sur la concurrence loyale et la lutte contre la corruption, sous la forme de modules d'apprentissage en ligne personnalisés (voir section 3.11 Application de normes commerciales et éthiques transparentes) et de formations en présentiel pour le personnel le plus exposé aux risques liés à la corruption et à la concurrence.
- > Diverses **formations sur les thèmes de la santé, de la sécurité et de l'environnement** sont régulièrement dispensées aux employés de nos usines.

Nous avons également développé des **programmes de formation spécifiques sur le thème du développement durable**, principalement pour notre force de vente et nos équipes marketing, afin de valoriser au mieux notre approche et les caractéristiques de développement durable de nos produits.

- > Nous avons formé nos équipes de vente, de marketing et de développement durable dans le monde entier au message de développement durable " The Way to Better Floors " (voir l'encadré " Exemple " ci-dessous).
- > Dans la division **EMEA - Amérique latine - Australie & Nouvelle-Zélande**, Tarkett fournit un soutien et des formations régulières aux équipes de marketing, de vente et de communication pour les aider à communiquer sur l'engagement de Tarkett en matière de transparence et de développement durable, et à le valoriser comme un facteur clé de différenciation. Des modules de formation et des webinaires existent sur des sujets spécifiques tels que l'éco-conception et les principes Cradle to Cradle®, l'économie circulaire et le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, la qualité de l'air intérieur, la transparence des produits et les avantages des produits Tarkett en matière de développement durable. Le programme de formation est adapté pour suivre l'évolution de la réglementation en matière de développement durable. En 2023, de nouvelles formations sur la finance verte et l'application de la taxonomie de l'UE aux secteurs de la construction et de l'immobilier ont été organisées. La communication sur les sujets de développement durable est également une caractéristique permanente de la lettre d'information mensuelle de la division.
- > **En Amérique du Nord**, un appel mensuel de 30 minutes est organisé pour dispenser une formation sur le développement durable à 225 employés invités issus des équipes de vente, de marketing, de chefs de segment, de gestion des produits et de conception. La formation décompose les sujets liés au développement durable en rubriques compréhensibles, en expliquant comment les utiliser sur le marché et pourquoi ils sont importants pour le client.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

- > En 2023, nous avons lancé « **L'Ecole du Climat Tarkett** », un parcours d'apprentissage numérique pour continuer à responsabiliser nos équipes en matière de développement durable. Le programme est conçu pour renforcer les connaissances sur le climat au sein de l'entreprise, en permettant aux employés d'évaluer leur impact sur le climat et leur empreinte carbone. Pour commencer, nous avons invité 350 employés clés dans 8 domaines différents avec 8 parcours de formation différents, y compris l'informatique, la gestion des installations, la finance, le juridique, les achats, les ressources humaines, le marketing/la communication et la gestion des risques. Le parcours de formation vise à améliorer la compréhension et l'importance du passage à une économie à faibles émissions de carbone. Il comprend plusieurs modules et aborde des thèmes liés à la société, à l'effondrement de la biodiversité et à la surexploitation des ressources naturelles. Des leçons spécifiques permettent aux employés de Tarkett d'élaborer leur propre feuille de route pour agir en faveur du climat.

En plus des formations sur le développement durable, **Tarkett s'engage constamment à sensibiliser et à partager ses connaissances avec ses employés sur des sujets liés au développement durable**, notamment par le biais de lettres d'information régulières, de webinaires et d'événements. Par exemple, **en France**, un atelier sur le développement durable a eu lieu pendant la conférence des ventes française, dans le but de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'économie circulaire. 110 employés ont discuté et étudié les défis de la transition de notre système linéaire de production-consommation vers un modèle plus vertueux, autour du « Collage de l'économie circulaire », un atelier collaboratif de 3 heures qui examine notre modèle économique existant (linéaire), met en évidence ses impacts et invite à explorer un modèle différent, circulaire, qui utilise moins de ressources, élimine les déchets et respecte les limites de notre planète.

Exemple

Formation des équipes de vente sur le manifeste du développement durable de Tarkett « The way to better floors »

En 2022, pour accompagner le lancement de notre nouveau manifeste sur le développement durable « The way to better floors », une campagne de formation et de communication spécifique a été déployée, afin de permettre aux équipes de vente et aux autres employés de comprendre le nouveau discours sur le développement durable de Tarkett et de l'intégrer dans leur propre communication et dialogue avec les parties prenantes. Suivant l'approche « Former les formateurs », des formateurs locaux ont été formés dans les différentes divisions (par exemple, 36 formateurs dans la région EMEA, 8 formateurs dans Tarkett Sports dans la région EMEA, des sessions de « formation des formateurs » organisées avec des équipes de dix pays différents au sein de la division Europe de l'Est et Asie de Tarkett). Les formations par pays ont été déployées tout au long de l'année 2023 et, à la fin de l'année, nous avons formé plus de 450 personnes dans la région EMEA & LATAM et plus de 250 personnes dans la région Europe de l'Est & Asie.

Enfin, Tarkett encourage et aide les employés à **développer leurs compétences par l'expérience**, en les faisant participer à des initiatives transversales et à des projets multidisciplinaires, et en encourageant le partage des meilleures pratiques et le transfert des connaissances (pour plus de détails, voir la section 3.10.4.4 Partage des compétences et reconnaissance des réalisations).

Zoom sur les indicateurs clés

La formation

39 % des employés de Tarkett ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2023, contre 45% en 2022, 44% en 2021, 34% en 2020, 58% en 2019, 60% en 2018 et 56% en 2017. Globalement, en 2023, les heures de formation ont diminué de 32 % à 171 000 heures.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.3 Favoriser la mobilité professionnelle

La dimension internationale croissante du Groupe confère une importance certaine à la mobilité professionnelle et offre ainsi aux salariés des perspectives motivantes de carrière. Afin de favoriser les opportunités de mobilité professionnelle, Tarkett a mis en place les processus et outils nécessaires :

> **Une plateforme internationale pour la mobilité interne alimentée par Workday** : de nombreux postes ouverts sont rendus accessibles à chaque employé dans le monde entier via l'interface Workday. Tous les processus RH de Tarkett étant désormais centralisés en un seul endroit, il est plus facile pour les employés de consulter les postes ouverts de Tarkett, où qu'ils se trouvent. Le module de recrutement de Workday permet également aux employés de partager leurs antécédents et leurs intérêts professionnels en mettant à jour leurs profils de talents, et en s'inscrivant pour recevoir des offres d'emploi recommandées en fonction de leurs préférences et de leurs profils. Les managers et les équipes des Ressources Humaines sont également en mesure de se servir de Workday pour identifier les profils et pour gérer et suivre les processus de recrutements associés.

- > **Le processus de revue des talents** met l'accent sur l'évolution de carrière et la mobilité interne en tenant compte des possibilités de mobilité internationale (voir pour plus de détails la Section 3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents).
- > **Des documents d'orientation** sont disponibles, tels que la Charte Interne de Mobilité, disponible pour tous les employés via l'intranet, et le Guide de la Mobilité, document de référence utilisé par le réseau des Ressources Humaines.

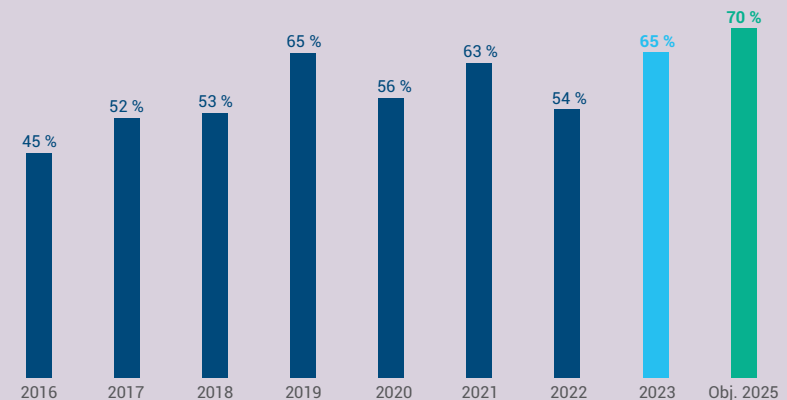
Toutes les formules de mobilité internationale sont conformes à la politique de mobilité internationale de Tarkett, qui comprend la préparation à la nouvelle affectation, le soutien à l'immigration, la réinstallation, la rémunération, les avantages sociaux (assurance médicale et assurance vie), les conseils fiscaux, les cours de langue, l'orientation culturelle et la facilitation du retour dans le pays d'origine. En plus des actions du Groupe, les équipes locales facilitent et organisent également les mobilités internationales.

Zoom sur les indicateurs clés

La mobilité interne

Tarkett a fixé un objectif de 70% de mobilité interne d'ici 2025 ce qui représente plus de 2 postes de management sur 3 ouverts et pourvus par un candidat interne. En 2023, 65 % des postes de management ouverts ont été pourvus par un candidat interne (54% en 2022, 63% en 2021, 56% en 2020, 65% en 2019, 53% en 2018, 52% en 2017 et 45% en 2016).

Pourcentage de postes de management pourvus par un candidat interne



Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.4 Partage des compétences et reconnaissance des réalisations

Le développement de la « compétence collective » est un élément clé pour anticiper les évolutions nécessaires à la réalisation de la stratégie d'entreprise. Il passe par le partage de l'expertise qui permet également aux collaborateurs d'améliorer leur savoir-faire, leur employabilité et leur mobilité. L'entreprise peut ainsi valoriser son vivier de compétences et améliorer ses résultats.

De nombreuses initiatives et réseaux favorisent le **partage d'expertise et développement des compétences**, par exemple :

- > Nous encourageons fortement le **travail en équipes pluridisciplinaires**, en associant des employés de profils divers sur des projets à l'échelle du Groupe ou des divisions.
- > Nous favorisons également le **travail en réseau**, les échanges de bonnes pratiques, les forums de « benchmark » interne (analyse comparative), ainsi que le transfert de connaissances.
- > Le système WCM encourage également les opérateurs de l'usine à s'impliquer et à proposer des idées d'amélioration, devenant ainsi des acteurs du développement et de l'amélioration de leur environnement de travail.
- > Le **Programme d'Experts techniques de Tarkett**, mis en place depuis 2015, valorise au mieux l'expertise technique de nos services Recherche & Développement et Opérations. Notre objectif est de capitaliser sur le savoir-faire de nos experts techniques, et de les aider dans le développement de leur carrière à long terme, via le tutorat, la formation et le partage des connaissances.
- > Tarkett encourage l'innovation et l'invention avec une **politique mondiale de récompense des inventeurs**. Cette politique, qui a été mise à jour en 2021 et qui est désormais applicable à l'échelle mondiale, récompense les inventions brevetées par une prime financière liée aux performances commerciales de l'invention brevetée.
- > Une communication interne régulière, par le biais de courriels, de podcasts, de bulletins d'information et d'événements pour partager des nouvelles et des informations locales et du Groupe.

Tarkett Celebrates ! est le nouveau programme de reconnaissance à l'échelle de l'entreprise qui met à l'honneur certains des projets les plus performants qui contribuent à faire de Tarkett une entreprise prospère. La cérémonie 2023 Tarkett Celebrates ! s'est déroulée pendant la réunion Focus, récompensant 10 gagnants dans les quatre catégories, qui sont alignées sur les piliers de notre stratégie impact2027 : Donner aux équipes performantes les moyens de tenir leurs promesses ; Offrir une expérience client de premier ordre ; Créer des produits et des services innovants ; et Diriger avec durabilité.

En 2023, **Tarkett North America** a continué à tirer parti de sa plateforme de reconnaissance lancée en 2021 pour améliorer l'expérience des employés et leur donner l'occasion de reconnaître leurs équipes et leurs pairs. Le site externe en ligne et facilement accessible prend en charge plusieurs langues et est basé sur la flexibilité et le choix dans la façon de récompenser et de reconnaître les membres de l'équipe grâce à un système de points qui permet au destinataire d'accumuler des points, avec la possibilité de choisir une variété de récompenses. La plateforme de reconnaissance reconnaît également l'engagement général des employés, comme les années de service (anniversaires de travail), les anniversaires, et la collaboration par le biais de la reconnaissance entre pairs. En 2023, dans le cadre de cette plateforme, le programme "Bravo" a été créé, offrant aux superviseurs la possibilité de reconnaître les employés sur le moment en émettant des cartes de reconnaissance qui peuvent être échangées contre des points et des achats sur la plateforme. En réponse aux commentaires des employés, la boutique de l'entreprise Tarkett a également été lancée cette année pour permettre aux employés d'acheter des produits de la marque Tarkett en plus d'une variété d'autres récompenses. En 2023, nous avons également piloté la plateforme de reconnaissance pour faciliter les récompenses en matière de santé et de bien-être.

Promouvoir le dialogue social

3.10.5 Promouvoir le dialogue social

3.10.5.1 Ecouter le feedback des employés

Tarkett organise tous les deux ans, depuis 2008, un retour d'expérience à l'échelle de l'entreprise qui donne l'occasion à tous les employés de partager leur expérience et de participer à l'amélioration continue de l'environnement de travail. L'enquête anonyme, supervisée par un tiers indépendant, contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des employés en leur donnant l'occasion d'être entendus par le biais d'un processus d'engagement formel et structuré. Elle fournit également à la direction un riche aperçu de ce que ressentent les employés et des points à améliorer.

La dernière enquête a été réalisée entre mai et juin 2023 sur une nouvelle plateforme en ligne, Qualtrics. **Le taux de participation a atteint un niveau record** de 89 % (contre 81% en 2021 et 88% en 2018), avec 9 618 employées ayant répondu à l'enquête, fournissant ainsi une image fiable du sentiment actuel des employés. L'enquête comportait 44 questions (dont deux questions ouvertes), organisées autour de notre indice d'engagement des employés et de six facteurs : la confiance en l'avenir, la collaboration, l'efficacité, des conditions de travail positives, la responsabilisation, l'apprentissage et l'évolution de carrière.

Le **niveau d'engagement moyen** a diminué de trois points en 2023 (68 % contre 71 % en 2021¹), avec une diminution de la confiance en l'avenir (68 % en 2023 contre 79 % en 2021) et un affaiblissement de la réactivité à l'évolution des besoins du marché et des clients (58 % en 2023 contre 69 % en 2021). Ces tendances pourraient s'expliquer en partie par la situation actuelle du marché et la situation politique dans différentes parties du monde.

Au niveau mondial, les employés ont **une perception positive et en progression de la culture de Tarkett** (relations de confiance / personnes, esprit d'équipe). Des résultats solides sont également observés dans les domaines **de la conformité et de la sécurité**, qui sont considérés comme les fondements et les points forts de Tarkett.

3.10.5.2 Maintenir le dialogue social

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, Tarkett applique dans tous les pays dans lesquels il opère le même respect des valeurs et des principes fondamentaux de la liberté d'association, et en particulier le respect des syndicats.

Tout en affichant certaines améliorations par rapport à 2021, nous avons identifié des défis autour de trois thèmes clés : **l'agilité organisationnelle** (collaboration en dehors de l'équipe, simplification des processus, amélioration de la communication et de la responsabilisation) ; **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la reconnaissance** (appréciation des personnes, rémunération) ; et **l'apprentissage et le développement de carrière** (+8 points par rapport à 2021 - progrès significatifs à consolider et à confirmer). Notre plan d'action pour l'année à venir consistera donc à responsabiliser nos employés en partageant mieux l'information, en leur offrant davantage de possibilités d'apprentissage et de développement de carrière, et en leur inspirant confiance en l'avenir.

Les résultats, détaillés par division, pays et activité, ont été partagés en interne via une plateforme collaborative permettant aux managers de construire des plans d'action pour agir sur les résultats. Il convient de noter que de fortes différences ont été observées entre les populations (divisions, pays, entités), reflétant des situations et des contextes commerciaux contrastés. C'est pourquoi il a été demandé à chaque division et aux pays/entités au sein des divisions de développer des plans d'action ciblés et personnalisés à mettre en œuvre au niveau local. Ces plans locaux sont renforcés par des plans d'action déterminés au niveau du groupe et des divisions.

Des enquêtes de suivi plus courtes de type " pulse " (pouls) sont menées pour suivre les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre effective des plans d'action.

Le **Tarkett Forum**, Comité d'entreprise européen du Groupe, fournit une plateforme pour le dialogue social en Europe. Plusieurs fois par an, ce Comité rassemble les représentants syndicaux de nos principaux sites européens pour dialoguer avec la Direction du Groupe, y compris le président de notre division EMEA - Amérique latine - Australie & Nouvelle-Zélande. Ce comité permet de renforcer la coopération et le dialogue social, et se focalise sur les questions relatives au fonctionnement général de l'entreprise et aux questions de Ressources Humaines communes aux différents sites et pays en Europe.

¹ Notez qu'il y a eu des évolutions dans la formulation (nouvelles questions / questions reformulées) et un changement de méthodologie de calcul en 2023 par rapport à 2021, de sorte que la comparabilité du niveau d'engagement moyen doit être prise avec précaution.

Promouvoir le dialogue social

En octobre 2023, Tarkett a organisé une journée de dialogue ouvert et constructif avec 12 représentants de comités d'entreprise européens qui ont participé à la réunion du Forum du comité d'entreprise européen 2023 de Tarkett à Paris - La Défense, en France. Au cours de cette réunion, le président de la division EMEA - Amérique latine - Australie et Nouvelle-Zélande de Tarkett leur a présenté les priorités de la division pour 2024, ainsi que les priorités à moyen terme. Les résultats financiers du premier semestre 2023 ainsi que les indicateurs clés de performance en matière de ressources humaines et de sécurité ont été présentés et l'état d'avancement des projets stratégiques en cours a été examiné et

3.10.5.3 Établir des accords collectifs

Tarkett s'engage – en complément des obligations légales propres à chaque pays – à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes sans exception et de la même manière dans tous les pays où le Groupe opère.

En ligne avec cette politique, 177 accords collectifs sont en place chez Tarkett (accords répertoriés en 2017), dont 14% couvrent des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Ces accords couvrent des domaines variés, tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail, le travail à distance, et la classification de l'emploi. Ils s'appliquent dans 16 pays où Tarkett exerce une activité commerciale et / ou industrielle.

3.10.5.4 Accompagner les évolutions et les ajustements des effectifs

Tarkett a une vision à moyen et à long terme de son plan de développement et cherche à assurer une croissance rentable et durable. Le Groupe souhaite développer les compétences et l'employabilité de ses salariés, non seulement pour permettre à chacun de contribuer et de se développer au mieux au sein de l'entreprise, mais également pour anticiper et accompagner l'évolution de l'organisation. Dans la mesure du possible, le Groupe s'attache également à anticiper les conséquences des variations d'activité. En cas de baisse d'activité, le Groupe peut être amené à réduire les effectifs de manière ponctuelle ou structurelle. L'adaptation de l'organisation du travail au niveau d'activité, la réduction d'effectifs ou les plans de restructuration se font dans le respect de la réglementation locale et des principes du Code d'éthique de Tarkett, en concertation avec les représentants du personnel. Dans le cadre de ces mesures d'ajustement à la baisse d'activité, Tarkett cherche en priorité à adapter l'organisation du travail (prise de congés payés, réorganisation du temps de travail, chômage partiel, etc.), réduire les effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires), favoriser le reclassement interne, et prendre en compte les critères sociaux dans les mesures de départs (retraite, âge, projets professionnels ou personnels).

discuté. Cette réunion a été l'occasion pour les partenaires commerciaux d'échanger leurs points de vue sur la situation économique actuelle et le contexte commercial, ainsi que de visiter les bureaux de Tarkett à Paris - La Défense. Parmi les autres sujets abordés lors des deux autres réunions tenues en 2023 figuraient le projet d'efficacité de la division EMEA (dans le cadre duquel des activités de réduction des effectifs ont eu lieu - voir la section 3.10.5.4 Accompagnement des changements et ajustements des effectifs), l'enquête sur l'engagement des employés 2023 et le projet SAP EMEA (déploiement d'une solution d'application d'analytique haute performance basée sur le cloud de SAP).



Aucune nouvelle convention collective importante n'a été mise en œuvre au sein de Tarkett en 2023. Certains accords existants ont été mis à jour, par exemple en Serbie. Pour plus de détails sur les conventions collectives mises en œuvre au cours des dernières années (en particulier en ce qui concerne le travail flexible / le travail à distance suite à la pandémie de Covid), veuillez vous référer aux rapports RSE de Tarkett des années précédentes.

En 2023, plusieurs entités de la division EMEA ont été touchées par des activités de réduction des effectifs en raison du contexte commercial et des conditions économiques. Les principales fonctions concernées étaient le département central du marketing, l'organisation GKAM (Global Key Account Management), les départements financiers et l'activité RR (Resilient Residential) (ventes et service à la clientèle). 60 ETP ont été réduits au total dans ces fonctions, principalement par des départs volontaires et des retraites. Un plan social a été lancé chez Tarkett France en mai 2023, qui a impacté dix salariés. Les différents aspects de ce plan social - y compris les indemnités de licenciement, le budget pour les formations, les formations courtes ou les formations d'un an en cas de reconversion, l'argent et le reclassement pour les seniors ou les personnes handicapées, le soutien spécifique en cas de création d'entreprise - ont été discutés et convenus avec les partenaires sociaux.

Globalement, les départs involontaires et volontaires ont diminué en 2023, représentant respectivement 5,1 % et 13,4 % du taux de rotation du personnel permanent. Par conséquent, le taux de rotation permanent est passé à 19 % en 2023 contre 21% en 2022, 19% en 2021, 13% en 2020, 17% en 2019, 16% en 2018 et 13% en 2017.

3.11 Application de pratiques professionnelles et éthiques transparentes

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2023	2022	2021	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires	> Le Code Éthique	Formation en matière de conformité	98,0 %	97,4%	97,6%	3.11.1	
	> Le Code de conduite anticorruption						
Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale, IT et cybersécurité	> Les contrôles internes	Pourcentage d'employés inscrits ayant suivi des formations en ligne sur l'éthique des affaires				3.11.2	
	> Les diligences de tiers						
	> La Politique concurrence						
	> Le Code de conduite fournisseur						
	> La formation sur la conformité						
	> Le système d'alerte professionnelle						
> Les pratiques fiscales responsables	-	-	-	3.11.1			
> La Politique et les procédures en matière de cybersécurité							

Tarkett a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en mai 2010. Tarkett continue de s'engager à respecter les dix principes du Pacte mondial dans ses activités et opérations quotidiennes et travaille constamment à faire progresser ses actions et performances en matière de responsabilité sociale. Tarkett comprend que les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ont été tirés de textes clés auxquels Tarkett adhère pleinement : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tarkett s'engage à soutenir et à respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ; et à s'assurer que nous ne sommes pas complices de violations des droits humains. Tarkett défend la liberté d'association et reconnaît le droit à

la négociation collective. Tarkett ne prendra part à aucune forme de travail forcé et obligatoire, ni au travail des enfants, ni à aucune forme de discrimination. Tarkett adopte une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforce continuellement de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, notamment en développant et en promouvant des solutions plus respectueuses de l'environnement. Tarkett reste également déterminé à s'attaquer à toutes les formes de corruption.

En 2022, Tarkett a publié une Déclaration sur les Droits Humains pour reconfirmer et sensibiliser à ces engagements. Tarkett complète la communication annuelle sur les progrès au Pacte Mondial des Nations Unies, qui peut être consulté sur le site internet du Pacte Mondial des Nations Unies. En 2022, Tarkett a rejoint le programme des adopteurs précoces ("Early Adopter Program") qui soutient le rôle du Pacte Mondial des Nations Unies dans le cadre des nouvelles exigences de la communication sur les progrès.

Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

3.11.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique et d'intégrité comptent parmi les atouts les plus importants d'une entreprise. Nous considérons que le respect de ces principes ainsi que la conformité avec les lois et réglementation en vigueur sont essentiels et « non négociables » dans la manière dont nous gérons nos activités chaque jour et dans chaque pays. Cet engagement d'entreprise responsable apparaît de manière évidente dans nos valeurs clés et nous engageons chacun de nos employés à suivre et à agir selon ces principes.

Ces principes sont retranscrits au travers de **plusieurs codes et politiques du Groupe**, par exemple :

- > **Le Code Éthique** initialement élaboré en 2009 a été entièrement révisé en 2020. Il définit des principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses collaborateurs. Il couvre l'éthique des affaires, avec notamment les sujets de la concurrence loyale, de la lutte contre la corruption, des conflits d'intérêts et de la véracité des comptes ; le rôle de Tarkett en tant qu'employeur, avec le respect des droits humains et de la santé et de la sécurité des employés ; et les engagements de Tarkett en tant qu'entreprise citoyenne, responsable et soucieuse des autres, avec le respect de l'environnement, des cultures locales ainsi que des données personnelles. Le Code a été traduit en 17 langues et déployé dans tout le Groupe.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, s'appuie sur les principes du Code d'Éthique. Mis à jour en 2021, après un premier déploiement en 2018 en remplacement de la Politique anti-corruption qui était en vigueur depuis 2012 (voir section 3.11.2 La prévention de la corruption). Ce Code a été traduit en 17 langues et déployé dans l'ensemble du Groupe.
- > **La Politique Concurrence** complète le Code Éthique sur le sujet de la conformité au droit de la concurrence, en soulignant les principes essentiels et les règles essentielles à respecter impérativement concernant les relations avec les concurrents (accords horizontaux, échanges d'informations, adhésion et participation à des associations professionnelles), les relations avec les fournisseurs et les clients, et les bonnes pratiques afin d'éviter tout abus de position dominante.

Afin de nous assurer que tous les collaborateurs de Tarkett connaissent et respectent bien les valeurs et les comportements que nous défendons, nous avons mis en place **différents programmes de formation et de suivi** :

- > **Accusé de réception automatisé** : la réception par les employés équipés d'outils informatiques des documents de conformité, tels que le Code d'Éthique, le Code de conduite anticorruption et la Politique concurrence, est désormais automatisée, de même que le remplissage d'une déclaration de conflit d'intérêts.
- > **Formation conformité** : le programme de formation sur la conformité, lancé en 2018 et régulièrement révisé, se concentre sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, l'éthique, la confidentialité des données et les sanctions internationales. Le programme consiste en des modules d'e-learning (apprentissage en ligne) adaptés qui

sont organisés pour les employés considérés comme les plus à risque par leur fonction (par exemple, plus de 5500 employés inscrits). Les problématiques traitées sur la lutte contre la corruption portent notamment sur les relations avec les intermédiaires, les cadeaux et invitations, les dons aux œuvres de charité et les systèmes d'alerte professionnelle mis à la disposition des employés et des tiers. En ce qui concerne le droit de la concurrence, le programme couvre en particulier les restrictions de concurrence horizontales (concurrents) et verticales (fournisseurs et sous-traitants) telles que l'échange d'informations dans le cadre des associations professionnelles. Un outil convivial avec une ergonomie améliorée a été déployé en 2021, avec des modules plus courts mais réalisés plus régulièrement. En 2023, nous avons lancé une formation en ligne sur la lutte contre la corruption (axée sur les cadeaux et les divertissements) et une sur la confidentialité des données. Les taux de participation globaux se sont améliorés grâce à une stratégie de suivi efficace avec des contrôles pour s'assurer que tous les employés à risque étaient inscrits. En 2023, 97,2 % des employés ciblés ont suivi une formation sur la lutte contre la corruption et 98,9 % sur la confidentialité des données. En général, 98,0 % des employés ciblés ont suivi toutes les formations en ligne sur l'éthique des affaires en 2023 (contre 97,4 % en 2022 et 97,6 % en 2021).

- > **Participation aux associations professionnelles** : Des lignes directrices sur les bonnes pratiques à adopter dans le cadre d'adhésion à des associations professionnelles et plus largement lors de réunions avec des concurrents ont été élaborés en 2018 et sont désormais intégrées aux formations. Plusieurs contrôles ont été effectués en 2023 sur l'application des lignes directrice au sein d'EMEA (concernant trois associations en France, en Allemagne et au Royaume-Uni).
- > **Formation cybercriminalité et fraude** : Nous avons également mis en place des sessions de formation pour sensibiliser et responsabiliser les équipes sur la cybercriminalité et la fraude. En 2023, nous avons continué à renforcer la sensibilisation des utilisateurs en demandant à tous les utilisateurs de Tarkett de suivre quatre formations en ligne obligatoires sur la cybersécurité et en mettant en place des tests réguliers de campagnes d'hameçonnage en interne.
- > **Système d'alerte** : Un premier système d'alerte professionnel, la « *Ethics Hotline* », a été mis en place en 2016 pour nos activités en Amérique du Nord, et un second outil similaire, la « *Compliance Hotline* » a été introduit pour les autres pays en 2018. Ce système, hébergé par un prestataire de services tiers, permet aux employés de Tarkett et à tout tiers de faire part de leurs préoccupations et/ou de signaler les violations potentielles au Code éthique et au Code de conduite anticorruption dont ils pourraient être témoins au sein de Tarkett, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. Le déploiement du système a été soumis, dans certains pays, à l'approbation des comités d'entreprise locaux. Ces systèmes d'alerte sont présentés et expliqués dans tous les modules de formation à la conformité et une procédure spécifique aux systèmes d'alerte est disponible sur les sites Internet et Intranet de Tarkett. La sensibilisation interne aux systèmes est maintenue par une communication ciblée, telle que des courriels, des bulletins d'information et des affiches numériques.

Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

Exemple

Notre "Compliance Hotline" : un outil permettant de remonter les préoccupations à Tarkett

- > Facilement accessible par internet et l'intranet de l'entreprise ou par téléphone depuis 150 pays en 200 langues.
- > Disponible à tous les employés de Tarkett, aux partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.) et aux autres tiers.
- > Permettant de signaler tout type de violations afférentes par exemple à la comptabilité, la concurrence déloyale, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude, le harcèlement, la discrimination, les dommages environnementaux, etc.
- > Présenté pour consultation aux comités d'entreprise de Tarkett dans les pays où la loi locale l'impose.
- > Soutenu par une plateforme permettant le respect des droits des lanceurs d'alerte.
- > Garantissant la confidentialité des déclarations.

Le rubrique « Conformité » de l'intranet de Tarkett fournit à tous les employés ayant un accès à l'intranet des informations facilement accessibles sur l'éthique des affaires, y compris les grands principes sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la procédure et les mécanismes d'alerte professionnelle de Tarkett (Compliance Hotline et Ethics Hotline), ainsi que le Code de conduite des fournisseurs. Des informations similaires sont publiées sur le site Internet du Groupe Tarkett.

Les risques de conformité sont inclus dans les contrôles et les programmes de travail de l'audit interne.

Politique concernant les sanctions internationales : Suite à la guerre en Ukraine, Tarkett a renforcé en 2022 son programme sur les sanctions internationales en mettant en place une nouvelle procédure et des contrôles supplémentaires. Cette procédure fournit des informations sur le fonctionnement des sanctions internationales et définit un processus clair à suivre pour atténuer les risques liés aux violations de sanctions internationales. Le processus d'atténuation est basé sur un questionnaire à remplir avant d'effectuer une transaction impliquant un pays listé dans la procédure, permettant au département juridique et au responsable de la conformité d'évaluer juridiquement la situation. En 2023, nous avons continué à appliquer notre politique de sanctions internationales et nous avons suivi de près les programmes de sanctions, en particulier ceux résultant de la guerre en Ukraine.

Protection des données personnelles : Dans le contexte de la poursuite de la digitalisation des activités et des risques croissants de cyberattaques, la protection de la vie privée et des données personnelles est devenue un pilier essentiel du Code d'éthique de Tarkett. À ce titre, Tarkett s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, clients et partenaires commerciaux conformément aux réglementations en vigueur, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE ("RGPD").

Le département Juridique du Groupe, en étroite collaboration avec le département Informatique, supervise le Programme de conformité à la confidentialité des données, qui comprend notamment :

- > Les lignes directrices sur la confidentialité des données aident les employés de Tarkett à comprendre les principes et les meilleures pratiques en matière de confidentialité des données, qui sont essentiels pour maintenir des normes éthiques élevées (respect de la vie privée dès la phase de conception, collecte légitime des données, transferts légaux de données, conservation limitée des données, etc.). Ils fournissent une explication claire sur les étapes à suivre pour être conforme aux règles de confidentialité pour tout nouveau projet.
- > la signature de clauses de protection des données personnelles avec nos partenaires commerciaux afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données ;
- > le suivi des activités de traitement des données dans les registres internes ;
- > l'évaluation de l'impact sur la vie privée pour les nouvelles activités de traitement présentant des risques potentiels pour la vie privée ;
- > des informations claires et facilement accessibles sur la confidentialité des données fournies à nos clients, partenaires commerciaux et employés ;
- > la suppression des données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, notamment au moyen de purges automatiques des données ;
- > le renforcement des actions de sensibilisation et de formation pour les employés les plus exposés aux risques d'atteinte à la vie privée.

Cybersécurité : Le Groupe utilise des systèmes d'information (notamment pour la gestion de la production, les ventes, la logistique, la comptabilité et le reporting), qui sont essentiels à la conduite de ses activités commerciales et industrielles. Conscient que la défaillance d'un seul système pourrait avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, Tarkett a mis en place des procédures, des outils et des formations pour renforcer en permanence la sécurité de ses systèmes d'information.

En 2022, une nouvelle politique de cybersécurité de Tarkett a été déployée, accompagnée de consignes et de recommandations complémentaires, décrivant de manière générale les orientations et les engagements de Tarkett en matière de cybersécurité. Elle décrit les principes et les lignes directrices, et indique ce qui est attendu de chacun pour protéger l'entreprise des menaces externes et internes. La politique de cybersécurité complète la charte informatique de Tarkett qui régit l'utilisation des équipements informatiques et explique les activités de surveillance du département informatique de Tarkett et l'utilisation des données personnelles. En 2023, Tarkett a poursuivi la migration de ses centres de données vers le cloud afin d'accroître sa résilience. Tarkett a défini un cadre de cybersécurité basé sur le NIST (National Institute of Standards and Technology), qui a débuté en 2022 et a été validé en 2023. Une première campagne d'auto-évaluation a été menée au niveau des divisions et du siège en 2023, qui fournira une base de référence et permettra de suivre l'évolution de la maturité cybernétique au fil des ans.

Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

Un programme mondial de sensibilisation à la cybersécurité a été lancé en 2023, comprenant des modules d'apprentissage en ligne, des politiques et des lignes directrices, ainsi que des conseils et des astuces (par exemple, des conseils sur les courriels, la navigation sur internet, des recommandations sur les réseaux sociaux, les meilleures pratiques lors des voyages) disponibles sur l'intranet. Des informations régulières sur la cybersécurité sont diffusées sur l'intranet, et une communication mensuelle est envoyée (par courrier électronique ou par le biais de la lettre d'information interne du groupe OneTarkett Experience) pour rappeler aux utilisateurs d'être prudents face au risque cybernétique. Des campagnes de faux phishing sont régulièrement organisées pour sensibiliser les employés à cette technique de piratage, et à adopter les bons réflexes en cas de réception d'un courriel suspect. En octobre, à l'occasion du Mois mondial de la sensibilisation au cyberspace, des actions de sensibilisation à la cybersécurité et à la fraude par ingénierie sociale ont été menées. En France, un cyber escape game sur le thème de la fraude par ingénierie sociale a été organisé pour les employés du siège à Paris - La Défense. D'autres escape games sur la cybersécurité ont été organisés au cours de l'année, en juin pour les informaticiens du monde entier et en septembre pour les utilisateurs ciblés de la région EMEA.

De plus amples détails sur la cybersécurité sont donnés dans le chapitre 6 " Facteurs de risques et contrôle interne " du Document d'enregistrement universel 2023.

Pratiques fiscales responsables : Dans le cadre de ses activités, Tarkett n'a recours à aucun montage financier complexe visant à obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité du droit fiscal applicable. L'engagement à lutter contre l'évasion fiscale est partagé en interne dans le cadre du code d'éthique de Tarkett. Dans ce document, Tarkett définit la conduite attendue des entités, qui comprend une coopération totale avec les autorités fiscales et le paiement des impôts et taxes exigés par les lois locales. Le département fiscal du groupe Tarkett suit, comprend et coordonne les questions fiscales aux niveaux national et international. Ce département, avec l'aide des départements financiers locaux, s'assure également de la conformité du groupe avec les règles et lois applicables dans les principaux pays, notamment en matière de prix de transfert, et vérifie la conformité globale avec la politique du groupe définie conformément aux règles de l'OCDE. Les contrôles ont été récemment renforcés sur l'application de la politique de prix de transfert et sur les mouvements de trésorerie liés à l'impôt, afin de s'assurer qu'ils sont justifiés et cohérents avec notre activité économique. Par ailleurs, des discussions proactives sont engagées avec les administrations fiscales lorsque cela s'avère nécessaire, afin d'accroître notre transparence à leur égard et d'éviter des redressements fiscaux inattendus.

Tarkett possède des entités juridiques commerciales (dont deux sites de production) en Russie, l'un des 16 pays de la liste noire des paradis fiscaux de l'Union européenne (UE) (définis comme des pays ayant refusé d'engager un dialogue avec l'UE ou de remédier aux manquements en matière de bonne gouvernance fiscale). En ce qui concerne les 14 pays de la liste grise des paradis fiscaux de l'UE (définis comme des pays qui ne se conforment pas encore à toutes les normes fiscales internationales mais qui se sont engagés à remédier à ces lacunes), Tarkett possède des entités juridiques commerciales en Turquie (y compris un site de production) et à Hong Kong.

La liste de ces pays, mise à jour au 17 octobre 2023, est disponible au lien suivant :

https://ec.europa.eu/taxation_customs/common-eu-list-third-country-jurisdictions-tax-purposes_en.

Au sein de l'Union Européenne, Tarkett opère au Luxembourg depuis 1961 (où il dispose d'un site de production de revêtement de sol vinyle et d'un centre de recherche et développement employant plus de 500 personnes) et aux Pays-Bas (où il dispose d'un site de production de moquette et d'activités de vente employant moins de 400 personnes).

Enfin, il est précisé que le Groupe Tarkett n'a signé aucun rescrit fiscal avec les autorités fiscales dans ses différents pays d'implantation.

Des précisions sur les pratiques fiscales et les risques fiscaux associés figurent au Chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2023.

La prévention de la corruption

3.11.2 La prévention de la corruption

En ligne avec les exigences de la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), Tarkett a mis en place un Programme de Prévention de la Corruption, qui fournit le cadre de conduite à nos équipes et partenaires commerciaux au niveau mondial et qui inclut les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques de corruption** a été lancée en 2017, mise à jour en 2019 et révisée en 2020. Le processus d'identification et d'évaluation des risques a été basé sur des entretiens de 82 parties prenantes internes couvrant l'ensemble des activités et processus de Tarkett dans le monde. La cartographie des risques est continuellement enrichie et mise à jour en fonction des éléments obtenus dans le cadre de nouveaux entretiens et/ou d'éventuelles alertes ou incidents et/ou rapports d'ONG dont nous avons eu connaissance. La granularité de l'évaluation est ainsi affinée au fur et à mesure que ces éléments sont recueillis par Tarkett. En 2020, une importante mise à jour de la cartographie des risques de corruption a été entreprise afin d'identifier puis d'évaluer les risques de manière plus fine et plus pertinente et de prendre en compte les dernières exigences de l'Agence Française Anticorruption. En 2023, nous avons mené des entretiens supplémentaires avec les responsables de processus afin d'identifier en permanence les nouveaux risques potentiels.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, rédigé et déployé en 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption, définit les règles internes permettant à nos équipes d'identifier et de prévenir les comportements inappropriés en matière de corruption et de trafic d'influence. Ce code liste les pratiques interdites (paiements illégaux, paiements de facilitation et contributions politiques), des pratiques régies par des règles strictes (cadeaux et invitations, parrainages, dons à des associations caritatives, activités de représentation d'intérêt et/ou de lobbying), et les pratiques à respecter en interne (bonne tenue et exactitude des comptes, déclaration de conflits d'intérêts) et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux (clauses contractuelles relatives à la prévention de la corruption, procédures de vérification des tiers, recours aux intermédiaires). Le Code a été revu et mis à jour en 2021 suite à la mise à jour de notre cartographie des risques de corruption. Chaque employé est pleinement informé que le non-respect de l'une des dispositions énumérées dans le Code de conduite anticorruption peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement. Ce code est automatiquement reconnu par tous les nouveaux employés au cours de la procédure d'intégration et par la suite sur une base annuelle.
- > **Le système d'alerte professionnelle** mis en place avec la *Compliance Hotline* en 2018 complétant la *Ethics Hotline* déployée en 2016 aux États-Unis et au Canada. Les systèmes sont accompagnés d'une procédure d'alerte qui permet aux employés, aux partenaires commerciaux ainsi qu'à tout tiers de signaler toute préoccupation liée à la corruption.
- > **L'évaluation de nos partenaires commerciaux** : Tarkett a réalisé une évaluation de ses fournisseurs dans le cadre de son **Programme d'approvisionnement responsable** (voir Section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ainsi que des diligences anticorruption sur certains de ses intermédiaires, clients et fournisseurs. Une cartographie des tiers a été élaborée en 2020 aboutissant à la création d'un plan d'action triennal d'évaluation des tiers. Ce programme d'évaluation des tiers s'est poursuivi en 2023.
- > **Une Procédure de contrôle comptable anticorruption** portant notamment sur les cadeaux, invitations, repas d'affaires, dons, parrainages et commissions d'intermédiaires a été élaborée en 2020 et déployée dans l'ensemble du Groupe. En 2023, nous avons continué à déployer et à appliquer nos contrôles comptables anticorruption à trois niveaux dans l'ensemble du Groupe.
- > **Un programme de formation anticorruption**, ciblant tous les employés de Tarkett considérés comme les plus à risque en termes de corruption par leur fonction, couvrant les pratiques anticorruption en général, et rappelant à nos équipes les bonnes pratiques en la matière, avec un accent particulier sur l'utilisation d'intermédiaires, les cadeaux et invitations, et les dons à des organismes caritatifs. Des ateliers anticorruption sont également organisés pour des publics spécifiques.
- > **Le comité anticorruption** qui a été créé en 2020 est composé du Président du Directoire, du Directeur Financier, du Directrice Juridique du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne du Groupe et du Responsable de la Conformité. Le rôle de ce Comité est de définir la stratégie du Groupe dans le déploiement de son programme Anticorruption.

Tableau de bord des indicateurs RSE

3.12 Rapport Social et Environnemental

3.12.1 Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
	Effectifs						
102-7a	Effectif total (au 31/12)	-3 %	-	11 703	12 007	11 872	12 160
102-8a	Nombre total d'employés féminins en contrat permanent	-2 %	-	3 144	3 192	3 100	3 245
102-8a	Nombre total d'employés masculins en contrat permanent	-3 %	-	7 692	7 940	7 975	8 123
102-8a	Part d'employés en contrat permanent	=	-	93 %	93%	93%	93%
102-8a	Nombre d'employés féminins en contrat à durée déterminée	-25 %	-	176	234	239	233
102-8a	Nombre d'employés masculins en contrat à durée déterminée	8 %	-	691	641	558	559
102-8a	Part d'employés en contrats à durée déterminée	=	-	7 %	7 %	7 %	7 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	-3 %	-	10 836	11 132	11 075	11 368
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	-1 %	-	867	875	797	792
102-8d	Nombre de travailleurs externes (équivalent temps plein - ETP)	16 %	-	618	531	505	427
102-8d	Part de travailleurs externes (% ETP)	0,8 %	-	5,1%	4,3%	4,2%	3,5%
-	Total des rémunérations et salaires (millions d'euros)	6 %	-	808	763	684	669
	Embauches et Taux de Rotation des Effectifs						
401-1a	Nombre d'embauches	-25 %	-	2 144	2 866	2 599	1 834
401-1a	Taux d'embauche	-6 %	-	18 %	24%	22%	15%
-	Nombre de contrats à durée indéterminée résiliés par le salarié (par exemple démission, départ à la retraite)	-15 %	-	1 451	1 708	1 520	900
-	Nombre de contrats à durée indéterminée terminés par l'employeur (par exemple licenciement)	-14 %	-	557	644	600	601
-	Taux de rotation du personnel permanent	-2 %	-	19 %	21%	19%	13%

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
401-1b	Nombre de départs	-14 %	-	2 556	2 964	2 911	2 155
401-1b	Taux de rotation du personnel total	-3 %	-	22 %	25 %	25 %	18 %
	Diversité						
405-1a	Pourcentage d'administrateurs féminins au sein du Conseil de surveillance de Tarkett	=	-	44 %	44 %	44 %	44 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant moins de 30 ans	=	-	0 %	0 %	0 %	0 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant entre 30 et 50 ans	=	-	33 %	33 %	33 %	22 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant plus de 50 ans	=	-	67 %	67 %	67 %	78 %
405-1b	Pourcentage de femmes au Comité exécutif de Tarkett	=	-	30 %	30 %	30 %	30 %
405-1b	Pourcentage de femmes dirigeants (Comité exécutif et N-1)	-3 %	-	25 %	28 %	20 %	25 % ¹
405-1b	Pourcentage de femmes cadres supérieurs (Comité exécutif à N-2)	-2 %	-	25 %	27 %	26 %	26 % ²
405-1b	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	2 %	-	29 %	27 %	26 %	26 %
405-1b	Pourcentage de femmes parmi les autres employés	-1 %	-	28 %	29 %	29 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés féminins	-1 %	-	28 %	29 %	28 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant moins de 30 ans	=	-	14 %	14 %	13 %	12 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant entre 30 et 49 ans	1 %	-	56 %	55 %	56 %	57 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant plus de 50 ans	-1 %	-	30 %	31 %	30 %	31 %
405-1b	Pourcentage d'employés déclarés handicapés	=	-	1,1 %	1,1 %	1,2 %	1,1 %

¹ Les années précédentes, cela correspondait à une population légèrement plus importante pour l'EMC par rapport à l'EMC-1.

² Les années précédentes, cela correspondait à une population légèrement plus importante pour l'EMC par rapport à l'EMC-1.

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
	Formation et Développement des Compétences						
-	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	-6 %		39 %	45%	44%	34%
-	Nombre d'heures de formation (en milliers d'heures)	-32 %		171	252	246	165
412-2b	Pourcentage d'employés ciblé ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires	0,6%		98,0 %	97,4 %	97,6%	-
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	-30 %		15	21 %	21	14
404-3	Pourcentage des employés inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	3 %		96 %	93 %	-	-
-	Pourcentage des employés permanents inscrits ayant complété une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	3 %		96 %	93 %	-	-
-	Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	11 %		65 %	54 %	63 %	56 %
203-2	Nombre de personnes externes qui ont bénéficié de formations à la Tarkett Academy	4 %		8 241	7 889	8 148	5 176
	Communication Interne Proactive et Dialogue Social						
-	Progrès sur « Écoute des employés » avec l'enquête de feedback des employés	8 %		89 %	-	81 %	-
-	Progrès sur « Communication proactive envers tous les employés » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence	=		71 %	-	71%	-
	Progrès sur « Respect et intégrité par l'adhésion aux valeurs de Tarkett » dans l'enquête de satisfaction des employés	-7 % ^[1]		78 % ¹	-	85 %	
	Progrès en matière d' « engagement des employés » dans l'enquête de satisfaction des employés	-3 %		68 %		71 %	
	Progrès concernant les « efforts pour maintenir la sécurité et la sûreté » dans l'enquête de satisfaction des employés	2 %		85 %		83 %	

¹ En 2023, le résultat est la note moyenne obtenue aux deux questions suivantes dans l'enquête bisannuelle (tous les deux ans) de feedback des employés : « Dans mon unité, la conformité aux lois, règlements et politiques de Tarkett applicables est prise au sérieux » et « Les collaborateurs se traitent mutuellement avec respect chez Tarkett ». Cet indicateur remplace l'indicateur précédent basé uniquement sur la première question. En 2023, le résultat de la première question est le même qu'en 2021 (85 %).

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
	Santé et Sécurité au Travail						
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] pour tous les employés	-5,9 %		1,43	1,52	0,89	1,28
403-9a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	-2,4 %		3,28	3,36	2,56	2,62
	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	=		0,062	0,062	0,059	0,077
403-10a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	-		0,05	0	0,26	0,10
	Taux d'absentéisme (pour tous les employés)	-0,4 %		3,2 %	3,6 %	4,4 %	3,9 %
403-9a/b	Nombre d'accidents mortels (pour tous les employés et travailleurs externes)	=		0	0	0	0
403-9b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – pour tous les travailleurs externes	-39 %		1,69	2,78	4,85	8,73
-	Pourcentage d'accords formels portant sur des sujets de santé et de sécurité	-		-	-	14%	18%
	Tarkett Cares						
203-1	Nombre d'initiatives Tarkett Cares en faveur des communautés locales (en heures travaillées, en don de produits et autres matériaux, ou dons financiers)	-30 %		82	117	88	135
203-1	Nombre d'employés impliqués dans des initiatives soutenues par Tarkett Cares	7 %		499	468	1 168	730
203-1	Nombre de jours de temps donné par le biais du bénévolat (sur la base de 7 heures par jour)	80 %		280,54	156	91	692
203-1	Quantité de produits Tarkett donnés aux initiatives communautaires (m²)	51 %		20520	13,559	5 669	20 187
203-1	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (en k€)	7 %		222	208	103	445

Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Environnementaux

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
Matériaux de Qualité							
416-1	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté)	-1 %		94 %	95 %	97 %	98 %
-	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)	=		69 %	69 %	70 %	68 %
301-1	Pourcentage des matières premières d'origine renouvelable ou recyclée	-2 %		28 %	30 %	31 %	30 %
301-2	Pourcentage des matières premières d'origine recyclée [année de référence 2018]	1 %	8 %	18 %	17 %	15 %	13 %
Gestion Raisonnée des Ressources							
303-5	Intensité de consommation d'eau (litres/m²) [année de référence 2010]	-7 %		2,7	2,9	2,7	2,4
303-5	Consommation d'eau (millions de mètres cubes)	-6 %		0,63	0,67	0,71	0,63
-	Pourcentage des sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans le processus de fabrication) [année de référence 2010]	-1 %		69 %	69 %	71 %	71 %
302-3	Intensité énergétique (kWh/m²) [année de référence 2019]	-4 %		4,17	4,32	4,19	4,00
302-1a	Consommation d'énergie combustible non renouvelable (GWh)	-1 %		438	442	500	472
302-1b	Consommation d'énergie combustible renouvelable (GWh)	-3 %		69	71	88	80
302-1c	Consommation d'électricité et de vapeur achetée (GWh)	-1 %		476	481	524	500
302-1d	Énergie renouvelable générée et vendue (GWh)	-19 %		2,6	3,2	-	-
302-1e	Consommation totale d'énergie (GWh)	-1 %		983	994	1 112	1 052
	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	2 %		44 %	43 %	38 %	27 %
305-4a	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2) (kgCO ₂ eq/m²) (y compris le leasing de voitures) [année de référence 2019]	-6 %		0,56	0,60	0,67	0,76
305-1a	Émissions brutes directes de gaz à effet de serre - Scope 1 (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-1 %		90 699	91 253	102 795	97 623

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
305-1c	Émissions de CO ₂ biogénique (tCO ₂)	-5 %		24 331	25 620	30 575	27 712
305-2a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre - Scope 2 - <i>location-based</i> (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	1 %		145 730	144 897	172 718	170 512
305-2b	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre - Scope 2 - <i>market-based</i> (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-25 %		41 983	55 668	83 099	109 293
	Total des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	-10 %		132 682	146 921	185 894	206 916
	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 (market-based) vs 2019 [objectif SBTi]	-6 %		-47 %	-41 %	-26 %	-18 %
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en amont (scope 3 : catégorie 1 - biens et services achetés) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	= ¹	-14 %	1 369 441	1 297 790 ²	-	-
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en aval (scope 3 : catégorie 12 - traitement de fin de vie des produits vendus) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	0,2 ¹	-14 %	223 723	216 572 ^[2]	-	-
305-3a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre en amont et en aval (scope 3 : catégories 1+12) (tCO ₂ eq) [année de référence 2019]	= ¹	-14 %	1 593 164	1 514 362 ^[2]	-	-
305-3c	Émissions et absorptions de CO ₂ biogénique (tCO ₂) liées à la catégorie 1 du scope 3	-34 %	-52 %	-117 151	-176 344	-	-
305-3c	Émissions et absorptions de CO ₂ biogénique (tCO ₂) liées à la catégorie 12 du scope 3	-38 %	-57 %	100 855	162 293	-	-
	Émissions totales de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1 + 12) (tCO ₂ e) [année de référence 2019]	-	-18 %	1 725 846	-	-	-
	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	-6 %		76 %	82 %	82%	81%

¹ Variation vs 2022 excluant l'usine de Tarkett à Lexmark (US) - voir note méthodologique pour plus de détails

² Valeur 2022 retraitée - sur la base des nouvelles données des fournisseurs et des facteurs d'émission et en excluant l'usine de Tarkett à Lexmark (US) - voir la note méthodologique pour plus de détails

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2023 vs. 2022	Variation 2023 vs. année de référence	2023	2022	2021	2020
Des Espaces de Vie Sains et de Qualité							
416-1	Pourcentage des revêtements de sol sans phtalate [année de référence 2010]	=	96 %	96 %	96 %	95 %	97 %
416-1	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV [année de référence 2010]	=	78 %	99 %	99 %	99 %	98 %
Recyclage et Réutilisation							
-	Déchets non recyclés (g/m ²) [année de référence 2015]	-19 %	-21 %	96	119	149	154
306-3	Déchets dangereux non-recyclés (milliers de tonnes)	-3 %	-	5,5	5,7	6,6	5,0
306-3	Déchets non dangereux non-recyclés (milliers de tonnes)	-20 %	-	17,2	21,5	33,0	35,4
306-5	Déchets envoyés en décharge (milliers de tonnes) [année de référence 2015]	-11 %	-55 %	8,9	10,0	24,2	27,6
306-5	Pourcentage des déchets envoyés en décharge (%)	=	-	15 %	15%	27%	28%
306-4	Pourcentage des déchets envoyés en recyclage externe (%)	3 %	-	61 %	58%	57%	59%
306-5	Pourcentage des déchets envoyés en valorisation énergétique (%)	-2 %	-	16 %	18%	11%	9%
306-5	Pourcentage des déchets non recyclés envoyés en décharge [année de référence 2015]	2 %	-15 %	39 %	37%	61%	68%
301-3	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart® (en tonnes)	37 %	-	4 100	3 000	3 200	3 000
Indicateurs sur l'approvisionnement responsable							
	Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	-3 %	-	39 %	42%	35%	36%
	Part (en nombre) des fournisseurs ciblés adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	10 %	-	56 %	46%	36%	20%

Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux par Région

GRI	Indicateur	2023	Europe ⁽¹⁾	Amérique du Nord ⁽²⁾	Reste du Monde ⁽³⁾
	Effectifs				
102-7a	Effectif total (au 31/12)	11 703	37,1%	34,1 %	28,8 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	10 836	4 124	3 564	3 148
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	867	216	425	226
	Embauches et Taux de Rotation des Effectifs				
401-1a	Nombre de nouvelles embauches	2 144	495	1 227	4 422
					422
401-1a	Taux d'embauche des employés	18 %	11 %	31 %	13 %
401-1b	Nombre de départs	2 556	638	1 417	501
401-1b	Taux de rotation de l'effectif	22 %	15 %	36%	15 %
	Santé et Sécurité au Travail				
403-2a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	3,28	3,01	5,89	0,33
403-2a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	0,062	0,03	0,10	0,05
403-2a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	0,05	0,14	0	0
403-2a	Taux d'absentéisme (employés)	3,2 %	4,1%	2,4%	3,1%
403-2b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	1,69	8,39	3,23	0

(1) Europe : Corporate, EMEA & Tarkett Sports EMEA

(2) Amérique du Nord : Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports Amérique du Nord

(3) Reste du Monde : Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie & Nouvelle Zélande, Amérique Latine & Tarkett Sports Australie

3.12.2 Note méthodologique du reporting RSE

Depuis que Tarkett est coté en bourse (Euronext Paris), et en vertu des exigences réglementaires françaises en vigueur, Tarkett publie des informations sur les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités dans son Document universel d'enregistrement (URD). Ces informations incluent notamment les Indicateurs de Performance Clés (KPI) de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et du Tableau de Bord de Développement Durable de Tarkett. Ce Tableau de Bord est un outil essentiel pour suivre les progrès et orienter les performances. Son principal objectif est de procurer au Groupe des indicateurs pertinents lui permettant d'évaluer le déploiement de sa stratégie et de remplir ses obligations du point de vue réglementaire. Les progrès sont mesurés par rapport à une année de référence qui a été définie pour certains indicateurs clefs de performance.

Conformément aux exigences réglementaires françaises, les informations sociales et environnementales de l'entreprise ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant (le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes, désigné en tant qu'organisme tiers indépendant).

Cadre de référence

Le *reporting* RSE et le tableau de bord de développement durable de Tarkett ont été développés en s'appuyant sur les référentiels suivants :

- > La stratégie *Change to Win* du Groupe et son engagement historique en matière de RSE, où chaque initiative stratégique s'appuie sur un ou plusieurs indicateurs quantifiés, dont certains font l'objet d'objectifs à long terme (objectifs 2020 fixés en 2011 et objectifs 2025 / 2030 fixés en 2019, 2020 et 2021).
- > La Directive de l'Union Européenne 2014/95/EC et la réglementation française en matière de communication extra-financière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière : les informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce français sont incluses sous la forme d'indicateurs ou de statistiques quantifiées dans le tableau de bord (les informations qualitatives sont présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activité).
- > Le Pacte Mondial des Nations-Unies : en lien avec l'engagement du Groupe, le tableau de bord représente un outil de gestion de la performance sur toutes les dimensions du Pacte Mondial.

- > Les standards du référentiel international du Global Reporting Initiative (GRI) de 2016. Le rapport de Tarkett fait état autant que possible du référentiel « GRI Standard : core option » (option de base). Une table de concordance GRI (voir Section 3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF) indique les domaines où les déclarations standard pertinentes peuvent être retrouvées dans ce rapport.
- > Les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).
- > Le Protocole sur les gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées et déclarées conformément au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et au Protocole GHG du World Resources Institute (WRI).
- > Les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits.

Le tableau de bord de développement durable est construit selon trois dimensions : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la gouvernance d'entreprise.

Procédures méthodologiques

Les procédures de reporting RSE de Tarkett sont documentées dans un manuel complet de reporting RSE (« *CSR Reporting Handbook* ») qui a été établi en 2017, en consultation avec les différents responsables internes des sujets RSE. Ces procédures ont permis d'aligner davantage le reporting RSE de Tarkett sur les lignes directrices de GRI de 2016 : option core. Le manuel de reporting RSE a été présenté et approuvé par le comité exécutif et est revu et mis à jour chaque année en tenant compte des retours et de toute modification des exigences ou des objectifs en matière de reporting. Le manuel de reporting RSE définit :

- > Les objectifs du reporting RSE de Tarkett et les objectifs stratégiques de Tarkett pour 2025 et 2030 ;
- > Les principes de reporting, le périmètre de reporting, les outils de reporting, les contrôles internes et les règles sur lesquelles repose la consolidation des données ;
- > L'organisation, les responsabilités et la planification du reporting ; et
- > Les définitions détaillées, les conditions spécifiques et les points de contrôle de tous les indicateurs inclus dans le reporting.

Note méthodologique du reporting RSE

Les informations suivantes présentent un résumé du manuel de reporting RSE :

Principes de reporting

Inclusion des parties prenantes

Tarkett reconnaît qu'un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de la chaîne de valeur et la communauté au sens large sont essentiels pour atteindre ses objectifs, à savoir servir au mieux ses clients et contribuer à relever les défis sociétaux. Tarkett s'engage auprès des parties prenantes par divers moyens pour s'assurer que ses stratégies et ses rapports tiennent compte de leurs attentes.

Contexte de développement durable

Tarkett est déterminé à contribuer, chaque fois que ses activités le lui permettent, à relever les défis les plus importants et les plus urgents auxquels la société est confrontée au XXI^e siècle (lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles rares, promotion du bien-être des espaces de vie).

Matérialité

En 2016, une enquête a été réalisée pour déterminer les sujets importants pour Tarkett et s'assurer que notre stratégie RSE et nos objectifs étaient en phase avec eux. Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes, en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette façon, nous nous assurons que nos actions, et nos priorités, sont adaptées pour répondre aux défis et opportunités matérielles.

Exhaustivité

Le rapport RSE de Tarkett couvre le même périmètre que le rapport financier consolidé. Les domaines abordés dans le rapport reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux importants de l'organisation, dans l'objectif qu'aucun sujet RSE dit « matériel » pour Tarkett ne soit omis par ce rapport. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de passer en revue tout nouveau sujet émergent ou futur pouvant concerner ses activités.

Exactitude

Tarkett s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, à l'aide de définitions et de procédures clairement documentées dans son Manuel de reporting RSE et par le biais de plusieurs contrôles.

Equilibre

Tarkett suit sa performance afin de rendre compte des progrès réalisés ainsi que des défis, reflétant ainsi de manière transparente les dimensions positives et négatives de ses performances en matière de RSE.

Clarté

L'information RSE est présentée par Tarkett de manière claire et détaillée afin d'être facilement comprise par les parties prenantes.

Comparabilité

Tarkett encourage la cohérence du reporting grâce à des procédures bien documentées et présente les indicateurs en les comparant avec les périodes précédentes et les années de référence, à l'exception de certains indicateurs nouvellement déployés pour lesquels les données des périodes précédentes ne sont pas encore disponibles et pour les indicateurs qui ne sont pas reportés annuellement (par exemple, les indicateurs liés à l'enquête de feedback des employés de Tarkett menée tous les deux ans).

Vérifiabilité

Les données rapportées sont documentées et vérifiées lors d'audits internes et tiers externes afin d'apporter une confiance supplémentaire dans la véracité du contenu publié.

Rapidité

Tarkett publie des informations RSE chaque année avec les rapports financiers annuels publiés en mars / avril.

Période de reporting

La période de reporting annuelle correspond à celle de l'exercice financier, à savoir l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le présent rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Fréquence de reporting

Le reporting RSE est réalisé chaque année à des fins de publication externe. Les rapports intermédiaires à des fins internes sont réalisés pour certains domaines (p. ex., le suivi mensuel des indicateurs clés de performance des usines en matière d'environnement et de sécurité).

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting s'étend à l'ensemble du Groupe et couvre la totalité des activités contrôlées par le Groupe, de la manière suivante :

La dimension sociale couvre :

- > Les travailleurs (salariés et prestataires externes, selon les indicateurs) de toutes les entités du périmètre financier consolidé, à l'exclusion des usines en cours de fermeture dont la production a cessé au cours des années précédentes. L'entité M-Wall, dans laquelle Tarkett a acquis une participation majoritaire en 2023, n'est pas consolidée. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Ce périmètre comprend toutes les usines de production, le réseau de vente et les bureaux administratifs pour les salariés de Tarkett (sauf lorsque des limites spécifiques sont indiquées) et les travailleurs externes pour certains indicateurs.

Note méthodologique du reporting RSE

La dimension environnementale couvre :

- > Les activités de production de toutes les usines du périmètre financier consolidé à l'exception de notre nouvelle usine aux Émirats arabes unis, ouverte en 2023, et de l'usine de Suzhou, fermée en 2023. D'autres spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Les produits finis de revêtement de sol et de revêtement sportif fabriqués dans toutes les usines du périmètre financier consolidé.

Organisation de reporting

Le processus de reporting des indicateurs de RSE / développement durable est géré et consolidé par la Direction du Développement Durable du Groupe, avec l'appui des différentes fonctions concernées (notamment Finances, R&D et Opérations, RH & Communications, Juridique, ...), des divisions et des sites. La responsabilité de chacun des domaines RSE et des indicateurs concernés incombe à un membre du Comité exécutif de Tarkett. La définition claire de la responsabilité de chacun garantit la réalisation d'un reporting précis, fiable et réalisé en temps opportun des données et des indicateurs RSE.

Outils de reporting

Reporting 21 : Un nouvel outil de reporting en ligne "Reporting 21" a été mis en place en 2022 pour centraliser toutes les données et indicateurs clés de performance en matière de RSE, dans le but de faciliter le suivi des performances. Les données déjà collectées dans d'autres outils (par exemple Workday, SAP, ...) sont injectées dans Reporting 21 à intervalles réguliers. Les autres données sont rapportées directement dans Reporting 21 à quelques exceptions près (lorsque les données sont collectées dans un scorecard séparé et ensuite importées dans Reporting21).

Workday : Les données RH liées à la RSE disponibles dans Workday (p. ex. effectifs, rotation, ...) proviennent directement de Workday et sont injectées dans Reporting 21. Les autres données RH sont rapportées directement dans Reporting 21.

Tarkett Cares : les données sont reportées directement dans Reporting 21.

Satisfaction des employés : mesurée tous les deux ans par le biais d'une enquête de satisfaction réalisée en interne.

Tarkett Academy : les données sur la formation dispensée par Tarkett Academy sont reportées directement dans Reporting 21.

Données sur l'environnement et la sécurité des usines : les données sont reportées dans un tableau de bord dédié pour chaque usine de fabrication et les données sont téléchargées tous les mois dans une base de données de Groupe (SAP).

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : les données concernant le volume des produits sans phtalates, et des produits à faible émissions de composés organiques volatiles totaux (COVT), sont directement reportées dans le Reporting 21.

Matériaux de qualité : indicateurs sur la raréfaction des ressources et évaluation de leurs dimensions Cradle to Cradle compilés à partir des données d'achat des matières premières et de la base de données sur l'évaluation des matériaux, consolidés dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Programme Restart® : Les données sur la collecte des déchets de revêtement de sol post-installation et post-utilisation sont reportées directement dans le Reporting 21.

Engagement des fournisseurs vis-à-vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : données compilées à partir des bases de données d'achat. Les montants des achats sont basés sur la période de rapport courante. Les dépenses totales proviennent des lignes pertinentes du rapport financier du compte de résultat de Tarkett.

Limites spécifiques du périmètre de reporting

Absentéisme : En 2023, Suzhou n'est pas incluse car l'usine a fermé. En 2022, Tarkett North America a reporté les heures planifiées pour les "employés salariés", ces heures ainsi que les heures d'absence n'ont pas été reportées en 2021 pour cette population spécifique d'employés (représentant environ 40% de la main-d'œuvre de la division - définis comme des employés payés à un taux fixe, indépendamment des heures spécifiques travaillées, contrairement aux employés horaires qui reçoivent un salaire pour chaque heure travaillée). En tant que tel, le taux d'absentéisme pour l'Amérique du Nord n'est pas comparable.

Taux de fréquence des accidents de travail : En 2021, les entités suivantes ont été exclues des indicateurs de sécurité car les heures travaillées n'ont pas été déclarées : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial (1 accident avec arrêt de travail <24h en 2021), le réseau commercial de FieldTurf États-Unis (2 accidents avec arrêt de travail prolongé de deux jours au total, 11 accidents avec arrêt de travail <24h en 2021), le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (ces entités représentent environ 8% des effectifs du Groupe). En 2023 et 2022, ces entités ont déclaré les heures travaillées et sont donc incluses dans le périmètre de l'indicateur.

Évaluation des matières premières et pénurie/abondance de ressources : toutes les matières premières pour la production de revêtements de sol finis et semi-finis et de produits de surface de sport, à l'exclusion des trois entités acquises en 2018 (Dalton Kraft - Lexmark à Dalton, États-Unis ; Toronto - Thermagreen à Toronto, Canada et Grassman à Botany, Australie, qui représentent collectivement 2% de l'ensemble de la production de produits finis) pour lesquelles le reporting est en cours d'établissement ; des produits finis externalisés ; des produits chimiques de traitement (sauf pour les moquettes) et des emballages. Les matériaux post-installation ou post-utilisation collectés et effectivement recyclés par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces ne sont pas inclus.

Note méthodologique du reporting RSE

ReStart® : Tout matériel post-installation ou post-utilisation collecté et effectivement recyclé par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces n'est pas inclus.

Indicateurs environnementaux de production : les indicateurs de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 et des déchets sont reportés pour tous les sites industriels, à l'exception de notre nouvelle usine d'Abu Dhabi (EAU), ouverte en septembre 2023, et notre usine de Suzhou, fermée en avril 2023.

Les émissions du Scope 1 du leasing de voitures : Les émissions de GES provenant du leasing de voitures n'ont pas été recalculées en 2022 et sont donc identiques aux valeurs de 2019 calculées pour l'inventaire des GES de 2019 (8 427 tCO₂eq).

Les émissions de GES du Scope 3 : Les émissions Scope 3 pour les catégories 1 et 12 sont calculées pour toutes les matières premières (à l'exception des emballages) utilisées sur tous les sites industriels (y compris Suzhou (Chine) avant la fermeture), à l'exception de nos usines de sport à Toronto (Canada), Prestons (Australie), et la nouvelle usine à Abu Dhabi (Émirats arabes unis). Les matières premières utilisées pour les produits externalisés en dalles de vinyle de luxe (LVT) sont également incluses. Les autres produits externalisés ne sont pas comptabilisés.

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : part des volumes de produits sans phtalate, ou à faibles émissions de COVT excluent tout volume de production semi-finie, le volume de production pour l'industrie automobile à Clervaux (Luxembourg) et les autres volumes de production non pertinents (par exemple, les surfaces de sport en plein air). Le volume de production de notre nouvelle usine au Mexique, acquise fin 2021, a été exclu en 2022.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production) des sites de fabrication (à l'exception des achats pour Dalton Kraft à Dalton, US et Mexico City, Mexcio), hors les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

Définitions des indicateurs RSE (extrait du manuel de reporting RSE de Tarkett)

Indicateur Social

Équivalent temps plein (ETP) : utilisé pour mesurer l'effectif efficace au cours de la période de reporting par opposition à l'effectif représenté par le nombre d'employés présents à la fin de la période de reporting. Données rapportées à la fois pour les employés de Tarkett et les prestataires externes.

Effectifs : nombre d'employés salariés de Tarkett présent au dernier jour du mois de la période de reporting.

Employés salariés de Tarkett : tous les employés, engagés et salariés de Tarkett, notamment les stagiaires/étudiants et apprentis s'ils sont payés par Tarkett. En est exclu, le personnel non actif (employés en congés de plus de 6 mois).

Contrat à durée indéterminée : employé engagé par Tarkett pour une durée indéterminée. A l'exception de la Chine où les salariés sous contrat à durée déterminée de 2 ans ou plus sont considérés comme permanents.

Contrat à durée déterminée : employé salarié de Tarkett et engagé pour une durée limitée spécifiée (c.-à-d., contrat à durée déterminée de l'employé), y compris les travailleurs saisonniers de Tarkett Sports.

Zones géographiques : EMEA comprend Tarkett EMEA, Tarkett Sports EMEA & Corporate ; l'Amérique du Nord comprend Tarkett Amérique du Nord et Tarkett Sports Amérique du Nord ; le reste du monde comprend Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie et Nouvelle-Zélande, Amérique latine et Tarkett Sports Australie.

Prestataire externe : tout travailleur qui n'a pas de contrat de travail avec Tarkett ou qui ne fait pas partie de la masse salariale de Tarkett (p. ex., les prestataires externes sous contrat avec une agence d'intérim ou d'emploi temporaire embauchés pour soutenir les opérations régulières). Ne comprenant pas les sous-traitants travaillant pour des projets spécifiques (par exemple les implémentations de SAP).

Manager : un manager est un employé ayant au moins un rapport direct à la date du rapport (par ex. 31.12), y compris les cols bleus (par ex. les chefs d'équipe, les chefs de groupe, les superviseurs de poste et les chefs d'équipe sont considérés comme des managers). Un employé qui est considéré comme un manager (par exemple, manager dans l'intitulé du poste) mais qui n'a pas de responsabilité directe de gestion d'équipe ou l'équipe gérée n'est composée que d'intérimaires et/ou de stagiaires n'est pas considéré comme un manager pour le reporting RSE.

Autres employés : tous les employés autres que les managers à la date du reporting.

Employés handicapés : conformément aux lois du travail locales lorsque cela est autorisé.

Cadres dirigeants (Président du directoire, les membres du Comité exécutif et les autres cadres dirigeants) : couvrant les 3 niveaux de management : Président du directoire, Comité exécutif et cadres dirigeants.

Cadres supérieurs (Président du directoire, les membres du Comité exécutif, les autres cadres dirigeants et les cadres supérieurs) : les cadres dirigeants et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (Directeurs).

Employés embauchés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été ajoutés à la liste de paie notamment les employés embauchés le dernier jour de la période de référence.

Taux d'embauche des employés : employés embauchés/effectif total.

Nombre total de départs d'employés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été retirés de la liste des salariés.

Note méthodologique du reporting RSE

Taux de rotation du personnel : départs/effectifs.

Taux de rotation du personnel permanent : départs du personnel permanents/effectifs des salariés permanents.

Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année : Part des salariés dans l'effectif de fin d'année, où un employé est considéré comme « ayant reçu une formation » si le nombre d'heures cumulées de formation reçues au cours de l'année complète dépasse 1 journée complète (8 heures).

Heures de formation : se former dans le cadre de Tarkett est considéré comme activité de développement, comprenant un accompagnement spécifique ainsi qu'une confirmation de présence. Pour la formation en ligne, les heures de formation déclarées correspondent en priorité au temps réel passé par les employés à suivre des cours de formation en ligne, tel qu'enregistré par les systèmes de formation en ligne (pour les modules de formation « en cours » et « terminés »). Dans le cas où le temps réel, n'est pas disponible, c'est la durée théorique de la formation en ligne qui est considérée. Toutes les heures de formation des employés pendant la période de reporting, y compris les employés qui ne font plus partie de l'entreprise à la fin de la période de reporting.

Revue de performance et de développement (ou équivalent) : l'évaluation annuelle (« Performance and Development Dialogue ») est une discussion d'échange annuelle entre l'employé et son manager pour discuter des réalisations, des compétences, des opportunités d'amélioration et du programme de développement. Les employés présents dans l'entreprise trois mois avant le lancement de la campagne annuelle d'évaluation des performances et du développement sont inscrits. La part en % des employés ayant complété le bilan annuel est calculée comme étant ceux ayant complété le bilan par rapport à ceux inscrits.

Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne : un poste de management est un poste (manager) avec au moins une personne sous sa direction. Un poste ouvert est un poste vacant pour lequel une personne a été embauchée ou mutée. Un candidat interne est un candidat qui est déjà un employé par Tarkett.

Postes de management ouverts pourvus par un candidat : Un poste de management pourvu par une candidate interne ou externe

Nombre de personnes externes ayant reçu une formation dispensée par Tarkett Academy : nombre de personnes (à l'exclusion des employés et des prestataires externes) ayant suivi une formation/programme de formation technique Tarkett Academy dans le réseau Tarkett Academy.

Réseau Tarkett Academy : Tarkett Academy organise et dispense des programmes de formation technique spécifiques (entre autres, en installation et maintenance de revêtements de sol) dans des centres de formation dédiés et dans d'autres lieux.

Centre de formation technique dédié Tarkett Academy : un programme de Tarkett dédié à la formation technique (notamment la formation pour les personnes extérieures).

Nombre d'accidents – employés : inclut les accidents du travail selon la définition légale locale pour l'ensemble des employés (selon la définition d'employé chez Tarkett). Cela n'inclut donc ni les accidents du trajet, ni les accidents des visiteurs ou prestataires externes, qui sont suivis séparément.

Arrêt de Travail (AdT) prolongé : un accident avec AdT prolongé (y compris, décès) lorsque la personne est gravement blessée et par conséquent, n'est pas disponible pour travailler pendant une période de plus de 24 heures.

Accidents avec AdT < 24 heures : un accident sur le lieu de travail qui est suffisamment grave pour empêcher la personne blessée de travailler pour le reste de la journée mais tout en restant disponible pour revenir travailler le jour suivant.

Accidents avec soins de premiers secours : un accident mineur sur le lieu de travail lorsque la personne blessée est capable de retourner au travail après une brève période de traitement par une infirmière professionnelle ou d'un membre du personnel qualifié.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] : Nombre d'AdT prolongé par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] : Taux de fréquence des accidents de travail = Nombre d'AdT + Nombre d'accidents avec AdT <24 heures par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] : nombre de jours de travail (jours ouvrés) perdus en raison d'AdT x 1 000/heures travaillées.

Maladies professionnelles : une maladie professionnelle (ou maladie) est définie comme « toute affection ou trouble anormal, autre que celui résultant d'un accident professionnel, provoqué par l'exposition à des facteurs associés à l'emploi ».

Taux de fréquence des maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

Heures perdues en raison d'absentéisme : nombre d'heures travaillées perdues en raison d'une absence imprévue (maladie, d'accidents du travail, grèves ou autres absentéisme non justifié) de tous les employés pendant la période de reporting jusqu'à 30 jours. A l'exclusion de l'absentéisme « prévu pour congé de maladie » (p. ex., en Amérique du Nord où certaines catégories de travailleurs, tels que les employés de bureau, font l'objet d'un quota préétabli de « congés de maladie payés » qu'ils peuvent prendre sans aucune justification et où les jours de maladie réels ne sont pas suivis) et à l'exclusion du chômage partiel Covid-19. Lorsqu'un employé retourne au travail, mais seulement à temps partiel (par exemple, retour thérapeutique progressif au travail), après une absence, il n'est plus considéré comme absent.

Taux d'absentéisme : heures perdues pour absentéisme/nombre total d'heures planifiées.

Note méthodologique du reporting RSE

Progrès sur le thème du respect et l'intégrité par l'adhésion aux valeurs de Tarkett dans l'enquête de satisfaction des employés : Score moyen aux 2 questions suivantes dans l'enquête bisannuelle (tous les deux ans) de feedback des employés : « Dans mon unité, la conformité aux lois, règlements et politiques de Tarkett applicables est prise au sérieux » et « Les collaborateurs se traitent mutuellement avec respect chez Tarkett ». Cet indicateur remplace l'indicateur précédent basé uniquement sur la première question.

Progrès en matière d'« écoute des employés » : Le taux de participation à l'enquête bisannuelle de feedback des employés.

Progrès sur le thème de la communication proactive dans l'enquête de satisfaction des employés : Score moyen à 2 questions de l'enquête bisannuelle de feedback des employés : « Les priorités et objectifs stratégiques de Tarkett m'ont été clairement communiqués » et « Je suis tenu informé des questions qui me concernent ».

Progrès en matière d'« engagement des employés » dans l'enquête de satisfaction des employés : Score moyen à 4 questions de l'enquête bisannuelle de feedback des employés : « Je recommanderais Tarkett à mon entourage comme un lieu de travail agréable », « Tarkett me motive à contribuer davantage que ce qui est normalement requis pour accomplir mon travail », « Je suis fier de travailler pour Tarkett » et « J'ai l'intention de rester chez Tarkett au cours des 12 prochains mois ».

Progrès concernant les « efforts pour maintenir la sécurité et la sûreté » dans l'enquête de satisfaction des employés : Score à la question suivante de l'enquête bisannuelle d'évaluation des employés : « Là où je travaille, je suis satisfait des efforts déployés pour maintenir la sécurité et la sûreté ».

Rémunération totale et avantages sociaux : total des rémunérations et avantages court-terme (selon le Manuel de Comptabilité du Groupe) : salaires et contributions à la sécurité sociale ; congés payés annuels et congés maladie payés ; participation et bonus payables dans les 12 mois après la fin de la période de reporting ; avantages non financier, tels que les soins médicaux, le logement, les voitures de fonction, et les produits et services gratuits ou subventionnés.

Tarkett Cares

Initiatives communautaires : le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés et des organisations de Tarkett à des initiatives communautaires locales qui contribuent à améliorer le bien-être de la communauté et à répondre à ses besoins. Conformément aux directives de Tarkett Cares, l'initiative doit être liée aux valeurs de Tarkett, à son activité principale ou à son engagement en matière de développement durable et elle être réalisée avec une organisation à but non lucratif officiellement reconnue (notamment les services publics comme les écoles).

Employés impliqués : nombre total d'employés qui ont consacré 1 heure ou plus à des initiatives communautaires.

Heures de bénévolat : nombre total d'heures de bénévolat réalisé pendant les heures de travail. Selon les règles de Tarkett Cares, chaque employé peut travailler bénévolement (partager son temps et son talent) entre 1 heure et 2 jours par an pendant les heures de travail. Les heures de bénévolat en dehors des heures de travail (p. ex., le soir, le week-end, les jours fériés) ne sont pas incluses.

Produits de revêtement de sol donnés : nombre total de mètres carrés de produits de revêtement de sol cédés dans le cadre d'initiatives communautaires.

Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires : valeur des produits de revêtement de sol donnés en fonction du prix d'usine standard (coût de production) + valeur des autres contributions en nature (coût du matériel acheté) + dons en espèces + valeur des heures de bénévolat (calculée sur la base du total des rémunérations et salaires et des ETP).

L'éthique des affaires

% d'employés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires : part des employés ciblés ayant suivi la formation en ligne de Tarkett.

Nombre total d'employés ciblés pour une formation e-learning sur l'éthique des affaires : sur la base des invitations pour la formation e-learning en ligne.

Employés ciblés pour la formation : Les employés qui, de par leur profil de poste, sont particulièrement exposés aux risques de corruption, de concurrence ou de confidentialité des données, tels que définis dans les évaluations des risques juridiques, doivent suivre l'une des formations spécifiques définies par le service juridique de Tarkett.

Environnemental

Indicateurs sur les matières premières : achats de matières premières uniquement (à l'exclusion des achats indirects et des produits finis). La plupart des données d'achat de matières premières proviennent de la base de données SAP mondial de Tarkett. Le reste (soit 8%) est rapporté par les usines.

Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) : part des matières achetées (en tonnes métriques) pour lesquelles une étude d'impact a été réalisée conformément aux principes Cradle to Cradle (C2C) « Redéfinir la qualité des produits », disponible en français, sur www.c2certified.com. Tarkett utilise la classification ABC-X, qui permet d'évaluer les risques liés à l'impact des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine. Pour les matières premières dans SAP, les catégories A, B, C, [], X et [X] sont considérées comme évaluées au niveau de l'UGS. Pour les autres matières premières, les catégories A, B, C, [], X, [X] et Gris sont considérées comme évaluées par la ligne des matières premières. Pour les matériaux en PVC, une évaluation a été réalisée au sein de la chaîne de valeur afin de vérifier l'utilisation de technologies MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dans les processus chlorocalcis ainsi que pour les additifs utilisés. Le PVC a été évalué selon des critères spécifiques de l'EPEA. Pour les fournisseurs de PVC n'ayant pas fourni d'informations ou qui ont fourni des informations incomplètes, le principe de précaution est appliqué et les matériaux sont pré-évalués [X] dans l'attente d'informations complémentaires.

Note méthodologique du reporting RSE

Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) (% de la matière première en masse) : matériaux caractérisés en fonction des ressources utilisées dans leurs processus de production (fossiles, minéraux rares, minéraux abondants, renouvelables, recyclés). Les 3 catégories qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources sont : minéraux abondants, renouvelables et recyclés. Cela inclut les matières premières achetées, ainsi que les matériaux issus du recyclage utilisés dans la production.

Origine fossile : toute ressource synthétisée à partir de combustibles fossiles, en particulier de pétrole, mais également de sulfates. Cette catégorie exclut les minéraux fossiles comme le carbonate de calcium. Le chlorure de polyvinyle (PVC) est considéré comme ayant une origine fossile (pétrole) à 43% et de minéral abondant (sel marin) à 57%.

Origine minérale : un élément chimique ou une combinaison inorganique d'éléments chimiques présents naturellement, extraits du sol ou de l'eau et utilisés dans des activités économiques. Cette catégorie comprend des minéraux fossiles tels que le charbon ou le calcaire. Les ressources minérales abondantes qui ne sont pas menacées par la raréfaction. La réserve naturelle peut être importante (sel marin - chlorure de sodium, calcaire - carbonate de calcium ...), ou il peut s'agir de très bon procédé de recyclage (comme l'aluminium) ou elle peut être pratiquement inépuisable (chlore dans l'eau de mer). Les ressources minérales limitées sont menacées d'épuisement à court terme (telle que définie par certains modèles choisis) et elles doivent être remplacées en priorité.

Origine renouvelable : ressource dont les réserves peuvent être réapprovisionnées en un temps égal ou inférieur à celui nécessaire à sa consommation.

Origine recyclée : Matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets, utilisés à la place des matières premières primaires, notamment les déchets de sols post-utilisation et post-installation collectés par Tarkett (p. ex., ReStart®) et effectivement recyclés et utilisés dans les produits Tarkett ; les déchets post-industriels de Tarkett qui sont retraités en matière première secondaire et recyclés dans la production de Tarkett ; les déchets recyclés (post-consommation et/ou post-industriel) achetés par Tarkett à d'autres organisations pour la production de Tarkett et le contenu recyclé d'autres matières premières achetées.

Indicateurs d'intensité environnementale de fabrication : Tarkett suit et rend compte de ses performances environnementales par mètre carré de revêtement de sol. Ces ratios d'intensité sont calculés en divisant les indicateurs de fabrication environnementale (numérateur) (eau, énergie, émissions de gaz à effet de serre et déchets non recyclés) par la quantité (dénominateur) de produits finis, à savoir le revêtement de sol en mètres carrés. La quantité de produits semi-finis n'est pas incluse.

Consommation d'eau : toute l'eau consommée dans le processus de production/techniques, notamment pour le refroidissement ainsi que l'eau non consommée dans le processus de production, mais consommée sur place (p. ex., pour les sanitaires, les cantines). Les sources d'eau sont les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux municipales. À l'exclusion de la consommation d'eau de pluie, qui n'est pas suivie. La consommation d'eau reportée pour le site de Bačka Palanka (Serbie) correspond à l'eau consommée mesurée par les compteurs d'eau du site plutôt qu'à la totalité de l'eau souterraine pompée.

Part des usines de fabrication qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé) : circuit d'eau en boucle fermée considéré comme lorsque l'eau est recyclée et réutilisée dans une boucle fermée. Le seul appoint normalement requis est le remplacement des petites pertes d'eau. Chaque usine calcule le % d'eau réutilisée en utilisant les données de débit et la formule $A/A + B + C$ où A = volume d'eau réutilisé ou recyclé, B = volume d'eau consommé et rejeté directement et C = volume d'eau consommé pour remplir la boucle. Les installations sont considérées comme ayant une circulation d'eau en boucle fermée lorsque les résultats sont $\geq 98\%$.

Consommation de carburant non renouvelable : comprend la consommation de mazout, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de propane et de butane.

Consommation de carburant renouvelable : comprend la consommation de biomasse, de biocarburants, d'énergie géothermique, solaire thermique et solaire photovoltaïque. À l'exclusion de l'achat d'électricité renouvelable déclaré séparément dans le cadre de l'achat d'électricité.

Consommation d'électricité achetée : consommation d'électricité renouvelable et non renouvelable achetée et la consommation de vapeur.

- > Électricité non renouvelable : part de l'électricité achetée auprès d'un fournisseur utilisant une source d'énergie non renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée. Y compris la vapeur achetée pour une usine et une petite quantité (<1,0%) de chaleur achetée d'un réseau de chauffage urbain pour une autre usine.
- > Électricité renouvelable : part de l'électricité achetée à un fournisseur utilisant une source d'énergie renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée.

Énergie renouvelable générée et vendue : chaleur générée à partir de la biomasse et vendue à un système de chauffage urbain et électricité renouvelable générée à partir de panneaux solaires photovoltaïques sur site et vendue au réseau (une quantité négligeable en 2018 et donc non rapportée en 2019, 2020 et 2021, cependant rapportée pour 2022 et 2023).

Consommation totale d'énergie : combustible renouvelable + combustible non renouvelable + consommation d'électricité achetée + consommation de vapeur achetée - énergie renouvelable générée et vendue. NB. La consommation de vapeur achetée est incluse dans la consommation totale d'énergie consolidée depuis 2020. Les chiffres de 2019 n'ont pas été retraités et, à ce titre, ne comprennent pas la vapeur achetée correspondant à cette année : 2019 : 12,6 GWh.

Note méthodologique du reporting RSE

Suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Depuis 2017, Tarkett a aligné son inventaire des émissions de GES sur les normes GHG Protocol et GRI 2016. En tant que tel, il inclut les émissions de biomasse CH₄ et N₂O de Scope 1 ainsi que la déclaration séparée des émissions de CO₂ biogéniques hors du périmètre de reporting des émissions Scope 1. En outre, les émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché (« *market-based* ») et celles basées sur la localisation (« *location-based* ») font maintenant l'objet d'une déclaration (qui comprend également désormais les émissions de CH₄ et de N₂O ainsi que les émissions de CO₂). Les entités du réseau de vente ne sont pas incluses dans le bilan des émissions de GES. En 2022, Tarkett a mis à jour son inventaire Scope 3 et a fait approuver son objectif Scope 3 par le SBTi (en plus de l'approbation de l'objectif Scope 1 + Scope 2). Tarkett a publié dans le rapport RSE 2022 l'inventaire complet de 2019.

2019 Retraitement des émissions Scope 3 de la catégorie 1 et de la catégorie 12

En 2023, Tarkett a continué à travailler avec ses fournisseurs, obtenant des facteurs d'émission plus spécifiques à partir des ACV et/ou des EPD des fournisseurs. Ces facteurs ont été utilisés pour recalculer les émissions de l'année de référence pour les émissions Scope 3 de catégorie 1 et de catégorie 12. Par ailleurs, Tarkett a pu obtenir les données relatives aux matières premières afin d'intégrer les émissions de son usine Lexmark aux États-Unis. Cette usine avait été exclue de l'inventaire publié en 2022 et de l'inventaire de l'année de référence 2019. Dans le présent rapport, les émissions Scope 3 de catégorie 1 et de catégorie 12 pour 2019 ont donc été retraitées pour inclure les émissions de Lexmark (US) et pour prendre en compte les derniers facteurs d'émission spécifiques. Toutes les comparaisons avec 2022 excluent Lexmark.

Émissions de GES directes brutes (Scope 1) : consommation de gaz naturel, fuel, GPL, propane, butane, autres gaz de pétrole (p. ex. éthane), biomasse et biocarburants multipliée par leurs facteurs d'émission respectifs (pour la consommation de biomasse, cet élément concerne uniquement les émissions CH₄ et N₂O de catégorie 1, les émissions de CO₂ biogéniques hors catégorie sont rapportées séparément). Les émissions liées au leasing de voitures (2023 = 2022 = 2021 = 2020 = 2019) ont été calculées sur la base du nombre annuel de kilomètres et du type de carburant du véhicule indiqués dans les contrats de leasing de voitures pour les équipes de Corporate, EMEA, Amérique latine, Europe de l'Est et pour certaines de Sport. Les données ont été extrapolées pour l'Amérique du Nord en fonction de la part des employés et en utilisant les données de l'EMEA comme référence. La conversion en émissions équivalentes de CO₂ a été effectuée à l'aide de l'outil de transport GHG Protocol version 2.6.

Émissions de CO₂ biogénique (hors Scope) : émissions de CO₂ résultant de la combustion de biomasse ou de biocarburant sont déclarées en dehors des émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Ces émissions sont déclarées hors catégorie parce que l'impact de Scope 1 de ces carburants a été déterminé comme étant à un niveau « 0 » net (puisque la source de combustible absorbe elle-même une quantité équivalente de CO₂ pendant la phase de croissance).

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) basées sur la localisation (ou location-based) : consommation électrique totale multipliée par les facteurs d'émission basés sur la localisation, où la méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions de GES des réseaux sur lesquels la consommation énergétique donnée est moyennée sur les facteurs d'émission. Les émissions de GES liées à la consommation de vapeur achetée sont calculées en multipliant cette consommation par un facteur d'émission lié à la consommation d'électricité produite par combustion du charbon.

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) du marché (ou market-based) : consommation d'électricité multipliée par un facteur d'émission basé sur le marché qui correspond aux caractéristiques de l'électricité achetée. Pour l'électricité renouvelable achetée, le facteur est de 0 kgCO₂eq/kWh. Dans d'autres cas, le facteur d'émission spécifique au fournisseur communiqué par le fournisseur d'électricité ou en l'absence d'un fournisseur spécifique factorise le facteur d'émission basé sur le mix de production d'électricité régionale, ou le mélange résiduel (AIB 2022), ou enfin le facteur d'émission par défaut localisé. Pour la consommation de vapeur achetée, un facteur d'émission spécifique au fournisseur est utilisé.

Source des facteurs d'émission : les facteurs d'émission de Scope 1 et biogéniques hors scope (kg CO₂eq par kWh) proviennent des critères Defra de 2023 sur des facteurs de conversion GHG du gouvernement du Royaume-Uni pour les rapports d'entreprise. Les facteurs d'émission Scope 2 basés sur la localisation (kg CO₂eq par kWh) proviennent de 3 sources : (i) Defra 2023 pour l'électricité achetée au Royaume-Uni et, pour les émissions Scope 2 liées à la consommation de vapeur achetée (production d'électricité basée sur la combustion du charbon) ; (ii) US EPA : eGRID 2021. Subregion Emissions : les émissions de gaz à effet de serre pour l'électricité régionale achetée aux États-Unis et (iii) IEA « Facteurs d'Émissions (édition 2023 considérant les résultats 2021) », pour l'électricité achetée par tous les autres pays.

Autres émissions indirectes brutes (Scope 3) de GES en amont et en aval : Dans les deux catégories qui sont incluses dans l'objectif climatique SBTi de Tarkett - catégorie 1 et 12, chaque couple "catégorie de matière première + facteur d'émission" est associé à un indicateur de qualité des données (bonne, moyenne, médiocre, très médiocre). L'indicateur est déterminé par plusieurs facteurs : l'origine des données, la correspondance de l'ensemble de données avec le matériau modélisé en termes de technologie et de géographie, l'examen par un tiers. L'indicateur de qualité des données guide le travail continu d'amélioration des facteurs d'émission et de collecte de données spécifiques :

- > Bon : Bonne correspondance des ensembles de données pour l'empreinte carbone et le matériau, et l'empreinte carbone est basée sur les propres calculs d'ACV (ou ceux du fournisseur) et les données utilisées sont de haute qualité et complètes.
- > Moyenne : Des ensembles de données génériques (LCI) sont utilisés en combinaison avec le GIEC (LCIA), et l'empreinte carbone est basée sur des informations vérifiées (EPD, LCA etc.)
- > Médiocre : Mauvaise correspondance géographique ou matérielle, données obsolètes, et/ou calculs avec des données partiellement médiocres
- > Très médiocre : Correspondance vague entre les données et les spécifications des matériaux ou spécifications inconnues, avec un maximum de 10% d'impact dû à des facteurs de conversion insuffisants.

Note méthodologique du reporting RSE

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 1 - produits et services achetés) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 sont calculées sur la base des achats de matières premières. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base des données des achats de Tarkett (SAP) pour l'année de référence 2019. Cette liste de catégories de matières premières est mise à jour chaque année en fonction des achats actuels de matières premières et des facteurs d'émission pertinents disponibles. Les volumes totaux par catégorie sont convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission sont appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émission de CO₂ provenant des EPD des fournisseurs sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles. Sinon, nous utilisons des facteurs d'émission génériques provenant de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (Ecoinvent, European Life Cycle database, etc.) ou des EPD génériques certifiés.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 2 - biens d'équipement) (tCO₂eq) : Liées aux appareils électroniques de l'entreprise, aux bâtiments d'usine et aux lignes de production. Les émissions des biens d'équipement ont été estimées en calculant les émissions maximales possibles de l'une de nos plus grandes usines à partir de bases de données LCI (Inventaire du cycle de vie) reconnues. L'impact global de Tarkett a ensuite été évalué proportionnellement. Cette étude a permis à Tarkett de conclure que les émissions des biens d'équipement ne sont pas pertinentes.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 3 - activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie non incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base de la consommation d'énergie de 2019 multipliée par les facteurs d'émission pour l'énergie en amont de l'ADEME et de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 4 - transport et distribution en amont) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport entrant (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, États-Unis) pour 12 usines représentant 80% des volumes produits ; et sur la base de matériaux sélectionnés couvrant 75% des volumes entrants pour chaque usine. Les émissions totales ont été extrapolées à partir de cette base.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 5 - déchets générés par les sites) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2019 en tenant compte des différentes formes de gestion des déchets (recyclage, mise en décharge et incinération). Les facteurs d'émission d'Ecoinvent et de la base de données européenne sur le cycle de vie pour chaque flux de déchets ont été appliqués pour calculer les émissions de GES. La quantité de déchets générés par chaque usine est collectée chaque année sous 8 flux de déchets différents (dangereux, non dangereux, envoyés au recyclage, à l'incinération, à la mise en décharge, au recyclage interne).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 6 - déplacements professionnels) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées à partir des données 2019 du calcul des déplacements professionnels en avion et en train (passager.km) et en voiture (km). Les facteurs d'émission utilisés sont des données moyennes représentatives pour la France (ADEME).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 7 - déplacement domicile/travail des salariés) (tCO₂eq) : Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein pour 2020 a été multiplié par un facteur moyen d'émission de CO₂ de trajet domicile-travail représentatif de la France (source Carbone 4). Le facteur d'émission utilisé suppose que les déplacements domicile-travail sont similaires dans toutes les zones géographiques à la moyenne des déplacements domicile-travail en France. Le facteur d'émission ne tient pas compte des habitudes réelles de déplacement des employés de Tarkett.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en amont (scope 3 : catégorie 8 - actifs loués en amont) (tCO₂eq) : Tarkett n'a pas d'actifs loués en amont qui doivent être inclus dans l'inventaire selon le Protocole GHG.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 9 - transport et distribution en aval) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport sortant (# t.km), en tenant compte du mode de transport (camion, train et bateau) et en les multipliant par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, États-Unis).

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 10 - traitement des produits vendus) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2019. Il a été supposé que tous les produits de revêtement de sol sont installés à l'aide de colle. Afin de calculer l'impact des GES, les volumes de vente ont été utilisés avec les facteurs de conversion d'Ecoinvent et de SimaPro.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 11 - utilisation des produits vendus) (tCO₂eq) : Selon la limite minimale des critères SBTi basée sur la chaîne de valeur d'entreprise du GHG Protocol, les produits Tarkett entrent dans la catégorie des produits à émissions indirectes en phase d'utilisation (produits qui consomment indirectement de l'énergie pendant leur utilisation) pour lesquels les émissions en phase d'utilisation sont facultatives et non obligatoires.

Note méthodologique du reporting RSE

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 12 - traitement des produits vendus en fin de vie) (tCO₂eq) : Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base des données des achats de Tarkett (SAP) pour l'année de référence 2019. Cette liste de catégories de matières premières est mise à jour chaque année en fonction des achats actuels de matières premières et des facteurs d'émission pertinents disponibles. Les volumes totaux par catégorie sont convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission sont appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre pour la combinaison pertinente de recyclage, d'incinération et de mise en décharge de chaque matière première. Des facteurs d'émission de CO₂ provenant de bases de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (Ecoinvent, European Life Cycle database, etc.) ou d'EPD génériques certifiés ont été utilisés. Avant 2022, Tarkett calculait les émissions de fin de vie sur la base d'un scénario de 100% d'incinération, le scénario le plus défavorable en termes d'émissions de GES. En 2022, SBTi a suggéré qu'il était plus approprié d'utiliser des scénarios moyens réels de traitement des déchets (un mélange de mise en décharge et d'incinération), ce qui a permis de réduire considérablement les émissions de fin de vie. Tarkett reste engagé dans l'éco-conception de la recyclabilité et la facilitation de la collecte et du recyclage en fin de vie pour réaliser la transition vers une économie circulaire avec les bénéfices associés pour le climat et la préservation des ressources. Les hypothèses sur la fin de vie des produits (incinération et mise en décharge) sont tirées du rapport "what a waste 2.0" de la Banque mondiale et du rapport "Service contract on management of construction and demolition waste" commandé par la Commission européenne. Les taux de recyclage de chaque gamme de produits sont tirés des KPI de recyclage.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 13 - Actifs loués en aval) (tCO₂eq) : Tarkett ne loue aucun actif important.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 14 - Franchises) (tCO₂eq) : Tarkett ne dispose pas d'une activité de franchise significative.

Émissions brutes de GES des autres activités indirectes en aval (scope 3 : catégorie 15 - Investissements) (tCO₂eq) : Tarkett n'a pas d'investissements importants en dehors de ses activités de production.

Émissions et absorptions de CO₂ biogénique (tCO₂) liées aux catégories 1 et 12 du Scope 3 : Ces émissions et absorptions sont calculées à l'aide d'une approche similaire à celle utilisée pour calculer les émissions de catégorie 1 et de catégorie 12 du scope 3 : chaque catégorie de matière première est associée à des facteurs d'émission pour la séquestration (l'absorption) du carbone biogénique et les émissions de carbone biogénique.

- > Les facteurs d'émission de séquestration du carbone biogénique sont calculés à l'aide de la formule figurant dans la norme EN16449:2014, qui est la norme européenne

fournissant une méthode pour quantifier la quantité de dioxyde de carbone atmosphérique séquestrée sur la base de la teneur en carbone du bois et des produits à base de bois. La méthode est étendue non seulement aux produits à base de bois mais aussi à toutes les matières premières à base de biomasse figurant dans la liste d'achat. Les données permettant de faire fonctionner la formule sont soit collectées en interne (densité du bois, essence de bois, humidité), soit estimées à l'aide de bases de données sur la teneur en carbone biogénique telles que Phyllis2.

- > Les émissions biogènes en fin de vie dépendent du produit dans lequel la matière première est utilisée :
 - Lorsqu'elles sont utilisées dans un produit biodégradable (parquet), elles comprennent les émissions de méthane et d'oxyde nitreux. Elles sont calculées sur la base des facteurs d'émission DEFRA en cas d'incinération et des facteurs d'émission Ecoinvent en cas de mise en décharge
 - En cas d'utilisation dans des produits non biodégradables, seul le carbone séquestré est considéré comme réémis en cas d'incinération, ou stocké de façon permanente en cas de mise en décharge

Produits « sans phtalates » : produits « sans phtalates ajoutés » signifient qu'aucun plastifiant à base de phtalate (DOP ou DINP) n'entre pas dans la composition de la matière première vierge (pas plus de 0,1% de la masse) qui compose le produit, mais la matière recyclée peut toutefois contenir des phtalates résiduels.

Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate : part de la quantité de production (m²) de produits finis pouvant contenir des phtalates, à savoir tous les produits en vinyle (y compris le LVT sous-traité) et tous les autres produits contenant des pièces en PVC (p. ex., certains tapis fabriqués en Amérique du Nord) qui sont sans phtalate.

COV : composés organiques volatils.

Produits à faibles émissions de COV : produits dont les émissions TVOC ≤ 100 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales (revêtements de sol en bois : excluant les émissions naturelles provenant du bois lui-même).

Produits d'émissions de COV non quantifiables : produits dont les émissions TVOC, SVOC et formaldéhyde ≤ 10 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales.

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV : part de la quantité de production de produits finis (m²) de revêtements de sol intérieurs et de surfaces de sports d'intérieur pouvant libérer des COV, à savoir, tous les produits à l'exception des gazons synthétiques et des surfaces extérieures qui présentent de faibles niveaux d'émission de COV.

Note méthodologique du reporting RSE

Déchets : tous les déchets retirés des usines de fabrication (déchets industriels, déchets de bureau, déchets de cantines, etc.) collectés par un prestataire de service sous contrat (ceci peut exclure certains déchets non industriels enlevés par les autorités municipales qui ne procurent aucune information de suivi tels que la quantité et le type de déchets éliminés). Tarkett catégorise les déchets selon leur nature, dangereux et non dangereux, et également en fonction de leur destination : mise en décharge, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, autre traitement et recyclage. Les eaux usées non dangereuses sont exclues.

Déchets dangereux : déchets dangereux correspondant au sens de la législation nationale au point de production.

Déchets non dangereux : déchets qui ne sont pas classés comme dangereux au sens de la législation nationale au moment de la production.

Déchets non recyclés : tous les déchets à l'exclusion des déchets envoyés pour recyclage externe et/ou envoyés à d'autres sites de Tarkett pour un recyclage interne.

Déchets mis en décharge : tous les déchets expédiés à la décharge.

Déchets envoyés pour recyclage externe : déchets envoyés pour recyclage externe. Cette catégorie comprend également les déchets de moquette envoyés à l'industrie du ciment comme une source de carbonate de calcium ainsi que le remplacement des combustibles fossiles.

Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart® : les déchets post-utilisation (produits en fin d'usage ou post-consommation) comprennent les revêtements de sol et les produits de surface de sport qui ont été utilisés et retirés pour être éliminés (p. ex., les anciens produits retirés du sol lors d'un projet de rénovation, éventuellement avec du béton et/ou de la colle). Les déchets post-installation des revêtements de sol générés lors de l'installation des revêtements de

sol et des produits de surface sportifs (par exemple, des morceaux de revêtements de sol propres non utilisés, récupérés auprès des installateurs lors de l'installation). Ces déchets sont collectés dans le cadre d'une collecte organisée par Tarkett de déchets post-consommation ou post-installation (c'est-à-dire dans le cadre du programme ReStart®) afin d'être recyclés et réintégrés dans la production quand possible. En Amérique du Nord, les revêtements de sol collectés dans le cadre du programme ReStart (17 % du total du groupe) font l'objet d'un suivi par expédition depuis le site du client où ils sont récupérés jusqu'à Tarkett ou ses partenaires recycleurs. Lorsqu'il n'a pas été possible de peser la quantité de revêtements de sol récupérés, une estimation a été faite sur la base du nombre de chargements de camions qui ont été envoyés.

Autres indicateurs RSE

Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable : Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs en 2019, nous mesurons la part des fournisseurs (en dépenses) qui ont adhéré au Code de conduite des fournisseurs de Tarkett ou à un document équivalent. L'indicateur est calculé sur la base des fournisseurs ayant adhéré (y compris la division Sport de Tarkett depuis 2021), en utilisant les données d'achat de l'année de référence. Les équivalents acceptés comprennent : le code de conduite d'un fournisseur s'il est validé par Tarkett comme étant équivalent au code de conduite de Tarkett ; la certification SA8000 et ISO 14001 ; la certification BCorp et la certification Cradle to Cradle® des produits dont tous les piliers ont au moins le niveau argent.

Part (en dépenses) des fournisseurs (demandés, considérés comme les plus à risque), qui ont réalisé l'évaluation RSE par un tiers : en 2022, Tarkett a demandé à certains fournisseurs de réaliser l'évaluation RSE EcoVadis.

Part (en nombre) de fournisseurs ciblés qui ont adhéré au Code de conduite pour un approvisionnement responsable de Tarkett ou équivalent : les " fournisseurs ciblés " concernent les fournisseurs actifs dans la période de reporting actuelle.

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

3.12.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

S'inscrivant dans le cadre français de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le reporting de Tarkett dépasse les obligations légales et s'inspire de référentiels internationaux exigeants, au premier rang desquels celui de la Global Reporting Initiative (GRI). *Les chapitres cités au sein du tableau de concordance se réfèrent à la version intégrale du Document d'Enregistrement Universel.*

Déclaration d'utilisation Tarkett a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période 1 janvier 2023 à 31 décembre 2023 en référence aux normes GRI.

GRI 1 utilisée		GRI 1: Fondation 2021	
Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
GRI 2 - Informations générales 2021			
2-1	Détails sur l'organisation	Introduction, 1.5, 1.6, 3.1.2, 7.1.1	
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	3.12.2	Art. L225-102-1 III Art. R225-105 I..
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	3.12.2	
2-4	Reformulations d'informations	3.12.2	
2-5	Assurance externe	3.12.4	Art. L225-102-1 V.
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Introduction, 1.4, 1.5, 1.6, 3.1.2, 3.5, 3.6.2.3, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
2-7	Employés	3.12.1, 3.12.2, 3.10.5.4	Art. R225-105 II. A. 1° a)
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.12.1	
2-9	Structure et composition de la gouvernance	2.1, 2.2, 3.2.1	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.2, 3.2.1, 3.3, 6.1, 6.2	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	2.2, 3.2.1	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	3.2.1, 3.2.2	
2-15	Conflits d'intérêts	2.6.1.1, 3.11.1, 3.11.2	
2-16	Communication des préoccupations majeures	3.11	
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2, 2.3	
2-19	Politiques de rémunération	2.3, 2.4	
2-20	Processus de détermination de la rémunération	2.2, 2.3	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	2.3.7	
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	3.1.1	
2-23	Engagements politiques	3.2.3, 3.11	
2-24	Intégration des engagements politiques	3.2.1, 3.10, 3.11	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	3.11	
2-28	Adhésions à des associations	3.5, 3.6.2.3	
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	3.5	Art. R225-105 II. A. 3° a)
2-30	Négociations collectives	3.10.5.3, 3.12.1	Art. L225-102-1 III.

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
GRI 3: Thèmes pertinents 2021			
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	3.2.2, 3.3, 3.12.2	
3-2	Liste des thèmes pertinents	3.3, 3.12.2	Art. R225-105 I. 1°
3-3	Gestion des thèmes pertinents	3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11	Art. R225-105 I. 2° & 3°
200	Économique		
201 : 2016 Performance Économique			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	3.1.2, 4, 5	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.3, 6.1	Art. L225-102-1 III.
203 : 2016 Impacts Économiques Indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.9.2	
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
205 : 2016 Lutte contre la Corruption			
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.11.2, 3.3	Art. L22-10-36
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.11.2	Art. R225-105 II. B. 1°
207: 2019	Fiscalité		Art. L22-10-36
207-1	Approche fiscale	3.11.1	
300	Environnemental		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 2°)
301 : 2016 Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6.1.1, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
301-2	Matières recyclées utilisées	3.6.1.1, 3.7.2.1, 3.12.1	
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.7.2.3, 3.12.1	
302 : 2016 Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.7.1.1, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
302-3	Intensité énergétique	3.7.1.1, 3.12.1	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.7.1.1	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.7.21	
303 : 2018 Eau et Effluents			
303-5	Consommation d'eau	3.7.1.3, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
305 : 2016 Émissions			
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	3.7.1, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 2° b) & d)
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	3.7.1, 3.12.1	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	3.7.2, 3.12.1	
305-4	Intensité des émissions de GES	3.7.1, 3.12.1	
305-5	Réduction des émissions de GES	3.7	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
306 : 2020	Déchets		Art. R225-105 II. A. 2° c) i)
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	3.7.2.2, 3.7.2.3	
306-3	Déchets générés	3.7.2.2, 3.12.1	
306-4	Déchets détournés de l'élimination	3.7.2.2, 3.12.1	
306-5	Déchets dirigés vers l'élimination	3.7.2.2, 3.12.1	
308 : 2016	Évaluation Environnementale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.9.1	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1	
400	Social		Art. L225-102-1 III.
401 : 2016	Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.10.5.4, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
402 : 2016	Relations Employés/Direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.10.5.4	
403 : 2018	Santé et Sécurité au Travail	3.10.1, 3.10.2	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-1	Systèmes de management de la santé et de la sécurité	3.10.1, 3.10.2	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques, et analyse des incidents	3.3, 3.10.1	
403-3	Services de médecine du travail	3.10.2	
403-5	Formation des employés sur la santé et la sécurité au travail	3.10.1, 3.10.4.2	
403-6	Promotion de la santé des employés	3.10.2	
403-8	Employés couverts par un système de management de la santé et de la sécurité	3.10.1	
403-9	Accidents du travail	3.10.1, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-10	Maladies professionnelles	3.10.2, 3.12.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
404 : 2016	Formation et Education	3.10.4.2	Art. R225-105 II. A. 1° e)
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.10.4.2, 3.12.1	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.10.4.2	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.10.4.1, 3.12.1	
405 : 2016	Diversité et Égalité des Chances	3.10.3	Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 1° f)
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.10.3, 3.12.1	
407 : 2016	Liberté Syndicale et Négociation Collective		Art. R225-105 II. A. 1° d)
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.10.5.3	
412 : 2016	Évaluation des Droits de l'Homme		Art.L22-10-36 Art. R225-105 II. B. 2°
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme	3.11, 3.12.1	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Norme GRI	Élément d'information	Sections DEU	Correspondance DPEF
413 : 2016	Communautés Locales	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.9.2, 3.12.1	
414 : 2016	Évaluation Sociale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.9.1	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1	
416 : 2016	Santé et Sécurité des Consommateurs		Art. R225-105 II. A. 3° c)
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.6.1, 3.8, 3.12.1	
417 : 2016	Commercialisation et Étiquetage		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.6.1.2	

3.12.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884^[1], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

[1] Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- > sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- > préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- > préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- > mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
- > La Déclaration a été établie par le Directoire.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- > le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- > la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- > la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)^[2].

[2] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- > Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques^[3], nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités^[4].

[3] Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Evolution du marché des revêtements de sol ; Evolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Système d'information et cybersécurité ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Qualité et sécurité des produits ; Ethique et intégrité dans la conduite des affaires.

[4] Konz – Allemagne ; Clervaux – Luxembourg ; Mytishchi – Russie ; Dalton et Chagrin Falls - Tarkett Amérique du Nord.

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 19% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- > Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, 20 février 2024,

KPMG S.A.

Romain Mercier, Associé

Fanny Houlliot, Expert ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Dispositifs d'attraction et de rétention des talents
 Programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol en faveur de l'économie circulaire
 Actions de sensibilisation auprès des employés, des clients et d'autres parties prenantes sur le développement durable
 Pratiques fiscales responsables
 Code de conduite anti-corruption
 Mesures en faveur de la cybersécurité et déploiement de la politique cybersécurité
 Dispositifs mis en place pour réduire la dépendance aux fournisseurs
 Certifications obtenues et autres dispositions prises en faveur de la transparence sur la composition et la qualité des produits
 Principes et procédures pour assurer l'éthique dans la conduite des affaires et le respect des droits humains

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total (au 31/12)
 Nombre total d'employés féminins en contrat permanent
 Nombre total d'employés masculins en contrat permanent
 Taux de rotation du personnel permanent
 Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année
 Taux d'absentéisme (employés)
 Pourcentage des postes de management occupés par des femmes
 Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne
 Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable pour tous les employés
 Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail pour tous les employés
 Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001
 Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart®
 Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES (Scope 1 + Scope 2 market-based)
 Émissions totales de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1 + 12)
 Pourcentage de réduction vs 2019 des émissions de GES de la chaîne de valeur (Scope 1 + Scope 2 market-based + Scope 3 : catégories 1+12)
 Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)
 Pourcentage des matières premières d'origine renouvelable ou recyclée
 Intensité énergétique (consommation d'énergie par m² de produit manufacturé kWh/m²)
 Pourcentage de la consommation d'énergie issue des énergies renouvelables
 Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®
 Part (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable
 Part (en nombre) des fournisseurs ciblés adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable
 Part (en dépenses) des fournisseurs (sollicités, considérés comme les plus à risque), qui ont complété l'évaluation RSE par une tierce partie
 Pourcentage de revêtements de sol à faibles émissions de COV
 Pourcentage de revêtements de sol sans phtalates
 Pourcentage d'employés ciblés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires

Informations complémentaires

Liste des certifications *Cradle to Cradle*® (C2C) (à fin 2023)

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Moquette	Desso EcoBase® PA6 Solution Dyed Carpet Tiles Gold	Or V3.1
	Desso EcoBase® Carpet Tile Backing	Or V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso EcoBase PA 6.6 Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso One	Argent V3.1
	ethos® Modular with Omnicoat Technology	Argent V3.1
	Solution Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Continuous Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Desso® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Linoléum	Tarkett Linoleum Flooring
Tarkett Linoleum Flooring/ Wall Covering Silver		Argent V3.1
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent V3.1
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze V3.1
Bois	Parquet	Argent V3.1

Certificats "C2C Material Health Certificates" (à fin 2023)

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Anti-salissures	Eco-Ensure	Platine V3.1
Adhésifs	Tarkett B-19 Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett C-56 Floor Primer	Bronze V3.1
	Tarkett 959 Vinyl Tile and Plank Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett 901 Resilient Flooring Spray Adhesive and Sports HS Spray Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett Resilient Flooring Adhesives	Platine V3.1
	Tarkett Centiva C-12e Pressure Sensitive Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett Centiva C-TR Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett C-EX Pressure Sensitive Adhesive	Bronze V3.1
	Tarkett RollSmart Adhesive	Bronze V3.1

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Liste des certifications ISO des usines

Site	Produits	ISO 9001	ISO 45001	ISO 14001	ISO 50001
Clervaux, Luxembourg	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Konz, Allemagne	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Ronneby, Suède	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Sedan, France	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Jaslo, Pologne	Revêtements de sol souples	x		x	x
Lenham, Royaume-Uni	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Tuzla, Turquie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Narni ¹ , Italie	Revêtements de sol souples (linoleum)	x	x	x	x
Orzechowo, Pologne	Parquets	x	x	x	x
Hanaskog, Suède	Parquets	x	x	x	
Waalwijk, Pays-Bas	Moquettes	x		x	
Dendermonde, Belgique	Moquettes	x	x	x	x
Otradny, Russie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Mytishchi, Russie	Revêtements stratifiés	x	x	x	
Kalush, Ukraine	Revêtements de sol souples & parquet	x	x	x	
Bačka Palanka, Serbie	Revêtements de sol souples, parquet, moquettes et tapis	x	x	x	x
Farnham, Canada	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Florence East & West, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Middlefield, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Chagrin Falls, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Dalton (Smith), États-Unis	Moquettes			x	
Dalton (Kraft), États-Unis	Moquettes				
Calhoun, États-Unis	Moquettes			x	
Mexico, Mexique	Revêtements de sol souples				
Jacareí, Brésil	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Beijing, Chine	Revêtements de sol souples	x		x	
Calhoun (FieldTurf), États-Unis	Gazons synthétiques	x	x	x	
Auchel, France	Gazons synthétiques	x			
Toronto, Canada	Shockpads				
Prestons, Australie	Gazons synthétiques	x	x	x	
Abtsteinach, Allemagne	Fibres pour gazons synthétiques	x			x
Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis	Fibres pour gazons synthétiques				
Hunt Valley, États-Unis	Pistes d'athlétisme	x			

¹ Le site de Narni (Italie) est également certifié ISO 37001 (Systèmes de management anti-corruption) et il est certifié SA 8000 (Responsabilité Sociale.)

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Liste des showrooms de Tarkett

Division	Pays	Ville
Amérique du Nord	États-Unis	New York City
Amérique du Nord	États-Unis	San Francisco
Amérique du Nord	États-Unis	Atlanta
Amérique du Nord	États-Unis	Chicago
Amérique du Nord	États-Unis	Charlotte
Amérique du Nord	États-Unis	Dallas
Amérique du Nord	États-Unis	Denver
Amérique du Nord	États-Unis	Houston
Amérique du Nord	États-Unis	Los Angeles
Amérique du Nord	États-Unis	Solon
Tarkett Sports	États-Unis	Calhoun
Tarkett Sports	Australie	Prestons
EMEA	France	Paris
EMEA	France	Paris La Défense
EMEA	Royaume-Uni	Londres
EMEA	Espagne	Madrid
EMEA	Espagne	Barcelone
EMEA	Espagne	Valencia
EMEA	Portugal	Vila Nova de Gaia

Division	Pays	Ville
EMEA	Allemagne	Ludwigshafen
EMEA	Autriche	Vienne
EMEA	Suisse	Dietlikon
EMEA	Netherlands	Waalwijk
EMEA	Suède	Stockholm
EMEA	Suède	Gothenburg
EMEA	Pologne	Varsovie
EMEA	Maroc	Casablanca
EMEA	Emirats Arabes Unis	Dubai
Europe de l'Est	Serbie	Bačka Palanka
Europe de l'Est	Serbie	Belgrade
Europe de l'Est	Russie	Moscou
Europe de l'Est	Russie	Saint Pétersbourg
Europe de l'Est	Ukraine	Kiev
Europe de l'Est	Croatie	Zagreb
Europe de l'Est	Bosnie	Sarajevo
Europe de l'Est	Romanie	Bucharest
Europe de l'Est	Bulgarie	Sofia
Europe de l'Est	Kazakhstan	Almaty

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année N

Exercice	2023		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.)ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1		Catégorie activité	Catégorie activité
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaire	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales				
Activités économiques	M€	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0%															0%			
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	0	0%															0%			
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	0	0%															0%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie	3363	100%															0%			
TOTAL A+B	3363	100%															0%			

Part du chiffre d'affaires/ chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0%	0%
CCA : Adaptation au changement climatique	0%	0%
WTR : Ressources aquatiques et marines	0%	0%
CE : Économie circulaire	0%	0%
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0%	0%
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0%	0%

Proportion des dépenses d'investissement (CapEx) provenant de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - divulgation couvrant l'année N

Exercice	2023		Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)								Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.)ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habitante	Catégorie activité transitoire
	Code	CapEx	Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	%	H			
Activités économiques	ME	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0%															0%				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	0	0%															0%				
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	0	0%															0%				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie	92.9 ¹	100%															0%				
TOTAL A+B	92.9	100%															0%				

Part des CapEx/ Total CapEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0%	0%
CCA : Adaptation au changement climatique	0%	0%
WTR : Ressources aquatiques et marines	0%	0%
CE : Économie circulaire	0%	0%
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0%	0%
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0%	0%

¹ Ces dépenses d'investissement (CapEx) de 92,9 millions d'euros concernent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 2023.

Proportion de l'OpEx provenant de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - divulgation couvrant l'année N

Exercice	2023	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)								Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.)ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Code	OpEx	Part des OpEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales			
Activités économiques		M€	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0%														0%			
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0%														0%			
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		0	0%														0%			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		8.1 ¹	100%														0%			
TOTAL A+B		8.1	100%														0%			

Part des OpEx/ Total OpEx

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM : Atténuation du changement climatique	0%	0%
CCA : Adaptation au changement climatique	0%	0%
WTR : Ressources aquatiques et marines	0%	0%
CE : Économie circulaire	0%	0%
PPC : Prévention et réduction de la pollution	0%	0%
BIO : Biodiversité et Écosystèmes	0%	0%

¹ L'OpEx a été calculé sur la base des exigences réglementaires. Dans ce cadre, les points suivants ont été analysés pour l'année 2023: les coûts non directs relatifs à la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner. Le montant de 8,1 millions d'euros a été calculé sur la base des contrats de service liés à l'OpEx externalisé pour l'entretien des actifs (5,4 millions d'euros en 2023) et des contrats de location à court terme (2,7 millions d'euros en 2023). Aucun OpEx 2023 n'a été identifié pour les coûts non directs de R&D, la rénovation des bâtiments et l'entretien et la réparation.

Liste et justifications des thématiques RSE jugées non-matérielles

Les thématiques RSE listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas jugées hautement matérielles au vu des activités de Tarkett, et n'ont en conséquence pas été élaborées dans le Rapport RSE.

Thématique RSE	Justification du Faible Niveau de Matérialité pour Tarkett
Biodiversité	Tarkett n'a pas d'opérations dans des zones importantes pour la biodiversité, telles que les zones naturelles protégées, et ne développe pas de nouvelles activités dans des espaces vierges. En tant que tel, nos activités n'ont pas d'impact direct sur des éléments sensibles au niveau de la biodiversité. Nous pouvons cependant avoir un impact indirect sur la biodiversité, par exemple à travers l'utilisation de ressources naturelles, les émissions atmosphériques ou la production de déchets – des sujets qui sont abordés dans le rapport RSE.
Émissions atmosphériques (autres que les gaz à effet de serre)	Concernant les émissions atmosphériques, nous mettons l'accent sur les gaz à effet de serre (GES) du fait de leur impact sur le changement climatique. Certaines des actions que nous mettons en œuvre pour réduire nos émissions de GES (par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) contribuent également à réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO _x), les oxydes de soufre (SO _x) ou les particules. La plupart de nos sources directes d'émissions (telles que les chaudières) sur nos sites de production fonctionnent au gaz naturel, minimisant ainsi les émissions de SO _x et de particules. Nous surveillons nos émissions atmosphériques selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables pour les autres polluants tels que les NO _x .
Rejets des eaux usées	Notre principal objectif est de réduire notre consommation d'eau, en mettant en place des circuits d'eau à boucle fermée ou des processus de fabrication ne consommant pas d'eau (sujet traité dans le rapport RSE). Cela permet également de minimiser le volume d'eaux usées rejetées sur nos sites de production. Concernant les polluants, nous surveillons nos rejets dans l'eau selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables.
Bruit et autres nuisances	Sur nos sites de production, nous surveillons les niveaux de bruit en limite de propriété selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables et de s'assurer que nous minimisons les nuisances pour nos voisins. Si des plaintes relatives au bruit ou à d'autres nuisances (par exemple odeurs, éclairage, fumée) sont enregistrées, ce qui est extrêmement rare, elles sont discutées avec le plaignant, analysées et sujettes à actions correctives si applicable.
Gaspillage alimentaire	Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action.
Incidents environnementaux	La probabilité d'occurrence d'un incident environnemental catastrophique, tel qu'un important déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, est très faible au vu de nos activités. Nous avons cependant des plans d'intervention d'urgence, qui incluent les urgences environnementales, en place sur nos sites de production. Tout incident environnemental est systématiquement reporté et analysé.
Travail des enfants	Tarkett n'a pas d'opérations dans des pays présentant un risque élevé de travail des enfants. Nos politiques internes et notre Code Éthique interdisent formellement toute forme de travail des enfants.
Droits des populations indigènes	Les activités de Tarkett n'impliquent pas un impact ou une relation directe avec des populations indigènes (telles que l'acquisition de terres, le déplacement forcé, etc.).
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Ces thématiques ne sont pas applicables au vu des activités de Tarkett (thématiques incluses dans la réglementation française en matière de communication extra-financière – DPEF suite à la publication en octobre 2018 de la loi n° 2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

Tarkett

Siège social

1 Terrasse Bellini - Tour Initiale
92919 Paris La Défense - France

www.tarkett-group.com